

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 16 JANVIER 2023 – 19 HEURES**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption de procès-verbaux**
 - 2.1. Procès-verbaux des séances ordinaire, extraordinaire budgétaire et extraordinaire tenues les 12 et 14 décembre 2022
- 3. Consultation et décision**
 - 3.1. Dérogations mineures**
 - 3.1.1. DM 2022-0137 - 209, rue Roy
 - 3.1.2. DM 2022-0142 - 133, 3^e Avenue
 - 3.1.3. DM 2022-0143 - 137, 3^e Avenue
 - 3.1.4. DM 2022-0144 - 375, avenue Mathers
 - 3.1.5. DM 2022-0148 - 51, rue Saint-Louis
- 4. Législation**
 - 4.1. Consultation et adoption d'un second projet de règlement**
 - 4.1.1. Règlement numéro 1794-010 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1794 relatif aux usages conditionnels »
 - 4.2. Adoption d'un règlement**
 - 4.2.1. Règlement numéro 1675-390 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.3. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement**
 - 4.3.1. Règlement numéro 1675-391 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.4. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements**
 - 4.4.1. Règlement numéro 1675-392 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.4.2. Règlement numéro 1675-393 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
- 5. Dossiers du maire**
 - 5.1. Vœux
 - 5.2. Demande d'appui - Grenier populaire des Basses-Laurentides
- 6. Période de questions**

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 16 JANVIER 2023 – 19 HEURES**

7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)

7.1. Conseillère du district de la Seigneurie

7.1.1. Sécurité – intersection – chemin de la Grande-Côte et rue Landry

7.1.2. Suivi de dossiers

7.1.3. Vie de quartier

7.2. Conseiller du district des Îles

7.2.1. Borne électrique

7.2.2. Traverse piétonnière – 62^e Avenue et 63^e Avenue (intersection chemin de la Grande-Côte)

7.2.3. Zone de sécurité

7.3. Conseiller du district des Jardins

7.3.1. Activités hivernales

7.3.2. Parc Nature – soirée d'information

7.4. Conseillère du district du Carrefour

7.4.1. Remerciements – Service de l'animation communautaire

7.4.2. Remerciements – Chloé Degagné

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

8.1.1. Moulin Légaré - moulin à farine - conformité électrique

8.2. Obligation de construction

8.2.1. Société en commandite Albatros

9. Personnel

9.1. Embauche - cadre contractuel - Service des finances

9.2. Embauche - brigadier(-ière) scolaire - Service de police

9.3. Embauche - surveillant(e) d'activités - Service du sport et du plein air

9.4. Nomination - pompier - Service de la sécurité incendie - modification de la résolution 2022-11-660

9.5. Nomination - pompier(-ière) - Service de la sécurité incendie

9.6. Nomination - directeur(-trice) général(e) - Direction générale

10. Commissions et comité du conseil

10.1. Nomination à une commission du conseil

10.2. Nomination au sein d'organismes

10.3. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 décembre 2022

10.4. Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 décembre 2022

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 16 JANVIER 2023 – 19 HEURES**

10. Commissions et comité du conseil (suite)

- 10.5.** Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de l'assemblée tenue le 1^{er} décembre 2022
- 10.6.** Commission des services techniques - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 décembre 2022
- 10.7.** Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 décembre 2022
- 10.8.** Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 décembre 2022
- 10.9.** Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 décembre 2022
- 10.10.** Commission jeunesse - procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 décembre 2022
- 10.11.** Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 décembre 2022

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

- 11.1.1.** Politique numéro POL-1039 intitulé « Politique d'approvisionnement et de disposition de certains biens »
- 11.1.2.** Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1958 (règlement d'emprunt de 10 410 000 \$ - dépenses en immobilisation)
- 11.1.3.** Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1959 (règlement d'emprunt de 1 206 000 \$ - travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées et de réfection des ouvrages traitement des eaux usées et de l'eau potable)
- 11.1.4.** Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1960 (règlement d'emprunt de 400 000 \$ - dépenses en immobilisation)
- 11.1.5.** Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1962 (réserve financière aux fins de contribuer à la stabilisation de certaines dépenses fluctuantes de fonctionnement)
- 11.1.6.** Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1963 (réserve financière aux fins de contribuer à la stabilisation de certaines dépenses fluctuantes de fonctionnement liées à la gestion de l'eau potable et des eaux usées)
- 11.1.7.** Résiliation d'une promesse d'achat – Dragon Solaire inc. – parties du lot 6 270 954
- 11.1.8.** Servitude - Hydro-Québec et Bell Canada - partie du lot 6 270 954

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 16 JANVIER 2023 – 19 HEURES**

11. Dossiers des directeurs (suite)

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

- 11.2.1. Accord de subvention - Fonds de réengagement avec les publics pour les organismes œuvrant dans la présentation de spectacles professionnels
- 11.2.2. Club de soccer de la Seigneurie - conclusion d'une modification à l'entente intermunicipale
- 11.2.3. Demande d'aide financière - Fonds régions et ruralité
- 11.2.4. Lise St-Onge et Denis Blanchette - conclusion d'une entente
- 11.2.5. Louis-André Corriveau, Marcelle Corriveau et René Corriveau - conclusion d'une entente
- 11.2.6. Marie-Claude Labelle et Frédéric Labelle - conclusion d'une entente
- 11.2.7. Symposium des patriotes - conclusion d'une entente

11.3. Directeur du module technique

- 11.3.1. Commission de protection du territoire agricole du Québec - demande d'autorisation - lot 1 366 487 - 100, montée Dorion

12. Rapports et comptes du mois

- 12.1. Rapport de construction pour le mois de décembre 2022
- 12.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 16 novembre 2022 au 15 décembre 2022
- 12.3. Comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2022

13. Levée de la séance

/jc



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **16 janvier 2023 à 19 heures.**

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette (à partie), Patrice Paquette, Daniel Goyer, Marc Lamarre, Isabel Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre (à partie) et Yves Roy, formant le conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur Christian Bellemare, directeur général, et madame Isabelle Boileau, greffière.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2023-01-001

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 janvier 2023, tel que présenté.

2. Adoption de procès-verbaux

Résolution 2023-01-002

2.1. Procès-verbaux des séances ordinaire, extraordinaire budgétaire et extraordinaire tenues les 12 et 14 décembre 2022

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire, extraordinaire budgétaire et extraordinaire tenues les 12 et 14 décembre 2022.

3. Consultation et décision

3.1. Dérogations mineures

Résolution 2023-01-003

3.1.1. DM 2022-0137 - 209, rue Roy

Monsieur le maire et le chef de division – permis, inspections et service aux citoyens du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2022-0137 soumise afin de permettre l'aménagement de 22 cases de stationnement, alors que le règlement numéro 1675 exige la présence d'au moins 29 cases, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2022-11-125 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 24 novembre 2022.

Résolution 2023-01-004

3.1.2. DM 2022-0142 - 133, 3^e Avenue

Monsieur le maire et le chef de division – permis, inspections et service aux citoyens du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Une des personnes présentes formule une question ou un commentaire aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à la majorité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2022-0142 soumise afin de permettre une hauteur de 9,73 mètres pour un bâtiment unifamilial, alors que le règlement numéro 1675 de zonage limite une telle hauteur à 9,5 mètres lorsque le bâtiment est immédiatement adjacent à un bâtiment d'un seul étage, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2022-11-126 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 24 novembre 2022.

VOTENT POUR LA PROPOSITION : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Daniel Goyer, Marc Lamarre, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy;

VOTE CONTRE LA PROPOSITION : Isabel Mattioli.

Cette résolution est donc adoptée sur division.

Résolution 2023-01-005

3.1.3. DM 2022-0143 - 137, 3^e Avenue

Monsieur le maire et le chef de division – permis, inspections et service aux citoyens du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à la majorité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2022-0143 soumise afin de permettre une hauteur de 9,71 mètres pour un bâtiment unifamilial, alors que le règlement numéro 1675 de zonage limite une telle hauteur à 9,5 mètres lorsque le bâtiment est immédiatement adjacent à un bâtiment d'un seul étage, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2022-11-127 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 24 novembre 2022.

VOTENT POUR LA PROPOSITION : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Daniel Goyer, Marc Lamarre, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy;

VOTE CONTRE LA PROPOSITION : Isabel Mattioli.

Cette résolution est donc adoptée sur division.

Résolution 2023-01-006

3.1.4. DM 2022-0144 - 375, avenue Mathers

Monsieur le maire et le chef de division – permis, inspections et service aux citoyens du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de refuser la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2022-0144 soumise afin de permettre 200 cases de stationnement, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige un nombre de cases de stationnement de 258, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2022-11-128 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 24 novembre 2022.

Résolution 2023-01-007

3.1.5. DM 2022-0148 - 51, rue Saint-Louis

Monsieur le maire et le chef de division – permis, inspections et service aux citoyens du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2022-0148 soumise afin de permettre l'implantation d'un escalier en façade à une distance d'une ligne de lot de 0,23 mètre et d'un balcon en façade à une distance d'une ligne de lot de 0,96, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette norme à 1,5 mètre, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2022-11-130 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 24 novembre 2022.

4. Législation

4.1. Consultation et adoption d'un second projet de règlement

Résolution 2023-01-008

4.1.1. Consultation et adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1794-010 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1794 relatif aux usages conditionnels »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1794-010 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1794 relatif aux usages conditionnels » à l'effet de permettre l'usage « Établissement d'hébergement touristique » dans un établissement de résidence principale sous certaines conditions sur l'ensemble du territoire.

À la demande du maire, le chef de division – permis, inspections et service aux citoyens du Service de l'urbanisme effectue une présentation fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1794-010 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1794 relatif aux usages conditionnels ».

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

4.2. Adoption d'un règlement

Résolution 2023-01-009

4.2.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-390 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-390 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

4.3. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

Sujet :

4.3.1. Avis de motion

Règlement numéro 1675-391 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, le chef de division – permis, inspections et service aux citoyens du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1675-391 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à établir un seuil de 40 % de canopée applicable à l'espace utilisé pour tout nouvel aménagement, agrandissement ou réaménagement d'une aire de stationnement.

Résolution 2023-01-010

4.3.1. Adoption d'un projet de règlement

Règlement numéro 1675-391 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 1675-391 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 13 février 2023, à 19 heures.

4.4. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements

Sujet :

4.4.1. Avis de motion

Règlement numéro 1675-392 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, le chef de division – permis, inspections et service aux citoyens du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1675-392 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à préciser, pour la zone 7-C-21, les règles de calcul des cases de stationnement applicables aux usages « Clinique médicale et cabinet de consultation ».

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-01-011

4.4.1. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-392 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-392 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 13 février 2023, à 19 heures.

Sujet :

4.4.2. Avis de motion

Règlement numéro 1675-393 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, le chef de division – permis, inspections et service aux citoyens du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1675-393 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à établir, pour la zone 3-I-19, certaines dispositions particulières d'affichage et permettre un certain nombre d'usages appartenant notamment à la classification « I-01: Industrie », permettre, pour la zone 2-I-02, un certain nombre d'usages appartenant notamment à la classification « I-01: Industrie » et certains types d'usages commerciaux, et établir les conditions d'aménagement et normes d'implantation pour ces deux zones.

Résolution 2023-01-012

4.4.2. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-393 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-393 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 13 février 2023, à 19 heures.

5. Dossiers du maire

Sujet :

5.1. Vœux

Monsieur le maire et au nom des membres du conseil offre ses meilleurs vœux à tous les citoyens de la Ville en cette nouvelle année.

Résolution 2023-01-013

5.2. Demande d'appui - Grenier populaire des Basses-Laurentides

Sur proposition de Pierre Charron, appuyé à l'unanimité, il est résolu d'appuyer la demande de subvention présentée par le Grenier populaire des Basses-Laurentides auprès des différentes instances gouvernementales.

6. Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)

7.1. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

7.1.1. Sécurité – intersection – chemin de la Grande-Côte et rue Landry

Madame la conseillère Isabel Mattioli fait état d'une problématique de sécurité à l'intersection du chemin de la Grande-Côte et de la rue Landry.

À compter de ce moment, mesdames les conseillères Sylvie Mallette et Nicole Carignan-Lefebvre quittent l'assemblée.

Sujet :

7.1.2. Suivi de dossiers

Madame la conseillère Isabel Mattioli s'enquiert du suivi de certains dossiers.

À compter de ce moment, mesdames les conseillères Sylvie Mallette et Nicole Carignan-Lefebvre reprennent leur siège.

Sujet :

7.1.3. Vie de quartier

Madame la conseillère Isabel Mattioli dresse un résumé de la vie de son quartier.

7.2. Conseiller du district des Îles

Sujet :

7.2.1. Borne électrique

Monsieur le conseiller Raymond Tessier s'enquiert des modalités applicables aux subventions pour l'installation de bornes électriques.

Sujet :

7.2.2. Traverse piétonnière – 62^e Avenue et 63^e Avenue (intersection chemin de la Grande-Côte)

Monsieur le conseiller Raymond Tessier suggère que soit analysée la possibilité d'accroître la sécurité de la traverse piétonne à l'intersection du chemin de la Grande-Côte et la 62^e Avenue ou la 63^e Avenue.

Sujet :

7.2.3. Zone de sécurité

Monsieur le conseiller Raymond Tessier indique qu'il pourrait être opportun d'aménager une zone de sécurité dans un secteur de son quartier.

7.3. Conseiller du district des Jardins

Sujet :

7.3.1. Activités hivernales

Monsieur le conseiller Yves Roy dresse un sommaire des activités hivernales prévues prochainement et invite la population à y participer en grand nombre.

Sujet :

7.3.2. Parc Nature – soirée d'information

Monsieur le conseiller Yves Roy invite les citoyennes et les citoyens à participer à une soirée d'information, dans le cadre du projet de développement et de valorisation du parc Nature, qui se tiendra le 7 février prochain.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

7.4. Conseillère du district du Carrefour

Sujet :

7.4.1. Remerciements – Service de l’animation communautaire

Madame la conseillère Sylvie Mallette remercie monsieur Michel Lamontagne de même que tout le Service de l’animation communautaire en lien avec le travail de soutien offert aux sinistrés touchés par l’incendie survenu sur la rue Hector-Lanthier.

Sujet :

7.4.2. Remerciements – Chloé Degagné

Madame la conseillère Sylvie Mallette remercie particulièrement madame Chloé Degagné pour son dévouement à la recherche de solution et au soutien des sinistrés de ce même incendie.

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

Résolution 2023-01-014

8.1.1. Moulin Légaré - moulin à farine - conformité électrique

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte qu’aucune soumission n’a été déposée dans le cadre de l’appel d’offres public portant le numéro B-30.32.02 relativement aux travaux de conformité électrique du moulin à farine au moulin Légaré.

8.2. Obligation de construction

Résolution 2023-01-015

8.2.1. Société en commandite Albatros

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Société en commandite Albatros, un délai additionnel expirant le 2 décembre 2023, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble sur le lot 3 396 431 et ce, moyennant une compensation de 281 660 \$;

D’autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

9. Personnel

Résolution 2023-01-016

9.1. Embauche - cadre contractuel - Service des finances

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d’embaucher Ginette Lacroix, au poste de cadre contractuel au Service des finances, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D’autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-01-017

9.2. Embauche - brigadier(-ière) scolaire - Service de police

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche d'Alexandre Mirande, au poste de brigadier(-ière) scolaire au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-01-018

9.3. Embauche - surveillant(e) d'activités - Service du sport et du plein air

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Simon Charbonneau, au poste de surveillant(e) d'activités au Service du sport et du plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-01-019

9.4 Nomination - pompier - Service de la sécurité incendie - modification de la résolution 2022-11-660

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de modifier la résolution 2022-11-660 afin de nommer Daniel Boucher, au poste de pompier éligible régulier au lieu de lieutenant, et de modifier le document « confirmation de nomination » déposé à la résolution 2022-11-660, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-01-020

9.5. Nomination - pompier(-ière) - Service de la sécurité incendie

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Yanrick Constantineau et Justin Lavigne, aux postes de pompier, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-01-021

9.6 Nomination - directeur(-trice) général(e) - Direction générale

Sur proposition de Pierre Charron, appuyé à l'unanimité, il est résolu de nommer François Bélanger, au poste de directeur(-trice) général(e) à la Direction générale, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

10. Commissions et comités du conseil

Résolution 2023-01-022

10.1. Nomination à une commission du conseil

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de désigner les personnes suivantes au sein de la commission ci-après mentionnée :

Commission jeunesse	Marc Lamarre, président Isabelle Lefebvre, vice-présidente <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Yassmina Bilali - Michel Lamontagne - Fannie Leclerc <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - Sophie Dorion - Éliane Francoeur - Hugo Poitras - Laurence St-Amand - Élia Therrien - Émily Tremblay

La présente résolution modifie la résolution numéro 2022-11-663 pour la commission concernée.

Résolution 2023-01-023

10.2. Nomination au sein d'organismes

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer les personnes suivantes au sein des organismes ci-après mentionnés :

Société de développement de Saint-Eustache (SODESE)	Pierre Charron, délégué Michèle Labelle, déléguée Patrice Paquette, délégué François Bélanger, délégué Jocelyne Montreuil, déléguée
Société de généalogie de Saint-Eustache	Fannie Leclerc, déléguée

La présente résolution modifie la résolution numéro 2022-02-084 pour les organismes concernés.

Résolution 2023-01-024

**10.3. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines -
procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 décembre 2022**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2022-12-155 à CAPFRH-2022-12-163, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 décembre 2022, telles que présentées.

Résolution 2023-01-025

**10.4. Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le
13 décembre 2022**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDE-2022-12-016 à CDE-2022-12-018, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 décembre 2022, telles que présentées.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-01-026

10.5. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de l'assemblée tenue le 1^{er} décembre 2022

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CATH-2022-12-009 à CATH-2022-12-014, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 1^{er} décembre 2022, telles que présentées.

Résolution 2023-01-027

10.6. Commission des services techniques - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 décembre 2022

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CST-2022-12-007, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 décembre 2022, telle que présentée.

Résolution 2023-01-028

10.7. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 décembre 2022

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CLCC-2022-12-178 à CLCC-2022-12-191, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 décembre 2022, telles que présentées.

Résolution 2023-01-029

10.8. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 décembre 2022

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCT-2022-12-032 et CCT-2022-12-033, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 décembre 2022, telles que présentées.

Résolution 2023-01-030

10.9. Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 décembre 2022

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCRC-2022-12-008 et CCRC-2022-12-009, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 décembre 2022, telles que présentées.

Sujet :

10.10. Commission jeunesse - procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 décembre 2022

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 décembre 2022 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2023-01-031

10.11. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 décembre 2022

CONSIDÉRANT que les demandes de dérogations mineures numéros DM 2022-0106 (66, rue Saint-Louis), DM 2022-0146 (7, rue Léo) et DM 2022-0155 (1, rue de Bellefeuille), mentionnées au procès-verbal de l'assemblée du 21 décembre 2022 du Comité consultatif d'urbanisme fera l'objet d'une consultation le 13 février 2023, à 19 heures;

En conséquence;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de l'assemblée du 21 décembre 2022 du Comité consultatif d'urbanisme, de tenir une consultation le 13 février 2023, à 19 heures relativement aux demandes de dérogations mineures et de publier un avis public en conséquence.

Résolution 2023-01-032

10.11. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 décembre 2022

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 21 décembre 2022:

- PIIA 2020-0031R2 (451, chemin de la Grande-Côte – Plans VSE 2022-092);
- PIIA 2021-0116R (10, rue Guy);
- PIIA 2022-0149 (38, Terrasse Lemay – Plans VSE 2022-084);
- PIIA 2022-0151 (66, rue Saint-Louis – Plans VSE 2022-087);
- PIIA 2022-0152 (30, boulevard Industriel – Plans VSE 2022-088);
- PIIA 2022-0154 (58, 62^e Avenue – Plans VSE 2022-089).

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2023-01-033

11.1.1. Politique numéro POL-1039 intitulé « Politique d'approvisionnement et de disposition de certains biens »

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter la politique POL-1039 intitulée « Politique d'approvisionnement et de disposition de certains biens », dont copie est déposée au dossier du conseil, en remplacement de la politique antérieure POL-1001 intitulée « Politique d'approvisionnement et de disposition de certains biens ».

Sujet :

11.1.2. Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1958 (règlement d'emprunt de 10 410 000 \$ - dépenses en immobilisation)

La greffière dépose le certificat prévu par la loi relativement au résultat de la procédure d'enregistrement tenue les 9, 10, 11, 12 et 13 janvier 2023 sous l'autorité du règlement numéro 1958 décrétant une dépense et un emprunt de 10 410 000 \$ pour des dépenses en immobilisation pour la construction et la réfection d'infrastructures municipales, de bâtiments, de chaussées, de trottoirs, de pistes cyclables, d'éclairage urbain, d'aménagement de parcs, d'ouvrages d'art, d'acquisition de véhicules, d'équipements informatiques et de travaux de signalétique.

Sujet :

11.1.3. Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1959 (règlement d'emprunt de 1 206 000 \$ - travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées et de réfection des ouvrages traitement des eaux usées et de l'eau potable)

La greffière dépose le certificat prévu par la loi relativement au résultat de la procédure d'enregistrement tenue les 9, 10, 11, 12 et 13 janvier 2023 sous l'autorité du règlement numéro 1959 décrétant une dépense et un emprunt de 1 206 000 \$ pour des travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées et de réfection des ouvrages traitement des eaux usées et de l'eau potable.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

11.1.4. Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1960 (règlement d'emprunt de 400 000 \$ - dépenses en immobilisation)

La greffière dépose le certificat prévu par la loi relativement au résultat de la procédure d'enregistrement tenue les 9, 10, 11, 12 et 13 janvier 2023 sous l'autorité du règlement numéro 1960 décrétant une dépense et un emprunt de 400 000 \$ pour des dépenses en immobilisation pour la construction et la réfection d'infrastructures municipales d'égout pluvial, de fondation et de pavage, de trottoirs et de bordures de béton, de terrassement, de marquage et de modifications à des feux de circulation.

Sujet :

11.1.5. Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1962 (réserve financière aux fins de contribuer à la stabilisation de certaines dépenses fluctuantes de fonctionnement)

La greffière dépose le certificat prévu par la loi relativement au résultat de la procédure d'enregistrement tenue les 9, 10, 11, 12 et 13 janvier 2023 sous l'autorité du règlement numéro 1962 décrétant une réserve financière aux fins de contribuer à la stabilisation de certaines dépenses fluctuantes de fonctionnement.

Sujet :

11.1.6. Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1963 (réserve financière aux fins de contribuer à la stabilisation de certaines dépenses fluctuantes de fonctionnement liées à la gestion de l'eau potable et des eaux usées)

La greffière dépose le certificat prévu par la loi relativement au résultat de la procédure d'enregistrement tenue les 9, 10, 11, 12 et 13 janvier 2023 sous l'autorité du règlement numéro 1963 décrétant une réserve financière aux fins de contribuer à la stabilisation de certaines dépenses fluctuantes de fonctionnement liées à la gestion de l'eau potable et des eaux usées.

Résolution 2023-01-034

11.1.7. Résiliation d'une promesse d'achat – Dragon Solaire inc. – parties du lot 6 270 954

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de résiliation de Dragon Solaire inc. relative à la promesse d'achat pour l'acquisition des parties du lot 6 270 954 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, acceptée en vertu de la résolution 2022-07-442 et modifiée par les résolutions 2022-08-504 et 2022-10-607;

De remettre à Dragon Solaire inc. le dépôt reçu de 91 628,55 \$ accompagnant ladite promesse;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-01-035

11.1.8. Servitude - Hydro-Québec et Bell Canada - partie du lot 6 270 954

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec Hydro-Québec et Bell Canada, l'extinction et l'établissement de servitude sur une partie du lot 6 270 954 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions d'un projet d'acte de servitude, préparé par M^e Mario Beauchamp, notaire, dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2023-01-036

11.2.1. Accord de subvention - Fonds de réengagement avec les publics pour les organismes œuvrant dans la présentation de spectacles professionnels

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la conclusion d'une entente d'accord de subvention au Fonds de réengagement avec les publics pour les organismes œuvrant dans la présentation de spectacles professionnels, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser également la Ville à demander, le cas échéant, au gouvernement du Québec toute autorisation, dans le cadre du décret d'exclusion visant les ententes par une entité fédérale à un organisme municipal, en rapport avec ladite demande d'aide financière;

De confirmer que le projet d'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique;

D'autoriser la coordonnatrice du Service des arts et de la culture à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-01-037

11.2.2. Club de soccer de la Seigneurie - conclusion d'une modification à l'entente intermunicipale

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une modification à l'entente relative à l'organisation du soccer sur le territoire, conclue en vertu de la résolution 2019-10-639, avec le Club de soccer de la Seigneurie, les villes de Boisbriand, Deux-Montagnes et Sainte-Marthe-sur-le-Lac, et les municipalités de Saint-Joseph-du-Lac, Pointe-Calumet, Oka et Saint-Placide, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-01-038

11.2.3. Demande d'aide financière - Fonds régions et ruralité

CONSIDÉRANT que la MRC de Deux-Montagnes s'est vu attribuer par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) une enveloppe dans le cadre du volet 3 du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache souhaite favoriser la réalisation de projets qui permettent de rendre accessible à la population les berges de ses différents cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache souhaite réaliser le projet de réfection par phases de la promenade de la Rivière du Chêne;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache désire procéder en 2023 à la préparation des plans et devis pour les deux premières phases de ce projet;

En conséquence;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de déposer une demande d'aide financière de 110 000 \$ dans le cadre du programme volet 3 du Fonds régions et ruralité (FRR) pour la réalisation du projet de la préparation des plans et devis pour les phases 1 et 2 de la réfection de la promenade de la Rivière du Chêne;

De demander une aide financière à la MRC de Deux-Montagnes s'élevant à 110 000 \$ pour la réalisation du projet dans le cadre du programme volet 3 du Fonds régions et ruralité (FRR);

D'assumer sa part des dépenses dans la réalisation du projet;

D'autoriser le directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente

Résolution 2023-01-039

11.2.4. Lise St-Onge et Denis Blanchette - conclusion d'une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à un acte de donation d'une collection originale de photographies concernant le corps de clairons de la Ville de Saint-Eustache et ses environs avec Lise St-Onge et Denis Blanchette, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-01-040

11.2.5. Louis-André Corriveau, Marcelle Corriveau et René Corriveau - conclusion d'une entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à un acte de donation d'une collection originale d'actes notariés concernant la propriété située au 64-68, rue Saint-Eustache avec Louis-André Corriveau, Marcelle Corriveau et René Corriveau, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-01-041

11.2.6. Marie-Claude Labelle et Frédéric Labelle - conclusion d'une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à un acte de donation d'un ensemble de douze photographies originales prises dans le Vieux-Saint-Eustache avec Marie-Claude Labelle et Frédéric Labelle, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-01-042

11.2.7. Symposium des patriotes - conclusion d'une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente de partenariat visant à offrir une exposition en arts visuels avec Symposium des Patriotes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

11.3. Directeur du module technique

Résolution 2023-01-043

11.3.1. Commission de protection du territoire agricole du Québec - demande d'autorisation - lot 1 366 487 - 100, montée Dorion

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation numéro 2022-0116 visant une utilisation à une fin autre que l'agriculture sur le lot numéro 1 366 487 identifié au cadastre du Québec et ayant comme numéro civique le 100, montée Dorion, déposée au Service de l'urbanisme et du développement économique le 14 octobre 2022 par M^e Armand Poupart;

CONSIDÉRANT la décision favorable de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant les demandes à portée collective numéros 374945 et 412548 dont le lot visé y est inclus;

CONSIDÉRANT qu'une demande à portée collective vise à permettre l'usage résidentiel, sous conditions, dans certains secteurs de la zone agricole;

CONSIDÉRANT que le requérant exerce l'usage « commerce de camionnage » ce qui consiste essentiellement au stationnement de camions, de machinerie ainsi qu'à l'entretien afférent à ces véhicules sur la totalité du lot depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que le propriétaire souhaite qu'un usage autre qu'agricole et autre que celui autorisé dans la demande à portée collective soit autorisé;

CONSIDÉRANT que cette autorisation requiert l'autorisation de la CPTAQ en vertu de l'article 26 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* (LPTAA);

CONSIDÉRANT les critères d'analyse d'une demande d'autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture prévus à l'article 62 de la LPTAA;

CONSIDÉRANT que le lot est situé dans un secteur déstructuré de la zone agricole;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ s'est déjà prononcée sur la question du potentiel agricole du lot visé, des lots avoisinants et de la possibilité de son utilisation à des fins d'agriculture dans le cadre de sa décision favorable à la demande à portée collective;

CONSIDÉRANT que le requérant souhaite que soit reconnu par la CPTAQ l'usage « commerce de camionnage », ce qui consiste essentiellement au stationnement de camions, de machinerie ainsi qu'à l'entretien afférent à ces véhicules (ci-après « usage projeté ») sur une superficie de 0,7 hectare, alors que le terrain a une superficie totale de 1,197 hectare;

CONSIDÉRANT que les mesures de contrôles intérimaires de la MRC de Deux-Montagnes interdisent spécifiquement les activités de remisage, de récupération et de stationnement de véhicules automobiles dans un îlot déstructuré;

CONSIDÉRANT que l'usage projeté pourrait affecter le potentiel agricole des terrains voisins puisque les lots voisins sont cultivés;

CONSIDÉRANT que l'usage projeté n'est pas conforme aux mesures de contrôles intérimaires de la MRC de Deux-Montagnes et qu'il n'existe pas un projet de règlement visant à autoriser ce type d'usage sur le site;

CONSIDÉRANT que l'usage projeté sur le lot ne contraindrait pas davantage l'activité de production animale sur les lots voisins;

CONSIDÉRANT qu'il est possible d'exercer cet usage projeté ailleurs sur le territoire;

CONSIDÉRANT que le lot est situé à moins de 100 mètres d'exploitations agricoles existantes et qu'il pourrait compromettre l'homogénéité de la communauté;

CONSIDÉRANT que l'usage projeté n'aurait pas d'effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources en eau et sol sur le territoire;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT la superficie du lot, celle-ci serait insuffisante pour pratiquer l'agriculture;

CONSIDÉRANT que ni l'usage projeté et ni l'usage actuel aurait un effet tant positif que négatif sur le développement économique de la région;

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Deux-Montagnes est de mettre en place des conditions propices à une cohabitation harmonieuse des usages et des activités agricoles, et que l'usage projeté ne contribuerait pas à l'atteinte de cet objectif;

CONSIDÉRANT que les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont formulé une recommandation défavorable à la demande d'autorisation numéro 2022-0116 en date du 24 novembre 2022;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de refuser la demande d'autorisation numéro 2022-0116 pour une utilisation du lot numéro 1 366 487 à une fin autre que l'agriculture.

12. Rapports et comptes du mois

Sujet :

12.1. Rapport de construction pour le mois de décembre 2022

Le rapport de construction pour le mois de décembre 2022 est déposé au dossier du conseil.

Sujet :

12.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 16 novembre 2022 au 15 décembre 2022

Le rapport des dépenses autorisées par délégation pour la période du 16 novembre 2022 au 15 décembre 2022 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2023-01-044

12.3. Comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2022

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de décembre 2022, lesquels totalisent 8 892 893,01 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

13. Levée de la séance

Résolution 2023-01-045

13. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 13 FÉVRIER 2023 – 19 HEURES**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption d'un procès-verbal**
 - 2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2023
- 3. Consultation et décision**
 - 3.1. Dérogations mineures**
 - 3.1.1. DM 2022-0106 - 66, rue Saint-Louis
 - 3.1.2. DM 2022-0146 - 7, rue Léo
 - 3.1.3. DM 2022-0155 – 1, rue de Bellefeuille
- 4. Législation**
 - 4.1. Consultation**
 - 4.1.1. Règlement numéro 1675-393 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2. Consultation et adoption d'un second projet de règlement**
 - 4.2.1. Règlement numéro 1675-392 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.3. Consultation et adoption d'un règlement**
 - 4.3.1. Règlement numéro 1675-391 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.4. Adoption d'un règlement**
 - 4.4.1. Règlement numéro 1794-010 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1794 relatif aux usages conditionnels »
- 5. Dossier du maire**
- 6. Période de questions**
- 7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)**
 - 7.1. Conseiller du district des Érables**
 - 7.1.1. Fondation EZ Laviolette
 - 7.1.2. Gala Excellence – Polyvalente Deux-Montagnes
 - 7.1.3. Stationnement – rue des Hirondelles et rue des Hérons
 - 7.2. Conseiller du district Clair Matin**
 - 7.2.1. Championnes canadiennes
 - 7.2.2. Tournoi Bantam
 - 7.3. Conseillère du district de la Seigneurie**
 - 7.3.1. Nouveaux arrivants
 - 7.3.2. Vie de quartier
 - 7.3.3. Rencontre Seigneurie

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 13 FÉVRIER 2023 – 19 HEURES**

7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères) (suite)

7.4. Conseiller du district des Îles

- 7.4.1. Pavage Hector-Lanthier (Boisbriand)
- 7.4.2. École Horizon-Soleil
- 7.4.3. Remerciements

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

- 8.1.1. Achat regroupé pour l'acquisition de produits VMware
- 8.1.2. Nettoyage de puisards
- 8.1.3. Service de captation vidéo et audio des séances du conseil municipal
- 8.1.4. Travaux de réhabilitation par gainage des branchements d'égouts sanitaires
- 8.1.5. Services professionnels de vérification externe – travaux additionnels
- 8.1.6. Fourniture et installation d'un système d'écrans numériques de pointage – système de pondération et d'évaluation
- 8.1.7. Services professionnels de programmation d'automates à l'usine de filtration – système de pondération et d'évaluation
- 8.1.8. Carrefour institutionnel régional – ajout d'une nouvelle unité de ventilation
- 8.1.9. Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance - aménagement de pistes cyclables 2023 - surveillance des travaux - traverse du cours d'eau Leblanc
- 8.1.10. Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance de travaux – travaux de réfection du boulevard Industriel (entre le 780 et le 1001, boulevard Industriel)
- 8.1.11. Services professionnels d'ingénierie – mise en place de stations météorologiques automatiques et suivi pluviométrique 2020-2025 – exercice d'une option de renouvellement

9. Personnel

- 9.1. Embauche – employé(e) col bleu – divers services
- 9.2. Embauche – contractuel(le) – Service des arts et de la culture
- 9.3. Nomination – cadre contractuel – Service de la bibliothèque
- 9.4. Embauche – technicien(ne) en comptabilité – Service des finances
- 9.5. Embauche – technicien(ne) juridique – Service du greffe et des affaires juridiques
- 9.6. Embauche – policier(-ière) temporaire - Service de police
- 9.7. Nomination – coordonnateur(-trice) du centre d'appels d'urgence – Service de police

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 13 FÉVRIER 2023 – 19 HEURES**

9. Personnel (suite)

- 9.8. Embauche – étudiant(e) stagiaire – Service des technologies de l’information
- 9.9. Embauche – concierge – Service des travaux publics
- 9.10. Embauche – mécanicien(ne) – Service des travaux publics

10. Commissions et comité du conseil

- 10.1. Nomination aux commissions du conseil
- 10.2. Commission de l’administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l’assemblée tenue le 18 janvier 2023
- 10.3. Commission du développement économique - procès-verbal de l’assemblée tenue le 10 janvier 2023
- 10.4. Commission de l’aménagement du territoire et de l’habitation - procès-verbal de l’assemblée tenue le 11 janvier 2023
- 10.5. Commission des services techniques - procès-verbal de l’assemblée tenue le 18 janvier 2023
- 10.6. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l’assemblée tenue le 23 janvier 2023
- 10.7. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de l’assemblée tenue le 24 janvier 2023
- 10.8. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l’assemblée tenue le 16 janvier 2023
- 10.9. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de l’assemblée tenue le 30 janvier 2023
- 10.10. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de l’assemblée tenue le 25 janvier 2023
- 10.11. Commission de l’environnement et de l’embellissement - procès-verbal de l’assemblée tenue le 24 janvier 2023
- 10.12. Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de l’assemblée tenue le 25 janvier 2023
- 10.13. Commission de la revitalisation du Vieux-Saint-Eustache – procès-verbal de l’assemblée tenue le 25 janvier 2023
- 10.14. Commission jeunesse - procès-verbal de l’assemblée tenue le 25 janvier 2023
- 10.15. Comité consultatif d’urbanisme - procès-verbal de l’assemblée tenue le 26 janvier 2023

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 13 FÉVRIER 2023 – 19 HEURES**

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

11.1.1. Politique numéro POL-1032 intitulé « Politique sur le télétravail »

11.1.2. Servitude - Hydro-Québec, Bell Canada et Vidéotron ltée - partie du lot 6 288 667

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

11.2.1. Accord de subvention - Fonds du Canada pour la présentation des arts – Programme de relance des arts et de la culture du Canada pour les organismes œuvrant dans la présentation de spectacles professionnels (PRACC)

11.2.2. Demande d'aide financière - Programme d'aide aux immobilisations – délai additionnel

11.2.3. Fondation sauvegarde Église historique de Saint-Eustache – conclusion d'une entente

11.3. Directeur du module technique

11.3.1. Déplacement du réseau aérien d'utilités publiques, à proximité du 70, chemin des Îles-Yale – construction du pont

11.3.2. Société d'habitation du Québec - Programme Rénovation Québec - volet VI (maison lézardées)

11.4. Directeur général

11.4.1. Assistante-trésorière et directrice adjointe au Service des finances

12. Rapports et comptes du mois

12.1. Rapport de construction pour le mois de janvier 2023

12.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 16 décembre 2022 au 15 janvier 2023

12.3. Comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2023

13. Levée de la séance

/jc



Procès-verbal du conseil de la VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **13 février 2023**
à 19 heures.

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Patrice Paquette, Daniel Goyer (à partie), Marc Lamarre, Isabel Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier (à partie), Nicole Carignan-Lefebvre (à partie) et Yves Roy, formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur Christian Bellemare, directeur général, et madame Isabelle Boileau, greffière.

Sont absentes les conseillères Michèle Labelle et Sylvie Mallette.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2023-02-046

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 février 2023, avec les modifications suivantes :

- Ajouter les sujets :
 - « **5.1.** Départ du directeur général
 - 5.2.** Redécoupage électoral fédéral ».

2. Adoption d'un procès-verbal

Résolution 2023-02-047

2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2023

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2023.

3. Consultation et décision

3.1. Dérogations mineures

Résolution 2023-02-048

3.1.1. DM 2022-0106 - 66, rue Saint-Louis

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme et du développement économique expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2022-0106 soumise afin de permettre une marge latérale gauche de 0,58 mètre sur une longueur de 5,81 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage requiert une marge latérale minimale de 1,50 mètre pour un tel usage et permettre une marge avant de 0,70 mètre pour un perron en cour avant, alors que le règlement numéro 1675 de zonage requiert une marge avant minimale de 1,50 mètre, aux conditions suivantes :

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

- Que l'aménagement de l'aire de stationnement soit revu afin de permettre la préservation des arbres matures;
- Qu'un plan d'aménagement paysager soit déposé afin d'aménager l'aire d'isolement le long de la ligne latérale droite;

Laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2022-12-139 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 21 décembre 2022.

Résolution 2023-02-049

3.1.2. DM 2022-0146 - 7, rue Léo

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme et du développement économique expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de refuser la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2022-0146 soumise afin de permettre que l'égouttement des eaux de pluie ou de ruissellement du terrain ne soit pas dirigé vers les réseaux publics, alors que le règlement numéro 1675 de zonage requiert que les eaux de surface soient dirigées vers les réseaux publics conçus à cet effet, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2022-12-140 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 21 décembre 2022.

Résolution 2023-02-050

3.1.3. DM 2022-0155 – 1, rue de Bellefeuille

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme et du développement économique expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2022-0155 soumise afin de permettre une marge avant de 2,91 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage prescrit une marge avant minimale de 3,00 mètres, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2022-12-141 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 21 décembre 2022.

4. Législation

4.1. Consultation

Résolution 2023-02-051

4.1.1. Consultation

Règlement numéro 1675-393 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT l'avis public de consultation publié le 19 janvier 2023;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de retirer ce sujet.

4.2. Consultation et adoption d'un second projet de règlement

Résolution 2023-02-052

4.2.1. Consultation et adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-392 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-392 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de préciser, pour la zone 7-C-21, les règles de calcul des cases de stationnement applicables aux usages « Clinique médicale et cabinet de consultation ». Il précise que la version proposée pour le premier projet adopté à une séance antérieure est différente de celle apparaissant au second projet, et plus particulièrement par la modification à la grille des usages et des normes de la zone 7-C-21 en ajoutant le chiffre « 10 » à la rubrique « Divers » à la ligne identifiée « Notes particulières » de la colonne correspondant à l'usage « C-01: Quartier ».

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme et du développement économique effectue une présentation fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-392 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

4.3. Consultation et adoption d'un règlement

Résolution 2023-02-053

4.3.1. Consultation et adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-391 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-391 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet d'établir un seuil de 40 % de canopée applicable à l'espace utilisé pour tout nouvel aménagement, agrandissement ou réaménagement d'une aire de stationnement.

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme et du développement économique effectue une présentation fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-391 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

4.4. Adoption d'un règlement

Résolution 2023-02-054

4.4.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1794-010 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1794 relatif aux usages conditionnels »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Il précise que la version proposée pour le second projet adopté à une séance antérieure est différente de celle apparaissant pour l'adoption du règlement, et plus particulièrement par la modification de la numérotation des sous-paragraphes 1 à 5 du paragraphe a) de l'article 2 en remplaçant les chiffres 1 à 5 par les lettres b) à f), et que par conséquent ces derniers deviennent des paragraphes.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1794-010 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1794 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

5. Dossier du maire

Sujet :

5.1. Départ du directeur général

Monsieur le maire rend un hommage à Christian Bellemare qui quitte pour la retraite. Il le félicite pour son excellent travail et pour avoir été un visionnaire exceptionnel pour la Ville.

Résolution 2023-02-055

5.2. Redécoupage électoral fédéral

CONSIDÉRANT que, la circonscription de Rivière-des-Mille-Îles comprend une population de 104 960 soit un écart de -3,7 % ;

CONSIDÉRANT que, la révision des limites de la circonscription de Rivière-des-Mille-Îles propose que la partie de la Ville de Saint-Eustache située à l'est d'une ligne décrite comme suit : commençant à l'intersection de la limite nord de ladite Ville avec la montée Laurin; de là vers le sud-est et le sud suivant ladite montée jusqu'au chemin Fresnière; de là généralement vers l'est suivant ledit chemin et le chemin de la Rivière Sud jusqu'au boulevard Industriel; de là généralement vers le sud suivant ledit boulevard jusqu'au boulevard des Promenades; de là vers le sud-est suivant ledit boulevard jusqu'à la limite nord de la Ville de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que la circonscription de Mirabel comprendrait une partie de la Ville de Saint-Eustache d'une ligne décrite comme suit : commençant à l'intersection de la limite sud de la Ville de Mirabel avec la montée Laurin; de là généralement vers le sud suivant ladite montée jusqu'au chemin Fresnière (chemin de la Rivière Sud); de là généralement vers l'est suivant le chemin de la Rivière Sud jusqu'au boulevard Industriel;

CONSIDÉRANT que, le maintien des services aux citoyens est au cœur des 9 préoccupations exprimées par tous les élus (députés, maires, préfets, etc.) et les intervenants communautaires qui ont comparu devant la Commission;

En conséquence :

Sur proposition de Pierre Charron, appuyé à l'unanimité, il est résolu de demander à la Commission de respecter les limites physiques déjà établies à des fins administratives, politiques et économiques de la Ville de Saint-Eustache dans le but de respecter la communauté d'intérêts, la spécificité de la circonscription et de son évolution historique;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Que la Commission permette aux 1607 électeurs (section de vote 172), résidents de la Ville de Saint-Eustache, de demeurer dans la circonscription de Rivière-des-Mille-Îles afin de garantir une représentation adéquate de leurs intérêts et favoriser l'accès auprès de leur député et de l'aide qu'ils pourront en obtenir.

6. Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)

7.1. Conseiller du district des Érables

Sujet :

7.1.1. Fondation EZ Laviolette

Monsieur le conseiller Daniel Goyer indique qu'il a assisté à l'événement organisé par la Fondation EZ Laviolette pour représenter la Ville.

Sujet :

7.1.2. Gala Excellence – Polyvalente Deux-Montagnes

Monsieur le conseiller Daniel Goyer souligne qu'il a représenté la Ville et qu'il a remis une bourse dans le cadre du Gala Excellence de la polyvalente Deux-Montagnes.

Sujet :

7.1.3. Stationnement – rue des Hirondelles et rue des Hérons

Monsieur le conseiller Daniel Goyer suggère d'analyser la possibilité d'interdire le stationnement d'un côté de la rue des Hirondelles et de la rue des Hérons.

7.2. Conseiller du district Clair Matin

Sujet :

7.2.1. Championnes canadiennes

Monsieur le conseiller Marc Lamarre félicite les championnes canadiennes de Saint-Eustache lors du championnat de soccer féminin qui s'est tenu à l'automne dernier.

Sujet :

7.2.2. Tournoi Bantam

Monsieur le conseiller Marc Lamarre souligne le succès du tournoi Bantam et remercie les bénévoles pour leur implication.

7.3. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

7.3.1. Nouveaux arrivants

Madame la conseillère Isabel Mattioli indique les ressources disponibles pour les nouveaux arrivants.

Sujet :

7.3.2. Vie de quartier

Madame la conseillère Isabel Mattioli dresse un résumé de la vie de son quartier.

Sujet :

7.3.3. Rencontre Seigneuroise

Madame la conseillère Isabel Mattioli invite ses citoyens à une rencontre.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

7.4. Conseiller du district des Îles

Sujet :

7.4.1. Pavage Hector-Lanthier (Boisbriand)

Monsieur le conseiller Raymond Tessier indique que le pavage sur Hector-Lanthier du côté de Boisbriand est très endommagé.

Sujet :

7.4.2. École Horizon-Soleil

Monsieur le conseiller Raymond Tessier fait état d'une résolution du conseil d'établissement au sujet de la sécurité du corridor scolaire à l'intersection du chemin de la Grande-Côte et de la 63^e Avenue.

Sujet :

7.4.3. Remerciements

Monsieur le conseiller Raymond Tessier remercie et félicite les récipiendaires du Gala Semeur de culture et souligne le succès de la fête hivernale de l'Association du quartier des Îles.

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

Résolution 2023-02-056

8.1.1. Achat regroupé pour l'acquisition de produits VMware

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régions intermunicipales) intéressées, un regroupement d'achats pour l'acquisition de logiciels VMware comprenant notamment le renouvellement de l'assistance technique et la maintenance de logiciels;

CONSIDÉRANT que la Ville entend se prévaloir des dispositions de l'article 573.3.2. de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de confirmer l'adhésion de la Ville de Saint-Eustache au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'acquisition de logiciels VMware comprenant notamment le renouvellement de l'assistance technique et la maintenance de logiciels, pour une période se terminant le 19 novembre 2024, pour ses besoins estimés à environ 20 000 \$, taxes en sus;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-02-057

8.1.2. Nettoyage de puisards

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Beauregard Environnement Itée, relativement aux travaux de nettoyage de puisards, pour la période se terminant le 31 décembre 2024, au prix soumis, pour un montant total approximatif de 96 976 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2022-T-P-32;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Raymond Tessier quitte l'assemblée.

Résolution 2023-02-058

8.1.3. Service de captation vidéo et audio des séances du conseil municipal

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Télévision communautaire des Basses-Laurentides, relativement au service de captation vidéo et audio des séances du conseil municipal, au prix soumis, pour un montant total de 51 825 \$, taxes en sus, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2026, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2022-C-P-40;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-02-059

8.1.4. Travaux de réhabilitation par gainage des branchements d'égouts sanitaires

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Formadrain inc., relativement aux travaux de réhabilitation par gainage des branchements d'égouts sanitaires, au prix soumis, pour un montant total approximatif de 48 035 \$, taxes en sus, pour la période se terminant le 31 décembre 2023, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2022-T-P-38;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-02-060

8.1.5. Services professionnels de vérification externe – travaux additionnels

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de verser à Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l., une dépense additionnelle de 1 500 \$, taxes en sus, dans le cadre des services professionnels de vérification externe pour les exercices financiers se terminant le 31 décembre 2019, 2020 et 2021 (dossier 2019-F-P-33);

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-02-061

8.1.6. Fourniture et installation d'un système d'écrans numériques de pointage – système de pondération et d'évaluation

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de choisir d'utiliser le système de pondération et d'évaluation des offres prévu à l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans les cas de soumissions relativement à la fourniture et l'installation d'un système d'écrans numériques de pointage (dossier 2023-I-P-01), et d'approuver les critères de pondération et d'évaluation plus amplement décrits au document dont copie est déposée au dossier du conseil.

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Raymond Tessier reprend son siège.

Résolution 2023-02-062

8.1.7. Services professionnels de programmation d'automates à l'usine de filtration – système de pondération et d'évaluation

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'utiliser le système de pondération et d'évaluation des offres prévu à l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans les cas de soumissions relativement aux services professionnels de programmation d'automates à l'usine de filtration (dossier 2023-E-P-02), et d'approuver les critères de pondération et d'évaluation plus amplement décrits au document dont copie est déposée au dossier du conseil.

Résolution 2023-02-063

8.1.8. Carrefour institutionnel régional – ajout d'une nouvelle unité de ventilation

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Rénovacoœur Rénovation inc., relativement aux travaux d'ajout d'une nouvelle unité de ventilation au Carrefour institutionnel régional, aux prix soumis pour un montant total de 248 713 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro B-72.02.01;

D'imputer la dépense au règlement 1944, selon les codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-02-064

8.1.9. Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance - aménagement de pistes cyclables 2023 - surveillance des travaux - traverse du cours d'eau Leblanc

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par EMS Infrastructure inc., soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé, pour les lots 1 à 6, relativement aux services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et surveillance pour les travaux d'aménagement de pistes cyclables - 2023, lot 1 rue du Souvenir (du boulevard Louis-Joseph-Rodrigue au 1422, rue du Souvenir), lot 2 allée de la Roseraie (de allée de la Roseraie à la rue des Ancolies), lot 3 emprise Trans Québec Maritimes (TQM) - phase I (secteur rue des Hérons), lot 4 emprise TQM – phase II (de phase I à rue du Condor) et lot 5 emprise TQM (entre la rue du Condor et le parc #3), aux prix soumis, pour chacune des phases, soit la phase 1 - plans et devis au montant de 31 000 \$ et la phase 2 – surveillance des travaux au montant de 26 600 \$, taxes en sus, et pour ce qui est de la phase 2, relative à la surveillance des travaux, conditionnellement à l'octroi d'un contrat de construction pour lesdits travaux;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Et pour la surveillance des travaux pour le lot 6 (traverse du cours d'eau Leblanc), au prix soumis, en une seule phase, soit la phase 2 – surveillance des travaux au montant de 13 500 \$, taxes en sus, conditionnellement à l'octroi d'un contrat de construction pour lesdits travaux;

Le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro P-08.22;

D'imputer la dépense au règlement 1958, selon le code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-02-065

8.1.10. Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance de travaux – travaux de réfection du boulevard Industriel (entre le 780 et le 1001, boulevard Industriel)

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par MLC Associés inc., soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé, relativement aux services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et surveillance de travaux pour les travaux de réfection du boulevard Industriel (entre le 780 et le 1001, boulevard Industriel), aux prix soumis, pour chacune des phases, soit la phase 1 – conception, plans et devis et appel d'offres 56 300 \$, taxes en sus, et la phase 2 – surveillance des travaux 48 000 \$, taxes en sus, et pour ce qui est de la phase 2, relative à la surveillance des travaux, conditionnellement à l'octroi d'un contrat de construction pour lesdits travaux, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro FP-175.5;

D'imputer la dépense au règlement 1958, selon le code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-02-066

8.1.11. Services professionnels d'ingénierie – mise en place de stations météorologiques automatiques et suivi pluviométrique 2020-2025 – exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la troisième des cinq (5) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif aux services professionnels d'ingénierie pour la mise en place de stations météorologiques automatiques et suivi pluviométrique, contrat intervenu avec J.F. Sabourin et associés inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour l'année 2023, soit du 1^{er} mai 2023 au 31 octobre 2023 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro AD-79.1;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

9. Personnel

Résolution 2023-02-067

9.1. Embauche – employé(e) col bleu – divers services

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Dominic Laberge et d'embaucher Ludovic De Angelis, aux postes d'employé(e) col bleu pour divers services, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-02-068

9.2. Embauche – contractuel(le) – Service des arts et de la culture

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Marie-Pier Piché, au poste de contractuel(le) au Service des arts et de la culture, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-02-069

9.3. Nomination – cadre contractuel – Service de la bibliothèque

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Nicole Grimard, au poste de cadre contractuel au Service de la bibliothèque, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-02-070

9.4. Embauche – technicien(ne) en comptabilité – Service des finances

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Gabriela Ioana Hasca, au poste de technicien(ne) en comptabilité au Service des finances, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-02-071

9.5. Embauche – technicien(ne) juridique – Service du greffe et des affaires juridiques

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche et d'embaucher Catherine Pagé, au poste de technicien(ne) juridique au Service du greffe et des affaires juridiques, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'abroger la résolution 2022-11-654;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-02-072

9.6. Embauche – policier(-ière) temporaire - Service de police

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche d'Émie Rondeau et d'embaucher Justin Delisle, aux postes de policier(-ière) temporaire au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-02-073

9.7. Nomination – coordonnateur(-trice) du centre d'appels d'urgence – Service de police

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner la nomination de Carl Dominique, au poste de coordonnateur(-trice) du centre d'appels d'urgence au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-02-074

9.8. Embauche – étudiant(e) stagiaire – Service des technologies de l'information

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Jérémy Labelle, au poste d'étudiant(e) stagiaire au Service des technologies de l'information, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-02-075

9.9. Embauche – concierge – Service des travaux publics

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Pascal Bonhomme, au poste de concierge au Service des travaux publics, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-02-076

9.10. Embauche – mécanicien(ne) – Service des travaux publics

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Karl Braney, au poste de mécanicien(ne) au Service des travaux publics, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

10. Commissions et comités du conseil

Résolution 2023-02-077

10.1. Nomination aux commissions du conseil

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu de désigner les personnes suivantes au sein des commissions ci-après mentionnées :

Commission de la revitalisation du Vieux-Saint-Eustache	Michèle Labelle, présidente Sylvie Mallette, vice-présidente <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Julie Ciavarella - Marie-Pier Côté - Émilie Goffart <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - Julie Ladouceur - Alex B. Lampron - Arnaud Paquin - Michel Rousseau
Commission jeunesse	Marc Lamarre, président Isabelle Lefebvre, vice-présidente <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Yassmina Bilali - Michel Lamontagne - Fannie Leclerc <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - Wahida Boubaker - Sophie Dorion - Éliane Francoeur - Hugo Poitras - Laurence St-Amand - Élia Therrien - Émily Tremblay

La présente résolution modifie les résolutions numéros 2022-12-735 et 2023-01-022 pour les commissions concernées.

Résolution 2023-02-078

10.2. Commission de l’administration publique, des finances et des ressources humaines -
procès-verbal de l’assemblée tenue le 18 janvier 2023

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu d’approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2023-01-001 à CAPFRH-2023-01-009, contenues au procès-verbal de l’assemblée tenue le 18 janvier 2023, telles que présentées.

Résolution 2023-02-079

10.3. Commission du développement économique - procès-verbal de l’assemblée tenue le
10 janvier 2023

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu d’approuver les recommandations, portant les numéros CDE-2023-01-001 à CDE-2023-01-004, contenues au procès-verbal de l’assemblée tenue le 10 janvier 2023, telles que présentées.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-02-080

10.4. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 janvier 2023

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CATH-2023-01-001, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 janvier 2023, telle que présentée.

Résolution 2023-02-081

10.5. Commission des services techniques - procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 janvier 2023

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CST-2023-01-001 à CST-2023-01-003, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 janvier 2023, telles que présentées.

Résolution 2023-02-082

10.6. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée tenue le 23 janvier 2023

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CLCC-2023-01-001 à CLCC-2023-01-023, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 23 janvier 2023, telles que présentées.

Sujet :

10.7. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de l'assemblée tenue le 24 janvier 2023

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 24 janvier 2023 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2023-02-083

10.8. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 janvier 2023

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CSP-2023-01-001 et CSP-2023-01-002, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 janvier 2023, telles que présentées.

Résolution 2023-02-084

10.9. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de l'assemblée tenue le 30 janvier 2023

Sur proposition de Yves Roy, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCT-2023-01-001 et CCT-2023-01-002, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 30 janvier 2023, telles que présentées.

Résolution 2023-02-085

10.10. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 janvier 2023

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CBSPT-2023-01-001, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 janvier 2023, telle que présentée.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-02-086

10.11. Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de l'assemblée tenue le 24 janvier 2023

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CEE-2023-01-001 à CEE-2023-01-004, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 24 janvier 2023, telles que présentées.

Sujet :

10.12. Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 janvier 2023

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 janvier 2023 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2023-02-087

10.13. Commission de la revitalisation du Vieux-Saint-Eustache – procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 janvier 2023

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro RVSE-2023-01-001, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 janvier 2023, telle que présentée.

Résolution 2023-02-088

10.14. Commission jeunesse - procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 janvier 2023

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CJ-2023-01-001, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 janvier 2023, telle que présentée.

Résolution 2023-02-089

10.15. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 26 janvier 2023

CONSIDÉRANT que les demandes de dérogations mineures numéros DM 2022-0161 (412, chemin du Chicot), DM 2023-0003 (174, rue du Bord-de-l'eau), DM 2023-0004 (573, rue des Chrysanthèmes) et DM 2023-005 (170, rue du Bord-de-l'eau), mentionnées au procès-verbal de l'assemblée du 26 janvier 2023 du Comité consultatif d'urbanisme fera l'objet d'une consultation le 13 mars 2023, à 19 heures;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de l'assemblée du 26 janvier 2023 du Comité consultatif d'urbanisme, de tenir une consultation le 13 mars 2023, à 19 heures relativement aux demandes de dérogations mineures et de publier un avis public en conséquence.

Résolution 2023-02-090

10.15. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 26 janvier 2023

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 26 janvier 2023:

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

- PIIA 2019-0001R2 (103, rue de Bellefeuille);
- PIIA 2019-0030R1 (586, chemin de la Rivière Nord – plans VSE 2022-097);
- PIIA 2022-0136 (210, rue Roy – plans VSE 2022-076);
- PIIA 2022-0156 (143, rue Lemay – plans VSE 2023-002);
- PIIA 2022-0158 (170, rue du Bord-de-l'eau – plans VSE 2023-006);
- PIIA 2022-0159 (174, rue du Bord-de-l'eau – plans VSE 2023-007);
- PIIA 2022-0160 (596, boulevard Industriel);
- PIIA 2022-0162 (166, rue des Hêtres – plans VSE 2022-095);
- PIIA 2023-0007 (99-101, rue Saint-Eustache – plans VSE 2023-004);

DE REFUSER le Plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre du projet PIIA 2022-0088R1 (625, rue Dubois – plans VSE 2023-001), aux motifs établis à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 26 janvier 2023.

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2023-02-091

11.1.1. Politique numéro POL-1032 intitulé « Politique sur le télétravail »

Sur proposition de Pierre Charron, appuyé à l'unanimité, il est résolu d'adopter la politique POL-1032 intitulée « Politique sur le télétravail », dont copie est déposée au dossier du conseil;

De demander au Service des ressources humaines de présenter un rapport au conseil suivant la première année d'entrée en vigueur de la présente politique.

Résolution 2023-02-092

11.1.2. Servitude - Hydro-Québec, Bell Canada et Vidéotron Ltée - partie du lot 6 288 667

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec Hydro-Québec, Bell Canada et Vidéotron Ltée, une servitude relative à un réseau de lignes électriques et de télécommunication sur une partie du lot 6 288 667 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions d'un projet d'acte de servitude, préparé par Me Nicolas Cataphard, notaire, dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2023-02-093

11.2.1. Accord de subvention - Fonds du Canada pour la présentation des arts – Programme de relance des arts et de la culture du Canada pour les organismes œuvrant dans la présentation de spectacles professionnels (PRACC)

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la conclusion d'une entente d'accord de subvention au Fonds du Canada pour la présentation des arts – Programme de relance des arts et de la culture du Canada pour les organismes œuvrant dans la présentation de spectacles professionnels (PRACC), le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser également la Ville à demander, le cas échéant, au gouvernement du Québec toute autorisation en rapport avec ladite demande d'aide financière;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

De confirmer que le projet d'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique;

D'autoriser la coordonnatrice du Service des arts et de la culture à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-02-094

11.2.2. Demande d'aide financière - Programme d'aide aux immobilisations – délai additionnel

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière, par la résolution numéro 2021-04-239, soumis au ministère de la Culture et des Communications, par le biais du Programme d'aide aux immobilisations en vertu du volet 2 – maintien et bonification des équipements et des infrastructures culturelles relativement aux travaux de réfection du Centre d'art La petite église;

CONSIDÉRANT qu'une aide financière maximale de 812 000 \$ a été autorisée par le ministre de la Culture et des Communications le 14 juin 2021;

CONSIDÉRANT qu'il est impossible que les travaux soient terminés à la date exigée par la subvention, soit avant le 14 juin 2023;

En conséquence;

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de demander au ministère de la Culture et des Communications un délai additionnel afin que la date butoir de la subvention soit prolongée au 31 décembre 2024;

D'autoriser le directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Monsieur le conseiller Daniel Goyer et madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre mentionnent la nature générale de leur intérêt dans le dossier mentionné au point 11.2.3. de l'ordre du jour, et en conséquence, ils s'abstiendront de participer aux délibérations et de voter sur ce point. Ils quittent en conséquence l'assemblée.

Résolution 2023-02-095

11.2.3. Fondation sauvegarde Église historique de Saint-Eustache – conclusion d'une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à l'organisation d'un concert d'envergure à l'église Saint-Eustache avec la Fondation sauvegarde Église historique de Saint-Eustache, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Daniel Goyer et madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre reprennent leur siège.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

11.3. Directeur du module technique

Résolution 2023-02-096

11.3.1. Déplacement du réseau aérien d'utilités publiques, à proximité du 70, chemin des Îles-Yale – construction du pont

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser une dépense totale n'excédant pas 1 500 \$, taxes en sus, à titre d'engagement de paiement des frais d'ingénierie pour permettre le déplacement du réseau aérien d'utilités publiques dans le cadre des travaux à proximité du 70, chemin des Îles-Yale pour permettre la construction du nouveau pont;

D'imputer la dépense au règlement 1951;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-02-097

11.3.2. Société d'habitation du Québec - Programme Rénovation Québec - volet VI (maison lézardées)

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec a instauré un programme-cadre qui a pour objet de favoriser la mise en place par la Ville de mesures pour stimuler la revitalisation de la vocation résidentielle en déclin dans un ou des secteurs restreints de son territoire;

En conséquence;

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu que la Ville de Saint-Eustache demande à la Société d'habitation du Québec de participer à la programmation 2023-2024 du Programme Rénovation Québec par son adhésion au Volet VI (maison lézardées) et demande un budget de 80 000 \$, lequel sera assumé en parts égales par la Ville et la Société d'habitation du Québec.

11.4. Directeur général

Résolution 2023-02-098

11.4.1. Assistante-trésorière et directrice adjointe au Service des finances

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de confirmer la nomination de Nadine Binette à titre d'assistante-trésorière et directrice adjointe au Service des finances, et ce rétroactivement à sa date d'embauche à titre de directrice adjointe au Service des finances.

12. Rapports et comptes du mois

Sujet :

12.1. Rapport de construction pour le mois de janvier 2023

Le rapport de construction pour le mois de janvier 2023 est déposé au dossier du conseil.

Sujet :

12.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 16 décembre 2022 au 15 janvier 2023

Le rapport des dépenses autorisées par délégation pour la période du 16 décembre 2022 au 15 janvier 2023 est déposé au dossier du conseil.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-02-099

12.3. Comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2023

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de janvier 2023, lesquels totalisent 8 245 828,07 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

13. Levée de la séance

Résolution 2023-02-100

13. Levée de la séance

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 13 MARS 2023 – 19 HEURES**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption d'un procès-verbal**
 - 2.1.** Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 février 2023
- 3. Consultation et décision**
 - 3.1. Dérogations mineures**
 - 3.1.1.** DM 2022-0161 - 412, chemin du Chicot
 - 3.1.2.** DM 2023-0003 - 174, rue du Bord-de-l'eau
 - 3.1.3.** DM 2023-0004 - 573, rue des Chrysanthèmes
 - 3.1.4.** DM 2023-0005 - 170, rue du Bord de l'eau
- 4. Législation**
 - 4.1. Adoption d'un règlement**
 - 4.1.1.** Règlement numéro 1675-392 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2. Avis de motion et adoption de projets de règlements**
 - 4.2.1.** Règlement numéro 1675-394 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2.2.** Règlement numéro 1953-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1953 visant à assujettir l'émission d'un permis de construction au paiement d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie toute dépense requise pour assurer la prestation accrue de services municipaux concernant l'ajout, l'agrandissement, la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux et visant la constitution d'un fonds destiné aux infrastructures ou aux équipements en matière d'hygiène du milieu à cette fin »
 - 4.3. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement**
 - 4.3.1.** Règlement numéro 1830-013 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux »
 - 4.4. Retrait d'un projet de règlement**
 - 4.4.1.** Règlement numéro 1675-393 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
- 5. Dossiers du maire**
 - 5.1.** Résolution d'appui au comité de candidature de Blainville dans sa démarche d'obtention de la Finale des Jeux du Québec – Hiver 2026
 - 5.2.** Une « Chaise des générations » en symbole du devoir d'agir pour protéger la planète
 - 5.3.** Proclamation de la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2023
 - 5.4.** Entente de service de répartition avec le Nunavik
- 6. Période de questions**

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 13 MARS 2023 – 19 HEURES**

7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)

7.1. Conseiller du district Clair Matin

7.1.1. Jeux du Québec

7.2. Conseillère du district de la Seigneurie

7.2.1. Déneigement dans les petites rues

7.2.2. Rue Landry – réfection et réaménagement

7.2.3. Vie de quartier

7.3. Conseiller du district des Îles

7.3.1. Préparation pour inondation 2023

7.3.2. Règlement d'emprunt – Terrasse Lemay

7.3.3. Bilan – activités – semaine de relâche

7.4. Conseillère du district du Carrefour

7.4.1. Banc de parc – parc Chénier

7.4.2. Déneigement et stationnement – rue Constantin

7.4.3. Décès – Mile Alivojvodic

7.5. Conseiller du district des Érables

7.5.1. Hommage à la doyenne

7.5.2. Rapport de Tricentris

7.5.3. En français s'il vous plaît

8. Affaires courantes

8.1. Nomination d'un(e) maire(-esse) suppléant(e)

8.2. Soumissions et contrats

8.2.1. Achat groupé de produits chimiques pour le traitement des eaux

8.2.2. Réparation de bordures, trottoirs et pavage - changement de raison sociale

8.2.3. Services professionnels pour le développement et la mise en ligne du site internet - modification de contrat

8.2.4. Réhabilitation de regards d'égout sanitaire

8.2.5. Services professionnels d'ingénierie - ingénierie des sols et des matériaux - contrôle de la qualité - laboratoires 2023

8.3. Obligations de construction

8.3.1. AP & C Revêtements et Poudres Avancées inc. - modification de la résolution 2022-02-079

8.3.2. Olex Technologies inc. - modification de la résolution 2022-04-227

8.3.3. Adesa Auctions Canada Corporation (acte de vente du 7 avril 1998)

8.3.4. Adesa Montréal Corporation (acte de vente du 11 septembre 2000)

8.3.5. Manheim Canada

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 13 MARS 2023 – 19 HEURES**

9. Personnel

- 9.1. Embauche - caissier(-ière) - Service des arts et de la culture
- 9.2. Embauche - policier(-ière) temporaire - Service de police
- 9.3. Embauche - répartiteur(-trice) - Service de police
- 9.4. Nomination - préposé(e) - Service du sport et du plein air
- 9.5. Embauche - sauveteur(-teuse), moniteur(-trice) et instructeur(-trice) aquatique - Service du sport et du plein air
- 9.6. Embauche - directeur(-trice) - Service de l'urbanisme
- 9.7. Nomination - cadre contractuel - Service de l'urbanisme
- 9.8. Membres des comités de retraite – nomination – modification de la résolution 2022-11-662

10. Commissions et comité du conseil

- 10.1. Nomination aux commissions du conseil
- 10.2. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 février 2023
- 10.3. Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 février 2023
- 10.4. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de l'assemblée tenue le 8 février 2023
- 10.5. Commission des services techniques - procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 février 2023
- 10.6. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 février 2023
- 10.7. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de l'assemblée tenue le 24 février 2023
- 10.8. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 février 2023
- 10.9. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de l'assemblée tenue le 3 mars 2023
- 10.10. Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 février 2023
- 10.11. Commission jeunesse - procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 février 2023
- 10.12. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 23 février 2023

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 13 MARS 2023 – 19 HEURES**

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

- 11.1.1. Politique numéro POL-1038 intitulé « Politique d'exposition des œuvres d'art »
- 11.1.2. Dépôt du procès-verbal de correction - procès-verbal - séance ordinaire du 13 février 2023
- 11.1.3. Acquisition des lots 5 645 044 et 5 684 464 - Promenade Paul-Sauvé
- 11.1.4. Acquisition d'un immeuble - Habitations Dynastie R.M. inc. - lot 1 699 706 (prolongement de la rue Guy)
- 11.1.5. Regroupement d'assurances de dommages - conclusion d'une entente
- 11.1.6. Souscription d'assurances générales

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

- 11.2.1. Appui à la demande d'aide financière du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) pour le projet « Les Habitations Autour de Toit et Le Préfixe »

11.3. Directeur du module technique

- 11.3.1. Demande d'occupation du domaine hydrique de l'État - pont Corbeil et pont Joseph-Lacombe

11.4. Directeur général

- 11.4.1. Documents administratifs de Transports Canada - désignation d'un signataire
- 11.4.2. La Chambre des communes - services de sécurité - conclusion d'une entente
- 11.4.3. Le ministre de la Sécurité publique - Programme de soutien à l'innovation et au développement de pratiques exemplaires en matière policière (PSIDPEMP) - conclusion d'une entente
- 11.4.4. Participation des élus au congrès de l'Union des municipalités du Québec
- 11.4.5. Rapport d'activités de la trésorière portant sur l'autorisation, le financement et les versements aux partis politiques et candidats indépendants
- 11.4.6. Schéma de couverture de risques d'incendie - dépôt du rapport d'activités 2022

12. Rapports et comptes du mois

- 12.1. Rapport de construction pour le mois de février 2023
- 12.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 16 janvier 2023 au 15 février 2023
- 12.3. Comptes payés et à payer pour le mois de février 2023

13. Levée de la séance

/jc



Procès-verbal du conseil de la VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **13 mars 2023 à 19 heures**.

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Daniel Goyer, Marc Lamarre, Isabel Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier et Yves Roy (à partie), formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur François Bélanger, directeur général, et madame Isabelle Boileau, greffière.

Est absente la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2023-03-101

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 mars 2023, avec la modification suivante :

- Ajouter le sujet suivant :

« **5.5.** Décès de Daniel Pepper ».

2. Adoption d'un procès-verbal

Résolution 2023-03-102

2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 février 2023

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 février 2023.

3. Consultation et décision

3.1. Dérogations mineures

Résolution 2023-03-103

3.1.1. DM 2022-0161 - 412, chemin du Chicot

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme et du développement économique expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2022-0161 soumise afin de permettre la transformation d'un bâtiment agricole en bâtiment accessoire pour un usage résidentiel ayant une superficie de 168,76 m² et une hauteur de 6,86 m, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige qu'un bâtiment accessoire en zone agricole ait une superficie maximale de 100 m² et une hauteur maximale de 6,00 mètres, aux conditions suivantes :

- Qu'aucun logement ou pièce habitable n'y soit aménagé;
- Que les arbres matures soient conservés;

Laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2023-01-012 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 26 janvier 2023.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-03-104

3.1.2. DM 2023-0003 - 174, rue du Bord-de-l'eau

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme et du développement économique expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

CONSIDÉRANT que le demandeur a déposé, préalablement à la publication de l'avis public annonçant la présente dérogation, une proposition visant à capter ou à diriger les eaux de ruissellement (bassin de rétention, reprofilage du terrain, servitude d'égouttement ou autre);

CONSIDÉRANT qu'un plan projet de subdivision a été déposé au Service de l'urbanisme et du développement économique préalablement à la publication de l'avis public en lien avec la présente demande;

En conséquence;

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2023-0003 soumise afin de permettre un garage intégré occupant 76 % de la largeur de la façade, alors que le règlement numéro 1675 de zonage autorise un maximum de 65 % et permettre qu'une partie de l'égouttement des eaux de pluie et de ruissellement ne soit pas dirigé vers les réseaux publics, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige que l'égouttement des eaux de pluie et de ruissellement soit dirigé vers les réseaux publics, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2023-01-013 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 26 janvier 2023.

Résolution 2023-03-105

3.1.3. DM 2023-0004 - 573, rue des Chrysanthèmes

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme et du développement économique expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2023-0004 soumise afin de permettre l'aménagement d'une partie du logement d'une superficie de 48 m² dans une cave, alors que le règlement numéro 1675 de zonage prohibe l'aménagement d'un logement dans une cave, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2023-01-014 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 26 janvier 2023.

Résolution 2023-03-106

3.1.4. DM 2023-0005 - 170, rue du Bord de l'eau

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme et du développement économique expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2023-0005 soumise afin de permettre que le niveau de plancher d'un garage soit à 0,10 mètre au-dessus de l'élévation finale du niveau de la couronne de la voie publique adjacente, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige que le plancher de tout garage soit à au moins 0,30 mètre au-dessus de l'élévation finale du niveau de la couronne de la voie publique adjacente, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2023-01-015 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 26 janvier 2023.

4. Législation

4.1. Adoption d'un règlement

Résolution 2023-03-107

4.1.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-392 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-392 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

4.2. Avis de motion et adoption de projets de règlements

Sujet :

4.2.1. Avis de motion

Règlement numéro 1675-394 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1675-394 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à établir l'obligation d'avoir une surface minimale d'au moins 30 % de la superficie d'un lot résidentiel à des fins d'espaces verts naturels applicable aux usages résidentiels de moins de 16 logements.

Résolution 2023-03-108

4.2.1. Adoption d'un projet de règlement

Règlement numéro 1675-394 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 1675-394 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 11 avril 2023, à 19 heures.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

4.2.2. Avis de motion

Règlement numéro 1953-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1953 visant à assujettir l'émission d'un permis de construction au paiement d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie toute dépense requise pour assurer la prestation accrue de services municipaux concernant l'ajout, l'agrandissement, la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux et visant la constitution d'un fonds destiné aux infrastructures ou aux équipements en matière d'hygiène du milieu à cette fin »

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1953-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1953 visant à assujettir l'émission d'un permis de construction au paiement d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie toute dépense requise pour assurer la prestation accrue de services municipaux concernant l'ajout, l'agrandissement, la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux et visant la constitution d'un fonds destiné aux infrastructures ou aux équipements en matière d'hygiène du milieu à cette fin ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à réviser la contribution destinée à financer en tout ou en partie toute dépense requise pour assurer la prestation accrue de services municipaux concernant l'ajout, l'agrandissement, la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux et indexer la valeur des infrastructures listées à l'annexe 1.

Résolution 2023-03-109

4.2.2. Adoption d'un projet de règlement

Règlement numéro 1953-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1953 visant à assujettir l'émission d'un permis de construction au paiement d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie toute dépense requise pour assurer la prestation accrue de services municipaux concernant l'ajout, l'agrandissement, la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux et visant la constitution d'un fonds destiné aux infrastructures ou aux équipements en matière d'hygiène du milieu à cette fin »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 1953-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1953 visant à assujettir l'émission d'un permis de construction au paiement d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie toute dépense requise pour assurer la prestation accrue de services municipaux concernant l'ajout, l'agrandissement, la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux et visant la constitution d'un fonds destiné aux infrastructures ou aux équipements en matière d'hygiène du milieu à cette fin » et de fixer la séance de consultation au 11 avril 2023, à 19 heures.

4.3. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Sujet :

4.3.1. Avis de motion

Règlement numéro 1830-013 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à modifier la tarification applicable au Service de police.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

4.4. Retrait d'un projet de règlement

Résolution 2023-03-110

4.4.1. Retrait d'un projet de règlement

Règlement numéro 1675-393 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de retirer le projet de règlement numéro 1675-393 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

5. Dossiers du maire

Résolution 2023-03-111

5.1. Résolution d'appui au comité de candidature de Blainville dans sa démarche d'obtention de la Finale des Jeux du Québec – Hiver 2026

CONSIDÉRANT la volonté d'obtenir la Finale des Jeux du Québec à l'hiver 2026 par la Ville de Blainville en collaboration avec ses partenaires;

CONSIDÉRANT que la Finale des Jeux du Québec constitue une occasion unique de mobiliser la population autour d'un profit commun et d'accroître la fierté des citoyens de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'impact positif qu'apportera une Finale des Jeux du Québec sur le plan sportif, culturel, économique, vie communautaire et touristique;

CONSIDÉRANT que cet événement mettra en valeur la culture laurentienne, son patrimoine, ses institutions et ses artistes;

CONSIDÉRANT l'impact positif d'un tel événement sur les jeunes de Blainville et de la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT que la Finale des Jeux du Québec contribuera à la promotion du sport et de l'activité physique auprès de la population;

CONSIDÉRANT la capacité de la Ville de Blainville et de ses partenaires de présenter cet événement;

En conséquence

Sur proposition de Pierre Charron, appuyé à l'unanimité, il est résolu que la Ville de Saint-Eustache appuie la candidature de la Ville de Blainville pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec – Hiver 2026 et participe à la promotion de la candidature de la Ville de Blainville et aux efforts de mobilisation, si requis.

Résolution 2023-03-112

5.2. Une « Chaise des générations » en symbole du devoir d'agir pour protéger la planète

CONSIDÉRANT que les jeunes font partie prenante de la communauté;

CONSIDÉRANT que la protection de l'environnement et la lutte aux changements climatiques constituent des priorités incontournables pour les jeunes;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal considère également la protection de l'environnement et la lutte aux changements climatiques comme des priorités incontournables;

CONSIDÉRANT qu'il est du devoir et de la responsabilité des décideurs d'aujourd'hui de léguer une planète en santé aux générations qui vont suivre;

CONSIDÉRANT que chaque décision prise aujourd'hui par le conseil municipal, notamment en matière de protection de l'environnement et en regard à l'aménagement du territoire, est susceptible d'impacter la qualité de vie des générations futures;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que l'avenir des enfants doit primer dans chaque décision prise par les élu.es;

CONSIDÉRANT qu'une « Chaise des générations », offerte par les enfants de la collectivité, constitue un puissant symbole de nos responsabilités à l'égard des générations futures;

En conséquence;

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu que les élu.es et élus du conseil municipal de Saint-Eustache, nous engageons à recevoir des enfants de la collectivité une « Chaise des générations »;

Que cette chaise soit exposée en alternance à la salle du conseil et dans les édifices publics, afin d'en faire un rappel permanent du devoir d'agir des élu.es pour léguer une planète en santé aux générations qui suivront.

Résolution 2023-03-113

5.3. Proclamation de la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2023

CONSIDÉRANT que le 31 mars 2022, les élu.es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entouré.es;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

En conséquence,

Sur proposition de Pierre Charron, appuyé à l'unanimité, il est résolu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entouré.es.

Sujet :

5.4. Entente de service de répartition avec le Nunavik

Monsieur le maire souligne la conclusion d'une entente de service de répartition avec le Nunavik.

Sujet :

5.5. Décès de Daniel Pepper

Monsieur le maire rend un dernier hommage à monsieur Daniel Pepper, un grand bénévole à la Ville.

6. Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)

7.1. Conseiller du district Clair Matin

Sujet :

7.1.1. Jeux du Québec

Monsieur le conseiller Marc Lamarre effectue un bref retour sur les Jeux du Québec et souligne les eustachois qui se sont démarqués.

7.2. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

7.2.1. Déneigement dans les petites rues

Madame la conseillère Isabel Mattioli suggère que soit analysées les modalités de déneigement des petites rues de son quartier.

Sujet :

7.2.2. Rue Landry – réfection et réaménagement

Madame la conseillère Isabel Mattioli informe que la rue Landry sera réaménagée.

Sujet :

7.2.3. Vie de quartier

Madame la conseillère Isabel Mattioli dresse un résumé de la vie de son quartier.

7.3. Conseiller du district des Îles

Sujet :

7.3.1. Préparation pour inondation 2023

Monsieur le conseiller Raymond Tessier indique que la Ville est prête en cas d'inondations au printemps 2023. Il remercie les services techniques pour leur bon travail.

Sujet :

7.3.2. Règlement d'emprunt – Terrasse Lemay

Monsieur le conseiller Raymond Tessier souligne son inquiétude quant au règlement d'emprunt sur la Terrasse Lemay.

Sujet :

7.3.3. Bilan – activités – semaine de relâche

Monsieur le conseiller Raymond Tessier dresse le bilan des activités organisées pendant la semaine de relâche.

7.4. Conseillère du district du Carrefour

Sujet :

7.4.1. Banc de parc – parc Chénier

Madame la conseillère Sylvie Mallette souligne l'excellent suivi de l'administration au sujet du banc de parc au parc Chénier et remercie le directeur général pour son intervention rapide.

Sujet :

7.4.2. Déneigement et stationnement – rue Constantin

Madame la conseillère Sylvie Mallette indique que la problématique de déneigement et de stationnement sur la rue Constantin est en voie d'être réglée et remercie le directeur général pour son intervention rapide.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

7.4.3. Décès – Mile Alivojvodic

Madame la conseillère Sylvie Mallette rend un dernier hommage à un citoyen engagé dans la communauté.

7.5. Conseiller du district des Érables

Sujet :

7.5.1. Hommage à la doyenne

Monsieur le conseiller Daniel Goyer rend un hommage à la doyenne de la Ville qui est décédée récemment.

Sujet :

7.5.2. Rapport de Tricentris

Monsieur le conseiller Daniel Goyer s'enquiert du moment où le rapport annuel de Tricentris sera disponible.

Sujet :

7.5.3. En français s'il vous plaît

Monsieur le conseiller Daniel Goyer indique qu'il est important de prioriser la musique francophone dans les événements de la Ville.

8. Affaires courantes

8.1. Nomination d'un(e) maire(-esse) suppléant(e)

Résolution 2023-03-114

8.1. Nomination d'un(e) maire(-esse) suppléant(e)

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Marc Lamarre, maire suppléant et substitut du maire au conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC), pour les quatre (4) prochains mois.

8.2. Soumissions et contrats

Résolution 2023-03-115

8.2.1. Achat groupé de produits chimiques pour le traitement des eaux

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de mandater la Ville de Terrebonne afin de procéder, pour et au nom de la Ville, à l'appel d'offres public relatif à la fourniture de produits chimiques pour le traitement des eaux pour l'année 2024 et de confirmer la participation de la Ville à ce dit appel d'offres;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-03-116

8.2.2. Réparation de bordures, trottoirs et pavage - changement de raison sociale

CONSIDÉRANT que la Ville a octroyé, par sa résolution 2022-01-018 et renouvelé, par sa résolution 2022-09-543, un contrat à l'entreprise Gilles Lavoie et Fils SENC; dans le cadre de l'appel d'offres portant le numéro 2021-T-P-34;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Gilles Lavoie et Fils SENC procède au transfert de tous les biens et équipements en vue de poursuivre ses activités sous la société par actions G Lavoie & Fils inc.;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

En conséquence;

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à poursuivre le contrat intervenu aux termes de l'appel d'offres portant le numéro 2021-T-P-34 relativement aux travaux de réparation de bordures, trottoirs et pavage, avec G Lavoie & Fils inc., aux mêmes termes et conditions;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-03-117

8.2.3. Services professionnels pour le développement et la mise en ligne du site internet - modification de contrat

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la modification du contrat, intervenu avec 9254-3685 Québec inc. (Blanko Agence numérique), conclu en vertu de la résolution 2022-09-534, relativement aux services professionnels pour le développement et la mise en ligne du site internet, et d'augmenter, en conséquence, la dépense d'un montant de 7 300 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Yves Roy quitte l'assemblée.

Résolution 2023-03-118

8.2.4. Réhabilitation de regards d'égout sanitaire

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Service Soleno inc., relativement aux travaux de réhabilitation de regards d'égout sanitaire, aux prix soumis, pour un montant total maximal de 39 500 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro SM-368.6;

D'imputer la dépense au règlement 1959, selon le code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-03-119

8.2.5. Services professionnels d'ingénierie - ingénierie des sols et des matériaux - contrôle de la qualité - laboratoires 2023

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par DEC Enviro inc., soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé, relativement aux services professionnels d'ingénierie, ingénierie des sols et des matériaux - contrôle de la qualité, pour les laboratoires 2023, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 285 540 \$, taxes en sus, conditionnellement pour chacun des projets à l'octroi du contrat de construction des travaux, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission portant le numéro FP-206;

D'imputer la dépense aux règlements 1928, 1935, 1937, 1944, 1958, 1959 et 1960, aux fonds patrimonial et carrières et sablières, ainsi qu'au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

8.3. Obligations de construction

Résolution 2023-03-120

8.3.1. AP & C Revêtements et Poudres Avancées inc. - modification de la résolution 2022-02-079

CONSIDÉRANT la résolution 2022-02-079 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 14 février 2022;

CONSIDÉRANT qu'AP & C Revêtements et Poudres Avancées inc. s'est vu accordé un délai additionnel afin de satisfaire à une obligation de construction sur le lot 6 286 764;

CONSIDÉRANT que la date d'expiration de ce délai additionnel expire le 11 janvier 2023 et non le 22 janvier 2023 tel qu'indiqué à la résolution 2022-02-079;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de modifier la résolution 2022-02-079 afin de remplacer la date du 22 janvier 2023 par la date du 11 janvier 2023;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-03-121

8.3.2. Olex Technologies inc. - modification de la résolution 2022-04-227

CONSIDÉRANT la résolution 2022-04-227 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 avril 2022;

CONSIDÉRANT que le montant relié à l'obligation de construction était calculé en fonction du montant inscrit au rôle d'évaluation 2022-2024 et que ce montant a fait l'objet d'une modification;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de modifier la résolution 2022-04-227 afin de remplacer le montant de 16 310,02 \$ par le montant de 14 618,52 \$;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-03-122

8.3.3. Adesa Auctions Canada Corporation (acte de vente du 7 avril 1998)

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Adesa Auctions Canada Corporation, un délai additionnel expirant le 7 avril 2024, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble souscrite aux termes d'un acte de vente intervenu devant M^e Guy Bélisle, notaire, le 7 avril 1998, le tout en considération du paiement d'une somme de 18 386,82 \$;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Yves Roy reprend son siège.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-03-123

8.3.4. Adesa Montréal Corporation (acte de vente du 11 septembre 2000)

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Adesa Montréal Corporation, un délai additionnel expirant le 6 mai 2024, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble souscrite aux termes d'un acte de vente intervenu entre 3042251 Canada inc. et Adesa Auctions Canada inc., le 11 septembre 2000 et ce, en considération du paiement d'une somme de 67 506,92 \$;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-03-124

8.3.5. Manheim Canada

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte du paiement d'un montant de 538 423,98 \$ à titre de compensation financière souscrite aux termes d'une convention intervenue devant M^e Charlotte Pinsonnault, notaire, le 10 septembre 2007;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

9. Personnel

Résolution 2023-03-125

9.1. Embauche - caissier(-ière) - Service des arts et de la culture

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Noémie Ducharme, au poste de caissier(-ière) au Service des arts et de la culture, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-03-126

9.2. Embauche - policier(-ière) temporaire - Service de police

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Claudie Mac Donald et d'embaucher Tristan Bernier, aux postes de policier(-ière) temporaire au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-03-127

9.3. Embauche - répartiteur(-trice) - Service de police

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Alexandra Hébert et Jean-Sébastien Rioux et d'embaucher Sofia Bergeron Tadlaoui et Jo-Annie Leclair, aux postes de répartiteur(-trice) au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-03-128

9.4. Nomination - préposé(e) - Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Jean-François Pilon, au poste de préposé(e) au Service du sport et du plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-03-129

9.5. Embauche - sauveteur(-teuse), moniteur(-trice) et instructeur(-trice) aquatique - Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Étienne Boivin, Liam Caissy, Maïka Caissy et Charlie Raymond-Couturier, aux postes de sauveteur(-teuse), moniteur(-trice) et instructeur(-trice) aquatique au Service du sport et du plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-03-130

9.6. Embauche - directeur(-trice) - Service de l'urbanisme

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Danielle Cyr, au poste de directeur(-trice) au Service de l'urbanisme, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-03-131

9.7. Nomination - cadre contractuel - Service de l'urbanisme

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Normand Rousseau, au poste de cadre contractuel au Service de l'urbanisme, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-03-132

9.8. Membres des comités de retraite – nomination – modification de la résolution 2022-11-662

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de modifier la résolution 2022-11-662 et de nommer François Bélanger en remplacement de Christian Bellemare à titre de représentant de la Ville au sein des comités des régimes de retraite suivants :

- Comité de retraite des policiers;
- Comité de retraite des employés cadres.

Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

10. Commissions et comités du conseil

Résolution 2023-03-133

10.1. Nomination aux commissions du conseil

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de désigner les personnes suivantes au sein des commissions ci-après mentionnées :

Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines	Marc Lamarre, président Nicole Carignan-Lefebvre, vice-présidente Pierre Charron <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - François Bélanger - Jocelyne Montreuil - Bastien Morin - Thierry Vallières
Commission du développement économique	Patrice Paquette, président Michèle Labelle, vice-présidente Pierre Charron <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - François Bélanger - Céline Falardeau - Jocelyne Montreuil - Normand Rousseau <u>Membres consultatifs – externes :</u> - Christian Bellemare - Marie-Pier Côté - Alexandra Simard - Représentant de la MRC de Deux-Montagnes - Représentant de Tourisme Basses-Laurentides
Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation	Patrice Paquette, président Michèle Labelle, vice-présidente Pierre Charron <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - François Bélanger - Émilie Goffart - Normand Rousseau
Commission jeunesse	Marc Lamarre, président Isabelle Lefebvre, vice-présidente <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Yassmina Bilali - Michel Lamontagne - Fannie Leclerc <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - Wahida Boubaker - Sophie Dorion - Éliane Francoeur - Chanice Guefack - Océane Huneault - Hugo Poitras - Laurence St-Amand - Élia Therrien - Emily Tremblay

La présente résolution modifie les résolutions numéros 2021-11-712, 2022-01-033, 2022-10-595 et 2023-02-077 pour les commissions concernées.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-03-134

**10.2. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines -
procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 février 2023**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2023-02-010 à CAPFRH-2023-02-024, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 février 2023, telles que présentées.

Résolution 2023-03-135

**10.3. Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le
14 février 2023**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDE-2023-02-005 à CDE-2023-02-008, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 février 2023, telles que présentées.

Résolution 2023-03-136

**10.4. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de
l'assemblée tenue le 8 février 2023**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CATH-2023-02-002 et CATH-2023-02-003, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 8 février 2023, telles que présentées.

Sujet :

**10.5. Commission des services techniques - procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 février
2023**

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 février 2023 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2023-03-137

**10.6. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée
tenue le 20 février 2023**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CLCC-2023-02-024 à CLCC-2023-02-041, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 février 2023, telles que présentées.

Résolution 2023-03-138

**10.7. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de l'assemblée
tenue le 24 février 2023**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CDAC-2023-02-001, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 24 février 2023, telle que présentée.

Sujet :

**10.8. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 février
2023**

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 février 2023 est déposé au dossier du conseil.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-03-139

10.9. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de l'assemblée tenue le 3 mars 2023

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCT-2023-03-003 à CCT-2023-03-007, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 3 mars 2023, telles que présentées.

Résolution 2023-03-140

10.10. Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 février 2023

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCRC-2023-02-001 à CCRC-2023-02-003, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 février 2023, telles que présentées.

Sujet :

10.11. Commission jeunesse - procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 février 2023

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 février 2023 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2023-03-141

10.12. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 23 février 2023

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de l'assemblée du 23 février 2023 du Comité consultatif d'urbanisme, de tenir une consultation le 11 avril 2023, à 19 heures relativement aux demandes de dérogations mineures et de publier un avis public en conséquence.

Résolution 2023-03-142

10.12. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 23 février 2023

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

D'APPROUVER la modification de la recommandation 2022-12-133 du procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 21 décembre 2022, laquelle a été approuvée par la résolution 2023-01-032, relative à la demande de révision du PIIA 2020-0031R2 (451, chemin de la Grande-Côte – Plans VSE 2022-092), sujets aux conditions formulées à la recommandation 2023-02-019 du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 23 février 2023;

DE REFUSER le Plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre du projet PIIA 2022-0117R2 (51, rue Saint-Louis – Plans VSE 2023-011), aux motifs établis à la recommandation 2023-02-020 du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 23 février 2023.

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2023-03-143

11.1.1. Politique numéro POL-1038 intitulé « Politique d'exposition des œuvres d'art »

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter la politique POL-1038 intitulée « Politique d'exposition des œuvres d'art », dont copie est déposée au dossier du conseil.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

11.1.2. Dépôt du procès-verbal de correction - procès-verbal - séance ordinaire du 13 février 2023

La greffière dépose le procès-verbal de correction concernant une modification apportée au document déposé au sujet 11.1.1. du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2023.

Résolution 2023-03-144

11.1.3. Acquisition des lots 5 645 044 et 5 684 464 - Promenade Paul-Sauvé

CONSIDÉRANT que, depuis 2003, la Ville a réalisé, en plusieurs phases, l'aménagement de la Promenade Paul-Sauvé, et que ce projet fut réalisé en entier dans le lot de grève de la rivière et autorisé par la Direction du domaine hydrique du Québec;

CONSIDÉRANT que le gouvernement a maintenant terminé les étapes nécessaires pour procéder à la cession à la ville des lots 5 645 044 et 5 684 464;

CONSIDÉRANT la résolution 2009-04-196 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 14 avril 2009;

En conséquence;

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter l'offre de vente, datée du 7 février 2023, de la Direction de l'émission et de la gestion des droits d'occupation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs afin d'acquérir le lot 5 645 044 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, moyennant la somme nominale de 1 \$, plus les frais, pour un montant total de 907,39 \$, taxes incluses et d'acquérir le lot 5 684 464 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, lesquels lots seront utilisés exclusivement à des fins non lucratives publiques, moyennant la somme nominale de 1 \$, plus les frais, pour un montant total de 910,26 \$, taxes incluses, dans le cadre du projet de l'aménagement de la Promenade Paul-Sauvé phase 2, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant aux documents dont copie est déposée au dossier du conseil;

De mandater M^e Florence Lavigne notaire, afin de préparer l'acte de vente à intervenir;

D'imputer la dépense au code budgétaire 23-080-00-723 projet PROM, laquelle est financée par une affectation aux activités de fonctionnement;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-03-145

11.1.4. Acquisition d'un immeuble - Habitations Dynastie R.M. inc. - lot 1 699 706 (prolongement de la rue Guy)

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'acquérir d'Habitations Dynastie R.M. inc., le lot 1 699 706 (étant le prolongement de la rue Guy) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, moyennant la somme nominale de 1 \$ libres de toutes hypothèque, redevance, priorité ou charge, le tout substantiellement selon les termes et conditions d'un projet d'acte de cession, préparé par Me Mélanie Fleurant, notaire, dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-03-146

11.1.5. Regroupement d'assurances de dommages - conclusion d'une entente

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec les villes et régies de la MRC Thérèse-de-Blainville et de la Ville de Mirabel, membres du regroupement d'assurances de dommages, une entente concernant l'achat commun d'assurances de dommages pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2025, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

De confier à la Ville de Blainville le rôle de mandataire dudit regroupement et de dépositaire du fonds de garantie annuel;

D'autoriser le versement d'une somme de 133 516 \$, représentant la quote-part de la franchise collective attribuée à la Ville de Saint-Eustache pour le renouvellement des assurances du 31 mars 2023 au 31 mars 2024, par le regroupement des villes et régies de la MRC Thérèse-de-Blainville et des villes de Mirabel et Saint-Eustache, au fonds de garantie de 500 000 \$ en matière de responsabilité civile, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

De payer à la Ville de Blainville, mandataire du regroupement, un montant de 1 150 \$ pour la gestion du fonds de franchise et des réclamations, le tout, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024. Un montant sera également payable pour les frais du vérificateur externe du fonds de garantie, cette somme sera connue ultérieurement et payable selon les modalités mentionnées à l'entente du regroupement;

D'imputer toutes ces dépenses au code budgétaire 02.190.00.422;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-03-147

11.1.6. Souscription d'assurances générales

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de souscrire, par l'entremise de BFL Canada risques et assurances inc. et La Capitale assurances générales inc., pour la période du 31 mars 2023 au 31 mars 2024, les polices d'assurances suivantes et ce, moyennant les primes y mentionnées (taxe de 9 % inclus ainsi que les frais de courtage lorsqu'applicables), le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil :

- Bloc A – Assurance Biens, bris d'équipement et délits : 249 716,82 \$
- Bloc B – Assurance Responsabilité civile et municipale : 290 920,49 \$
- Bloc C – Assurance automobile du propriétaire et du garagiste : 51 190,76 \$

D'imputer toutes ces dépenses au code budgétaire 02.190.00.422;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2023-03-148

11.2.1. Appui à la demande d'aide financière du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) pour le projet « Les Habitations Autour de Toit et Le Préfixe »

CONSIDÉRANT que l'organisme à but non lucratif Maison d'hébergement Accueil communautaire jeunesse des Basses-Laurentides (ACJ+) a déposé une demande d'aide financière auprès de la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du programme d'Habitation Abordable Québec (PHAQ) pour la construction de deux bâtiments;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que la SHQ via son programme PHAQ appuie financièrement des projets de logements locatifs abordables destinés à des ménages à revenu faible ou modeste ainsi qu'à des personnes ayant des besoins particuliers en habitation;

CONSIDÉRANT que les services de Maison d'hébergement Accueil communautaire jeunesse des Basses-Laurentides (ACJ+) sont dédiés aux jeunes en difficulté et adultes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir;

CONSIDÉRANT que l'acquisition d'un tel bâtiment viendrait combler un besoin éminent dans la région;

CONSIDÉRANT que Maison d'hébergement Accueil communautaire jeunesse des Basses-Laurentides (ACJ+) a déposé auprès de la Société d'habitation du Québec, une demande d'aide financière au PHAQ;

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec a signifié son intention d'accorder l'aide financière pour ce projet au coût approximatif de 5 382 692 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache joue un rôle important dans le cadre du programme puisque tous les projets sélectionnés doivent être appuyés par une contribution municipale d'au moins 40 % de la subvention de base de la SHQ, ce qui représente une contribution d'environ 20 % du coût total du projet;

CONSIDÉRANT que le versement de la subvention estimée par la SHQ est conditionnel notamment au respect du programme, du cadre normatif et de la convention de réalisation et d'exploitation, à la transmission des documents à la satisfaction de la SHQ et à l'acceptation finale du projet;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache contribue au Fonds de logements social métropolitain via une quote-part établie entre 82 municipalités de la région en fonction de leur potentiel fiscal, lequel est géré par Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

CONSIDÉRANT que qu'en vertu de sa loi constitutive, la CMM rembourse aux municipalités et aux offices d'habitation de son territoire la contribution de base qui leur est exigée dans le cadre du programme PHAQ;

En conséquence;

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu que la Ville de Saint-Eustache versera aux Ressources communautaires ACJ+, une fois le premier versement effectué par la SHQ, une contribution monétaire représentant 40 % de la subvention de base de la SHQ, (contribution du milieu) à même le Fonds de développement du logement social des montants à être remboursés par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) au sens de l'article 153.1 de la Loi sur la CMM;

D'autoriser le directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.3. Directeur du module technique

Résolution 2023-03-149

11.3.1. Demande d'occupation du domaine hydrique de l'État - pont Corbeil et pont Joseph-Lacombe

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de présenter une demande d'occupation du domaine hydrique de l'État relativement au pont Corbeil et au pont Joseph-Lacombe à des fins non lucratives publiques et d'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

11.4. Directeur général

Résolution 2023-03-150

11.4.1. Documents administratifs de Transports Canada - désignation d'un signataire

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de désigner, Sébastien Laplante, directeur du Service de la sécurité incendie, signataire des documents administratifs auprès de Transports Canada.

Résolution 2023-03-151

11.4.2. La Chambre des communes - services de sécurité - conclusion d'une entente

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente de services de sécurité avec La Chambre des communes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-03-152

11.4.3. Le ministre de la Sécurité publique - Programme de soutien à l'innovation et au développement de pratiques exemplaires en matière policière (PSIDPEMP) - conclusion d'une entente

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à l'octroi d'une subvention pour la réalisation d'un projet dans le cadre du Programme de soutien à l'innovation et au développement de pratiques exemplaires en matière policière (PSIDPEMP), le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-03-153

11.4.4. Participation des élus au congrès de l'Union des municipalités du Québec

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser les membres du conseil qui le désirent ainsi que le directeur général à assister au congrès annuel de l'année 2023 de l'Union des municipalités du Québec, lequel aura lieu à Gatineau du 3 au 5 mai 2023;

D'autoriser la Ville à rembourser aux membres concernés les dépenses inhérentes.

Sujet :

11.4.5. Rapport d'activités de la trésorière portant sur l'autorisation, le financement et les versements aux partis politiques et candidats indépendants

La trésorière dépose le rapport d'activités de la trésorière portant sur l'autorisation, le financement et les versements aux partis politiques et candidats indépendants pour l'année 2022, lequel a été préparé par madame Jocelyne Montreuil, trésorière, et dont copie est déposée au dossier du conseil.

Résolution 2023-03-154

11.4.6. Schéma de couverture de risques d'incendie - dépôt du rapport d'activités 2022

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte du rapport d'activités 2022 sur le schéma de couverture de risques d'incendie dont copie est déposée au dossier du conseil.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

12. Rapports et comptes du mois

Sujet :

12.1. Rapport de construction pour le mois de février 2023

Le rapport de construction pour le mois de février 2023 est déposé au dossier du conseil.

Sujet :

12.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 16 janvier 2023 au 15 février 2023

Le rapport des dépenses autorisées par délégation pour la période du 16 janvier 2023 au 15 février 2023 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2023-03-155

12.3. Comptes payés et à payer pour le mois de février 2023

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de février 2023, lesquels totalisent 6 737 716,24 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

13. Levée de la séance

Résolution 2023-03-156

13. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 11 AVRIL 2023 – 19 HEURES**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption d'un procès-verbal**
 - 2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 mars 2023
- 3. Consultation et décision**
 - 3.1. Dérogations mineures**
 - 3.1.1. DM 2023-0012 - 335-337, rue Moreau
 - 3.1.2. DM 2023-0013 - 339-341, rue Moreau
- 4. Législation**
 - 4.1. Consultation et adoption de règlements**
 - 4.1.1. Règlement numéro 1675-394 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.1.2. Règlement numéro 1953-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1953 visant à assujettir l'émission d'un permis de construction au paiement d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie toute dépense requise pour assurer la prestation accrue de services municipaux concernant l'ajout, l'agrandissement, la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux et visant la constitution d'un fonds destiné aux infrastructures ou aux équipements en matière d'hygiène du milieu à cette fin »
 - 4.2. Adoption d'un règlement**
 - 4.2.1. Règlement numéro 1830-013 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux »
 - 4.3. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement**
 - 4.3.1. Règlement numéro 1663-039 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme »
 - 4.4. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements**
 - 4.4.1. Règlement numéro 1675-395 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.4.2. Règlement numéro 1675-396 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.5. Avis de motion et dépôt de projets de règlements**
 - 4.5.1. Règlement numéro 1830-014 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux »
 - 4.5.2. Règlement numéro 1965 intitulé « Règlement établissant un programme d'aide financière pour l'achat d'une tondeuse électrique »
 - 4.5.3. Règlement numéro 1966 intitulé « Règlement établissant un programme d'aide financière pour l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie »

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 11 AVRIL 2023 – 19 HEURES**

5. **Dossier du maire**
6. **Période de questions**
7. **Affaires nouvelles des conseillers(-ères)**
 - 7.1. **Conseillère du district de la Seigneurie**
 - 7.1.1. Intergénérations des logements vides
 - 7.1.2. Logements abordables – règlement nouvelles constructions
 - 7.1.3. Association des citoyens du quartier de la Seigneurie
 - 7.2. **Conseiller du district des Îles**
 - 7.2.1. Parc de la Rivière-des-Mille-Îles
 - 7.2.2. Ajustement du régime transitoire (inondation)
 - 7.2.3. Félicitations
 - 7.3. **Conseiller du district Rivière-Nord**
 - 7.3.1. Boîte postale – boulevard Louis-Joseph-Rodrigue
 - 7.3.2. Terrains endommagés par le déneigement
 - 7.3.3. Réparation de chaussée
 - 7.4. **Conseiller du district des Érables**
 - 7.4.1. Schéma de risque – incendie
8. **Affaires courantes**
 - 8.1. **Soumissions et contrats**
 - 8.1.1. Achat regroupé pour le sel de déglacage des chaussées
 - 8.1.2. Fauchage de routes et de terrains municipaux
 - 8.1.3. Fourniture d'un camion écurer d'égouts de type combiné
 - 8.1.4. Fourniture de pièces d'égout et d'aqueduc
 - 8.1.5. Fourniture de vêtements pare-balles pour le Service de police
 - 8.1.6. Services professionnels de programmation d'automates
 - 8.1.7. Travaux d'abattage, d'essouchement, de déchiquetage de frênes et d'élimination des résidus de frênes
 - 8.1.8. Services professionnels d'arpentage - système de pondération et d'évaluation
 - 8.1.9. Construction d'une conduite d'alimentation et de distribution d'eau - réservoir Daoust - travaux additionnels
 - 8.1.10. Réfection de toiture - bassins B1, C1, D1 et E2 - poste de police
 - 8.2. **Obligation de construction**
 - 8.2.1. Olex Technologies inc.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 11 AVRIL 2023 – 19 HEURES**

8. Affaires courantes (suite)

8.3. Exemption de taxes foncières

- 8.3.1.** Révision périodique aux fins d'exemption de taxes foncières - Centre d'entraide Racine-Lavoie

9. Personnel

- 9.1.** Embauche - employé(e) col blanc - divers services
- 9.2.** Embauche - employé(e) col bleu - divers services
- 9.3.** Embauche - étudiant(e) spécialisé(e) - divers services
- 9.4.** Nomination - commis à l'approvisionnement - Service de l'approvisionnement
- 9.5.** Nomination - contremaître - Service des eaux
- 9.6.** Embauche - coordonnateur(-trice) du centre d'appels d'urgence - Service de police
- 9.7.** Embauche - brigadier(-ière) scolaire - Service de police
- 9.8.** Embauche - policier(-ière) temporaire - Service de police
- 9.9.** Embauche - répartiteur(-trice) - Service de police
- 9.10.** Nomination - régisseur sportif - Service du sport et du plein air
- 9.11.** Embauche - surveillant(e) d'activités - Service du sport et du plein air
- 9.12.** Embauche - technicien(ne) en informatique - Service des technologies de l'information

10. Commissions et comité du conseil

- 10.1.** Nomination aux commissions et comités du conseil
- 10.2.** Nomination au sein d'un organisme
- 10.3.** Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 mars 2023
- 10.4.** Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 mars 2023
- 10.5.** Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de l'assemblée tenue le 7 mars 2023
- 10.6.** Commission des services techniques - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 mars 2023
- 10.7.** Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 mars 2023
- 10.8.** Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 mars 2023

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 11 AVRIL 2023 – 19 HEURES**

10. Commissions et comité du conseil (suite)

- 10.9.** Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de l'assemblée tenue le 22 mars 2023
- 10.10.** Commission de l'environnement et de l'embellissement
 - 10.10.1.** Procès-verbal de l'assemblée tenue le 7 mars 2023
 - 10.10.2.** Procès-verbal de l'assemblée tenue le 28 mars 2023
- 10.11.** Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 27 mars 2023
- 10.12.** Commission jeunesse - procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 mars 2023
- 10.13.** Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 23 mars 2023

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

- 11.1.1.** Acquisition des lots 1 366 933, 1 366 976, 1 366 978, 1 366 982, 1 367 001, 1 367 004, 3 907 637 et 3 933 820 - Location résidentielle Rive-Nord inc. et Groupe L'Héritage inc.
- 11.1.2.** Signature d'une déclaration sous serment - lot 2 521 651
- 11.1.3.** Souscription à la police d'assurance relative à la protection de la réputation et de la vie privée des élu(e)s et des hauts fonctionnaires

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

- 11.2.1.** Association de balle-molle mineure de Saint-Eustache-Boisbriand - conclusion d'une entente intermunicipale
- 11.2.2.** Bell Canada – installation de fibre optique dans nos immeubles - conclusion d'une entente
- 11.2.3.** Demande d'adhésion à la Coalition des municipalités inclusives de l'UNESCO
- 11.2.4.** Demande d'aide financière - projet Fous du français de l'Union des municipalités du Québec
- 11.2.5.** Rapport sur la gestion contractuelle
- 11.2.6.** Ville de Deux-Montagnes - support informatique - conclusion d'une entente

11.3. Directeur du module technique

- 11.3.1.** Communauté métropolitaine de Montréal - installation d'une station limnimétrique - pont piéton du moulin Légaré - conclusion d'une entente
- 11.3.2.** Déplacement du réseau aérien d'utilités publiques à proximité du 70, chemin des Îles Yale - construction du pont Yale
- 11.3.3.** Plan de lutte et d'adaptation aux changements climatiques

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 11 AVRIL 2023 – 19 HEURES**

11. Dossiers des directeurs (suite)

11.4. Directeur général

11.4.1. Association des pompiers auxiliaires de Lanaudière Laurentides - conclusion d'une entente

11.4.2. École secondaire des Patriotes - conclusion d'un contrat de service

11.4.3. Outfront Media Canada L.P. - conclusion d'une entente

12. Rapports et comptes du mois

12.1. Rapport de construction pour le mois de mars 2023

12.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 16 février 2023 au 15 mars 2023

12.3. Comptes payés et à payer pour le mois de mars 2023

13. Levée de la séance

/jc



Procès-verbal du conseil de la VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **11 avril 2023 à 19 heures**.

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette (à partie), Patrice Paquette (à partie), Daniel Goyer, Marc Lamarre (à partie), Isabel Mattioli, Isabelle Lefebvre (à partie), Raymond Tessier (à partie), Nicole Carignan-Lefebvre (à partie) et Yves Roy (à partie), formant le conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur François Bélanger, directeur général, et madame Isabelle Boileau, greffière.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2023-04-157

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 avril 2023, tel que présenté.

2. Adoption d'un procès-verbal

Résolution 2023-04-158

2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 mars 2023

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 mars 2023.

3. Consultation et décision

3.1. Dérogations mineures

Résolution 2023-04-159

3.1.1. DM 2023-0012 – 335-337, rue Moreau

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme et du développement économique expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de refuser la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2023-0012 soumise afin de permettre que les cases de stationnement hors rue en cour avant occupent une superficie de 55 % de la cour avant, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige une superficie maximale de 35 %, et permettre que la largeur de l'entrée charretière et de l'allée d'accès soit de 8,92 mètres alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige, pour une habitation unifamiliale, une largeur maximale de 8,00 mètres, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2023-02-021 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 23 février 2023.

Résolution 2023-04-160

3.1.2. DM 2023-0013 – 339-341, rue Moreau

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme et du développement économique expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de refuser la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2023-0013 soumise afin de permettre que les cases de stationnement hors rue en cour avant occupent une superficie de 55 % de la cour avant, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige une superficie maximale de 35 %, et permettre que la largeur de l'entrée charretière et de l'allée d'accès soit de 8,92 mètres alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige, pour une habitation unifamiliale, une largeur maximale de 8,00 mètres, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2023-02-022 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 23 février 2023.

4. Législation

4.1. Consultation et adoption de règlements

Résolution 2023-04-161

4.1.1. Consultation et adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-394 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-394 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet d'établir l'obligation d'avoir une surface minimale d'au moins 30 % de la superficie d'un lot résidentiel à des fins d'espaces verts naturels applicable aux usages résidentiels de moins de 16 logements.

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme effectue une présentation fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-394 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2023-04-162

4.1.2. Consultation et adoption d'un règlement

Règlement numéro 1953-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1953 visant à assujettir l'émission d'un permis de construction au paiement d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie toute dépense requise pour assurer la prestation accrue de services municipaux concernant l'ajout, l'agrandissement, la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux et visant la constitution d'un fonds destiné aux infrastructures ou aux équipements en matière d'hygiène du milieu à cette fin »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1953-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1953 visant à assujettir l'émission d'un permis de construction au paiement d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie toute dépense requise pour assurer la prestation accrue de services municipaux concernant l'ajout, l'agrandissement, la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux et visant la constitution d'un fonds destiné aux infrastructures ou aux équipements en matière d'hygiène du milieu à cette fin » à l'effet de réviser la contribution destinée à financer en tout ou en partie toute dépense requise pour assurer la prestation accrue de services municipaux concernant l'ajout, l'agrandissement, la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux et indexer la valeur des infrastructures listées à l'annexe 1.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme effectue une présentation fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1953-001 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1953 VISANT À ASSUJETTIR L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION AU PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DESTINÉE À FINANCER EN TOUT OU EN PARTIE TOUTE DÉPENSE REQUISE POUR ASSURER LA PRESTATION ACCRUE DE SERVICES MUNICIPAUX CONCERNANT L'AJOUT, L'AGRANDISSEMENT, LA MODIFICATION D'INFRASTRUCTURES OU D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX ET VISANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS DESTINÉ AUX INFRASTRUCTURES OU AUX ÉQUIPEMENTS EN MATIÈRE D'HYGIÈNE DU MILIEU À CETTE FIN », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

4.2. Adoption d'un règlement

Résolution 2023-04-163

4.2.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1830-013 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1830-013 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1830 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

4.3. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

Sujet :

4.3.1. Avis de motion

Règlement numéro 1663-039 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme »

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1663-039 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à établir l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour pouvoir aménager un potager en cour avant d'une résidence unifamiliale et établir les documents requis pour ce faire.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-04-164

4.3.2. Adoption d'un projet de règlement

Règlement numéro 1663-039 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 1663-039 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme » et de fixer la séance de consultation au 15 mai 2023, à 19 heures.

4.4. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements

Sujet :

4.4.1. Avis de motion

Règlement numéro 1675-395 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1675-395 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à établir les dispositions pour lesquelles un potager en cour avant d'un lot résidentiel peut être autorisé.

Résolution 2023-04-165

4.4.1. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-395 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-395 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 15 mai 2023, à 19 heures.

Sujet :

4.4.2. Avis de motion

Règlement numéro 1675-396 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1675-396 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à modifier, pour la zone 2-I-02, les dispositions applicables et les usages autorisés de manière à permettre l'usage « I-01 : Industrie » et certains types d'usages commerciaux, et d'y établir les conditions d'aménagement et les normes d'implantation.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-04-166

4.4.2. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-396 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-396 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 15 mai 2023, à 19 heures.

4.5. Avis de motion et dépôt de projets de règlements

Sujet :

4.5.1. Avis de motion

Règlement numéro 1830-014 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à modifier la tarification applicable au Service de l'urbanisme afin d'introduire un tarif applicable à l'aménagement d'un potager en cour avant.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

4.5.2. Avis de motion

Règlement numéro 1965 intitulé « Règlement établissant un programme d'aide financière pour l'achat d'une tondeuse électrique »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à établir un programme d'aide financière pour l'achat d'une tondeuse électrique à des fins résidentielles dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de diminuer le bruit ambiant.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

4.5.3. Avis de motion

Règlement numéro 1966 intitulé « Règlement établissant un programme d'aide financière pour l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à établir un programme d'aide financière pour l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie à des fins résidentielles dans le but de favoriser l'économie d'eau potable sur le territoire de la Ville.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

5. Dossier du maire

Aucun sujet n'est traité.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

6. Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Patrice Paquette quitte l'assemblée.

7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)

7.1. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

7.1.1. Intergénération des logements vides

Madame la conseillère Isabel Mattioli discute des logements intergénérationnels vides.

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Patrice Paquette reprend son siège.

À compter de ce moment, madame la conseillère Sylvie Mallette quitte l'assemblée.

Sujet :

7.1.2. Logements abordables – règlement nouvelles constructions

Madame la conseillère Isabel Mattioli s'enquiert de la possibilité de prévoir des logements abordables lors de nouvelles constructions.

À compter de ce moment, madame la conseillère Sylvie Mallette reprend son siège.

À compter de ce moment, madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre et monsieur le conseiller Yves Roy quittent l'assemblée.

Sujet :

7.1.3. Association des citoyens du quartier de la Seigneurie

Madame la conseillère Isabel Mattioli dresse un résumé de la vie de son quartier.

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Yves Roy reprend son siège.

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Marc Lamarre quitte l'assemblée.

7.2. Conseiller du district des Îles

Sujet :

7.2.1. Parc de la Rivière-des-Mille-Îles

Monsieur le conseiller Raymond Tessier discute du Parc de la Rivière-des-Mille-Îles.

À compter de ce moment, madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre et monsieur le conseiller Marc Lamarre reprennent leur siège.

Sujet :

7.2.2. Ajustement du régime transitoire (inondation)

Monsieur le conseiller Raymond Tessier s'enquiert des modalités d'ajustement du régime transitoire (inondation).

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

7.2.3. Félicitations

Monsieur le conseiller Raymond Tessier félicite monsieur Legault, président de l'association de son quartier, pour son travail et invite la population à son assemblée générale annuelle qui se tiendra le 30 avril prochain.

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Marc Lamarre quitte l'assemblée.

7.3. Conseiller du district Rivière-Nord

Sujet :

7.3.1. Boîte postale – boulevard Louis-Joseph Rodrigue

Monsieur le conseiller Patrice Paquette s'enquiert de la possibilité de finaliser le pavage à proximité des boîtes postales de Poste Canada situées dans son quartier.

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Marc Lamarre reprend son siège.

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Raymond Tessier quitte l'assemblée.

Sujet :

7.3.2. Terrains endommagés par le déneigement

Monsieur le conseiller Patrice Paquette informe les citoyens qu'ils ont jusqu'au 1^{er} mai pour dénoncer les terrains endommagés par le déneigement.

Sujet :

7.3.3. Réparation de chaussée

Monsieur le conseiller Patrice Paquette suggère de procéder à une réparation de chaussée sur la rue Thimothée-Kimber.

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Raymond Tessier reprend son siège.

7.4. Conseiller du district des Érables

Sujet :

7.4.1. Schéma de risque

Monsieur le conseiller Daniel Goyer suggère de mettre à jour la liste des rues du schéma de couverture de risque.

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

Résolution 2023-04-168

8.1.1. Achat regroupé pour le sel de déglacage des chaussées

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel à déglacage de chaussées (chlorure de sodium);

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- Permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précise que le présent processus contractuel est assujéti au « *Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel à déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les quatre (4) prochaines années;

En conséquence;

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long;

Que la Ville de Saint-Eustache confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour quatre (4) ans, soit jusqu'au 30 avril 2027 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2026-2027;

Que pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville de Saint-Eustache, devra faire parvenir une résolution de son conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

Que la Ville de Saint-Eustache confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville de Saint-Eustache pour les hivers 2023-2024 à 2026-2027 inclusivement;

Que la Ville de Saint-Eustache confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Saint-Eustache s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que, pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Saint-Eustache s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, le formulaire d'adhésion à la date fixée;

Que la Ville de Saint-Eustache reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2023-2024, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront variés et seront définis dans le document d'appel d'offres;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Résolution 2023-04-169

8.1.2. Fauchage de routes et de terrains municipaux

Sur proposition d’Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu d’accepter la soumission présentée par Desjardins Excavation inc., relativement aux travaux de fauchage de routes et de terrains municipaux, pour la période se terminant le 31 décembre 2023, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 97 492,94 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2023-T-P-05;

D’imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D’autoriser le directeur du Service de l’approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-04-170

8.1.3. Fourniture d’un camion écu­reur d’égouts de type combiné

CONSIDÉRANT qu’une seule soumission conforme a été déposée dans le cadre de l’appel d’offres relativement à la fourniture d’un camion écu­reur d’égouts de type combiné;

CONSIDÉRANT que la Ville entend se prévaloir des dispositions de l’article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu d’accepter la soumission présentée par Les équipements C.M. (Cusson-Ménard) inc., relativement à la fourniture d’un camion écu­reur d’égouts de type combiné, au prix révisé de 801 902,46 \$, taxes en sus, montant moindre que celui proposé dans la soumission, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2023-T-P-03;

D’imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D’autoriser le directeur du Service de l’approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-04-171

8.1.4. Fourniture de pièces d’égout et d’aqueduc

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu d’accepter en partie la soumission présentée par St-Germain égouts et aqueducs inc., pour les lots mentionnés ci-après, relativement à la fourniture de pièces d’égout et d’aqueduc, aux prix soumis, pour des totaux approximatifs mentionnés ci-après, taxes en sus, pour la période du 15 avril 2023 au 14 avril 2024, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2023-T-P-08 :

Lots	Totaux approximatifs (taxes en sus)
1	8 990,93 \$
2	45 100,35 \$
3	5 668,31 \$
4	14 153,62 \$
5	8 457,87 \$
6	13 534,45 \$
7	29 622,46 \$
8	68 737,81 \$
9	42 586,21 \$

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-04-172

8.1.4. Fourniture de pièces d'égout et d'aqueduc

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter en partie la soumission présentée par Réal Huot inc., pour le lot mentionné ci-après, relativement à la fourniture de pièces d'égout et d'aqueduc, aux prix soumis, pour un total approximatif mentionné ci-après, taxes en sus, pour la période du 15 avril 2023 au 14 avril 2024, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2023-T-P-08 :

Lot	Total approximatif (taxes en sus)
10	4 662,76 \$

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-04-173

8.1.5. Fourniture de vêtements pare-balles pour le Service de police

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Protection Humaine inc., relativement à la fourniture de vêtements pare-balles pour le Service de police, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 90 824,52 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2023-P-P-04;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-04-174

8.1.6. Services professionnels de programmation d'automates

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte qu'aucune soumission n'a été déposée dans le cadre de l'appel d'offres public portant le numéro 2023-E-P-02 relativement aux services professionnels de programmation d'automates.

Résolution 2023-04-175

8.1.7. Travaux d'abattage, d'essouchement, de déchiquetage de frênes et d'élimination des résidus de frênes

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Élagage Prestige inc., relativement aux travaux d'abattage, d'essouchement, de déchiquetage de frênes et d'élimination des résidus de frênes, pour un montant total approximatif de 63 590 \$, taxes en sus, pour la durée du contrat, soit du 12 avril 2023 au 31 décembre 2023, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2023-T-P-07;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-04-176

8.1.8. Services professionnels d'arpentage – système de pondération et d'évaluation

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'utiliser le système de pondération et d'évaluation des offres prévu à l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans les cas de soumissions relativement aux services professionnels d'arpentage et d'approuver les critères de pondération et d'évaluation plus amplement décrits au document dont copie est déposée au dossier du conseil.

Résolution 2023-04-177

8.1.9. Construction d'une conduite d'alimentation et de distribution d'eau - réservoir Daoust - travaux additionnels

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de verser à Les Constructions CJRB inc., une dépense additionnelle de 360 000 \$, taxes en sus, dans le cadre des travaux de construction d'une conduite d'alimentation et de distribution d'eau potable incluant des travaux connexes visant l'abandon du réservoir Daoust et des mesures correctives au réseau et aux raccordements existants (dossier B-79.02.02);

D'imputer la dépense au règlement 1935;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-04-178

8.1.10. Réfection de toiture – bassins B1, C1, D1 et E2 – poste de police

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Toitures Léon inc., relativement aux travaux de réfection de la toiture des bassins B1, C1, D1 et E2 du poste de police, aux prix soumis, pour un montant total de 112 750 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro B-08.24;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

8.2. Obligation de construction

Résolution 2023-04-179

8.2.1. Olex Technologies inc.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Olex Technologies inc., un délai additionnel expirant le 23 mars 2024, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble sur le lot 5 590 513 du cadastre du Québec souscrite aux termes d'un acte de vente intervenu devant M^e François Forget, notaire, le 24 mars 2015, et ce, moyennant une compensation de 15 193,10 \$;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

8.3. Exemption de taxes foncières

Résolution 2023-04-180

8.3.1. Révision périodique aux fins d'exemption de taxes foncières - Centre d'entraide Racine-Lavoie

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'informer la Commission municipale du Québec que la Ville n'entend pas faire de représentation à l'audience et qu'elle s'en remet à sa décision quant à la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières pour l'organisme Centre d'entraide Racine-Lavoie, en regard de l'immeuble situé au 154, rue Dorion, selon la législation applicable;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

9. Personnel

Résolution 2023-04-181

9.1. Embauche - employé(e) col blanc - divers services

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Clara Zaki et d'embaucher Amie Mathilde Caron, Alexandre Smith et Dany Tétreault, aux postes d'employé(e) col blanc pour divers services, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-04-182

9.2. Embauche - employé(e) col bleu - divers services

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher William Bergeron, Samuel Brûlé, Alexandre Coutu, Antoine Gauthier-Frenette, Samuel Lefort, Mathis Larose, Olivier Simard, Éléane Bergeron et Vincent Désormeaux, aux postes d'employé(e) col bleu pour divers services, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-04-182

9.3. Embauche - étudiant(e) spécialisé(e) - divers services

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher William Cloutier, Frédéric Rocheleau, Jacques Kouafouah, Idir Bennabi et Pouchon Janvier, aux postes d'étudiant(e) spécialisé(e) pour divers services, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-04-183

9.4. Nomination - commis à l'approvisionnement - Service de l'approvisionnement

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Guylaine Boulianne, au poste de commis à l'approvisionnement au Service de l'approvisionnement, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-04-184

9.5. Nomination - contremaître - Service des eaux

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Mohand Ouamar Aït Ahcene, au poste de contremaître au Service des eaux, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-04-185

9.6. Embauche - coordonnateur(-trice) du centre d'appels d'urgence - Service de police

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Catherine Lafond, au poste de coordonnateur(-trice) du centre d'appels d'urgence au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-04-186

9.7. Embauche - brigadier(-ière) scolaire - Service de police

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Jean-Pierre Duval, au poste de brigadier(-ière) scolaire au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-04-187

9.8. Embauche - policier(-ière) temporaire - Service de police

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Albrecht Dubreuil et Laurie Lalande, aux postes de policier(-ière) temporaire au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-04-188

9.9. Embauche - répartiteur(-trice) - Service de police

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche d'Amanda Rivard-Beaudin, au poste de répartiteur(-trice) au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-04-189

9.10. Nomination - régisseur sportif - Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Mario Lanthier, au poste de régisseur sportif au Service du sport et du plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-04-190

9.11. Embauche - surveillant(e) d'activités - Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Sofian Boutamo, Adam Campeau, Benjamin Dubeault, Ali Hourry et Loïk Leboeuf, aux postes de surveillant(e) d'activités au Service du sport et du plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-04-191

9.12. Embauche - technicien(ne) en informatique - Service des technologies de l'information

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Tommy Sanders, au poste de technicien(ne) en informatique au Service des technologies de l'information, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

10. Commissions et comités du conseil

Résolution 2023-04-192

10.1. Nomination aux commissions et comités du conseil

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de désigner les personnes suivantes au sein des commissions et comités ci-après mentionnés :

Commission du développement économique	Patrice Paquette, président Michèle Labelle, vice-présidente Pierre Charron Membres consultatifs – volet administratif : - François Bélanger - Danielle Cyr - Céline Falardeau - Jocelyne Montreuil Membres consultatifs – externes : - Christian Bellemare - Marie-Pier Côté - Alexandra Simard - Représentant de la MRC de Deux-Montagnes - Représentant de Tourisme Basses-Laurentides

Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation	Patrice Paquette, président Michèle Labelle, vice-présidente Pierre Charron <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - François Bélanger - Danielle Cyr - Émilie Goffart
Commission jeunesse	Marc Lamarre, président Isabelle Lefebvre, vice-présidente <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Yassmina Bilali - Laurence Bouchard - Michel Lamontagne <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - Wahida Boubaker - Sophie Dorion - Éliane Francoeur - Chanice Guefack - Océane Huneault - Hugo Poitras - Laurence St-Amand - Élia Therrien - Emily Tremblay
Comité du développement agricole	Daniel Goyer, président Yves Roy, vice-président Patrice Paquette <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Alexandre Bernier-Guindon - Danielle Cyr <u>Membres consultatifs – externes :</u> - Représentant de l'Union des producteurs agricoles - Représentant de Tourisme Basses-Laurentides - Représentant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - Patricia Daoust - Josée Frappier Raymond - Monique Paquette
Comité d'analyse des demandes de démolition des bâtiments d'intérêt patrimonial	Patrice Paquette, président Michèle Labelle, vice-présidente Sylvie Mallette <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Danielle Cyr - Émilie Goffart

Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Comité consultatif d'urbanisme	Patrice Paquette, président Michèle Labelle, vice-présidente Jean-François Rouleau-Brunet Arnaud Paquin Benoît Parent Michel Rousseau Léon Tremblay <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Danielle Cyr - Steve Gatien - Émilie Goffart

La présente résolution modifie les résolutions numéros 2022-04-237, 2022-05-304 et 2023-03-133 pour les commissions concernées.

Résolution 2023-04-193

10.2. Nomination au sein d'un organisme

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer la personne suivante au sein de l'organisme ci-après mentionné :

Société de généalogie de Saint-Eustache	Laurence Bouchard, déléguée

La présente résolution remplace la résolution 2023-01-023, pour l'organisme concerné.

Résolution 2023-04-194

**10.3. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines -
procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 mars 2023**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2023-03-025 à CAPFRH-2023-03-038, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 mars 2023, telles que présentées.

Résolution 2023-04-195

**10.4. Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le
16 mars 2023**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDE-2023-03-009 et CDE-2023-03-010, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 mars 2023, telles que présentées.

À compter de ce moment, madame la conseillère Isabelle Lefebvre quitte l'assemblée.

Résolution 2023-04-196

**10.5. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de
l'assemblée tenue le 7 mars 2023**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CATH-2023-03-004 et CATH-2023-03-005, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 7 mars 2023, telles que présentées.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-04-197

10.6. Commission des services techniques - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 mars 2023

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CST-2023-03-004, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 mars 2023, telle que présentée.

Résolution 2023-04-198

10.7. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 mars 2023

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CLCC-2023-03-042 à CLCC-2023-03-068, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 mars 2023, telles que présentées.

À compter de ce moment, madame la conseillère Isabelle Lefebvre reprend son siège.

Sujet :

10.8. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 mars 2023

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 mars 2023 est déposé au dossier du conseil.

Sujet :

10.9. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de l'assemblée tenue le 22 mars 2023

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 22 mars 2023 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2023-04-199

10.10.1. Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de l'assemblée tenue le 7 mars 2023

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CEE-2023-03-005 et CEE-2023-03-006, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 7 mars 2023, telles que présentées.

Résolution 2023-04-200

10.10.2. Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de l'assemblée tenue le 28 mars 2023

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CEE-2023-03-007, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 28 mars 2023, telle que présentée.

Sujet :

10.11. Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 27 mars 2023

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 27 mars 2023 est déposé au dossier du conseil.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-04-201

10.12. Commission jeunesse - procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 mars 2023

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CJ-2023-03-002, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 mars 2023, telle que présentée.

Résolution 2023-04-202

10.13. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 23 mars 2023

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de l'assemblée du 23 mars 2023 du Comité consultatif d'urbanisme, de tenir une consultation le 15 mai 2023, à 19 heures relativement aux demandes de dérogations mineures et de publier un avis public en conséquence.

Résolution 2023-04-203

10.13. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 23 mars 2023

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 23 mars 2023:

- PIIA 2022-0150 (211, rue Bellerive – plans VSE 2023-020);
- PIIA 2023-0020 (181, rue Lapointe - plans VSE 2023-013);
- PIIA 2023-0021 (229, chemin de la Grande-Côte – plans VSE 2023-014);
- PIIA 2023-0023 (151, 1^{ère} Avenue – plans VSE 2023-015);
- PIIA 2023-0026 (199-201, rue Lapointe - plans VSE 2023-017);

DE REFUSER le Plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre du projet PIIA 2020-0129R2 (639, rue Dubois - plans VSE 2023-016), aux motifs établis à la recommandation 2023-03-026 du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 23 mars 2023;

DE SURSEOIR pour les demandes des Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumises dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 23 mars 2023 :

- PIIA 2023-0028 (199, 12^e Avenue - plans VSE 2023-034);
- PIIA 2023-0031 (130, 59^e Avenue - plans VSE 2023-031);
- PIIA 2023-0035 (397, rue Laurin – plans VSE 2023-022).

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2023-04-204

11.1.1. Acquisition des lots 1 366 933, 1 366 976, 1 366 978, 1 366 982, 1 367 001, 1 367 004, 3 907 637 et 3 933 820 - Location résidentielle Rive-Nord inc. et Groupe L'Héritage inc.

CONSIDÉRANT la signification des avis d'imposition de réserve par la Ville de Saint-Eustache pour permettre la planification et la mise en place d'activités récréotouristiques et/ou d'un développement durable des activités agricoles et de l'agriculture, Location résidentielle Rive-Nord inc. et Groupe l'Héritage inc. offrent de vendre à la Ville de Saint-Eustache les lots mentionnés ci-bas;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

En conséquence;

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter l'offre de vente en faveur de la Ville de Saint-Eustache, présentée par Location résidentielle Rive-Nord inc. et Groupe l'Héritage inc., concernant les lots 1 366 933, 1 366 976, 1 366 978, 1 366 982, 1 367 001, 1 367 004, 3 907 637 et 3 933 820 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, pour un total approximatif de 1 354 523,80 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant à l'offre de vente datée du 23 mars 2023, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

De financer cette acquisition par une affectation du surplus accumulé affecté au développement économique et que toutes les subventions éventuelles viendraient diminuer cette affectation;

D'imputer cette dépense au code budgétaire 23.080.00.723;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-04-205

11.1.2. Signature d'une déclaration sous serment - lot 2 521 651

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la signature d'une déclaration sous serment préparée par Me Michel Pelletier, notaire, relativement à une demande introductive d'instance en acquisition judiciaire du droit de propriété concernant le lot 2 521 651, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-04-206

11.1.3. Souscription à la police d'assurance relative à la protection de la réputation et de la vie privée des élu(e)s et des hauts fonctionnaires

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de renouveler, par l'entremise de BFL Canada risques et assurances inc. et parrainé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ), pour la période du 31 mars 2023 au 31 mars 2024, la police d'assurance relative à la protection de la réputation et de la vie privée des élu(e)s et des hauts fonctionnaires, et ce, moyennant une prime de 4 806,13 \$ incluant les taxes et les frais d'administration de l'UMQ, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'imputer toutes ces dépenses au code budgétaire 02.190.00.422;

D'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2023-04-207

11.2.1. Association de balle-molle mineure de Saint-Eustache-Boisbriand - conclusion d'une entente intermunicipale

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente intermunicipale afin de déléguer, à l'Association de balle-molle mineure de Saint-Eustache-Boisbriand, la responsabilité d'organiser toutes les activités de balle-molle avec les villes de Boisbriand, Blainville, Sainte-Thérèse, Sainte-Marthe-sur-le-Lac et la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-04-208

11.2.2. Bell Canada – installation de fibre optique dans nos immeubles - conclusion d'une entente

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à l'installation de fibre optique dans nos immeubles avec Bell Canada, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur des technologies de l'information à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-04-209

11.2.3. Demande d'adhésion à la Coalition des municipalités inclusives de l'UNESCO

CONSIDÉRANT que la Commission canadienne pour l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) lance un appel aux municipalités pour qu'elles se joignent à la Coalition des municipalités inclusives et participent à la Coalition internationale de l'UNESCO lancée en 2004;

CONSIDÉRANT que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) endosse l'appel à une Coalition des municipalités inclusives et encourage ses membres à s'y joindre;

CONSIDÉRANT que les gouvernements municipaux du Canada, ainsi que d'autres paliers de gouvernement, ont des responsabilités en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés et des codes fédéraux, provinciaux et territoriaux des droits de la personne, et qu'ils ont donc un rôle important à jouer dans le combat contre le racisme et la discrimination et dans la promotion de l'égalité et du respect pour tous les citoyens et citoyennes;

En conséquence;

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu que la Ville de Saint-Eustache s'engage à se joindre à la Coalition des municipalités inclusives, et qu'à ce titre, elle endosse les engagements communs énoncés et s'engage à élaborer ou adapter son propre plan d'action en conséquence;

Que ces engagements communs et le plan d'action de la Ville feront partie intégrante de la vision, des stratégies et des politiques de la Ville;

Qu'en élaborant ou adaptant et en mettant en œuvre son propre plan d'action en vue de la réalisation progressive des engagements communs, la Ville coopérera avec d'autres organismes et territoires de compétence, y compris d'autres paliers de gouvernement, les peuples autochtones, des institutions des secteurs public et privé, et des organisations de la société civile qui ont des responsabilités dans le domaine des droits de la personne;

Que la Ville établisse ses priorités, actions et calendriers, et alloue les ressources conformément à ses besoins particuliers et dans les limites de ses compétences et moyens;

Que la Ville partage son savoir-faire et ses bonnes pratiques avec d'autres municipalités participant à la Coalition et présentera un rapport annuel public sur les actions prises en vue de réaliser ces engagements communs;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-04-210

11.2.4. Demande d'aide financière - projet Fous du français de l'Union des municipalités du Québec

CONSIDÉRANT que grâce au soutien financier du gouvernement du Québec, cet appel de projet de l'Union des municipalités du Québec vise à soutenir les initiatives visant la promotion et la valorisation de la langue française dans les municipalités afin d'en véhiculer une image positive et de favoriser son utilisation auprès des jeunes, des personnes immigrantes et des commerces de leur territoire;

En conséquence;

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à soumettre une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets « Fous du français » de l'Union des municipalités du Québec;

D'autoriser le coordonnateur du Service de l'animation communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Sujet :

11.2.5. Rapport sur la gestion contractuelle

Le rapport sur la gestion contractuelle est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2023-04-211

11.2.2. Ville de Deux-Montagnes - support informatique - conclusion d'une entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à des services de support informatique avec la Ville de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.3. Directeur du module technique

Résolution 2023-04-212

11.3.1. Communauté métropolitaine de Montréal - installation d'une station limnimétrique - pont piéton du moulin Légaré - conclusion d'une entente

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente afin de convenir des modalités administratives pour accorder un droit d'accès au lot 1 699 535 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, appartenant à la Ville en vue de l'installation d'une station limnimétrique au pont piéton du moulin Légaré et par la suite, y permettre l'accès notamment pour effectuer l'entretien, la réparation ou le remplacement des équipements de la station limnimétrique à proximité du pont piéton du moulin Légaré avec la Communauté métropolitaine de Montréal, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-04-213

11.3.2. Déplacement du réseau aérien d'utilités publiques à proximité du 70, chemin des Îles Yale - construction du pont Yale

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser une dépense approximative de 14 660,84 \$, taxes en sus, à titre d'engagement de paiement des frais pour permettre le déplacement du réseau de Bell Canada à proximité du 70, chemin des Îles Yale dans le cadre des travaux de construction du pont Yale;

D'imputer la dépense au règlement 1951 en fonction des modalités indiquées au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-04-214

11.3.3. Plan de lutte et d'adaptation aux changements climatiques

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le plan de lutte et d'adaptation aux changements climatiques, lequel répond aux trois enjeux identifiés par la Ville, soit la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la réduction des îlots de chaleur et l'augmentation de la résilience de la population et de l'organisation municipale, dont copie est déposée au dossier du conseil.

11.4. Directeur général

Résolution 2023-04-215

11.4.1. Association des pompiers auxiliaires de Lanaudière Laurentides - conclusion d'une entente

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative au protocole d'intervention d'urgence avec ou sans sinistrés avec l'Association des pompiers auxiliaires de Lanaudière Laurentides, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie à signer pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-04-216

11.4.2. École secondaire des Patriotes - conclusion d'un contrat de service

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure un contrat de service relatif à l'affectation d'un policier éducateur du Service de police de la Ville de Saint-Eustache à l'École secondaire des Patriotes avec l'École secondaire des Patriotes du Centre de services scolaire des Mille-Îles, pour l'année scolaire 2023-2024, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-04-217

11.4.3. Outfront Media Canada L.P. - conclusion d'une entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à la majorité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure un bail d'emplacement de panneaux publicitaires avec Outfront Media Canada L.P., le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

VOTENT POUR LA PROPOSITION : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Marc Lamarre, Isabel Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy;

VOTE CONTRE LA PROPOSITION : Daniel Goyer.

Cette résolution est donc adoptée sur division.

12. Rapports et comptes du mois

Sujet :

12.1. Rapport de construction pour le mois de mars 2023

Le rapport de construction pour le mois de mars 2023 est déposé au dossier du conseil.

Sujet :

12.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 16 février 2023 au 15 mars 2023

Le rapport des dépenses autorisées par délégation pour la période du 16 février 2023 au 15 mars 2023 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2023-04-218

12.3. Comptes payés et à payer pour le mois de mars 2023

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de mars 2023, lesquels totalisent 6 403 133,16 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

13. Levée de la séance

Résolution 2023-04-219

13. Levée de la séance

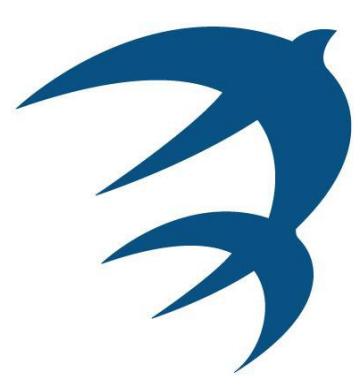
Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 26 AVRIL 2023 – 17 HEURES**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Période de questions**
- 3. Affaires courantes**
 - 3.1. Soumissions et contrats**
 - 3.1.1.** Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance - travaux de séparation de réseaux - rue du Moulin (entre le boulevard Arthur-Sauvé et la rue Saint-Eustache) – résiliation de contrat
- 4. Personnel**
 - 4.1.** Embauche d'un(e) contractuel(le) au Service des ressources humaines
 - 4.2.** Embauche d'un(e) directeur(-trice) général(e) adjoint(e) et directeur(-trice) du module technique et environnement
- 5. Commissions et comités du conseil**
 - 5.1.** Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 avril 2023
- 6. Dossiers des directeurs**
 - 6.1. Directeur général**
 - 6.1.1.** Centre de services scolaire des Mille-Îles – planification des besoins d'espace
- 7. Levée de la séance**

/jc



Procès-verbal du conseil de la VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **26 avril 2023** à **17 heures**.

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Daniel Goyer, Marc Lamarre, Isabel Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur François Bélanger, directeur général, et madame Isabelle Boileau, greffière.

Sont absents la conseillère Sylvie Mallette et le conseiller Patrice Paquette.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2023-04-220

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 avril 2023, tel que présenté.

2. Période de questions

Aucune question n'est formulée aux membres du conseil.

3. Affaires courantes

3.1. Soumissions et contrats

Résolution 2023-04-221

3.1.1. Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance - travaux de séparation de réseaux - rue du Moulin (entre le boulevard Arthur-Sauvé et la rue Saint-Eustache) – résiliation de contrat

CONSIDÉRANT que la Ville a octroyé le contrat relativement aux services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et surveillance pour les travaux de séparation de réseaux sur la rue du Moulin (entre le boulevard Arthur-Sauvé et la rue Saint-Eustache), par sa résolution 2020-12-708, à BHP experts-conseils S.E.C.;

CONSIDÉRANT les délais anormaux générés par l'analyse du dossier au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) entraînant le déplacement de la période de réalisation des travaux initialement prévue en 2021 à 2023, de même que les demandes dudit ministère qui augmente l'envergure des travaux et augmente substantiellement les coûts de la main d'œuvre;

CONSIDÉRANT que la firme BHP experts-conseils S.E.C. demande à la Ville de résilier le présent contrat pour la phase 2 – surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de résilier ce contrat;

En conséquence;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de résilier pour cause, le contrat intervenu avec BHP experts-conseils S.E.C., pour la phase 2 – surveillance des travaux relativement aux services professionnels d'ingénierie pour les travaux de séparation de réseaux sur la rue du Moulin (entre le boulevard Arthur-Sauvé et la rue Saint-Eustache) (dossier SM-385);

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

4. Personnel

Résolution 2023-04-222

4.1. Embauche d'un(e) contractuel(le) au Service des ressources humaines

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Chantal Lagarde, au poste de partenaire d'affaires au Service des ressources humaines, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-04-223

4.2. Embauche d'un(e) directeur(-trice) général(e) adjoint(e) et directeur(-trice) du module technique et environnement

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Martin Roberge, au poste de directeur(-trice) général(e) adjoint(e) et directeur(-trice) du module technique et environnement, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

5. Commissions et comités du conseil

Résolution 2023-04-224

5.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 avril 2023

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2023-04-039 à CAPFRH-2023-04-058, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 avril 2023, telles que présentées.

6. Dossiers des directeurs

6.1. Directeur général

Résolution 2023-04-225

6.1.1. Centre de services scolaire des Mille-Îles – planification des besoins d'espace

CONSIDÉRANT les lettres adressées par le Centre de services scolaire des Mille-Îles (ci-après la CSSMI) datées des 26 janvier 2023 et 21 mars 2023;

CONSIDÉRANT les caractéristiques obligatoires pour cessation de terrain énoncées par la CSSMI;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que la Ville ne dispose pas d'un terrain qui rencontre l'ensemble de ces caractéristiques obligatoires;

CONSIDÉRANT les articles 272.5 et 272.7 de la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I.13.3);

CONSIDÉRANT que la Ville est convaincue qu'il en revient au ministère de l'Éducation toute la responsabilité financière pour l'acquisition de terrains afin de réaliser la construction d'écoles sur le territoire de la MRC, selon la disponibilité de terrains;

En conséquence;

Sur proposition de Pierre Charron, appuyé à l'unanimité, il est résolu de refuser la demande d'implantation d'une nouvelle école secondaire à Saint-Eustache présentée par la CSSMI;

De transmettre une copie de la présente résolution au CSSMI et à la MRC de Deux-Montagnes;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

7. Levée de la séance

Résolution 2023-04-226

7. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 15 MAI 2023 – 19 HEURES**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption de procès-verbaux**
 - 2.1.** Procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire respectivement tenues les 11 et 26 avril 2023
- 3. Consultation et décision**
 - 3.1. Dérogations mineures**
 - 3.1.1.** DM 2023-0027 - 166, rue des Hêtres
 - 3.1.2.** DM 2023-0030 - 16, rue Perry
 - 3.1.3.** DM 2023-0034 - 211, rue Bellerive
- 4. Législation**
 - 4.1. Consultation et adoption de seconds projets de règlements**
 - 4.1.1.** Règlement numéro 1675-395 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.1.2.** Règlement numéro 1675-396 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2. Consultation et adoption d'un règlement**
 - 4.2.1.** Règlement numéro 1663-039 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme »
 - 4.3. Adoption de règlements**
 - 4.3.1.** Règlement numéro 1830-014 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux »
 - 4.3.2.** Règlement numéro 1965 intitulé « Règlement établissant un programme d'aide financière pour l'achat d'une tondeuse électrique »
 - 4.3.3.** Règlement numéro 1966 intitulé « Règlement établissant un programme d'aide financière pour l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie »
 - 4.4. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement**
 - 4.4.1.** Règlement numéro 1964 intitulé « Règlement concernant la démolition d'immeubles »
 - 4.5. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements**
 - 4.5.1.** Règlement numéro 1675-397 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.5.2.** Règlement numéro 1675-398 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.6. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement**
 - 4.6.1.** Règlement numéro 1957 intitulé « Règlement concernant la circulation, le stationnement et le déneigement »

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 15 MAI 2023 – 19 HEURES**

5. Rapport financier pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022

- 5.1. Dépôt
- 5.2. Faits saillants

6. Dossiers du maire

- 6.1. Félicitations à M. François Bleau
- 6.2. Projet Smash

7. Période de questions

8. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)

8.1. Conseillère du district des Moissons

- 8.1.1. Remerciements – journée de l'environnement

8.2. Conseiller du district des Îles

- 8.2.1. Installation d'affichage près du sentier Claire-Yale
- 8.2.2. Refoulement – 39^e Avenue et Barbe
- 8.2.3. Crue des eaux

8.3. Conseiller du district des Jardins

- 8.3.1. Le printemps et la vitesse au volant
- 8.3.2. Bilan des activités hivernales

8.4. Conseiller du district des Érables

- 8.4.1. Réfection - chemin Fresnière
- 8.4.2. Entretien - gazon et patinoire - parc Prud'homme
- 8.4.3. Entretien - cèdres - parc Prud'homme

8.5. Conseillère du district de la Seigneurie

- 8.5.1. Corvée de nettoyage – initiative citoyenne
- 8.5.2. Soutien aux sinistré.e.s – rue Maurice
- 8.5.3. Invitation aux organismes

9. Affaires courantes

9.1. Soumissions et contrats

- 9.1.1. Achat regroupé pour l'achat de véhicules légers
- 9.1.2. Achat regroupé pour les biens et services de mobilité cellulaire
- 9.1.3. Service d'entretien préventif des systèmes mécaniques du complexe aquatique incluant un système de déshumidification de piscine - exercice d'une option de renouvellement
- 9.1.4. Améliorations générales 2023
- 9.1.5. Réfection de la pergola - parc Prud'homme
- 9.1.6. Réfection du pontage métallique - Complexe aquatique

9. Affaires courantes (suite)

9.1. Soumissions et contrats (suite)

9.1.7. Remplacement de lampadaires - 2023

9.1.8. Services professionnels - surveillance des travaux - travaux de séparation de réseaux - boulevard Pie-XII (entre le 303, boulevard Pie-XII et la rue Villeneuve) et rue Constantin (entre la rue Dubord et le boulevard Pie-XII)

9.1.9. Travaux de séparation de réseaux - boulevard Pie-XII (entre le 303, boulevard Pie-XII et la rue Villeneuve) et rue Constantin (entre la rue Dubord et le boulevard Pie-XII)

9.1.10. Travaux de restauration de la maçonnerie à la mairie

9.1.11. Moulin Légaré - moulin à scie - structure des fondations - travaux additionnels

10. Personnel

10.1. Nomination - employé(e) col blanc - divers services

10.2. Embauche - employé(e) col bleu - divers services

10.3. Embauche - étudiant(e) en bureautique – Service des ressources humaines

10.4. Embauche - coordonnateur(-trice) à l'approvisionnement - Service de l'approvisionnement

10.5. Nomination - préposé(e) - Service des arts et de la culture

10.6. Embauche - aide-technique - Service du génie

10.7. Nomination - directeur(-trice) adjoint(e) - Service de police

10.8. Embauche - surveillant(e) d'activités - Service du sport et du plein air

10.9. Embauche - technicien(ne) en informatique - Service des technologies de l'information

10.10. Embauche - concierge - Service des travaux publics

10.11. Nomination - contremaître(-esse) - Service des travaux publics

10.12. Embauche - émondeur(-euse) - Service des travaux publics

10.13. Nomination - agent(e) d'information - réglementation d'urbanisme - Service de l'urbanisme

11. Commissions et comité du conseil

11.1. Nomination aux commissions et comités du conseil

11.2. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 8 mai 2023

11.3. Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 avril 2023

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 15 MAI 2023 – 19 HEURES**

11. Commissions et comités (suite)

- 11.4. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 avril 2023
- 11.5. Commission des services techniques - procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 avril 2023
- 11.6. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 avril 2023
- 11.7. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 avril 2023
- 11.8. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 avril 2023
- 11.9. Commission de la circulation et des transports
 - 11.9.1. Procès-verbal de l'assemblée tenue le 31 mars 2023
 - 11.9.2. Procès-verbal de l'assemblée tenue le 1^{er} mai 2023
- 11.10. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de l'assemblée tenue le 26 avril 2023
- 11.11. Commission de la revitalisation du Vieux-Saint-Eustache - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 avril 2023
- 11.12. Commission d'acquisition d'œuvres d'art - procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 avril 2023
- 11.13. Commission jeunesse - procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 avril 2023
- 11.14. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 27 avril 2023

12. Dossiers des directeurs

- 12.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques
 - 12.1.1. Addendum - vente d'immeubles - Beauward Immobilier inc. - lots 4 471 516 et 6 333 043 et acquisition d'un immeuble - Schokbeton Québec inc. - partie du lot 1 604 017
 - 12.1.2. Assurance automobile – ajustement annuel
 - 12.1.3. Innoparc Albatros - AP & C Revêtements et Poudres Avancées inc. – lot 6 286 764
 - 12.1.3.1. Rétrocession d'un immeuble
 - 12.1.3.2. Vente d'un immeuble
 - 12.1.4. Vente d'un immeuble - Alliance Hepyx inc. - partie du lot 3 228 075

12. Dossiers des directeurs (suite)

12.2. Directeur du module administratif et communautaire

- 12.2.1.** Demande d'aide financière - appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2023-2024
- 12.2.2.** Demande d'aide financière - Programmes d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue - Communauté métropolitaine de Montréal - parc Nature Saint-Eustache
- 12.2.3.** Plan d'action à l'intention des personnes handicapées 2023 et bilan 2022
- 12.2.4.** Plan de mobilité urbaine
- 12.2.5.** Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac - support informatique - conclusion d'une entente

12.3. Directeur du module technique

- 12.3.1.** Bilan sur l'usage de l'eau 2021
- 12.3.2.** Commission de protection du territoire agricole - demande d'autorisation - lot 4 679 991 - 295, montée Saint-Charles
- 12.3.3.** Demande d'aide financière - Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable
- 12.3.4.** Plans de protection des sources d'eau potable
- 12.3.5.** Hydro-Québec - consentement à l'exécution de travaux de plantations et d'entretien - poste des Patriotes - ruisseau Leblanc et ceinture verte - conclusion d'une entente

12.4. Directeur général

- 12.4.1.** Centre intégré de santé et des services sociaux des Laurentides (CISSSLAU) - modalités d'application du règlement numéro 1957 relativement aux terrains de stationnement - conclusion d'une entente

13. Rapports et comptes du mois

- 13.1.** Rapport de construction pour le mois d'avril 2023
- 13.2.** Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 16 mars 2023 au 15 avril 2023
- 13.3.** Comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2023

14. Levée de la séance

/jc



Procès-verbal du conseil de la VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **15 mai 2023 à 19 heures**.

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette (à partie), Patrice Paquette, Daniel Goyer, Marc Lamarre (à partie), Isabel Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre (à partie) et Yves Roy, formant le conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur François Bélanger, directeur général, et madame Isabelle Boileau, greffière.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2023-05-227

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 mai 2023, tel que présenté.

2. Adoption de procès-verbaux

Résolution 2023-05-228

2.1. Procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire respectivement tenues les 11 et 26 avril 2023

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire respectivement tenues les 11 et 26 avril 2023.

3. Consultation et décision

3.1. Dérogations mineures

Résolution 2023-05-229

3.1.1. DM 2023-0027 - 166, rue des Hêtres

Monsieur le maire et la directrice adjointe du Service de l'urbanisme et du développement économique expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2023-0027 soumise afin de permettre le réaménagement de pièces habitables dans une cave, alors que le règlement numéro 1675 de zonage prohibe l'aménagement d'un logement dans une cave, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2023-03-034 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 23 mars 2023.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-05-230

3.1.2. DM 2023-0030 - 16, rue Perry

Monsieur le maire et la directrice adjointe du Service de l'urbanisme et du développement économique expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2023-0030 soumise afin de :

- Permettre la construction d'une école avec une marge latérale gauche de 2,69 mètres à partir de la nouvelle ligne de lot, alors que le règlement numéro 1675 de zonage requiert une marge de 4,50 mètres;
- Permettre l'empiétement dans la marge latérale gauche d'un perron donnant accès à une porte d'issue et permettre que ce dernier soit à une distance de 1,35 mètre de la ligne de lot, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette distance à 1,50 mètre;
- Permettre que le parement des murs extérieurs de la cour intérieure soit en déclin de bois posé à la verticale à 100 % alors que le règlement numéro 1675 de zonage spécifie que les murs latéraux et arrière d'un bâtiment public doivent être pourvus de 25 % de matériaux nobles;
- Permettre une zone tampon arrière d'une largeur de 3,67 mètres sur une longueur de 21,73 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage requiert une zone tampon d'une largeur minimale de 6,00 mètres;

Aux conditions suivantes :

- Que le requérant fournisse une lettre d'engagement pour la démolition de l'école existante;
- Que la façade de rayonnement du côté latéral gauche du bâtiment soit conforme à la ligne de lot temporaire;

Laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2023-03-035 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 23 mars 2023.

Résolution 2023-05-231

3.1.3. DM 2023-0034 - 211, rue Bellerive

Monsieur le maire et la directrice adjointe du Service de l'urbanisme et du développement économique expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2023-0034 soumise afin de permettre que l'égouttement des eaux de pluie ou de ruissellement soit dirigée vers l'arrière du terrain, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige qu'il soit en totalité dirigé vers les réseaux publics prévus à cet effet, aux conditions suivantes :

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

- Qu'une autorisation soit obtenue du ministère de la Culture et des Communications concernant l'aménagement paysager;
- Qu'un plan civil signé et scellé soit déposé lors de la demande de permis de construction, démontrant la conception du bassin de rétention afin de permettre la captation des eaux de pluie et de ruissellement;
- Que les cases de stationnement hors rue soient composées de pavés perméables;
- Qu'un plan d'aménagement paysager doit être déposé lors de la demande de permis de construction démontrant, une plantation le long de la ligne arrière du lot permettant de réduire l'impact visuel de l'aire de stationnement sur la propriété arrière ainsi qu'une plantation d'arbres le long des lignes latérales;

Laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2023-03-036 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 23 mars 2023.

4. Législation

4.1. Consultation et adoption de seconds projets de règlements

Résolution 2023-05-232

4.1.1. Consultation et adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-395 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-395 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet d'établir les dispositions pour lesquelles un potager en cour avant d'un lot résidentiel peut être autorisé.

À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme et du développement économique effectue une présentation fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-395 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

Résolution 2023-05-233

4.1.2. Consultation et adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-396 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-396 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de modifier, pour la zone 2-I-02, les dispositions applicables et les usages autorisés de manière à permettre l'usage « I-01 : Industrie » et certains types d'usages commerciaux, et d'y établir les conditions d'aménagement et les normes d'implantation.

À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme et du développement économique effectue une présentation fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-396 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

4.2. Consultation et adoption d'un règlement

Résolution 2023-05-234

4.2.1. Consultation et adoption d'un règlement

Règlement numéro 1663-039 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1663-039 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme » à l'effet d'établir l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour pouvoir aménager un potager en cour avant d'une résidence unifamiliale et établir les documents requis pour ce faire.

À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme et du développement économique effectue une présentation fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1663-039 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1663 SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

4.3. Adoption de règlements

Résolution 2023-05-235

4.3.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1830-014 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1830-014 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1830 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2023-05-236

4.3.2. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1965 intitulé « Règlement établissant un programme d'aide financière pour l'achat d'une tondeuse électrique »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1965 intitulé « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT D'UNE TONDEUSE ÉLECTRIQUE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-05-237

4.3.3. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1966 intitulé « Règlement établissant un programme d'aide financière pour l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1966 intitulé « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT D'UN BARIL RÉCUPÉRATEUR DE PLUIE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

4.4. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

Sujet :

4.4.1. Avis de motion

Règlement numéro 1964 intitulé « Règlement concernant la démolition d'immeubles »

À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme et du développement économique présente le projet de règlement portant le numéro 1964 intitulé « Règlement concernant la démolition d'immeubles ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à régir la démolition d'immeubles s'appliquant aux immeubles patrimoniaux et à ceux énoncés à la liste des bâtiments d'intérêts sur le territoire de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2023-05-238

4.4.1. Adoption d'un projet de règlement

Règlement numéro 1964 intitulé « Règlement concernant la démolition d'immeubles »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 1964 intitulé « Règlement concernant la démolition d'immeubles » et de fixer la séance de consultation au 12 juin 2023, à 19 heures.

4.5. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements

Sujet :

4.5.1. Avis de motion

Règlement numéro 1675-397 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme et du développement économique présente le projet de règlement portant le numéro 1675-397 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à modifier, pour la zone 3-I-19, les dispositions applicables dans le but d'établir la liste des usages autorisés et prohibés et d'y établir certaines règles d'aménagement ainsi que les types d'enseignes autorisées.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-05-239

4.5.1. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-397 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-397 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 12 juin 2023, à 19 heures.

Sujet :

4.5.2. Avis de motion

Règlement numéro 1675-398 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme et du développement économique présente le projet de règlement portant le numéro 1675-398 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à agrandir la zone 3-P-18 à même la zone 3-I-19 et modifier les dispositions applicables dans la zone 3-P-18 pour établir certaines règles d'aménagement propre à cette zone.

Résolution 2023-05-240

4.5.2. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-398 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-398 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 12 juin 2023, à 19 heures.

4.6. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Sujet :

4.6.1. Avis de motion

Règlement numéro 1957 intitulé « Règlement concernant la circulation, le stationnement et le déneigement »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à régir la circulation, le stationnement et le déneigement sur le territoire de la Ville.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

5. Rapport financier pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022

5.1. Rapport financier pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022 - dépôt

La trésorière de la Ville, présente au conseil le rapport annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Elle en commente brièvement la teneur.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Conformément à la Loi, la trésorière dépose le rapport financier de la Ville pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, le tout tel que plus amplement détaillé au document intitulé « Rapport financier consolidé – exercice terminé le 31 décembre 2022 », dont copie est déposée au dossier du conseil.

Monsieur le maire, au nom du conseil, remercie Madame Montreuil et le personnel des Services financiers de la Ville pour l'excellent travail effectué.

Résolution 2023-05-241

5.2. Rapport financier pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022 – faits saillants

La maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier.

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de diffuser ce rapport sur le site internet de la Ville.

6. Dossiers du maire

Sujet :

6.1. Félicitations à M. François Bleau

Monsieur le maire félicite M. François Bleau pour avoir reçu, en date du 13 avril dernier, l'insigne de membre de l'Ordre du mérite des corps policiers des mains de la gouverneure générale du Canada, son Excellence la très honorable Mary Simon. Il mentionne que ce titre est décerné aux policiers qui se sont distingués tout au long de leur carrière par leur mérite exceptionnel, leur contribution aux services de police et leur engagement envers le développement communautaire.

Sujet :

6.2. Projet Smash

Monsieur le maire félicite le Service de police de Saint-Eustache pour sa participation au projet SMASH (Simulation majeure d'accident saisissante et hyperréaliste) qui vise à sensibiliser les nouveaux conducteurs de 16 et 17 ans quant aux impacts de la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et les drogues en leur présentant une simulation d'accident en temps réel avec comédiens et intervenants d'urgence.

7. Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

À compter de ce moment, madame la conseillère Sylvie Mallette quitte l'assemblée.

8. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)

8.1. Conseillère du district des Moissons

Sujet :

8.1.1. Remerciements – journée de l'environnement

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre souligne le succès de la journée de l'environnement qui s'est déroulée le 13 mai dernier. Elle remercie les membres du personnel pour leur travail de même que la population pour leur participation.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

8.2. Conseiller du district des Îles

Sujet :

8.2.1. Installation d'affichage près du sentier Claire-Yale

Monsieur le conseiller Raymond Tessier suggère que soit analysée la possibilité d'installer une affiche interdisant de nourrir les bernaches.

Sujet :

8.2.2. Refoulement – 39^e Avenue et Barbe

Monsieur le conseiller Raymond Tessier indique que les travaux publics ont effectué certains travaux à l'intersection de la 39^e Avenue et de la rue Barbe.

Sujet :

8.2.3. Crue des eaux

Monsieur le conseiller Raymond Tessier remercie le travail du Service des travaux publics de même que le maire et l'administration pour leur travail de prévention dans le cadre des crues printanières.

8.3. Conseiller du district des Jardins

Sujet :

8.3.1. Le printemps et la vitesse au volant

Monsieur le conseiller Yves Roy rappelle aux citoyens l'importance de respecter la vitesse permise sur le réseau routier.

À compter de ce moment, madame la conseillère Sylvie Mallette reprend son siège.

Sujet :

8.3.2. Bilan des activités hivernales

Monsieur le conseiller Yves Roy dresse le bilan des activités hivernales.

8.4. Conseiller du district des Érables

Sujet :

8.4.1. Réfection - chemin Fresnière

Monsieur le conseiller Daniel Goyer indique que certains segments du chemin Fresnière seront réparés.

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Marc Lamarre quitte l'assemblée.

Sujet :

8.4.2. Entretien - gazon et patinoire - parc Prud'homme

Monsieur le conseiller Daniel Goyer indique que l'entretien de gazon et de la patinoire du parc Prud'homme a été effectué.

Sujet :

8.4.3. Entretien - cèdres - parc Prud'homme

Monsieur le conseiller Daniel Goyer informe les citoyens que les cèdres au parc Prud'homme feront l'objet d'un entretien prochainement.

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Marc Lamarre reprend son siège.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

8.5. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

8.5.1. Corvée de nettoyage – initiative citoyenne

Madame la conseillère Isabel Mattioli invite les citoyens à participer en grand nombre à la corvée de nettoyage prévue le 9 septembre prochain, et indique qu'elle aimerait effectuer une deuxième corvée de nettoyage.

À compter de ce moment, madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre quitte l'assemblée.

8.5.2. Soutien aux sinistré.e.s – rue Maurice

Madame la conseillère Isabel Mattioli suggère d'analyser la possibilité d'apporter un soutien psychologique aux sinistrés en cas d'incident majeur.

À compter de ce moment, madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre reprend son siège.

8.5.3. Invitation aux organismes

Madame la conseillère Isabel Mattioli discute des invitations faites par les organismes.

9. Affaires courantes

9.1. Soumissions et contrats

Résolution 2023-05-242

9.1.1. Achat regroupé pour l'achat de véhicules légers

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement d'achats pour l'acquisition de véhicules légers;

CONSIDÉRANT que la Ville entend se prévaloir des dispositions de l'article 573.3.2. de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence;

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de confirmer l'adhésion de la Ville de Saint-Eustache au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) # 2023-8106-50 pour l'acquisition de véhicules légers, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, pour ses besoins à être déterminés ultérieurement;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-05-243

9.1.2. Achat regroupé pour les biens et services de mobilité cellulaire

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement d'achats pour les biens et services de mobilité cellulaire;

CONSIDÉRANT que la Ville entend se prévaloir des dispositions de l'article 573.3.2. de la *Loi sur les cités et villes*;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

En conséquence;

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de confirmer l'adhésion de la Ville de Saint-Eustache au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) # 2023-8111-50 pour les biens et services de mobilité cellulaire, pour une période maximale de soixante (60) mois, soit du 21 octobre 2023 au 20 octobre 2028, pour ses besoins à être déterminés ultérieurement;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-05-244

9.1.3. Service d'entretien préventif des systèmes mécaniques du complexe aquatique incluant un système de déshumidification de piscine - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la deuxième des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif au service d'entretien préventif des systèmes mécaniques du complexe aquatique incluant un système de déshumidification de piscine, contrat intervenu avec 2982897 Canada inc. (EPM Mécanique);

De renouveler, en conséquence, le contrat pour l'année 2024, soit du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-T-P-29;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-05-245

9.1.4. Améliorations générales 2023

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Construction Anor (1992) inc., relativement à la réalisation du programme d'améliorations générales 2023, aux prix soumis, pour un montant total de 2 508 680,91 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro FP-205;

D'imputer la dépense aux règlements 1908 et 1958, selon les codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-05-246

9.1.5. Réfection de la pergola - parc Prud'homme

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par 9397-7650 Québec inc. (Chabco Construction), relativement aux travaux de réfection de la pergola au parc Prud'homme, aux prix soumis, pour un montant total maximal de 37 494 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro P-37.04.01;

D'imputer la dépense au règlement 1958, selon le code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-05-247

9.1.6. Réfection du pontage métallique - Complexe aquatique

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de rejeter les soumissions relativement aux travaux de réfection du pontage métallique au Complexe aquatique dans le dossier d'appel d'offres portant le numéro B-73.14.

Résolution 2023-05-248

9.1.7. Remplacement de lampadaires - 2023

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Lumidaire inc., pour le scénario 3 (rue des Merisiers, des Tilleuls et des Hêtres), relativement au remplacement de lampadaires, aux prix soumis pour un montant total maximal de 106 920 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro E-76;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-05-249

9.1.8. Services professionnels - surveillance des travaux - travaux de séparation de réseaux - boulevard Pie-XII (entre le 303, boulevard Pie-XII et la rue Villeneuve) et rue Constantin (entre la rue Dubord et le boulevard Pie-XII)

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de rejeter les soumissions relativement aux services professionnels pour la surveillance des travaux dans le cadre des travaux de séparation de réseaux sur le boulevard Pie-XII (entre le 303, boulevard Pie-XII et la rue Villeneuve) et sur la rue Constantin (entre la rue Dubord et le boulevard Pie-XII) dans le dossier d'appel d'offres portant le numéro SM-383-Surveillance des travaux.

Résolution 2023-05-250

9.1.9. Travaux de séparation de réseaux - boulevard Pie-XII (entre le 303, boulevard Pie-XII et la rue Villeneuve) et rue Constantin (entre la rue Dubord et le boulevard Pie-XII)

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de rejeter les soumissions relativement aux travaux de séparation de réseaux sur le boulevard Pie-XII (entre le 303, boulevard Pie-XII et la rue Villeneuve) et sur la rue Constantin (entre la rue Dubord et le boulevard Pie-XII) dans le dossier d'appel d'offres portant le numéro SM-383.

Résolution 2023-05-251

9.1.10. Travaux de restauration de la maçonnerie à la mairie

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Maçonnerie Rainville & Frères inc., pour le scénario 3, relativement aux travaux de restauration de la maçonnerie à la mairie, aux prix soumis, pour un montant total de 1 809 635 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro B-38.37;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-05-252

9.1.11. Moulin Légaré - moulin à scie - structure des fondations - travaux additionnels

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de verser à Tro-Châînes inc., une dépense additionnelle de 28 929,49 \$, taxes en sus, dans le cadre des travaux de réfection des fondations du moulin à scie au moulin Légaré, (dossier B-30.32.01);

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

10. Personnel

Résolution 2023-05-253

10.1. Nomination - employé(e) col blanc - divers services

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Benjamin Dubeault et Kimberly Houle-Marchand et d'embaucher Marie-Christine Morin et Carl Thibault, aux postes d'employé(e) col blanc pour divers services, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-05-254

10.2. Embauche - employé(e) col bleu - divers services

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Olivier Dery, Simon Lafrance, Félix Lafrance et Luc Therrien, aux postes d'employé(e) col bleu pour divers services, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-05-255

10.3. Embauche - étudiant(e) en bureautique - Service des ressources humaines

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Maria Corina Rusu, au poste d'étudiant(e) en bureautique au Service des ressources humaines, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-05-256

10.4. Embauche - coordonnateur(-trice) à l'approvisionnement - Service de l'approvisionnement

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Stéphanie Christin, au poste de coordonnateur(-trice) à l'approvisionnement au Service de l'approvisionnement, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-05-257

10.5. Nomination - préposé(e) - Service des arts et de la culture

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Kéliane Drouin-Crespin, au poste de préposé(e) au Service des arts et de la culture, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-05-258

10.6. Embauche - aide-technique - Service du génie

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Benoit Labelle, au poste d'aide-technique au Service du génie, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-05-259

10.7. Nomination - directeur(-trice) adjoint(e) - Service de police

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Paul Verreault, au poste de directeur(-trice) adjoint(e) au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-05-260

10.8. Embauche - surveillant(e) d'activités - Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Delphine Aguiar, Amélia Orsini, Chloé Perron et Lauralie Savage, aux postes de surveillant(e) d'activités au Service du sport et du plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-05-261

10.9. Embauche - technicien(ne) en informatique - Service des technologies de l'information

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Mohammed Zakaria Kebbati, au poste de technicien(ne) en informatique au Service des technologies de l'information, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-05-262

10.10. Embauche - concierge - Service des travaux publics

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Marco Portillo-Mancia, au poste de concierge au Service des travaux publics, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-05-263

10.11. Nomination - contremaître(-esse) - Service des travaux publics

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Alexis Deschamps, au poste de contremaître(-esse) au Service des travaux publics, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-05-264

10.12. Embauche - émondeur(-euse) - Service des travaux publics

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Wyliam Vinet-Auclair, au poste d'émondeur(-euse) au Service des travaux publics, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-05-265

10.13. Nomination - agent(e) d'information - réglementation d'urbanisme - Service de l'urbanisme

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Mélissa Martin, au poste d'agent(e) d'information – réglementation d'urbanisme au Service de l'urbanisme, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11. Commissions et comités du conseil

Résolution 2023-05-266

11.1. Nomination aux commissions et comités du conseil

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de désigner les personnes suivantes au sein des commissions et comités ci-après mentionnés :

Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Commission du développement économique	Patrice Paquette, président Michèle Labelle, vice-présidente Pierre Charron <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - François Bélanger - Céline Falardeau - Jocelyne Montreuil <u>Membres consultatifs – externes :</u> - Christian Bellemare - Marie-Pier Côté - Alexandra Simard - Représentant de la MRC de Deux-Montagnes - Représentant de Tourisme Basses-Laurentides
Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation	Patrice Paquette, président Michèle Labelle, vice-présidente Pierre Charron <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - François Bélanger - Émilie Goffart
Commission de l'environnement et de l'embellissement	Isabelle Lefebvre, présidente Daniel Goyer, vice-président <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Charles Asselin - Élisabeth Bonin - Marie-Michelle Crevier <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - Jean-Félix Bouchard - Omer Demers - Caroline Favreau - Guy Lajoie - Guillaume Lalonde - Élia Therrien
Commission jeunesse	Marc Lamarre, président Isabelle Lefebvre, vice-présidente <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Yassmina Bilali - Laurence Bouchard - Michel Lamontagne <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - Wahida Boubaker - Sophie Dorion - Éliane Francoeur - Chanice Guefack - Océane Huneault - Hugo Poitras - Élia Therrien

Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Comité du développement agricole	Daniel Goyer, président Yves Roy, vice-président Patrice Paquette <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Alexandre Bernier-Guindon <u>Membres consultatifs – externes :</u> - Représentant de l'Union des producteurs agricoles - Représentant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - Patricia Daoust - Josée Frappier Raymond - Monique Paquette
Comité d'analyse des demandes de démolition des bâtiments d'intérêt patrimonial	Patrice Paquette, président Michèle Labelle, vice-présidente Sylvie Mallette <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Émilie Goffart
Comité consultatif d'urbanisme	Patrice Paquette, président Michèle Labelle, vice-présidente Jean-François Rouleau-Brunet Arnaud Paquin Benoît Parent Michel Rousseau Léon Tremblay <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Steve Gatien - Émilie Goffart

La présente résolution modifie les résolutions numéros 2022-05-304 et 2023-04-192 pour les commissions et comités concernés.

Résolution 2023-05-267

11.2. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 8 mai 2023

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CAPFRH-2023-05-059, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 8 mai 2023, telle que présentée.

Résolution 2023-05-268

11.3. Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 avril 2023

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDE-2023-04-011 à CDE-2023-04-014, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 avril 2023, telles que présentées.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-05-269

11.4. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 avril 2023

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CATH-2023-04-006 à CATH-2023-04-010, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 avril 2023, telles que présentées.

Sujet :

11.5. Commission des services techniques - procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 avril 2023

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 avril 2023 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2023-05-270

11.6. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 avril 2023

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CLCC-2023-04-069 à CLCC-2023-04-079, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 avril 2023, telles que présentées.

Résolution 2023-05-271

11.7. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 avril 2023

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDAC-2023-04-002 à CDAC-2023-04-013, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 avril 2023, telles que présentées.

Sujet :

11.8. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 avril 2023

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 avril 2023 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2023-05-272

11.9.1. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de l'assemblée tenue le 31 mars 2023

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCT-2023-03-008 et CCT-2023-03-009, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 31 mars 2023, telles que présentées.

Résolution 2023-05-273

11.9.2. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de l'assemblée tenue le 1^{er} mai 2023

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCT-2023-05-010 à CCT-2023-05-013, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 1^{er} mai 2023, telles que présentées.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

11.10. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de l'assemblée tenue le 26 avril 2023

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 26 avril 2023 est déposé au dossier du conseil.

Sujet :

11.11. Commission de la revitalisation du Vieux-Saint-Eustache - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 avril 2023

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 avril 2023 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2023-05-274

11.12. Commission d'acquisition d'œuvres d'art - procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 avril 2023

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CAO-2023-04-001, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 avril 2023, telle que présentée.

Sujet :

11.13. Commission jeunesse - procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 avril 2023

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 avril 2023 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2023-05-275

11.14. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 27 avril 2023

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de l'assemblée du 27 avril 2023 du Comité consultatif d'urbanisme, de tenir une consultation le 12 juin 2023, à 19 heures relativement aux demandes de dérogations mineures et d'usages conditionnels, et de publier les avis publics en conséquence.

Résolution 2023-05-276

11.14. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 27 avril 2023

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 27 avril 2023:

- PIIA 2021-0030R1 (455, avenue Mathers – plans VSE 2023-035);
- PIIA 2022-0111R1 (128, rue Saint-Nicolas – plans VSE 2023-042);
- PIIA 2022-0141R1 (367, chemin de la Grande-Côte – plans VSE 2023-026);
- PIIA 2023-0041 (19, chemin d'Oka – plans VSE 2023-024);
- PIIA 2023-0042 (260, rue Boileau - plans VSE 2023-025);
- PIIA 2023-0049 (29-31, 59^e Avenue – plans VSE 2023-028);
- PIIA 2023-0050 (448, rue Laurin – plans VSE 2023-029);
- PIIA 2023-0051 (59-59A, 58^e Avenue – plans VSE 2023-037);
- PIIA 2023-0060 (370, chemin de la Grande-Côte – plans VSE 2023-044);

DE REFUSER le Plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre du projet PIIA 2023-0054 (329, rue des Ormes – plans VSE 2023-039), aux motifs établis à la recommandation 2023-04-038 du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 27 avril 2023.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

12. Dossiers des directeurs

12.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2023-05-277

12.1.1. Addendum - vente d'immeubles - Beauward Immobilier inc. - lots 4 471 516 et 6 333 043 et acquisition d'un immeuble - Schokbeton Québec inc. - partie du lot 1 604 017

CONSIDÉRANT QUE les parties ont signé une promesse d'achat de Beauward immobilier inc. et une promesse de vente de Schokbeton Québec inc. en date du 7 juillet 2022, autorisée aux termes de la résolution 2022-07-445;

CONSIDÉRANT que les parties désirent apporter certaines modifications à cette promesse d'achat et de vente;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de signer l'addendum à la promesse d'achat de Beauward Immobilier inc. et à la promesse de vente de Schokbeton Québec inc., le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à l'addendum, dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-05-278

12.1.2. Assurance automobile – ajustement annuel

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser le paiement, à Beneva assurances générales, de la somme de 128 \$ plus la taxe de 9 %, représentant l'ajustement de la prime pour l'assurance automobile et l'assurance garagiste, et ce, pour la période du 31 mars 2023 au 31 mars 2024;

D'imputer la dépense au code budgétaire 02-190-00-422;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-05-279

12.1.3.1. Rétrocession d'un immeuble - Innoparc Albatros - AP & C Revêtements et Poudres Avancées inc. – lot 6 286 764

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la rétrocession par AP & C Revêtements & Poudres Avancées inc. en faveur de la Ville, du lot 6 286 764 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, suivant le droit de rétrocession prévu à l'acte de vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Deux-Montagnes sous le numéro 24 363 137, le tout substantiellement selon les termes et conditions mentionnés au projet d'acte de rétrocession préparé par M^e Jean-Luc Pagé, notaire, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-05-280

12.1.3.2. Vente d'un immeuble - Innoparc Albatros - AP & C Revêtements et Poudres Avancées inc. – lot 6 286 764

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de vendre à AP & C Revêtements & Poudres Avancées inc., le lot 6 286 764 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au projet d'acte de vente préparé par M^e Jean-Luc Pagé, notaire, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-05-281

12.1.4. Vente d'un immeuble - Alliance Hepyx inc. - partie du lot 3 228 075

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de vendre à Alliance Hepyx inc., une partie du lot 3 228 075 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 360 000 \$, taxes en sus, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une promesse d'achat datée du 30 mars 2023, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

12.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2023-05-282

12.2.1. Demande d'aide financière - appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2023-2024

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à présenter au ministère de la Culture et des Communications, une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2023-2024 et à autofinancer le projet dans l'attente du versement de l'aide qui se fera en service de dettes;

D'autoriser la bibliothécaire en chef à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-05-283

12.2.2. Demande d'aide financière - Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue - Communauté métropolitaine de Montréal - parc Nature Saint-Eustache

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache a un projet d'acquisition de milieux naturels - parc Nature Saint-Eustache;

CONSIDÉRANT, que la Communauté métropolitaine de Montréal a subventionné en 2018 l'acquisition du lot principal du parc nature ainsi que deux lots additionnels en 2022 afin d'agrandir et pérenniser ce parc;

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Montréal met à la disposition des organismes admissibles un Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain - Phase II;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache doit satisfaire aux exigences du programme pour bénéficier de cette aide financière;

En conséquence;

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

Que la Ville de Saint-Eustache dépose à la Communauté métropolitaine de Montréal une demande de financement pour le projet d'acquisition de milieux naturels – parc Nature Saint-Eustache indiqué ci-haut, pour les lots 1 366 933, 1 366 976, 1 366 978, 1 366 982, 1 367 001, 1 367 004, 3 907 637 et 3 933 820, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain – Phase II;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Que la Ville de Saint-Eustache signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à assumer sa part d'investissement au projet;

Que la Ville de Saint-Eustache signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à réaliser les activités de communication énoncées dans la demande de financement;

Que la Ville de Saint-Eustache signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à maintenir un accès permanent et public du terrain visé par le projet et à maintenir l'accès gratuit ou, lorsque requis, d'établir une tarification unique pour les citoyens du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

Que la Ville de Saint-Eustache signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à devenir propriétaire du terrain acquis en totalité ou copropriétaire indivis avec un organisme admissible;

Que la Ville de Saint-Eustache signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à assumer un suivi de conservation à des fins écologiques des espaces boisés du terrain visé par le projet par des mesures appropriées;

Que le directeur du module administratif et communautaire et directeur général adjoint soit autorisé à signer une convention entre la Ville de Saint-Eustache et la Communauté métropolitaine de Montréal et qu'il soit autorisé à agir, à titre de chargé de projet, au nom de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2023-05-284

12.2.3. Plan d'action à l'intention des personnes handicapées 2023 et bilan 2022

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le « Plan d'action à l'intention des personnes handicapées 2023 » et de prendre acte du bilan 2022, dont copie est déposée au dossier du conseil.

Résolution 2023-05-285

12.2.4. Plan de mobilité urbaine

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le « Plan de mobilité urbaine », dont copie est déposée au dossier du conseil.

Résolution 2023-05-286

12.2.5. Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac - support informatique - conclusion d'une entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à des services de support informatique avec la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

12.3. Directeur du module technique

Résolution 2023-05-287

12.3.1. Bilan sur l'usage de l'eau 2021

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte du Rapport 2021 sur la gestion de l'eau potable, comportant l'état de la situation et le plan d'action dont copie est déposée au dossier du conseil.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-05-288

12.3.2. Commission de protection du territoire agricole - demande d'autorisation – partie du lot 4 679 991 - 295, montée Saint-Charles

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec numéro 2023-0040 concernant le remblai d'une superficie de 2,664 hectares sur le lot 4 679 991 au cadastre du Québec est déposée au Service de l'urbanisme et du développement économique afin d'obtenir une recommandation de la Ville de Saint-Eustache;

CONSIDÉRANT qu'une décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec numéro 401274 a été rendue le 30 avril 2014, autorisant l'utilisation à des fins autres que l'agriculture une superficie de 17 631,84 mètres carrés, localisée sur une partie dudit lot du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Deux-Montagnes, autorisant des travaux de remblai;

CONSIDÉRANT que les travaux de remblai n'ont pas été réalisés;

CONSIDÉRANT que l'évaluation ayant pour objet « Évaluation du potentiel acéricole selon la *Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles* pour le lot 4 679 991 » de l'ingénieur forestier, monsieur Paul Courte a été déposé au Service de l'urbanisme et du développement économique le 23 mars 2023 qui mentionne que l'on retrouve 2 % du volume total en érable et que la section du peuplement inventoriée n'est pas propice à la production de sirop d'érable, que la superficie de boisée à une superficie approximative de 39 100 mètres carrés et que la superficie inventoriée pour le potentiel acéricole est de 15 091 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le lot est en partie situé dans un secteur « Bois et corridor forestier » identifié au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que le lot est en partie situé dans un secteur « Milieu humide potentiel » identifié au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que le lot est en partie situé dans un secteur « Boisé agricole » identifié au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que la coupe d'arbres est permise pour les travaux nécessaires à la mise en production agricole d'une parcelle boisée si la parcelle boisée qui est visée par la coupe est adjacente à un espace déjà exploité à des fins agricoles selon les dispositions du chapitre 11 du Règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Deux-Montagnes RCI-2005-01;

CONSIDÉRANT que la coupe d'arbres est permise pour les travaux nécessaires à la mise en production agricole d'une parcelle boisée si la parcelle visée n'est pas adjacente à une parcelle déjà exploitée si le promoteur démontre que la parcelle visée est viable pour l'agriculture et le promoteur devra s'engager à mettre en production agricole la parcelle au plus tard 36 mois après la fin des travaux de coupe en vertu des dispositions du chapitre 11 du Règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Deux-Montagnes RCI-2005-01;

CONSIDÉRANT qu'une partie du lot 4 679 991 au cadastre du Québec est identifiée comme milieux terrestres d'intérêt métropolitain au Règlement de contrôle intérimaire de la communauté métropolitaine de Montréal concernant les milieux naturels numéro 2022-96 de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT que la coupe d'arbre semble être à l'extérieur de la zone identifiée comme milieux terrestres d'intérêt métropolitain au Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté métropolitaine de Montréal concernant les milieux naturels numéro 2022-96 de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT que les lots avoisinants sont des lots où il y a présence d'activités agricoles;

CONSIDÉRANT que le projet a pour but l'augmentation de la superficie cultivée et permet le développement des activités agricoles;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que l'autorisation de coupe d'arbres sur une superficie 1,5 hectare de l'érablière n'a pas de conséquences sur les lots avoisinants;

CONSIDÉRANT que la coupe d'arbres sur une superficie de 1,5 hectare de l'érablière a un impact limité sur l'environnement en réduisant le pourcentage de canopée présent sur le lot;

CONSIDÉRANT qu'il y aura une légère augmentation de l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT que la coupe d'arbres sur une superficie 1,5 hectare de l'érablière n'a pas d'effet sur la préservation des ressources en eau et en sol pour l'agriculture sur le territoire de la municipalité locale et de la région;

CONSIDÉRANT que la constitution des propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour la pratique de l'agriculture selon une diversité de modèles et de projets agricoles viables pouvant nécessiter des superficies variées;

CONSIDÉRANT que le projet aura un impact positif relatif sur le développement économique;

CONSIDÉRANT que la coupe d'arbres sur une superficie de 1,5 hectare de l'érablière n'a pas d'effet sur les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie;

CONSIDÉRANT que la coupe d'arbres sur une superficie de 1,5 hectare de l'érablière n'affecte pas le plan de développement de la zone agricole de la municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'avis de non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire ou au plan métropolitain d'aménagement et de développement transmis par une municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes ou par la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT qu'un refus aurait pour effet de limiter l'accroissement de sa superficie cultivable sur une superficie de 1,5 hectare;

CONSIDÉRANT les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont formulé une recommandation favorable avec conditions à la demande d'autorisation 2023-0040 en date du 27 avril 2023;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) les autorisations requises afin d'autoriser la coupe d'arbres sur une superficie de 1,5 hectare sur une partie du lot 4 679 991, du cadastre du Québec, suivant les conditions suivantes :

- Qu'un plan précis, à l'échelle, signé par un professionnel compétent en la matière démontre les secteurs où la coupe d'arbres est prévue;
- Que le promoteur devra s'engager à mettre en production agricole la parcelle au plus tard 36 mois après la fin des travaux de coupe;
- Que le promoteur devra démontrer que la parcelle visée est viable pour l'agriculture;
- Que les travaux doivent être planifiés de façon à ne pas accentuer l'érosion éolienne;

D'autoriser la directrice adjointe du Service de l'urbanisme et du développement économique, à signer, pour et au nom de la ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-05-289

12.3.3. Demande d'aide financière - Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache désire bénéficier de l'aide financière pour une demande déposée pour un partenariat dans le cadre du PEPPSEP;

CONSIDÉRANT que les partenaires doivent désigner un organisme responsable de la demande en notre nom et que seul son représentant est autorisé à le faire;

En conséquence;

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu que la Ville de Saint-Eustache autorise ce qui suit :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil autorise la Ville de Sainte-Thérèse à déposer une demande d'aide financière pour le PEPPSEP auprès du ministère de l'environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs au nom de la Ville de Saint-Eustache;

Que le représentant nommé de la Ville de Sainte-Thérèse soit autorisé à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP pour le partenariat;

Que le directeur du Service des eaux de la Ville de Saint-Eustache soit autorisé à signer, pour et au nom de la ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-05-290

12.3.4. Plans de protection des sources d'eau potable

CONSIDÉRANT que toutes les municipalités locales responsables d'un prélèvement d'eau qui auront identifié des menaces dans leurs analyses de vulnérabilité souhaiteront ensuite s'en prémunir en intervenant de façon appropriée;

CONSIDÉRANT que les aires d'alimentation ou les bassins versants des sites de prélèvement d'eau recoupent le territoire de plusieurs municipalités et qu'une collaboration des divers intervenants responsables des territoires visés est essentielle à l'acquisition des éléments nécessaires pour le bon déroulement de ces analyses;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par le COBAMIL en partenariat avec le Bureau de la recherche et Centre de développement technologique de l'école Polytechnique Montréal (BRCDT), pour effectuer les analyses requises par le RPEP, et ce, conformément au Guide de réalisation des analyses de vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable au Québec du MELFP, à cinq (5) villes (Deux-Montagnes, Saint-Eustache, Sainte-Thérèse, et Rosemère) et une régie (R.A.I.M.) qui font partie du même bassin versant de la rivière des Mille-Îles;

CONSIDÉRANT que la suite logique du rapport d'analyse de vulnérabilité et la meilleure façon de se prémunir des menaces identifiées est l'élaboration d'un plan de protection de la source;

CONSIDÉRANT que la production du plan de protection de la source est subventionnée à plus de 70 % par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

En conséquence;

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter l'offre de services professionnels intitulée « Plans de protection des sources d'eau potable » et soumise en janvier 2023 par COBAMIL en partenariat avec le Bureau de la recherche et Centre de développement technologique de l'école Polytechnique Montréal (BRCDT) afin de définir les mesures d'atténuation des menaces nécessaires pour préserver, voire améliorer, la quantité ou la qualité microbiologique et chimique des eaux exploitées et d'aider à la mise en œuvre de telles mesures;

Que la Ville de Saint-Eustache accepte et autorise le versement d'une somme d'honoraires équivalente à 15,8 % du total des honoraires, soit une somme de 75 317,87 \$ payable sur trois (3) années, tel qu'exposé au tableau de partage contenu à ladite offre (page 8), dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service des eaux à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-05-291

12.3.5. Hydro-Québec - consentement à l'exécution de travaux de plantations et d'entretien - poste des Patriotes - ruisseau Leblanc et ceinture verte - conclusion d'une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente de consentement à l'exécution de travaux de plantations et d'entretien suite à la construction du poste des Patriotes, principalement sur les sites du ruisseau Leblanc et de la ceinture verte, avec Hydro-Québec, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

12.4. Directeur général

Résolution 2023-05-292

12.4.1. Centre intégré de santé et des services sociaux des Laurentides (CISSSLAU) - modalités d'application du règlement numéro 1957 relativement aux terrains de stationnement - conclusion d'une entente

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente pour convenir des modalités d'application du *Règlement numéro 1957 concernant la circulation, le stationnement et le déneigement* relativement aux terrains de stationnement des immeubles administrés par le Centre intégré de santé et des services sociaux des Laurentides (CISSSLAU) sur le territoire de la Ville, avec le CISSSLAU, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

13. Rapports et comptes du mois

Sujet :

13.1. Rapport de construction pour le mois d'avril 2023

Le rapport de construction pour le mois d'avril 2023 est déposé au dossier du conseil.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

13.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 16 mars 2023 au 15 avril 2023

Le rapport des dépenses autorisées par délégation pour la période du 16 mars 2023 au 15 avril 2023 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2023-05-293

13.3. Comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2023

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois d'avril 2023, lesquels totalisent 6 197 389,50 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

14. Levée de la séance

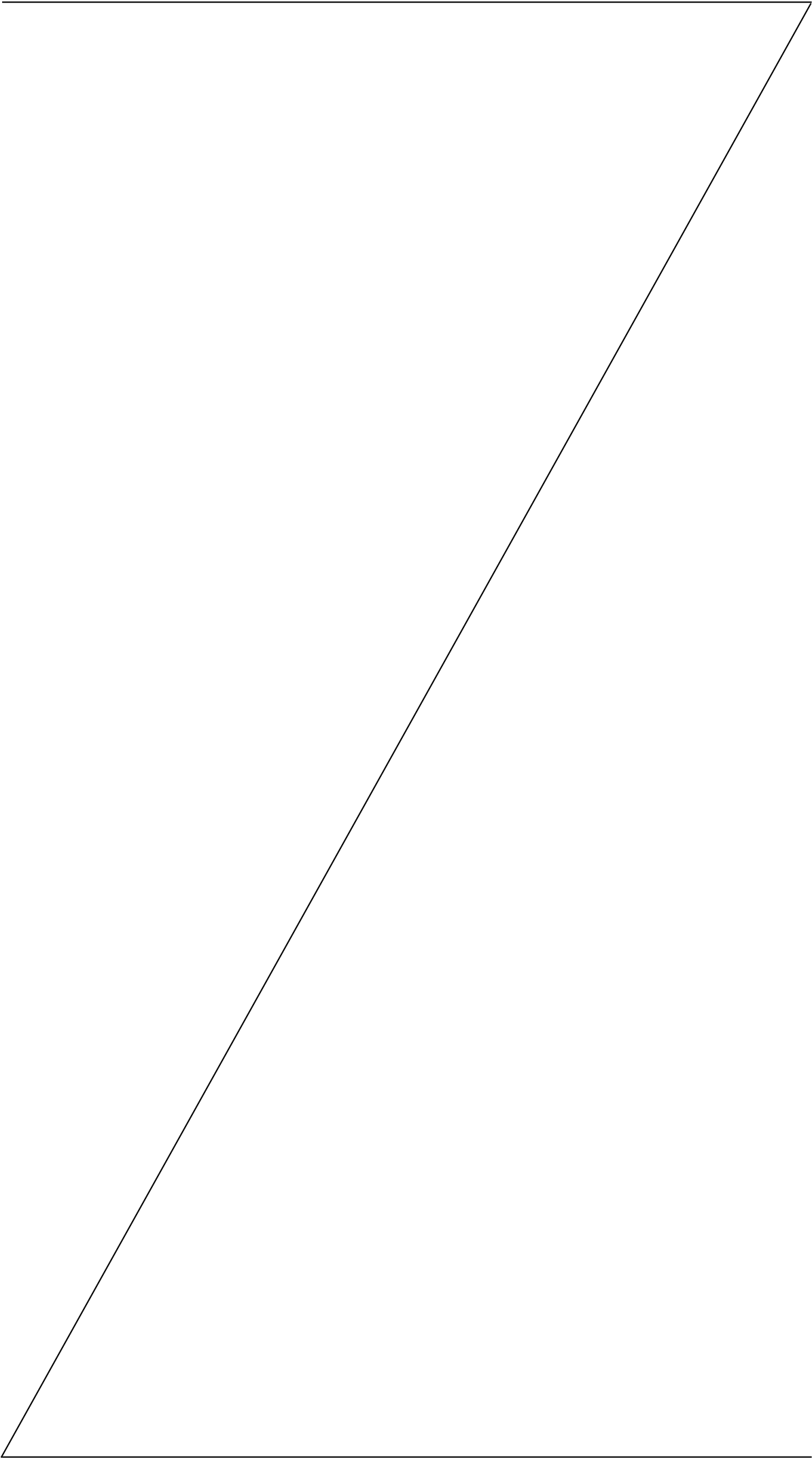
Résolution 2023-05-294

14. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 12 JUIN 2023 – 19 HEURES**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption d'un procès-verbal**
 - 2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 mai 2023
- 3. Consultation et décision**
 - 3.1. Dérogations mineures**
 - 3.1.1. DM 2023-0037 - 27, 59^e Avenue
 - 3.1.2. DM 2023-0053 - 502, chemin de la Grande-Côte
 - 3.1.3. DM 2023-0061 - 370, chemin de la Grande-Côte
 - 3.2. Usages conditionnels**
 - 3.2.1. 1794-UC-19 / 2023-0058 - 169, rue des Cèdres
 - 3.2.2. 1794-UC-20 / 2023-0063 - 200-202, rue Saint-Eustache
- 4. Législation**
 - 4.1. Consultation et adoption de seconds projets de règlements**
 - 4.1.1. Règlement numéro 1675-397 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.1.2. Règlement numéro 1675-398 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2. Consultation et adoption d'un règlement**
 - 4.2.1. Règlement numéro 1964 intitulé « Règlement concernant la démolition d'immeubles »
 - 4.3. Adoption de règlements**
 - 4.3.1. Règlement numéro 1675-395 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.3.2. Règlement numéro 1675-396 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.3.3. Règlement numéro 1957 intitulé « Règlement concernant la circulation, le stationnement et le déneigement »
 - 4.4. Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement**
 - 4.4.1. Règlement numéro 1675-399 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.5. Avis de motion et adoption de projets de règlements**
 - 4.5.1. Règlement numéro 1675-400 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.5.2. Règlement numéro 1953-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1953 visant à assujettir l'émission d'un permis de construction au paiement d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie toute dépense requise pour assurer la prestation accrue de services municipaux concernant l'ajout, l'agrandissement, la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux et visant la constitution d'un fonds destiné aux infrastructures ou aux équipements en matière d'hygiène du milieu à cette fin »

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 12 JUIN 2023 – 19 HEURES**

4. Législation (suite)

4.6. Avis de motion et dépôt de projets de règlements

- 4.6.1.** Règlement numéro 1965-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1965 établissant un programme d'aide financière pour l'achat d'une tondeuse électrique »
- 4.6.2.** Règlement numéro 1966-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1966 établissant un programme d'aide financière pour l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie »

5. Dossier du maire

- 5.1.** L'Eustachoise Koralie Morin

6. Période de questions

7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)

7.1. Conseiller du district des Îles

- 7.1.1.** Suivi – 600 mètres de la carrière
- 7.1.2.** Arbres - émondage
- 7.1.3.** Fête nationale

7.2. Conseillère du district Plateau des Chênes

- 7.2.1.** Maisons lézardées
- 7.2.2.** Plantation et entretien des arbres – rue Lavoie

7.3. Conseiller du district des Jardins

- 7.3.1.** Défi pissenlits et nos garderies

7.4. Conseiller du district Rivière-Nord

- 7.4.1.** Surveillance policière
- 7.4.2.** Balises et seuils de ralentissement
- 7.4.3.** Arrière-cour – propreté

7.5. Conseillère du district de la Seigneurie

- 7.5.1.** Félicitations / hommage
- 7.5.2.** Travaux - rue Landry
- 7.5.3.** Barrage routier – Association des citoyens du quartier de la Seigneurie

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

- 8.1.1.** Fourniture d'un camion benne moyenne capacité (1,5 tonne)
- 8.1.2.** Fourniture et installation d'un système d'écrans numériques de pointage
- 8.1.3.** Fourniture, plantation et entretien d'arbres
- 8.1.4.** Service d'installation et de désinstallation des quais et passerelles du parc Boisé des Moissons

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 12 JUIN 2023 – 19 HEURES**

8. Affaires courantes (suite)

8.1. Soumissions et contrats (suite)

- 8.1.5.** Fourniture et service de liens de télécommunication - lots 1, 4, 5 b), 5 c), 6 a), 6 b), 6 c), 6 d), 7 a) et 7 b) - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.6.** Fourniture et service de liens de télécommunication - lots 2, 5 a) et 5 d) - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.7.** Aménagements particuliers dans divers parcs
- 8.1.8.** Moulin Légaré - moulin à farine - conformité électrique
- 8.1.9.** Services professionnels d'ingénierie - surveillance des travaux - travaux de séparation de réseaux - rue du Moulin (entre le boulevard Arthur-Sauvé et la rue Saint-Eustache)
- 8.1.10.** Remplacement de lampadaires - 2022 - travaux additionnels

8.2. Exemption de taxes foncières

- 8.2.1.** Révision périodique aux fins d'exemption de taxes foncières - 6^e jour inc. (Centre Marie-Ève)

9. Personnel

- 9.1.** Embauche - employé(e) col bleu - divers services
- 9.2.** Embauche - opérateur(-trice) d'usine - Service des eaux
- 9.3.** Embauche - étudiant(e) en environnement - Service de l'environnement
- 9.4.** Embauche - technicien(ne) en foresterie urbaine - Service de l'environnement
- 9.5.** Embauche - coordonnateur(-trice) aux interventions sociales - Service de police
- 9.6.** Embauche - policier(-ière) temporaire - Service de police
- 9.7.** Embauche - responsable de plateaux - Service du sport et du plein air
- 9.8.** Embauche - sauveteur(-teuse) et moniteur(-trice) - Service du sport et du plein air
- 9.9.** Embauche - directeur(-trice) - Service de l'urbanisme

10. Commissions et comité du conseil

- 10.1.** Nomination aux commissions et comités du conseil
- 10.2.** Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 mai 2023
- 10.3.** Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 mai 2023
- 10.4.** Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de l'assemblée tenue le 10 mai 2023
- 10.5.** Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée tenue le 23 mai 2023

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 12 JUIN 2023 – 19 HEURES**

10. Commissions et comités (suite)

- 10.6.** Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 mai 2023
- 10.7.** Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 mai 2023
- 10.8.** Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de l'assemblée tenue le 26 mai 2023
- 10.9.** Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de l'assemblée tenue le 24 mai 2023
- 10.10.** Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 mai 2023
- 10.11.** Commission jeunesse - procès-verbal de l'assemblée tenue le 24 mai 2023
- 10.12.** Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 mai 2023

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

- 11.1.1.** Assurance responsabilité - parcs de rouli-roulant et pistes de BMX
- 11.1.2.** Autorisation d'intenter des poursuites judiciaires – Ferme Gérard Renaud inc.
- 11.1.3.** Intervention à un acte de servitude - Locappart inc. - lots 1 700 037 et 1 700 038
- 11.1.4.** Nomination des membres du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels - remplacement de la résolution 2022-10-606
- 11.1.5.** Réduction d'assiette de servitude de passage - Beauward Immobilier inc. - lot 6 242 312

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

- 11.2.1.** 9090-8336 Québec inc. (Restaurant Ti-Paulo le sportif) - conclusion d'un bail
- 11.2.2.** Acquisition d'œuvres d'art
- 11.2.3.** Licence de communication publique - conclusion d'une entente
 - 11.2.3.1.** Artiste Beatriz Stanevitch
 - 11.2.3.2.** Artiste Hélène Filiatreault
 - 11.2.3.3.** Artiste Hélène Lachapelle
 - 11.2.3.4.** Artiste Stéphane Simard
- 11.2.4.** Ginette Levasseur - conclusion d'une entente
- 11.2.5.** Demande d'aide financière - Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal - Secrétariat à la jeunesse

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 12 JUIN 2023 – 19 HEURES**

11. Dossiers des directeurs (suite)

11.2. Directeur du module administratif et communautaire (suite)

11.2.6. Jeunesse Atout inc. - conclusion d'une modification à l'entente

11.2.7. Regroupement de certaines municipalités - location d'une infrastructure de télécommunications radio-voix P25 - conclusion d'une entente intermunicipale

11.3. Directeur du module technique

11.3.1. Construction du pont de l'Île Yale – présentation de plans et devis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et à Pêches et Océans Canada (MPO)

11.3.2. Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) - mise à niveau du système d'automatisation des procédés de traitement des eaux - présentation de projet

11.3.3. Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) - séparation des réseaux d'égouts - boulevard Pie-XII (entre le 303, boulevard Pie-XII et la rue Villeneuve) et rue Constantin (entre la rue Dubord et le boulevard Pie-XII) - présentation de projet

11.3.4. Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) - séparation des réseaux d'égouts au sud du chemin de la Grande-Côte - secteur desservi par le poste de pompage de la 45^e Avenue - présentation de projet

11.4. Directeur général

11.4.1. Accord de licence - installation d'un sismographe à la caserne de pompiers

11.4.2. Demande d'aide financière - Programme d'aide financière au soutien de la modernisation des centres d'urgence 9-1-1 (CU 9-1-1) et des centres secondaires d'appels d'urgence (CSAU) du Québec

11.4.3. Organisation municipale de la sécurité civile - nomination des membres

11.4.4. Programme Accès Alcool - conclusion d'une entente

12. Rapports et comptes du mois

12.1. Rapport de construction pour le mois de mai 2023

12.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 16 avril 2023 au 15 mai 2023

12.3. Comptes payés et à payer pour le mois de mai 2023

13. Levée de la séance

/jc



Procès-verbal du conseil de la VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **12 juin 2023 à 19 heures**.

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette (à partie), Patrice Paquette (à partie), Daniel Goyer, Marc Lamarre (à partie), Isabel Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier (à partie), Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy (à partie), formant le conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur François Bélanger, directeur général, et madame Isabelle Boileau, greffière.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2023-06-295

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 juin 2023, tel que présenté.

2. Adoption d'un procès-verbal

Résolution 2023-06-296

2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 mai 2023

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 mai 2023.

3. Consultation et décision

3.1. Dérogations mineures

Résolution 2023-06-297

3.1.1. DM 2023-0037 - 27, 59^e Avenue

Monsieur le maire et le conseiller en urbanisme du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2023-0037 soumise afin de permettre que l'égouttement des eaux de pluie ou de ruissellement soit dirigé vers l'arrière de la propriété, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige qu'il soit en totalité dirigé vers les réseaux publics prévus à cet effet et permettre un empiètement de 2,59 mètres dans la marge avant, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige un empiètement maximal de 1,75 mètre dans une marge avant égale ou inférieure à 6,0 mètres;

En conséquence;

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter, en partie, la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2023-0037 soumise afin de permettre que l'égouttement des eaux de pluie ou de ruissellement soit dirigé vers l'arrière de la propriété, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige qu'il soit en totalité dirigé vers les réseaux publics prévus à cet effet;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Et de refuser la partie de la demande de dérogation mineure visant à permettre un empiètement de 2,59 mètres dans la marge avant, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige un empiètement maximal de 1,75 mètre dans une marge avant égale ou inférieure à 6,0 mètres;

Laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2023-04-049 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 27 avril 2023.

Résolution 2023-06-298

3.1.2. DM 2023-0053 - 502, chemin de la Grande-Côte

Monsieur le maire et le conseiller en urbanisme du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2023-0053 soumise afin de permettre une marge avant de 4,90 mètres, permettre un empiètement des balcons en cour avant de 2,69 mètres, permettre une allée de circulation de 6,0 mètres et permettre une largeur de 1,15 mètre pour l'aire d'isolement le long de la ligne arrière, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit ces normes respectivement de 6,0 mètres, 1,75 mètre, 6,10 mètres et 1,50 mètre, aux conditions suivantes :

- Qu'une demande de permis de lotissement visant la correction du lot numéro 2 521 623 identifié au cadastre du Québec soit déposée par l'arpenteur-géomètre au Service de l'urbanisme et du développement économique;
- Qu'une proposition d'aménagement paysager soit déposée afin d'inclure la plantation d'arbres comprenant un arbre feuillu espacé à tous les 7 mètres le long des lignes de lots latérales et arrière ainsi que le long de l'emprise publique;
- Que les cases de stationnement soient constituées de pavé perméable;

Laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2023-04-051 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 27 avril 2023.

Résolution 2023-06-299

3.1.3. DM 2023-0061 - 370, chemin de la Grande-Côte

Monsieur le maire et le conseiller en urbanisme du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2023-0061 soumise afin de permettre une marge arrière de 14,16 mètres, permettre l'aménagement de trois entrées charretières sur la propriété et permettre que l'aire d'isolement jouxtant les stationnements arrière gauche, située entre les deux allées d'accès, soit de 1,96 mètre, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit ces normes respectivement de 15,0 mètres, deux entrées charretières et 2,0 mètres, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2023-04-052 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 27 avril 2023.

3.2. Usages conditionnels

Résolution 2023-06-300

3.2.1. 1794-UC-19 / 2023-0058 - 169, rue des Cèdres

Monsieur le maire et le conseiller en urbanisme du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande d'usage conditionnel.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande d'usage conditionnel.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de permettre au 169, rue des Cèdres, en vertu du *Règlement numéro 1794 relatif aux usages conditionnels*, l'usage hébergement touristique dans un établissement de résidence principale, aux conditions suivantes :

- Aucune activité extérieure incluant l'utilisation d'une piscine ou d'un spa provenant de l'hébergement touristique n'est tenue entre 23 h et 7 h;
- Aucun bruit excessif à l'intérieur du bâtiment n'est permis de 23 h à 7 h;
- La fin de l'usage « hébergement touristique » entraîne automatiquement la fin de l'usage conditionnel;
- La vente du bâtiment à un tiers ou un changement de propriétaire du bâtiment entraîne la fin de l'usage conditionnel;
- L'usage conditionnel est valide pour une période de deux (2) ans, avec possibilité de renouvellement;
- Il est de la responsabilité du propriétaire de déposer l'annexe 1 dûment complétée avant la fin de la période de deux (2) ans pour renouveler l'usage conditionnel, cette autorisation n'est pas renouvelée automatiquement;

Le tout tel qu'énoncé à la recommandation CCU-2023-04-054 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 27 avril 2023.

Résolution 2023-06-301

3.2.2. 1794-UC-20 / 2023-0063 - 200-202, rue Saint-Eustache

Monsieur le maire et le conseiller en urbanisme du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande d'usage conditionnel.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande d'usage conditionnel.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de permettre au 200-202, rue Saint-Eustache, en vertu du *Règlement numéro 1794 relatif aux usages conditionnels*, l'usage bar sur terrasse, aux conditions suivantes :

- Les deux (2) lots doivent être remembrés avant l'exercice de l'usage conditionnel;
- Un plan de l'emplacement exact de la terrasse projetée doit être déposé et celle-ci ne doit pas empiéter dans la zone de mouvement de sol, à moins qu'un professionnel en la matière en atteste le contraire, en fonction des normes d'implantation en vigueur au RCI de la MRC de Deux-Montagnes;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Le tout tel qu'énoncé à la recommandation CCU-2023-04-055 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 27 avril 2023.

4. Législation

4.1. Consultation et adoption de seconds projets de règlements

Résolution 2023-06-302

4.1.1. Consultation et adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-397 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-397 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de modifier, pour la zone 3-I-19, les dispositions applicables dans le but d'établir la liste des usages autorisés et prohibés et d'y établir certaines règles d'aménagement ainsi que les types d'enseignes autorisées. Il précise que la version proposée pour le premier projet adopté à une séance antérieure est différente de celle apparaissant au second projet, et plus particulièrement par les modifications suivantes :

- À l'article 3, au paragraphe a), le tableau de l'article 14.3.1.11 ajouté, est modifié:
 - Dans le titre de la 3^e colonne le mot « permis » est remplacé par le mot « exclus » ;
 - La référence (2) « Cet usage est autorisé en autant que l'ensemble des activités soient réalisées à l'intérieur et qu'aucun entreposage extérieur n'y soit pratiqué. » est retiré et que par conséquent les parenthèses et le chiffre « (2) » sont retirés après le chiffre « 4877 » ;
- À l'annexe 1, la grille des usages et normes de la zone « 3-I-19 » est modifié en ajoutant le note 5 au groupe d'usage « C-02 : Local » aux notes particulières.

À la demande du maire, le conseiller en urbanisme du Service de l'urbanisme effectue une présentation fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-397 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

Résolution 2023-06-303

4.1.2. Consultation et adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-398 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-398 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet d'agrandir la zone 3-P-18 à même la zone 3-I-19 et modifier les dispositions applicables dans la zone 3-P-18 pour établir certaines règles d'aménagement propre à cette zone.

À la demande du maire, le conseiller en urbanisme du Service de l'urbanisme effectue une présentation fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-398 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

4.2. Consultation et adoption d'un règlement

Résolution 2023-06-304

4.2.1. Consultation et adoption d'un règlement

Règlement numéro 1964 intitulé « Règlement concernant la démolition d'immeubles »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1964 intitulé « Règlement concernant la démolition d'immeubles » à l'effet de régir la démolition d'immeubles s'appliquant aux immeubles patrimoniaux et à ceux énoncés à la liste des bâtiments d'intérêts sur le territoire de la Ville de Saint-Eustache.

À la demande du maire, le conseiller en urbanisme du Service de l'urbanisme effectue une présentation fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1964 intitulé « RÈGLEMENT CONCERNANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

4.3. Adoption de règlements

Résolution 2023-06-305

4.3.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-395 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-395 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2023-06-306

4.3.2. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-396 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-396 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-06-307

4.3.3. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1957 intitulé « Règlement concernant la circulation, le stationnement et le déneigement »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée. Il précise que la version proposée pour adoption est différente de celle apparaissant au projet déposé à une séance antérieure, et plus particulièrement par la modification du nom de la rue « Bideau » pour « Bibeau » au plan 3/3 de l'annexe E.

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1957 intitulé « RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LE DÉNEIGEMENT », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

4.4. Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement

Sujet :

4.4.1. Avis de motion

Règlement numéro 1675-399 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, le conseiller en urbanisme du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1675-399 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à agrandir la zone 1-C-53 à même une partie de la zone 1-H-52, et permettre, dans la zone 1-C-53, l'usage « H-07 : Multifamiliale (+ de 12 logements) » et d'établir les normes qui y sont applicables.

Résolution 2023-06-308

4.4.1. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-399 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-399 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 10 juillet 2023, à 19 heures.

4.5. Avis de motion et adoption de projets de règlements

Sujet :

4.5.1. Avis de motion

Règlement numéro 1675-400 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, le conseiller en urbanisme du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1675-400 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à ajouter un périmètre de construction à certaines zones de contraintes naturelles.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-06-309

4.5.1. Adoption d'un projet de règlement

Règlement numéro 1675-400 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 1675-400 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 10 juillet 2023, à 19 heures.

Sujet :

4.5.2. Avis de motion

Règlement numéro 1953-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1953 visant à assujettir l'émission d'un permis de construction au paiement d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie toute dépense requise pour assurer la prestation accrue de services municipaux concernant l'ajout, l'agrandissement, la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux et visant la constitution d'un fonds destiné aux infrastructures ou aux équipements en matière d'hygiène du milieu à cette fin »

À la demande du maire, le conseiller en urbanisme du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1953-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1953 visant à assujettir l'émission d'un permis de construction au paiement d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie toute dépense requise pour assurer la prestation accrue de services municipaux concernant l'ajout, l'agrandissement, la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux et visant la constitution d'un fonds destiné aux infrastructures ou aux équipements en matière d'hygiène du milieu à cette fin ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à soustraire à l'assujettissement d'une redevance au développement l'ajout de logements dans un bâtiment résidentiel existant.

Résolution 2023-06-310

4.5.2. Adoption d'un projet de règlement

Règlement numéro 1953-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1953 visant à assujettir l'émission d'un permis de construction au paiement d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie toute dépense requise pour assurer la prestation accrue de services municipaux concernant l'ajout, l'agrandissement, la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux et visant la constitution d'un fonds destiné aux infrastructures ou aux équipements en matière d'hygiène du milieu à cette fin »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 1953-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1953 visant à assujettir l'émission d'un permis de construction au paiement d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie toute dépense requise pour assurer la prestation accrue de services municipaux concernant l'ajout, l'agrandissement, la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux et visant la constitution d'un fonds destiné aux infrastructures ou aux équipements en matière d'hygiène du milieu à cette fin » et de fixer la séance de consultation au 10 juillet 2023, à 19 heures.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

4.6. Avis de motion et dépôt de projets de règlements

Sujet :

4.6.1. Avis de motion

Règlement numéro 1965-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1965 établissant un programme d'aide financière pour l'achat d'une tondeuse électrique »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à rétroagir la date d'application au 1^{er} janvier 2023.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

4.6.2. Avis de motion

Règlement numéro 1966-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1966 établissant un programme d'aide financière pour l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à rétroagir la date d'application au 1^{er} janvier 2023.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

5. Dossier du maire

Sujet :

5.1. L'Eustachoise Koralie Morin

Monsieur le maire félicite Koralie Morin, joueuse de softball, récipiendaire d'une bourse du Fonds de l'athlète des Laurentides dans la catégorie Relève.

6. Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

À compter de ce moment, madame la conseillère Sylvie Mallette quitte l'assemblée.

7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)

7.1. Conseiller du district des Îles

Sujet :

7.1.1. Suivi – 600 mètres de la carrière

Monsieur le conseiller Raymond Tessier fait un suivi de la réglementation concernant la construction de résidences à proximité de la carrière.

À compter de ce moment, madame la conseillère Sylvie Mallette reprend son siège.

Sujet :

7.1.2. Arbres - émondage

Monsieur le conseiller Raymond Tessier suggère de procéder à l'émondage des arbres situés le long de la descente de bateaux au bout de la 63^e Avenue Sud.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

7.1.3. Fête nationale

Monsieur le conseiller Raymond Tessier invite les citoyens à participer en grand nombre à la fête nationale.

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Marc Lamarre quitte l'assemblée.

7.2. Conseillère du district Plateau des Chênes

Sujet :

7.2.1. Maisons lézardées

Madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre informe les citoyens que la Ville est en attente de la Société d'habitation du Québec pour la mise en place du programme concernant les maisons lézardées.

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Marc Lamarre reprend son siège.

Sujet :

7.2.2. Plantation et entretien des arbres – rue Lavoie

Madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre remercie le Service des travaux publics pour leur implication quant à la plantation et à l'entretien des arbres sur la rue Lavoie et informe les citoyens à cet effet.

7.3. Conseiller du district des Jardins

Sujet :

7.3.1. Défi pissenlits et nos garderies

Monsieur le conseiller Yves Roy suggère que soit analysée la possibilité d'élargir le défi pissenlits.

7.4. Conseiller du district Rivière-Nord

Sujet :

7.4.1. Surveillance policière

Monsieur le conseiller Patrice Paquette suggère que des surveillances policières soient faites à l'intersection du boulevard Louis-Joseph-Papineau et de la rue des Patriotes.

Sujet :

7.4.2. Balises et seuils de ralentissement

Monsieur le conseiller Patrice Paquette demande que les balises de ralentissement sur les rues Joseph-Bonnet et Jean-Baptiste-Campeau installées l'an dernier soient réinstallées dès que possible et que soit analysée la possibilité d'installer des seuils de ralentissement sur ces rues.

Sujet :

7.4.3. Arrière-cour – propreté

Monsieur le conseiller Patrice Paquette suggère que soit analysée la mise en place d'une stratégie de communication pour aviser les propriétaires du boulevard René-Lévesque et de la rue du Souvenir qu'il est interdit de mettre des rebuts sur le terrain vacant de la rue du Souvenir sur lequel il y a l'emprise du pipeline et de procéder à leur enlèvement.

À compter de ce moment, messieurs les conseillers Raymond Tessier et Yves Roy quittent l'assemblée.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

7.5. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

7.5.1. Félicitations / hommage

Madame la conseillère Isabel Mattioli souligne l'anniversaire d'entreprises et félicite certains citoyens pour leur implication.

À compter de ce moment, messieurs les conseillers Raymond Tessier et Yves Roy reprennent leur siège.

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Patrice Paquette quitte l'assemblée.

Sujet :

7.5.2. Travaux - rue Landry

Madame la conseillère Isabel Mattioli discute de travaux sur la rue Landry.

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Patrice Paquette reprend son siège.

Sujet :

7.5.3. Barrage routier - Association des citoyens du quartier de la Seigneurie

Madame la conseillère Isabel Mattioli donne des informations entourant un barrage routier de l'Association des citoyens du quartier de la Seigneurie.

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

Résolution 2023-06-311

8.1.1. Fourniture d'un camion benne moyenne capacité (1,5 tonne)

Sur proposition de Sylvie Mallette appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte qu'aucune soumission n'a été déposée dans le cadre de l'appel d'offres public portant le numéro 2023-T-P-18 relativement à la fourniture d'un camion benne moyenne capacité (1,5 tonne).

Résolution 2023-06-312

8.1.2. Fourniture et installation d'un système d'écrans numériques de pointage

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission conforme a été déposée dans le cadre de l'appel d'offres relativement à la fourniture et l'installation d'un système d'écrans numériques de pointage;

CONSIDÉRANT que la Ville entend se prévaloir des dispositions de l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Contrôle Concept Dynamique inc., relativement à la fourniture et l'installation d'un système d'écrans numériques de pointage, incluant une période d'entretien de soixante (60) mois à la suite de l'installation dudit système, aux prix révisés, pour un montant total de 136 000 \$, taxes en sus, montant moindre que celui proposé dans la soumission, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2023-I-P-11;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil, laquelle dépense, incluant le dépassement, est financé par le fonds de roulement;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-06-313

8.1.3. Fourniture, plantation et entretien d'arbres

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par 160676 Canada inc. (Pépinière Mascouche enr.), relativement à la fourniture, la plantation et l'entretien d'arbres, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 175 900 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2023-T-P-06;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-06-314

8.1.4. Service d'installation et de désinstallation des quais et passerelles du parc Boisé des Moissons

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Poralu Marine inc., relativement au service d'installation et de désinstallation des quais et passerelles du parc Boisé des Moissons, aux prix soumis, pour un montant total de 136 993 \$, taxes en sus, pour la durée du contrat, soit du 13 juin 2023 au 31 décembre 2027, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2023-S-P-10;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-06-315

8.1.5. Fourniture et service de liens de télécommunication - lots 1, 4, 5 b), 5 c), 6 a), 6 b), 6 c), 6 d), 7 a) et 7 b) - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la première des deux (2) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à la fourniture et service de liens de télécommunication, pour les lots 1, 4, 5 b), 5 c), 6 a), 6 b), 6 c), 6 d), 7 a) et 7 b), contrat intervenu avec Réseaux Fibre Blu inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2020-I-P-21, et des modifications de contrat autorisées par les résolutions 2020-11-639 et 2021-11-702;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-06-316

8.1.6. Fourniture et service de liens de télécommunication - lots 2, 5 a) et 5 d) - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la première des deux (2) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à la fourniture et service de liens de télécommunication, pour les lots 2, 5 a) et 5 d), contrat intervenu avec Vidéotron Itée;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2020-I-P-21;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-06-317

8.1.7. Aménagements particuliers dans divers parcs

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par 9230-8832 Québec inc. (Terrassement Baril), relativement aux travaux d'aménagements particuliers dans divers parcs, aux prix soumis, pour un montant total de 423 510,95 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro P-00.16;

D'imputer la dépense au règlement 1958, selon le code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-06-318

8.1.8. Moulin Légaré - moulin à farine - conformité électrique

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Tro-Chânes inc., relativement aux travaux de conformité électrique du moulin à farine au moulin Légaré, aux prix soumis, pour un montant total maximal de 428 775 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro B-30.32.02A;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil, laquelle dépense est financée par le fonds patrimonial;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-06-319

8.1.9. Services professionnels d'ingénierie - surveillance des travaux - travaux de séparation de réseaux - rue du Moulin (entre le boulevard Arthur-Sauvé et la rue Saint-Eustache)

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Parallèle 54 Expert-Conseil inc., soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé, relativement aux services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de séparation de réseaux sur la rue du Moulin, entre le boulevard Arthur-Sauvé et la rue Saint-Eustache, aux prix soumis, pour un montant total maximal de 143 700 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro SM-385;

D'imputer la dépense au règlement 1897;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-06-320

8.1.10. Remplacement de lampadaires - 2022 - travaux additionnels

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de verser à Lumidaire inc., une dépense additionnelle de 4 386 \$, taxes en sus, dans le cadre des travaux de remplacement de lampadaires qui sont directement enfouis dans le sol – sans base de béton, (dossier E-75);

D'imputer la dépense au règlement 1944, selon le code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

8.2. Exemption de taxes foncières

Résolution 2023-06-321

8.2.1. Révision périodique aux fins d'exemption de taxes foncières - 6^e jour inc. (Centre Marie-Ève)

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'informer la Commission municipale du Québec que la Ville n'entend pas faire de représentation à l'audience et qu'elle s'en remet à sa décision quant à la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières pour l'organisme 6^e jour inc. (Centre Marie-Ève), en regard de l'immeuble situé au 232, rue Féré, selon la législation applicable;

D'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

9. Personnel

Résolution 2023-06-322

9.1. Embauche - employé(e) col bleu - divers services

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Zachary Gosselin, Loïk Leboeuf, Widmaier Vomir Mortune et Jean-Christophe Parent, aux postes d'employé(e) col bleu pour divers services, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-06-323

9.2. Embauche - opérateur(-trice) d'usine - Service des eaux

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Simon Hotte, au poste d'opérateur(-trice) d'usine au Service des eaux, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-06-324

9.3. Embauche - étudiant(e) en environnement - Service de l'environnement

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Maïka Martin et Charles-Antoine Morin, aux postes d'étudiant(e) en environnement au Service de l'environnement, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-06-325

9.4. Embauche - technicien(ne) en foresterie urbaine - Service de l'environnement

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Mélanie Guimond, au poste de technicien(ne) en foresterie urbaine au Service de l'environnement, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-06-326

9.5. Embauche - coordonnateur(-trice) aux interventions sociales - Service de police

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Frédéric St-Germain, au poste de coordonnateur(-trice) aux interventions sociales au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-06-327

9.6. Embauche - policier(-ière) temporaire - Service de police

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Kevin Charbonneau, au poste de policier(-ière) temporaire au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-06-328

9.7. Embauche - responsable de plateaux - Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Jean-Daniel Goulet et Pierre-Olivier Roussel, aux postes de responsable de plateaux au Service du sport et du plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Résolution 2023-06-329

9.8. Embauche - sauveteur(-teuse) et moniteur(-trice) - Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Zoélie Bibeau, Ulric Champagne, Mira-Anjo Gebre, Dan Grigor, Didier Leclerc et Miko Leclerc, aux postes de sauveteur(-teuse) et moniteur(-trice) au Service du sport et du plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-06-330

9.9. Embauche - directeur(-trice) - Service de l'urbanisme

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Terry Pola, au poste de directeur(-trice) au Service de l'urbanisme, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

10. Commissions et comités du conseil

Résolution 2023-06-331

10.1. Nomination aux commissions et comités du conseil

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de désigner les personnes suivantes au sein des commissions et comités ci-après mentionnés :

Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines	Marc Lamarre, président Nicole Carignan-Lefebvre, vice-présidente Pierre Charron <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - François Bélanger - Jocelyne Montreuil - Bastien Morin - Martin Roberge - Thierry Vallières
Commission du développement économique	Patrice Paquette, président Michèle Labelle, vice-présidente Pierre Charron <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - François Bélanger - Céline Falardeau - Jocelyne Montreuil - Terry Pola <u>Membres consultatifs – externes :</u> - Christian Bellemare - Marie-Pier Côté - Alexandra Simard - Représentant de la MRC de Deux-Montagnes

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation	Patrice Paquette, président Michèle Labelle, vice-présidente Pierre Charron <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - François Bélanger - Émilie Goffart - Terry Pola - Martin Roberge
Comité du développement agricole	Daniel Goyer, président Yves Roy, vice-président Patrice Paquette <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Alexandre Bernier-Guindon - Terry Pola <u>Membres consultatifs – externes :</u> - Représentant de l'Union des producteurs agricoles - Représentant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - Patricia Daoust - Josée Frappier Raymond - Monique Paquette
Comité d'analyse et d'autorisation des demandes de démolitions des immeubles	Patrice Paquette, président Michèle Labelle, vice-présidente Sylvie Mallette <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Émilie Goffart - Terry Pola
Comité consultatif d'urbanisme	Patrice Paquette, président Michèle Labelle, vice-présidente Jean-François Rouleau-Brunet Arnaud Paquin Benoît Parent Michel Rousseau Léon Tremblay <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Steve Gatien - Émilie Goffart - Terry Pola

La présente résolution modifie les résolutions numéros 2023-03-133, 2023-05-266 pour les commissions et comités concernés.

Résolution 2023-06-332

**10.2. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines -
procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 mai 2023**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéro CAPFRH-2023-05-060 à CAPFRH-2023-05-069, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 mai 2023, telles que présentées.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-06-333

10.3. Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 mai 2023

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CDE-2023-05-015, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 mai 2023, telle que présentée.

Résolution 2023-06-334

10.4. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de l'assemblée tenue le 10 mai 2023

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CATH-2023-05-011 à CATH-2023-05-013, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 10 mai 2023, telles que présentées.

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Marc Lamarre quitte l'assemblée.

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Marc Lamarre reprend son siège.

Résolution 2023-06-335

10.5. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée tenue le 23 mai 2023

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CLCC-2023-05-080 à CLCC-2023-05-104, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 23 mai 2023, telles que présentées.

Résolution 2023-06-336

10.6. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 mai 2023

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CDAC-2023-05-014, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 mai 2023, telle que présentée.

Sujet :

10.7. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 mai 2023

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 mai 2023 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2023-06-337

10.8. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de l'assemblée tenue le 26 mai 2023

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCT-2023-05-014 à CCT-2023-05-016, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 26 mai 2023, telles que présentées.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-06-338

10.9. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de l'assemblée tenue le 24 mai 2023

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CBSPT-2023-05-002, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 24 mai 2023, telle que présentée.

Sujet :

10.10. Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 mai 2023

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 mai 2023 est déposé au dossier du conseil.

Sujet :

10.11. Commission jeunesse - procès-verbal de l'assemblée tenue le 24 mai 2023

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 24 mai 2023 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2023-06-339

10.12. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 mai 2023

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de l'assemblée du 25 mai 2023 du Comité consultatif d'urbanisme, de tenir une consultation le 10 juillet 2023, à 19 heures relativement aux demandes de dérogations mineures et d'usage conditionnel, et de publier les avis publics en conséquence.

Résolution 2023-06-340

10.12. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 mai 2023

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 25 mai 2023:

- PIIA 2023-0028 (199, 12^e Avenue - plans VSE 2023-057);
- PIIA 2023-0031 (130, 59^e Avenue - plans VSE 2023-055);
- PIIA 2023-0048 (400, rue du Parc - plans VSE 2023-030);
- PIIA 2023-0070 (64, rue Saint-Eustache - plans VSE 2023-060);
- PIIA 2023-0071 (383, chemin du Chicot - plans VSE 2023-048);
- PIIA 2023-0072 (130, rue Dubois - plans VSE 2023-049);
- PIIA 2023-0078 (42, Terrasse Lemay - plans VSE 2023-053);
- PIIA 2023-0080 (projet des Jardins Urbains - plans VSE 2023-054);

D'APPROUVER PARTIELLEMENT le Plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre du projet PIIA 2023-0077 (375, avenue Mathers - plans VSE 2023-059), aux motifs et aux conditions établis à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 25 mai 2023;

DE SURSEOIR pour les demandes des Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumises dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 25 mai 2023 :

- PIIA 2023-0073 (465-471, chemin de la Grande-Côte - plans VSE 2023-050);
- PIIA 2023-0075 (133-135, rue Lemay - plans VSE 2023-051).

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2023-06-341

11.1.1. Assurance responsabilité - parcs de rouli-roulant et pistes de BMX

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de renouveler, par l'entremise de BFL Canada risques et assurances inc. et parrainé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ), pour la période du 1^{er} juin 2023 au 1^{er} juin 2024, la police d'assurance responsabilité civile pour les parcs rouli-roulant et pistes de BMX, et ce, moyennant une prime de 9 869,93 \$ incluant les taxes ainsi que les frais d'administration de l'UMQ, selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-06-342

11.1.2. Autorisation d'intenter des poursuites judiciaires – Ferme Gérard Renaud inc.

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser les avocates du Service du greffe et des affaires juridiques de la Ville, tout avocat mandaté, les inspecteurs du Service de l'urbanisme, les fonctionnaires désignés ou l'autorité compétente à intenter toutes les poursuites judiciaires requises, autant au niveau civil que pénal, contre l'entreprise Ferme Gérard Renaud inc. afin de faire respecter les lois, politiques et tous les règlements applicables relevant de la compétence de la Ville.

Résolution 2023-06-343

11.1.3. Intervention à un acte de servitude - Locapart inc. - lots 1 700 037 et 1 700 038

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'intervenir à un acte de servitude réelle et perpétuelle de passage par destination du propriétaire par Locapart inc., à être établie sur les lots 1 700 037 et 1 700 038 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à un projet d'acte de servitude préparé par M^e Antonella Borsellino, notaire, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-06-344

11.1.4. Nomination des membres du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels - remplacement de la résolution 2022-10-606

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* prévoit qu'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels est chargé de soutenir l'organisme public dans l'exercice de ses obligations en vertu de la Loi;

CONSÉDÉRANT que l'article 8.1 de la Loi prévoit que ce comité relève du directeur général et qu'il se compose de la personne responsable de l'accès aux documents, de celle responsable de la protection des renseignements personnels et de toute autre personne dont l'expertise est requise, incluant le cas échéant, le responsable de la sécurité de l'information et le responsable de la gestion documentaire;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

En conséquence;

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer les membres suivants afin qu'ils siègent sur ce comité:

- Stéphanie Bouchard, directrice au Service des communications;
- Isabelle Bourcier, avocate et assistante-greffière du Service du greffe et des affaires juridiques;
- François Montreuil, directeur du Service des technologies de l'information;
- Bastien Morin, directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire;
- Paul Verreault, directeur adjoint au Service de police;

De remplacer la résolution 2022-10-606.

Résolution 2023-06-345

11.1.5. Réduction d'assiette de servitude de passage - Beauward Immobilier inc. - lot 6 242 312

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache a construit un nouveau réservoir d'eau potable sur le lot 6 242 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, dont elle est propriétaire;

CONSIDÉRANT que le lot 6 242 312 est grevé d'une servitude de passage publiée sous le numéro 16 550 192 et que le réservoir d'eau potable empiète partiellement dans l'assiette actuelle de ladite servitude;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 4 202 270, soit Beauward Immobilier inc., qui est bénéficiaire de ladite servitude de passage, a déjà signé un consentement de réduction de servitude;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec Beauward Immobilier inc., une réduction d'assiette de servitude de passage affectant une partie du lot 6 242 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions mentionnés au projet d'acte de réduction d'assiette de servitude de passage préparé par M^e Pamela Gebran, notaire, dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2023-06-346

11.2.1. 9090-8336 Québec inc. (Restaurant Ti-Paulo le sportif) - conclusion d'un bail

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec 9090-8336 Québec inc. (Restaurant Ti-Paulo le sportif), une entente relative à la location d'espaces de restaurant au complexe Walter-Buswell, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-06-347

11.2.2. Acquisition d'œuvres d'art

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à acquérir les œuvres d'art ci-mentionnées, aux prix et substantiellement selon les termes et conditions apparaissant aux documents dont copies sont déposées au dossier du conseil :

<u>Nom de l'artiste</u>	<u>Titre de l'œuvre</u>
Beatriz Stanevitch	Force Intérieur
Hélène Filiatreault	Orchidée - mauve
Hélène Lachapelle	Sous le soleil exactement
Stéphane Simard	Érablière laurentienne

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-06-348

11.2.3.1. Licence de communication publique – artiste Beatriz Stanevitch - conclusion d'une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à la licence de communication publique pour l'œuvre « Force Intérieur » avec l'artiste Beatriz Stanevitch, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-06-349

11.2.3.2. Licence de communication publique – artiste Hélène Filiatreault - conclusion d'une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à la licence de communication publique pour l'œuvre « Orchidée - mauve » avec l'artiste Hélène Filiatreault, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-06-350

11.2.3.3. Licence de communication publique – artiste Hélène Lachapelle - conclusion d'une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à la licence de communication publique pour l'œuvre « Sous le soleil exactement » avec l'artiste Hélène Lachapelle, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-06-351

11.2.3.4. Licence de communication publique – artiste Stéphane Simard - conclusion d’une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Michèle Labelle, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu d’autoriser la Ville à conclure une entente relative à la licence de communication publique pour l’œuvre « Érablière laurentienne » avec l’artiste Stéphane Simard, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D’autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-06-352

11.2.4. Ginette Levasseur - conclusion d’une entente

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Raymond Tessier, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu d’autoriser la Ville à conclure une entente relative à un acte de donation d’une œuvre d’art intitulé « Le Moulin Légaré » avec Ginette Levasseur, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D’autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-06-353

11.2.5. Demande d’aide financière - Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal - Secrétariat à la jeunesse

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu d’autoriser la Ville à soumettre une demande d’aide financière dans le cadre du Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal – Secrétariat à la jeunesse;

D’autoriser le directeur du Service de l’animation communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-06-354

11.2.6. Jeunesse Atout inc. - conclusion d’une modification à l’entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu d’autoriser la Ville à conclure une modification à l’entente relative à la gestion des programmes d’accompagnement spécialisé pour jeunes vivant avec un handicap, conclue en vertu de la résolution 2022-12-755, avec Jeunesse Atout inc., le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D’autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-06-355

11.2.7. Regroupement de certaines municipalités - location d’une infrastructure de télécommunications radio-voix P25 - conclusion d’une entente intermunicipale

CONSIDÉRANT que le contrat commun octroyé en 2013 suite au processus d’approvisionnement SA2012-070-P visant l’octroi en commun d’un contrat de location d’une infrastructure de télécommunications radio-voix P25 sous forme temps d’ondes et services, à la firme Bell mobilité division Radio, arrivera à son terme de 10 ans, le 14 mai 2024;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que les parties désirent conclure une nouvelle entente leur permettant de procéder à un octroi en commun d'un contrat de location d'une infrastructure de télécommunications radio-voix P25 sous forme temps d'ondes et services;

CONSIDÉRANT que chacune des parties mandate la Ville de Blainville pour octroyer, au besoin, un mandat commun à un consultant expert pour effectuer une révision du devis technique et assister les parties pour l'octroi d'un nouveau contrat de location d'une infrastructure de télécommunications radio-voix P25 sous forme temps d'ondes et services;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* permettent à des municipalités et régies intermunicipales de se regrouper afin d'octroyer en commun un contrat de services;

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de confirmer la participation de la Ville de Saint-Eustache à ce regroupement, de confirmer le mandat à la Ville de Blainville d'effectuer, notamment au nom de la Ville de Saint-Eustache, un processus d'approvisionnement conforme à la loi, et d'autoriser la Ville à conclure une entente intermunicipale relative à l'octroi d'un contrat commun pour un contrat de location d'une infrastructure de télécommunications radio-voix P25 sous forme de temps d'ondes et services avec les villes de Blainville, Mascouche, Terrebonne, L'Assomption et Repentigny, et la Régie intermunicipale de police Thérèse-de-Blainville, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.3. Directeur du module technique

Résolution 2023-06-356

11.3.1. Construction du pont de l'Île Yale – présentation de plans et devis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et à Pêche et Océans Canada (MPO)

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la firme Larocque - Cournoyer, S.E.N.C. à signer et à soumettre :

- Au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) :
 - Les plans et devis relatifs aux travaux de construction du pont de l'Île Yale, lesquels sont datés du 3 avril 2023 et portent les numéros S1/2, S2/2, S1/8, S1/8, S2/8, S3/8, S4/8, S5/8, S6/8, S7/8, S8/8, E1/2, E2/2, AB17548 2/7 et AB17548 3/7, le tout sujet à leur approbation préalable par la Ville;
- Au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) :
 - Une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 128.7 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*;
- Au Centre d'expertise hydrique du Québec :
 - Une demande de permis d'occupation du littoral de la rivière des Mille-Îles;
- À Pêches et Océans Canada (MPO) :
 - Une demande d'examen en vertu des dispositions sur la protection de l'habitat du poisson de la *Loi sur les pêches*;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'informer lesdits ministères que la Ville ne s'objecte pas à la réalisation éventuelle desdits travaux;

De confirmer l'engagement de la Ville à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-06-357

11.3.2. Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) - mise à niveau du système d'automatisation des procédés de traitement des eaux - présentation de projet

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

En conséquence;

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour la mise à niveau du système d'automatisation des procédés de traitement des eaux au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

Que la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Ville s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Ville pour la réalisation des travaux;

Que la Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

Que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

Que la Ville s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

Que la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-06-358

11.3.3. Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) - séparation des réseaux d'égouts - boulevard Pie-XII (entre le 303, boulevard Pie-XII et la rue Villeneuve) et rue Constantin (entre la rue Dubord et le boulevard Pie-XII) - présentation de projet

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

En conséquence;

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour la séparation des réseaux d'égouts - boulevard Pie-XII (entre le 303, boulevard Pie-XII et la rue Villeneuve) et rue Constantin (entre la rue Dubord et le boulevard Pie-XII) au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

Que la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Ville s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Ville pour la réalisation des travaux;

Que la Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

Que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

Que la Ville s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

Que la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

Résolution 2023-06-359

11.3.4. Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) - séparation des réseaux d'égouts au sud du chemin de la Grande-Côte - secteur desservi par le poste de pompage de la 45^e Avenue - présentation de projet

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

En conséquence;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour la séparation des réseaux d'égouts au sud du chemin de la Grande-Côte - secteur desservi par le poste de pompage de la 45^e Avenue au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

Que la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Ville s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Ville pour la réalisation des travaux;

Que la Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

Que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

Que la Ville s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

Que la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

11.4. Directeur général

Résolution 2023-06-360

11.4.1. Accord de licence - installation d'un sismographe à la caserne de pompiers

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à l'accord de licence pour l'installation d'un sismographe à la caserne de pompiers avec le ministre des Ressources naturelles du Canada, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-06-361

11.4.2. Demande d'aide financière - Programme d'aide financière au soutien de la modernisation des centres d'urgence 9-1-1 (CU 9-1-1) et des centres secondaires d'appels d'urgence (CSAU) du Québec

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de concert avec le ministre de la Sécurité publique (MSP) ont mis en place le Programme d'aide financière au soutien à la modernisation des centres d'urgence 9-1-1 et des centres secondaires d'appels d'urgence;

CONSIDÉRANT que l'Agence municipale de financement et de développement des Centres d'urgence 9-1-1 du Québec (Agence 9-1-1) a été désignée par le gouvernement pour administrer le Programme d'aide financière;

Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache souhaite présenter une demande d'aide financière conformément au Programme de modernisation des centres d'urgence 9-1-1 et des centres secondaires d'appels d'urgence du Québec en vue de leur passage au 9-1-1 de prochaine génération;

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme d'aide financière au soutien de la modernisation des centres d'urgence 9-1-1 (CU 9-1-1) et des centres secondaires d'appels d'urgence (CSAU) du Québec;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-06-362

11.4.3. Organisation municipale de la sécurité civile - nomination des membres

CONSIDÉRANT que, par sa résolution 2018-12-881, la Ville a créé l'Organisation municipale de la sécurité civile afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour les membres désignés;

En conséquence;

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de désigner les personnes suivantes membres de l'Organisation municipale de la sécurité civile aux fonctions décrites ci-dessous :

Fonction	Poste
Coordonnateur(-trice) municipal(e) de la sécurité civile	Directeur(-trice) général(e)
Coordonnateur(-trice) adjoint(e) de la sécurité civile	Directeur(-trice) du Service de sécurité incendie
Coordonnateur(-trice) adjoint(e) de la sécurité civile	Directeur(-trice) du Service de police
Chef(fe) de mission - Communications	Directeur(-trice) des communications
Chef(fe) de mission - Communications - adjoint(e)	Directeur(-trice) adjoint(e) des communications
Chef(fe) de mission - Communications - adjoint(e)	Coordonnateur(-trice) au SEM
Chef(fe) de mission - Sécurité des personnes et des biens	Directeur(-trice) du Service de police
Chef(fe) de mission - Sécurité des personnes et des biens - adjoint(e)	Directeur(-trice) adjoint(e) du Service de police
Chef(fe) de mission - Sécurité des personnes et des biens - adjoint(e)	Inspecteur(-trice) du Service de police
Chef(fe) de mission - Administration	Directeur(-trice) général(e) adjoint(e) / Directeur(-trice) du module administratif et communautaire
Chef(fe) de mission - Administration - adjoint(e)	Adjoint(e) administratif(-ve) à la direction générale
Chef(fe) de mission - Incendie et sauvetage	Directeur(-trice) du Service de sécurité incendie
Chef(fe) de mission - Incendie et sauvetage - adjoint(e)	Chef(fe) division opération de la sécurité incendie
Chef(fe) de mission - Services techniques	Directeur(-trice) général(e) adjoint(e) / Directeur(-trice) du module technique
Chef(fe) de mission - Services technique - adjoint(e)	Directeur(-trice) du génie
Responsable volet - Génie	Directeur(-trice) du génie
Responsable volet - Génie - adjoint(e)	Directeur(-trice) adjoint(e) du génie
Responsable volet - Travaux publics - opérations	Directeur(-trice) opérations des travaux publics
Responsable volet - Travaux publics - logistique	Directeur(-trice) planification des travaux publics
Responsable volet - Travaux publics - administratifs	Directeur(-trice) administratifs des travaux publics
Responsable volet - Service des eaux	Directeur(-trice) du Service des eaux
Responsable volet - Service des eaux - adjoint(e)	Contremaître du Service des eaux

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Responsable volet - Urbanisme	Directeur(-trice) du Service de l'urbanisme et du développement économique
Responsable volet - Urbanisme - adjoint(e)	Directeur(-trice) adjoint(e) du Service de l'urbanisme et du développement économique
Responsable volet - Urbanisme - adjoint(e)	Chef(fe) de division – permis, inspections et service aux citoyens
Responsable volet - Services aux sinistrés corporatifs	Chargé(e) de projets au développement économique
Responsable volet - Services aux sinistrés corporatifs - adjoint(e)	Agent(e) de développement économique
Chef(fe) de mission - Transport	Directeur(-trice) général(e) adjoint(e) / Directeur(-trice) du module administratif et communautaire
Chef(fe) de mission - Transport - adjoint(e)	Adjoint(e) administratif(-ve) à la direction générale
Chef(fe) de mission - Service aux personnes sinistrées	Directeur(-trice) du Service de l'animation communautaire
Chef(fe) de mission - Service aux personnes sinistrées – adjoint(e)	Régisseur(-euse) au Service du sport et du plein air
Responsable volet - Télécommunications	Chef(fe) division centrale d'appels d'urgence
Responsable volet - Télécommunication - adjoint(e)	Coordonnateur(-trice) division soutien opérationnel
Responsable volet - Informatique	Directeur(-trice) du Service des technologies de l'information
Responsable volet - Informatique - adjoint(e)	Directeur(-trice) adjoint(e) du Service des technologies de l'information
Chef(fe) de mission - Ressources humaines	Directeur(-trice) du Service des ressources humaines
Chef(fe) de mission - Ressources humaines - adjoint(e)	Directeur(-trice) adjoint(e) du Service des ressources humaines
Chef(fe) de mission - Ressources financières	Directeur(-trice) des finances et trésorière
Chef(fe) de mission - Ressources financières - adjoint(e)	Directeur(-trice) adjoint(e) des finances et assistant(e)-trésorier(-ière)
Chef(fe) de mission - Approvisionnements	Directeur(-trice) au Service de l'approvisionnement
Chef(fe) de mission - Approvisionnements - adjoint(e)	Coordonnateur(-trice) au Service de l'approvisionnement

Coordonneurs de site selon le plan particulier d'intervention

Directeur(-trice) du Service de sécurité incendie
Chef(fe) division opération de la sécurité incendie (substitut)
Directeur(-trice) adjoint(e) du Service de police (substitut)
Inspecteur(-trice) du Service de police (substitut)
Directeur(-trice) général(e) adjoint(e) / Directeur(-trice) du module technique
Directeur(-trice) du génie (substitut)
Directeur(-trice) du Service de l'animation communautaire
Régisseur(-euse) au Service du sport et du plein air (substitut)
Directeur(-trice) du Service des ressources humaines
Directeur(-trice) adjoint(e) du Service des ressources humaines (substitut)

Que cette résolution remplace la résolution 2021-07-448.

Résolution 2023-06-363

11.4.4. Programme Accès Alcool - conclusion d'une entente

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente avec le ministre de la Sécurité publique, la Régie des alcools, des courses et des jeux et l'Association des directeurs de police du Québec, relative au versement d'une subvention à la Ville de Saint-Eustache pour la participation de son corps de police au Comité ACCÈS alcool, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

12. Rapports et comptes du mois

Sujet :

12.1. Rapport de construction pour le mois de mai 2023

Le rapport de construction pour le mois de mai 2023 est déposé au dossier du conseil.

Sujet :

12.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 16 avril 2023 au 15 mai 2023

Le rapport des dépenses autorisées par délégation pour la période du 16 avril 2023 au 15 mai 2023 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2023-06-364

12.3. Comptes payés et à payer pour le mois de mai 2023

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de mai 2023, lesquels totalisent 7 111 848,41 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

13. Levée de la séance

Résolution 2023-06-365

13. Levée de la séance

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 10 JUILLET 2023 – 19 HEURES**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption d'un procès-verbal**
 - 2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2023
- 3. Consultation et décision**
 - 3.1. Dérogations mineures**
 - 3.1.1. DM 2023-0047 - 825, boulevard Arthur-Sauvé
 - 3.1.2. DM 2023-0067 - 239, rue des Frênes
 - 3.1.3. DM 2023-0069 - 16, 45^e Avenue
 - 3.1.4. DM 2023-0079 - 456, rue Saint-Eustache
 - 3.1.5. DM 2023-0081 - 42, Terrasse Lemay
 - 3.1.6. DM 2023-0082 - 400, rue du Parc
 - 3.2. Usage conditionnel**
 - 3.2.1. 1794-UC-21 / 2023-0044 - 115, rue Fauteux
- 4. Législation**
 - 4.1. Consultation et adoption d'un second projet de règlement**
 - 4.1.1. Règlement numéro 1675-399 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2. Consultation et retrait d'un projet de règlement**
 - 4.2.1. Règlement numéro 1675-400 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.3. Consultation et adoption d'un règlement**
 - 4.3.1. Règlement numéro 1953-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1953 visant à assujettir l'émission d'un permis de construction au paiement d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie toute dépense requise pour assurer la prestation accrue de services municipaux concernant l'ajout, l'agrandissement, la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux et visant la constitution d'un fonds destiné aux infrastructures ou aux équipements en matière d'hygiène du milieu à cette fin »
 - 4.4. Adoption de règlements**
 - 4.4.1. Règlement numéro 1675-397 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.4.2. Règlement numéro 1675-398 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.4.3. Règlement numéro 1965-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1965 établissant un programme d'aide financière pour l'achat d'une tondeuse électrique »
 - 4.4.4. Règlement numéro 1966-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1966 établissant un programme d'aide financière pour l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie »

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 10 JUILLET 2023 – 19 HEURES**

4. Législation (suite)

4.5. Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement

- 4.5.1. Règlement numéro 1675-401 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

4.6. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

- 4.6.1. Règlement numéro 1955 intitulé « Règlement portant sur les ententes relatives au financement et à l'exécution de travaux municipaux »

4.7. Avis de motion et dépôt de projets de règlements

- 4.7.1. Règlement numéro 1830-015 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux »
- 4.7.2. Règlement numéro 1957-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1957 concernant la circulation, le stationnement et le déneigement »

5. Dossier du maire

- 5.1. Décès - Denise Bombardier

6. Période de questions

7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)

7.1. Conseiller du district des Érables

- 7.1.1. Réparation des gazons par les déneigeurs
- 7.1.2. Aménagement paysager dans le secteur Albatros

7.2. Conseillère du district de la Seigneurie

- 7.2.1. Rappel pour cycliste
- 7.2.2. Bienvenue dans le quartier
- 7.2.3. Barrage routier de l'Association des citoyens du quartier de la Seigneurie

7.3. Conseillère du district des Moissons

- 7.3.1. Parc Boisé des Moissons
- 7.3.2. Rue de l'Écho, accumulation d'eau

7.4. Conseiller du district des Îles

- 7.4.1. Plantation d'arbres 2022
- 7.4.2. Bilan - fête nationale
- 7.4.3. Invitation à la Fête des citoyens du quartier des Îles

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 10 JUILLET 2023 – 19 HEURES**

8. Affaires courantes

8.1. Nomination d'un maire(-esse) suppléant(e)

8.2. Soumissions et contrats

- 8.2.1.** Achats d'outils de collaboration et de bureautique en mode infonuagique via le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN)
- 8.2.2.** Acquisition d'un système de rédaction d'appels d'offres et de gestion de contrats - exercice d'une option de renouvellement
- 8.2.3.** Aménagement de pistes cyclables 2023 et traverse du cours d'eau Leblanc
- 8.2.4.** Réaménagement de la rue Dubois en un boulevard urbain (du boulevard Antoine-Séguin à rue des Ancolies)
- 8.2.5.** Réfection de toiture - bassins B4, B6 et D1 - station d'épuration des eaux usées
- 8.2.6.** Travaux de réfection du boulevard Industriel (entre le 780 et le 1001, boulevard Industriel)
- 8.2.7.** Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance - construction d'un réservoir d'eau potable et d'une conduite d'alimentation d'eau - rue Daoust - phase II - modification de la résolution 2020-12-707
- 8.2.8.** Services professionnels d'ingénierie - surveillance des travaux - travaux de séparation de réseaux - rue du Moulin (entre le boulevard Arthur-Sauvé et la rue Saint-Eustache) - modification de la résolution 2023-06-319

8.3. Obligation de construction

- 8.3.1.** Forterra Pressure Pipe, ULC

9. Personnel

- 9.1.** Embauche et nomination - employé(e) col blanc - divers services
- 9.2.** Embauche - employé(e) col bleu - Services du sport et du plein air et travaux publics
- 9.3.** Embauche - inspecteur(-trice) aux enquêtes criminelles - Service de police
- 9.4.** Nomination - jardinier(-ière) - Service des travaux publics
- 9.5.** Nomination - ouvrier(-ière) - Service des travaux publics
- 9.6.** Membres des comités de retraite - nomination - modification de la résolution 2022-11-662

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 10 JUILLET 2023 – 19 HEURES**

10. Commissions et comité du conseil

- 10.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 juin 2023
- 10.2. Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 juin 2023
- 10.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 juin 2023
- 10.4. Commission des services techniques - procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 juin 2023
- 10.5. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 juin 2023
- 10.6. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 juin 2023
- 10.7. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 juin 2023
- 10.8. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de l'assemblée tenue le 29 juin 2023
- 10.9. Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 juin 2023
- 10.10. Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 juin 2023
- 10.11. Commission jeunesse - procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 juin 2023
- 10.12. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 juin 2023

11. Dossiers des directeurs

- 11.1. **Directrice du greffe et des affaires juridiques**
 - 11.1.1. Politique linguistique de l'État - désignation d'une émissaire
 - 11.1.2. Renouvellement de la protection contre les cyberrisques
 - 11.1.3. Servitudes - Syndicat des copropriétaires de l'Albatros Sud et Syndicat des copropriétaires du 710-740, rue des Hérons - partie des lots 6 086 355 et 6 383 133
- 11.2. **Directeur du module administratif et communautaire**
 - 11.2.1. Regroupement de certaines municipalités - location d'une infrastructure de télécommunications radio-voix P25 - conclusion d'une entente intermunicipale
 - 11.2.2. Société d'habitation du Québec - financement dans le cadre du programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (volet 1) - conclusion d'une entente

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 10 JUILLET 2023 – 19 HEURES**

11. Dossiers des directeurs (suite)

11.3. Directeur du module technique

- 11.3.1.** Commission de protection du territoire agricole du Québec - demande d'autorisation - lot 4 679 991 - 295, montée Saint-Charles
- 11.3.2.** Plans de protection des sources d'eau potable - modification au document déposé à la résolution 2023-05-290
- 11.3.3.** Parc Nature - chemin d'accès et branchement de service du chalet d'accès - présentation des plans et devis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et engagement de la Ville

12. Rapports et comptes du mois

- 12.1.** Rapport de construction pour le mois de juin 2023
- 12.2.** Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 16 mai 2023 au 15 juin 2023
- 12.3.** Comptes payés et à payer pour le mois de juin 2023

13. Levée de la séance

/jc



Procès-verbal du conseil de la VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **10 juillet 2023 à 19 heures**.

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Patrice Paquette, Daniel Goyer, Marc Lamarre, Isabel Mattioli (à partie), Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier et Yves Roy, formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur François Bélanger, directeur général, et madame Fanny Pineault, assistante-greffière.

Sont absentes les conseillères Sylvie Mallette et Nicole Carignan-Lefebvre.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2023-07-366

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 juillet 2023, tel que présenté.

2. Adoption d'un procès-verbal

Résolution 2023-07-367

2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2023

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2023.

3. Consultation et décision

3.1. Dérogations mineures

Résolution 2023-07-368

3.1.1. DM 2023-0047 – 825, boulevard Arthur-Sauvé

Monsieur le maire et le chef de division - permis, inspections et service aux citoyens du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2023-0047 soumise afin de permettre l'ajout d'un équipement accessoire de type « conteneur » à une distance de 1,90 mètre de la ligne de lot latérale gauche, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette distance à 3,0 mètres, aux conditions suivantes :

- Qu'une demande de permis de transformation soit déposée afin d'agrandir le bâtiment accessoire et de retirer les équipements accessoires, afin de régulariser la situation;
- Que les normes de sécurité incendie les plus strictes soient appliquées notamment en raison de la présence de réservoir d'essence dans un espace restreint;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

- Qu'un plan d'ingénieur signé et scellé soit déposé afin d'attester la conformité et la stabilité de l'agrandissement qui n'est pas sur fondation;
- Que l'ensemble des conditions concernant les aménagements paysagers exigés au PIIA numéro 2015-0084 soit complété, et ce, d'ici le 30 septembre 2023;

Laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2023-05-069 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 25 mai 2023.

Résolution 2023-07-369

3.1.2. DM 2023-0067 – 239, rue des Frênes

Monsieur le maire et le chef de division - permis, inspections et service aux citoyens du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2023-0067 soumise afin de permettre l'aménagement de pièces habitables dans une cave, alors que le règlement numéro 1675 de zonage prohibe l'aménagement d'un logement dans une cave, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2023-05-070 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 25 mai 2023.

Résolution 2023-07-370

3.1.3. DM 2023-0069 – 16, 45^e Avenue

Monsieur le maire et le chef de division - permis, inspections et service aux citoyens du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2023-0069 soumise afin de permettre une marge avant de 5,57 mètres pour l'agrandissement, en cour latérale gauche, de l'habitation unifamiliale isolée, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette marge à 6,0 mètres, à la condition suivante :

- Qu'un arbre soit planté en cour avant;

Laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2023-05-071 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 25 mai 2023.

Résolution 2023-07-371

3.1.4. DM 2023-0079 – 456, rue Saint-Eustache

Monsieur le maire et le chef de division - permis, inspections et service aux citoyens du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2023-0079 soumise afin de permettre l'aménagement de pièces habitables dans une cave, alors que le règlement numéro 1675 de zonage prohibe l'aménagement d'un logement dans une cave, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2023-05-072 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 25 mai 2023.

Résolution 2023-07-372

3.1.5. DM 2023-0081 – 42, Terrasse Lemay

Monsieur le maire et le chef de division - permis, inspections et service aux citoyens du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2023-0081 soumise afin de permettre l'égouttement des eaux de pluie ou de ruissellement vers l'arrière de la propriété, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige que le terrain soit aménagé en vue d'avoir un égouttement des eaux de pluie ou de ruissellement de manière à ce que la totalité des eaux soit dirigée vers les réseaux publics prévus à cet effet, aux conditions suivantes :

- Qu'aucun déblai ou remblai ne soit effectué dans les zones inondables de faible et de grand courant;
- Que le certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre exigé à la fin des travaux de la construction de l'habitation unifamiliale démontre les niveaux de terrain, et ce, afin de s'assurer qu'aucun déblai ou remblai n'a été effectué dans les zones inondables de faible et de grand courant;

Laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2023-05-073 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 25 mai 2023.

Résolution 2023-07-373

3.1.6. DM 2023-0082 – 400, rue du Parc

Monsieur le maire et le chef de division - permis, inspections et service aux citoyens du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2023-0082 soumise afin de :

- Permettre l'agrandissement d'un bâtiment industriel sur un étage, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit un minimum de deux (2) étages;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

- Permettre l'aménagement d'une zone comportant deux (2) quais de chargement / déchargement ainsi que la présence de conteneurs sur la façade donnant sur la rue du Parc, alors que le règlement numéro 1675 de zonage stipule que toutes composantes d'une telle zone doivent être situées dans les cours latérales ou arrière;
- Permettre que l'agrandissement de la façade donnant sur la rue du Parc soit composé de 74,67 % de matériaux nobles, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige un minimum de 75 %;

Laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2023-05-074 adoptée par le Comité *consultatif* d'urbanisme à son assemblée tenue le 25 mai 2023.

3.2. Usage conditionnel

Résolution 2023-07-374

3.2.1. 1794-UC-21 / 2023-0044 – 115, rue Fauteux

Monsieur le maire et le chef de division - permis, inspections et service aux citoyens du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande d'usage conditionnel.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande d'usage conditionnel.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de permettre au 115, rue Fauteux, en vertu du *Règlement numéro 1794 relatif aux usages conditionnels*, l'usage hébergement touristique dans un établissement de résidence principale, aux conditions suivantes :

- Aucune activité extérieure, incluant l'utilisation d'une piscine ou d'un spa provenant de l'hébergement touristique, n'est tenue entre 23 h et 7 h;
- Aucun bruit excessif à l'intérieur du bâtiment n'est permis de 23 h à 7 h;
- La fin de l'usage « hébergement touristique » entraîne automatiquement la fin de l'usage conditionnel;
- La vente du bâtiment à un tiers ou un changement de propriétaire du bâtiment entraîne la fin de l'usage conditionnel;
- L'usage conditionnel est valide pour une période de deux (2) ans, avec possibilité de renouvellement;
- Il est de la responsabilité du propriétaire de déposer l'annexe 1 dûment complétée avant la fin de la période de deux (2) ans pour renouveler l'usage conditionnel, cette autorisation n'est pas renouvelée automatiquement;

Le tout tel qu'énoncé à la recommandation CCU-2023-05-078 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 25 mai 2023.

4. Législation

4.1. Consultation et adoption d'un second projet de règlement

Résolution 2023-07-375

4.1.1. Consultation et adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-399 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-399 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet d'agrandir la zone 1-C-53 à même une partie de la zone 1-H-52, et permettre, dans la zone 1-C-53, l'usage « H-07 : Multifamiliale (+ de 12 logements) » et d'établir les normes qui y sont applicables.

À la demande du maire, le chef de division - permis, inspections et service aux citoyens du Service de l'urbanisme effectue une présentation et fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-399 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

4.2. Consultation et retrait d'un projet de règlement

Résolution 2023-07-376

4.2.1. Consultation et retrait d'un projet de règlement

Règlement numéro 1675-400 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT l'avis public de consultation publié le 15 juin 2023;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de retirer le sujet pour la consultation et de retirer le projet de règlement numéro 1675-400 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

4.3. Consultation et adoption d'un règlement

Résolution 2023-07-377

4.3.1. Consultation et adoption d'un règlement

Règlement numéro 1953-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1953 visant à assujettir l'émission d'un permis de construction au paiement d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie toute dépense requise pour assurer la prestation accrue de services municipaux concernant l'ajout, l'agrandissement, la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux et visant la constitution d'un fonds destiné aux infrastructures ou aux équipements en matière d'hygiène du milieu à cette fin »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1953-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1953 visant à assujettir l'émission d'un permis de construction au paiement d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie toute dépense requise pour assurer la prestation accrue de services municipaux concernant l'ajout, l'agrandissement, la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux et visant la constitution d'un fonds destiné aux infrastructures ou aux équipements en matière d'hygiène du milieu à cette fin » à l'effet de soustraire à l'assujettissement d'une redevance au développement l'ajout de logements dans un bâtiment résidentiel existant.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

À la demande du maire, le chef de division - permis, inspections et service aux citoyens du Service de l'urbanisme effectue une présentation et fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1953-002 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1953 VISANT À ASSUJETTIR L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION AU PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DESTINÉE À FINANCER EN TOUT OU EN PARTIE TOUTE DÉPENSE REQUISE POUR ASSURER LA PRESTATION ACCRUE DE SERVICES MUNICIPAUX CONCERNANT L'AJOUT, L'AGRANDISSEMENT, LA MODIFICATION D'INFRASTRUCTURES OU D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX ET VISANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS DESTINÉ AUX INFRASTRUCTURES OU AUX ÉQUIPEMENTS EN MATIÈRE D'HYGIÈNE DU MILIEU À CETTE FIN », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

4.4. Adoption de règlements

Résolution 2023-07-378

4.4.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-397 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-397 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2023-07-379

4.4.2. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-398 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-398 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-07-380

4.4.3. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1965-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1965 établissant un programme d'aide financière pour l'achat d'une tondeuse électrique »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1965-001 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1965 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT D'UNE TONDEUSE ÉLECTRIQUE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2023-07-381

4.4.4. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1966-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1966 établissant un programme d'aide financière pour l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1966-001 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1966 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT D'UN BARIL RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

4.5. Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement

Sujet :

4.5.1. Avis de motion

Règlement numéro 1675-401 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, le chef de division - permis, inspections et service aux citoyens du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1675-401 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à créer la zone 1-C-77 à même une partie de la zone 1-C-20 dans le but de permettre les services de réparation d'automobiles et de véhicules légers et de permettre les classes d'usages H-04 et H-05 d'un maximum de 3 étages.

Résolution 2023-07-382

4.5.1. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-401 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-401 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 21 août 2023, à 19 heures.

4.6. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

Sujet :

4.6.1. Avis de motion

Règlement numéro 1955 intitulé « Règlement portant sur les ententes relatives au financement et à l'exécution de travaux municipaux »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à assujettir la délivrance d'une autorisation de prolongement d'infrastructure ou d'un permis de construction ou d'un permis de lotissement impliquant la réalisation de travaux municipaux à la conclusion préalable d'une entente entre le requérant et la Ville, déterminer les modalités et les exigences que doivent remplir le requérant relativement à la réalisation de travaux municipaux et déterminer la participation financière du requérant, des bénéficiaires et de la Ville, le cas échéant, dans la préparation et la réalisation de travaux municipaux.

Résolution 2023-07-383

4.6.1. Adoption d'un projet de règlement

Règlement numéro 1955 intitulé « Règlement portant sur les ententes relatives au financement et à l'exécution de travaux municipaux »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 1955 intitulé « Règlement portant sur les ententes relatives au financement et à l'exécution de travaux municipaux » et de fixer la séance de consultation au 21 août 2023, à 19 heures.

4.7. Avis de motion et dépôt de projets de règlements

Sujet :

4.7.1. Avis de motion

Règlement numéro 1830-015 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à retirer le tarif pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour l'aménagement d'un potager en cour avant.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

4.7.2. Avis de motion

Règlement numéro 1957-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1957 concernant la circulation, le stationnement et le déneigement »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à nommer les types de véhicules visés par l'interdiction de stationnement en tout temps sur toutes les voies publiques ainsi qu'à préciser les modalités applicables à l'immobilisation et le stationnement sur tout terrain propriété de la Ville.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

5. Dossier du maire

Sujet :

5.1. Décès – Denise Bombardier

Monsieur le maire rend hommage à madame Denise Bombardier et souligne son apport marqué à la société québécoise et à la défense de la langue française.

6. Période de questions

Aucune question n'est formulée aux membres du conseil.

7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)

7.1. Conseiller du district des Érables

Sujet :

7.1.1. Réparation des gazons par les déneigeurs

Monsieur le conseiller Daniel Goyer suggère que soit vérifiée la pousse du gazon qui a été posé à la suite des dommages causés par les opérations de déneigement cet hiver sur le boulevard René-Lévesque.

Sujet :

7.1.2. Aménagement paysager dans le secteur Albatros

Monsieur le conseiller Daniel Goyer se questionne sur la possibilité de revoir les exigences du Règlement de zonage 1675 concernant l'espace vert résiduel minimal dans le développement domiciliaire Albatros.

7.2. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

7.2.1. Rappel pour cycliste

Madame la conseillère Isabel Mattioli fait un retour sur les normes de sécurité et la signalisation que doivent respecter les cyclistes.

Sujet :

7.2.2. Bienvenue dans le quartier

Madame la conseillère Isabel Mattioli souhaite la bienvenue aux nouveaux citoyens du quartier de la Seigneurie.

Sujet :

7.2.3. Barrage routier de l'Association des citoyens du quartier de la Seigneurie

Madame la conseillère Isabel Mattioli donne des informations entourant un barrage routier de l'Association des citoyens du quartier de la Seigneurie pour une levée de fonds.

7.3. Conseillère du district des Moissons

Sujet :

7.3.1. Parc Boisé des Moissons

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre suggère que certaines interventions soient effectuées au parc boisés des Moissons.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

7.3.2. Rue de l'Écho, accumulation d'eau

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre suggère que soit analysée la problématique d'accumulation d'eau sur la rue de l'Écho.

7.4. Conseiller du district des Îles

Sujet :

7.4.1. Plantation d'arbres 2022

Monsieur le conseiller Raymond Tessier suggère qu'un suivi soit effectué auprès des arbres plantés en 2022 afin de retirer ceux qui sont morts.

Sujet :

7.4.2. Bilan – fête nationale

Monsieur le conseiller Raymond Tessier fait un retour sur la fête nationale 2023.

Sujet :

7.4.3. Invitation à la Fête des citoyens du quartier des Îles

Monsieur le conseiller Raymond Tessier invite les citoyens à participer à la Fête des citoyens du quartier des Îles.

8. Affaires courantes

8.1. Nomination d'un(e) maire(-esse) suppléant(e)

Résolution 2023-07-384

8.1. Nomination d'un(e) maire(-esse) suppléant(e)

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Raymond Tessier, maire suppléant et substitut du maire au conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC), pour les quatre (4) prochains mois.

8.2. Soumissions et contrats

Résolution 2023-07-385

8.2.1. Achats d'outils de collaboration et de bureautique en mode infonuagique via le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN)

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache désire acquérir des outils de collaboration et de bureautique en mode infonuagique;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) rend disponible, à sa clientèle admissible, un catalogue d'offres infonuagiques qualifiées répondant aux exigences de sécurité reconnues et aux exigences du cadre légal, notamment pour la protection des renseignements personnels en plus de permettre de bénéficier d'ententes négociées auprès de plusieurs fournisseurs, dans le respect de la loi et des règlements ainsi que de l'exactitude du processus d'acquisition dans son ensemble;

En conséquence;

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la participation à l'élaboration d'un contrat spécifique via le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) pour l'acquisition d'outils de collaboration et de bureautique en mode infonuagique pour une période de trente-six (36) mois;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement ou son représentant à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-07-386

8.2.2. Acquisition d'un système de rédaction d'appels d'offres et de gestion de contrats – exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la deuxième des trois (3) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à l'acquisition d'un système de rédaction d'appels d'offres et de gestion de contrats, contrat intervenu avec Edilex inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat rétroactivement pour la période du 9 avril 2023 au 8 avril 2024 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2019-O-P-17;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-07-387

8.2.3. Aménagement de pistes cyclables 2023 et traverse du cours d'eau Leblanc

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Construction Monco inc., relativement aux travaux d'aménagement de pistes cyclables 2023 et traverse du cours d'eau Leblanc, aux prix soumis, pour un montant total maximal de 898 085,10 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro P-08.22;

D'imputer la dépense au règlement 1958 selon le code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-07-388

8.2.4. Réaménagement de la rue Dubois en un boulevard urbain (du boulevard Antoine-Séguin à rue des Ancolies)

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Excavation J.P.M. 2012 inc., relativement aux travaux de réaménagement de la rue Dubois en un boulevard urbain (du boulevard Antoine-Séguin à rue des Ancolies), aux prix soumis, pour un montant total de 2 333 333,33 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro FP-200.1;

D'imputer la dépense aux règlements 1928, 1937, 1944 et 1958 selon le code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-07-389

8.2.5. Réfection de toiture – bassins B4, B6 et D1 – station d'épuration des eaux usées

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par 9427-8264 Québec inc. (Groupe Pentagone), relativement aux travaux de réfection de la toiture des bassins B4, B6 et D1 de la station d'épuration des eaux usées, aux prix soumis, pour un montant total de 109 500 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro B-10.23;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'imputer la dépense au règlement 1959 selon le code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-07-390

8.2.6. Travaux de réfection du boulevard Industriel (entre le 780 et le 1001, boulevard Industriel)

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Excavation J.P.M. 2012 inc., relativement aux travaux de réfection du boulevard Industriel (entre le 780 et le 1001, boulevard Industriel), aux prix soumis, pour un montant total de 1 735 652,30 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro FP-175.5;

D'imputer la dépense au règlement 1958 selon le code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-07-391

8.2.7. Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance - construction d'un réservoir d'eau potable et d'une conduite d'alimentation d'eau - rue Daoust - phase II - modification de la résolution 2020-12-707

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'appel d'offres pour les services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance - construction d'un réservoir d'eau potable et d'une conduite d'alimentation d'eau – rue Daoust – phase II (B-79.02), la dépense doit être imputé aux règlements 1897 (2018-GEN-B-79) et 1935 (SM-385);

En conséquence;

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de modifier la résolution numéro 2020-12-707 en remplaçant « D'imputer la dépense au règlement 1935; » par « D'imputer la dépense aux règlements numéros 1897 et 1935, pour la partie applicable à chacun d'eux; », et de modifier par conséquent l'indication au document déposé au dossier du conseil pour cette résolution.

Résolution 2023-07-392

8.2.8. Services professionnels d'ingénierie - surveillance des travaux - travaux de séparation de réseaux - rue du Moulin (entre le boulevard Arthur-Sauvé et la rue Saint-Eustache) - modification de la résolution 2023-06-319

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'appel d'offres pour les services professionnels d'ingénierie - surveillance des travaux - travaux de séparation de réseaux - rue du Moulin (entre le boulevard Arthur-Sauvé et la rue Saint-Eustache) (SM-385), la dépense doit être imputé aux règlements 1897 (2018-GEN-B-79) et 1935 (SM-385);

En conséquence;

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de modifier la résolution numéro 2023-06-319 en remplaçant « D'imputer la dépense au règlement 1897; » par « D'imputer la dépense aux règlements numéros 1897 et 1935, pour la partie applicable à chacun d'eux; », et de modifier par conséquent l'indication au document déposé au dossier du conseil pour cette résolution.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

8.3. Obligation de construction

Résolution 2023-07-393

8.3.1. Forterra Pressure Pipe, ULC

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Forterra Pressure Pipe, ULC, un délai additionnel expirant le 17 juin 2024, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble souscrite aux termes d'un acte de vente intervenu devant M^e René Lachance, notaire, le 17 juin 1991, le tout en considération du paiement d'une somme de 10 335,98 \$;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

9. Personnel

Résolution 2023-07-394

9.1. Embauche et nomination - employé(e) col blanc - divers services

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Ray Robert et d'embaucher Sylvie Lalonde et Nathalie Marchildon, aux postes d'employé(e) col blanc pour divers services, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-07-395

9.2. Embauche - employé(e) col bleu – Services du sport et du plein air et travaux publics

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Joanie Héroux et d'embaucher Simon Lauzon, aux postes d'employé(e) col bleu pour les Services du sport et du plein air et travaux publics, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-07-396

9.3. Embauche - inspecteur(-trice) aux enquêtes criminelles - Service de police

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Caroline Cournoyer, au poste d'inspecteur(-trice) aux enquêtes criminelles au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-07-397

9.4. Nomination - jardinier(-ière) - Service des travaux publics

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Layla Gourgue, au poste de jardinier(-ière) au Service des travaux publics, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-07-398

9.5. Nomination - ouvrier(-ière) - Service des travaux publics

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Guillaume Gingras, Valérie Heine et Jonathan Lépine, aux postes d'ouvrier(-ière) au Service des travaux publics, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-07-399

9.6. Membres des comités de retraite – nomination – modification de la résolution 2022-11-662

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de modifier la résolution 2022-11-662 et de nommer Martin Roberge en remplacement de François Bélanger à titre de représentant de la Ville au sein du comité de régime de retraite suivant :

- Comité de retraite des employés cols bleus et blancs.

10. Commissions et comités du conseil

Résolution 2023-07-400

10.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 juin 2023

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2023-06-070 à CAPFRH-2023-06-079, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 juin 2023, telles que présentées.

Résolution 2023-07-401

10.2. Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 juin 2023

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDE-2023-06-016 à CDE-2023-06-018, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 juin 2023, telles que présentées.

Sujet :

10.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 juin 2023

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 juin 2023 est déposé au dossier du conseil.

Sujet :

10.4. Commission des services techniques - procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 juin 2023

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 juin 2023 est déposé au dossier du conseil.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-07-402

10.5. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 juin 2023

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CLCC-2023-06-105 à CLCC-2023-06-114, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 juin 2023, telles que présentées.

Résolution 2023-07-403

10.6. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 juin 2023

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CDAC-2023-06-015, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 juin 2023, telle que présentée.

Sujet :

10.7. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 juin 2023

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 juin 2023 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2023-07-404

10.8. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de l'assemblée tenue le 29 juin 2023

Sur proposition de Yves Roy, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCT-2023-06-017 à CCT-2023-06-020, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 29 juin 2023, telles que présentées.

Résolution 2023-07-405

10.9. Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 juin 2023

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CEE-2023-06-009, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 juin 2023, telle que présentée.

Sujet :

10.10. Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 juin 2023

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 juin 2023 est déposé au dossier du conseil.

Sujet :

10.11. Commission jeunesse - procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 juin 2023

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 juin 2023 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2023-07-406

10.12. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 juin 2023

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de l'assemblée du 21 juin 2023 du Comité consultatif d'urbanisme.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-07-407

10.12. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 juin 2023

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 21 juin 2023:

- PIIA 2022-0029R1 (34, chemin d'Oka - plans VSE 2023-062)
- PIIA 2023-0033 (239, rue Boileau - plans VSE 2023-021)
- PIIA 2023-0054 (329, rue des Ormes - plans VSE 2023-063);
- PIIA 2023-0084 (185, rue Saint-Louis - plans VSE 2023-061);
- PIIA 2023-0089 (239, rue Robinson - plans VSE 2023-064).

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2023-07-408

11.1.1. Politique linguistique de l'État - désignation d'une émissaire

CONSIDÉRANT que dans leur devoir d'exemplarité, les organismes municipaux sont guidés par la Politique linguistique de l'État, laquelle est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2023;

CONSIDÉRANT que les émissaires jouent un rôle primordial en s'assurant de l'application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive qui en découle en sein de leur organisation;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de désigner, Isabelle Boileau, greffière, à titre de personne désignée comme émissaire pour la Ville de Saint-Eustache, le tout conformément à la Politique linguistique de l'État.

Résolution 2023-07-409

11.1.2. Renouvellement de la protection contre les cyberrisques

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de renouveler, par l'entremise de BFL Canada risques et assurances inc. et parrainé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ), pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 1^{er} juillet 2024, la police d'assurance contre les cyberrisques, le tout pour un montant total de 42 241,93 \$ frais et taxes inclus;

D'imputer cette dépense au code budgétaire 02.190.00.422;

D'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-07-410

11.1.3. Servitudes – Syndicat des copropriétaires de l'Albatros Sud et Syndicat des copropriétaires du 710-740, rue des Hérons - partie des lots 6 086 355 et 6 383 133

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec le Syndicat des copropriétaires de l'Albatros sud, l'établissement d'une servitude sur une partie du lot 6 086 355 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes et avec le Syndicat des copropriétaires du 710-740, rue des Hérons, l'établissement d'une servitude sur une partie du lot 6 383 133 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant aux projets d'actes de servitudes, préparés par M^e Pamela Gebran, notaire, dont copies sont déposées au dossier du conseil;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

À compter de ce moment, madame la conseillère Isabel Mattioli quitte l'assemblée.

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2023-07-411

11.2.1. Regroupement de certaines municipalités - location d'une infrastructure de télécommunications radio-voix P25 - conclusion d'une entente intermunicipale

CONSIDÉRANT que le contrat commun octroyé en 2013 suite au processus d'approvisionnement SA2012-070-P visant l'octroi en commun d'un contrat de location d'une infrastructure de télécommunications radio-voix P25 sous forme temps d'ondes et services, à la firme Bell mobilité division Radio, arrivera à son terme de 10 ans, le 14 mai 2024;

CONSIDÉRANT que les parties désirent conclure une nouvelle entente leur permettant de procéder à un octroi en commun d'un contrat de location d'une infrastructure de télécommunications radio-voix P25 sous forme temps d'ondes et services;

CONSIDÉRANT que chacune des parties mandate la Ville de Blainville pour octroyer, au besoin, un mandat commun à un consultant expert pour effectuer une révision du devis technique et assister les parties pour l'octroi d'un nouveau contrat de location d'une infrastructure de télécommunications radio-voix P25 sous forme temps d'ondes et services;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* permettent à des municipalités et régies intermunicipales de se regrouper afin d'octroyer en commun un contrat de services;

En conséquence;

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de confirmer la participation de la Ville de Saint-Eustache à ce regroupement, de confirmer le mandat à la Ville de Blainville d'effectuer, notamment au nom de la Ville de Saint-Eustache, un processus d'approvisionnement conforme à la loi, et d'autoriser la Ville à conclure une entente intermunicipale relative à l'octroi d'un contrat commun pour un contrat de location d'une infrastructure de télécommunications radio-voix P25 sous forme de temps d'ondes et services avec les villes de Blainville, Mascouche, Terrebonne, L'Assomption, Repentigny, Sainte-Thérèse et Boisbriand, et la Régie intermunicipale de police Thérèse-de-Blainville, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'abroger la résolution 2023-06-355;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-07-412

11.2.2. Société d'habitation du Québec - financement dans le cadre du programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (volet 1) - conclusion d'une entente

CONSIDÉRANT que depuis 2001 les taux d'inoccupation des logements sur le marché locatif privé ont chuté de façon notoire dans les grands centres urbains du Québec;

CONSIDÉRANT que cette situation a eu pour conséquence de provoquer une hausse du coût des logements disponibles et a occasionné des difficultés sérieuses aux ménages à revenu faible ou modeste en recherche de logement;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa, de l'article 3 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, la Société prépare et met en œuvre, avec l'autorisation du gouvernement, les programmes permettant de rencontrer les objets mentionnés à cet article;

CONSIDÉRANT que ce programme prévoit qu'une municipalité doit, pour être admissible à son volet 1, offrir des services d'urgence aux ménages qui se retrouvent sans logis ou en mandater une tierce partie;

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec (SHQ) souhaite soutenir la Ville de Saint-Eustache afin qu'elle maintienne son soutien auprès des ménages sans logis en raison d'une pénurie de logements ou à la suite d'un sinistre mineur, par des services d'aide d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du programme, la SHQ et la Ville de Saint-Eustache doivent conclure une entente de financement;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente de financement dans le cadre du programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (volet 1) avec la Société d'habitation du Québec, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

De confirmer que le conseil a pris connaissance de l'entente de financement dans le cadre du Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (volet 1);

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme;

De nommer Michel Lamontagne, directeur, répondant;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.3. Directeur du module technique

Résolution 2023-07-413

11.3.1. Commission de protection du territoire agricole du Québec - demande d'autorisation - lot 4 679 991 - 295, montée Saint-Charles

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) numéro 2023-0039, concernant la coupe d'arbres sur une superficie de 1,5 hectare, située dans une érablière sur le lot 4 679 991 identifié au cadastre du Québec est déposée au Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'avis favorable du conseil, à la demande d'autorisation numéro 2023-0039, les documents requis ont été envoyés par la poste à la Commission de protection du territoire agricole du Québec le 12 juin 2023;

CONSIDÉRANT qu'une décision de la Commission de protection du territoire agricole numéro 401274, a été rendue le 30 avril 2014, autorisant l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, d'une superficie de 17 631,84 mètres carrés, située sur une partie du lot du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Deux-Montagnes, autorisant des travaux de remblai;

CONSIDÉRANT que l'autorisation avait une durée de deux (2) mois à partir du mois de mai 2014 pour le site 1, et une durée de trois (3) ans pour le site 3 à compter de la date de la décision le 30 avril 2014;

CONSIDÉRANT que les travaux de remblai n'ont pas été réalisés;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que le délai pour effectuer les travaux dépasse la période de six (6) mois requis pour réaliser les travaux sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, conformément à l'article 22 du Règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot dans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (chapitre, P-41.1, a.80);

CONSIDÉRANT que le lot est en partie situé dans un secteur « Bois et corridor forestier » identifié au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que le lot est en partie situé dans un secteur « Milieu humide potentiel » identifié au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que le lot est en partie situé dans un secteur « Boisé agricole » identifié au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT qu'un avis agronomique préparé par monsieur Hugues Francoeur, agronome, daté du 14 février 2023 et ajusté le 16 mai 2023 a été déposé au Service de l'urbanisme le 23 mai 2023;

CONSIDÉRANT que selon l'avis agronomique, le projet vise le remblai d'une superficie de 1,1 hectare dans le but de combler une dépression afin d'améliorer les qualités agricoles de la parcelle et rediriger l'eau vers le sud-ouest du lot;

CONSIDÉRANT que selon, l'avis agronomique, la période demandée pour la réalisation du remblai d'une superficie de 1,1 hectare ainsi que pour l'aménagement d'un chemin d'accès de 107,00 mètres par 6,00 mètres pour une superficie de 0,064 hectare varie entre deux (2) et cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT que, selon les informations indiquées dans le « Formulaire de demande d'autorisation à la CPTAQ » signé le 28 avril 2023 par le propriétaire du lot 4 679 991 identifié au cadastre du Québec, la superficie du lot en friche est de 13,54 hectares;

CONSIDÉRANT que, selon les informations indiquées dans le « Formulaire de demande d'autorisation à la CPTAQ » signé le 28 avril 2023 par le propriétaire du lot 4 679 991 identifié au cadastre du Québec, la superficie boisée avec érables est de 1,5 hectare;

CONSIDÉRANT la présence d'un cours d'eau à proximité du site visé pour le remblai;

CONSIDÉRANT que le projet permet de protéger le territoire agricole tout en favorisant le développement de ces activités ainsi que celui des entreprises agricoles, à condition que le projet de remblai soit suivi de la mise en culture de la superficie ayant reçu un remblai;

CONSIDÉRANT que les lots avoisinants sont des lots où il y a présence d'activité agricole;

CONSIDÉRANT que le projet a pour but l'augmentation de la superficie en culture et permet le développement des activités agricoles;

CONSIDÉRANT que le remblai sur une superficie de 1,1 hectare et l'aménagement d'un chemin d'accès de 107,00 mètres par 6,00 mètres pour une superficie de 0,064 hectare n'a pas de conséquences sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT que le remblai sur une superficie de 1,1 hectare et l'aménagement d'un chemin d'accès de 107,00 mètres par 6,00 mètres pour une superficie de 0,064 hectare a un impact limité sur l'environnement en réduisant le pourcentage de canopée sur le lot;

CONSIDÉRANT que le remblai sur une superficie de 1,1 hectare et l'aménagement d'un chemin d'accès de 107,00 mètres par 6,00 mètres pour une superficie de 0,064 hectare ne porte pas de contrainte sur l'agriculture;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT qu'il y aura une légère augmentation de l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT que nous n'avons pas d'information pertinente nous permettant de conclure que le remblai sur une superficie de 1,1 hectare n'a aucun effet sur la préservation des ressources en eau et sol pour l'agriculture sur le territoire de la municipalité locale et de la région;

CONSIDÉRANT que la constitution des propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour la pratique de l'agriculture selon une diversité de modèles et de projets agricoles viables pouvant nécessiter des superficies variées;

CONSIDÉRANT que le projet aura un impact relatif sur le développement économique;

CONSIDÉRANT que l'autorisation du remblai sur une superficie de 1,1 hectare n'a aucune conséquence sur les lots avoisinants;

CONSIDÉRANT que le remblai sur une superficie de 1,1 hectare et l'aménagement d'un chemin d'accès de 107,00 mètres par 6,00 mètres pour une superficie de 0,064 hectare n'ont aucun effet sur les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie;

CONSIDÉRANT que le remblai sur une superficie de 1,1 hectare et l'aménagement d'un chemin d'accès de 107,00 mètres par 6,00 mètres pour une superficie de 0,064 hectare n'affectent pas le plan de développement de la zone agricole de la municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun avis de non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement, ni aux dispositions du document complémentaire ou au plan métropolitain d'aménagement et de développement transmis par une municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes ou par la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT qu'un refus aurait pour effet de limiter l'accroissement de sa superficie cultivable sur une superficie de 1,1 hectare;

CONSIDÉRANT que le remblai est situé à moins de 50,00 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux d'un cours d'eau localisé en zone agricole;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) les autorisations requises afin d'autoriser le remblai sur une superficie de 1,1 hectare et l'aménagement d'un chemin d'accès de 107,00 mètres par 6,00 mètres pour une superficie de 0,064 hectare, sur le lot 4 679 991, du cadastre du Québec, suivant les conditions suivantes :

- Que les demandes de certificat d'autorisation pour le remblai soient déposées au Service de l'urbanisme accompagnées de tous les documents requis au règlement relatif aux permis et certificats en vigueur;
- Qu'un plan précis, à l'échelle, signé par un professionnel compétent en la matière, démontre les secteurs où le remblai est prévu et démontre la distance de 50,00 mètres requise au règlement de zonage numéro 1675;
- Que les travaux soient échelonnés en phases afin que les certificats d'autorisation autorisant le remblai, émis par le Service de l'urbanisme, d'une durée de six (6) mois soient respectés;
- Que les travaux à effectuer se limitent à la zone définie dans la présente demande;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

- Que la période d'autorisation pour les travaux n'excède pas une période de deux (2) ans;
- Que les travaux soient limités entre 9 h et 17 h et ne peuvent s'effectuer, les jours de la fin de semaine et les jours fériés;
- Que la voie publique soit nettoyée tous les jours;
- Que le requérant effectue les travaux en ayant un certificat d'autorisation en vigueur;
- Que les travaux déjà effectués sans autorisation près du site visé par cette présente demande, durant la période couvrant mai et juin 2023, soient régularisés avant l'obtention des certificats d'autorisation.

Résolution 2023-07-414

11.3.2. Plans de protection des sources d'eau potable - modification au document déposé à la résolution 2023-05-290

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de modifier le document déposé à la résolution 2023-05-290 par le remplacement de la page 1, relativement aux plans de protection des sources d'eau potable.

À compter de ce moment, madame la conseillère Isabel Mattioli reprend son siège.

Résolution 2023-07-415

11.3.3. Parc Nature - chemin d'accès et branchement de service du chalet d'accès - présentation des plans et devis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et engagement de la Ville

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la firme Shellex Groupe Conseil inc. à soumettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), une demande d'autorisation ministérielle en vertu des lois, normes et règlements du MELCCFP en vigueur, ainsi que les plans et devis relatifs aux travaux de construction d'un chemin d'accès et branchement de service du chalet d'accès pour le projet parc Nature, lesquels sont datés du 3 juillet 2023 et portent les numéros 03-05155-C-01 (plan et profil) et 03-05155-D-01 (détails), le tout sujet à leur approbation préalable par la Ville;

D'informer ledit ministère que la Ville ne s'objecte pas à la réalisation éventuelle desdits travaux;

De confirmer que la Ville s'engage à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

12. Rapports et comptes du mois

Sujet :

12.1. Rapport de construction pour le mois de juin 2023

Le rapport de construction pour le mois de juin 2023 est déposé au dossier du conseil.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

12.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 16 mai 2023 au 15 juin 2023

Le rapport des dépenses autorisées par délégation pour la période du 16 mai 2023 au 15 juin 2023 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2023-07-416

12.3. Comptes payés et à payer pour le mois de juin 2023

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de juin 2023, lesquels totalisent 7 256 169,56 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

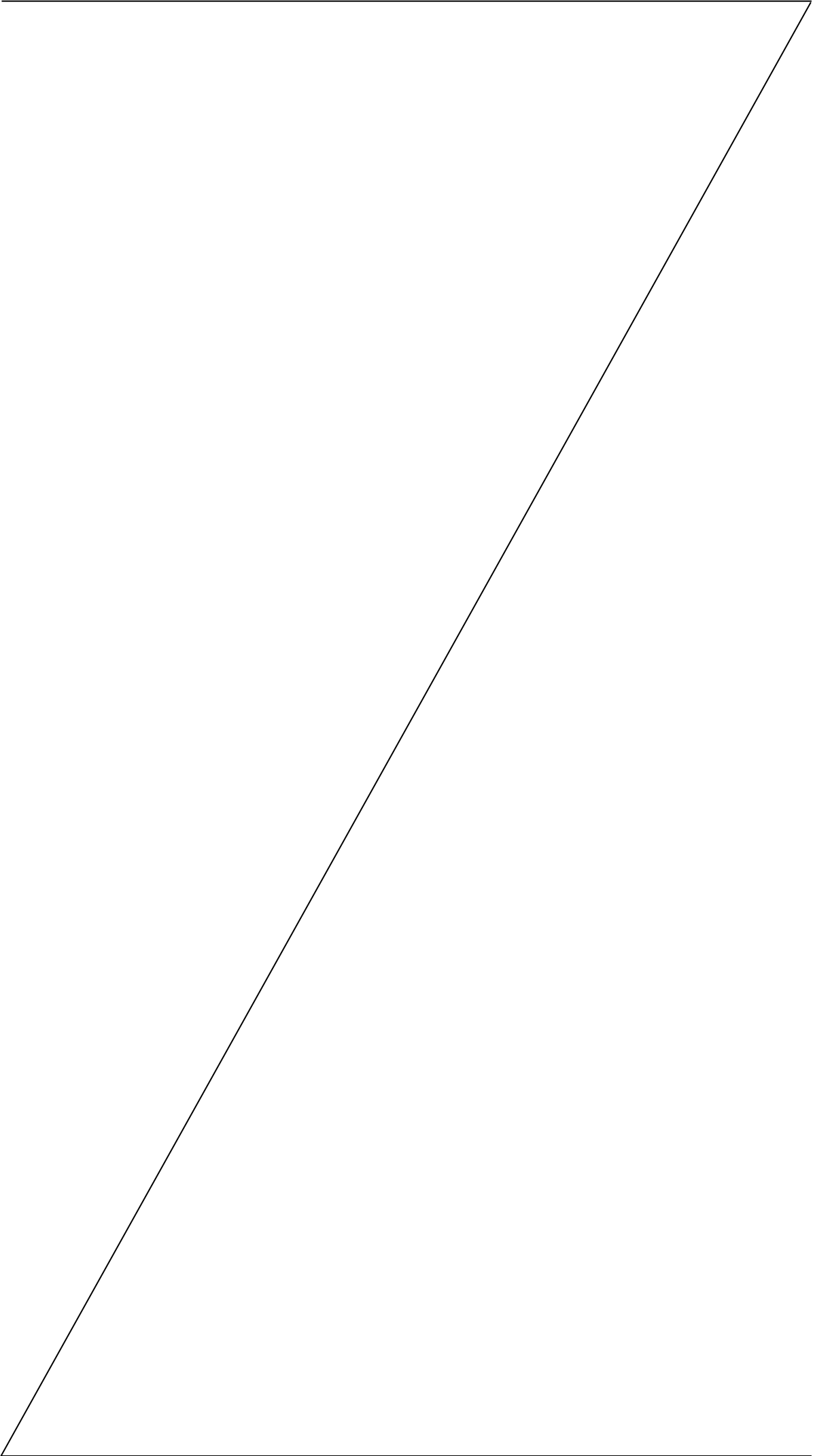
13. Levée de la séance

Résolution 2023-07-417

13. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 17 AOÛT 2023 – 17 HEURES**

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Période de questions**
3. **Nomination au sein d'un organisme**
4. **Levée de la séance**

/jc



Procès-verbal du conseil de la VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **17 août 2023 à 17 heures**.

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Daniel Goyer, Marc Lamarre, Raymond Tessier et Nicole Carignan-Lefebvre, formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur Bastien Morin, directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire, et maître Isabelle Boileau, greffière.

Sont absents(-es) les conseillères Isabel Mattioli et Isabelle Lefebvre et les conseillers Patrice Paquette et Yves Roy.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2023-08-418

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 août 2023, tel que présenté.

2. Période de questions

Aucune question n'est formulée aux membres du conseil.

3. Nomination au sein d'un organisme

Résolution 2023-08-419

3. Nomination au sein d'un organisme

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer la personne suivante déléguée auprès de l'organisme ci-après mentionné :

Tricentris	Pierre Charron, délégué

4. Levée de la séance

Résolution 2023-08-420

4. Levée de la séance

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 21 AOÛT 2023 – 19 HEURES**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption de procès-verbaux**
 - 2.1.** Procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire respectivement tenues les 10 juillet et 17 août 2023
- 3. Usage conditionnel**
 - 3.1.** 1794-UC-21 / 2023-0044 - 115, rue Fauteux - abrogation de la résolution 2023-07-374
- 4. Législation**
 - 4.1. Consultation et adoption d'un second projet de règlement**
 - 4.1.1.** Règlement numéro 1675-401 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2. Consultation et adoption d'un règlement**
 - 4.2.1.** Règlement numéro 1955 intitulé « Règlement portant sur les ententes relatives au financement et à l'exécution de travaux municipaux »
 - 4.3. Adoption de règlements**
 - 4.3.1.** Règlement numéro 1675-399 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.3.2.** Règlement numéro 1830-015 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux »
 - 4.3.3.** Règlement numéro 1957-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1957 concernant la circulation, le stationnement et le déneigement »
 - 4.4. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements**
 - 4.4.1.** Règlement numéro 1675-402 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.4.2.** Règlement numéro 1675-403 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.5. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement**
 - 4.5.1.** Règlement numéro 1967 intitulé « Règlement établissant le programme Rénovation Québec, volet maisons lézardées »
 - 4.6. Avis d'intention**
 - 4.6.1.** Avis d'intention d'adoption d'un projet de règlement révisant le plan d'urbanisme
- 5. Dossiers du maire**
 - 5.1.** Jeux mondiaux des policiers 2023
 - 5.2.** Reprise du feu d'artifice de la fête nationale

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 21 AOÛT 2023 – 19 HEURES**

6. Période de questions

7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)

7.1. Conseiller du district des Érables

7.1.1. Installation d'un pictogramme – rue du Souvenir

7.1.2. Signalisation routière – chemin de la Rivière Sud

7.2. Conseiller du district Clair Matin

7.2.1. Jeux du Québec à Rimouski

7.3. Conseillère du district de la Seigneurie

7.3.1. Vitesse dans les petites rues

7.3.2. Budget 2024

7.3.3. Association des citoyens du quartier de la Seigneurie

7.4. Conseillère du district des Moissons

7.4.1. Distribution d'arbres

7.5. Conseiller du district des Îles

7.5.1. Réservoir septique – 42^e Avenue

7.5.2. Sécurisation – terrasse Lemay

7.5.3. Remerciements

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

8.1.1. Fourniture d'un camion benne moyenne capacité (1,5 tonne)

8.1.2. Fourniture, plantation et entretien d'arbres

8.1.3. Service de disposition par enfouissement de matières résiduelles

8.1.4. Fourniture (achat) de bitumineux à chaud - exercice d'une option de renouvellement

8.1.5. Fourniture de pierre concassée - exercice d'une option de renouvellement

8.1.6. Gestion et service à domicile pour l'entretien des bacs roulants - exercice d'une option de renouvellement

8.1.7. Service d'entretien et de réparation du réseau d'éclairage routier et des feux de circulation - exercice d'une option de renouvellement

8.1.8. Service d'entretien préventif des systèmes mécaniques incluant deux installations de tour de refroidissement à l'eau - exercice d'une option de renouvellement

8.1.9. Services d'inspection, d'entretien et de réparation de divers systèmes de sécurité - exercice d'une option de renouvellement

8.1.10. Travaux de réhabilitation par gainage des branchements d'égouts sanitaires - exercice d'une option de renouvellement

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 21 AOÛT 2023 – 19 HEURES**

8. Affaires courantes (suite)

8.1. Soumissions et contrats (suite)

8.1.11. Aménagement paysager - servitude Gazoduc Trans Québec & Maritimes inc. (TQM) (Corporation TC Énergie) entre le chemin de la Rivière Nord et la rue du Souvenir

8.1.12. Modification de l'éclairage du terrain de baseball - parc Boisé des Moissons

8.1.13. Ingénierie - plans et devis - système de pondération et d'évaluation

8.2. Exemption de taxes foncières

8.2.1. Révision périodique aux fins d'exemption de taxes foncières - Les Chevaliers de Colomb du conseil de St-Eustache no : 1813

9. Personnel

9.1. Nomination et embauche - employé(e) col blanc - divers services

9.2. Embauche - employé(e) col bleu - divers services

9.3. Embauche - contractuel(le) - Service des arts et de la culture

9.4. Embauche - serveur(-euse) - Service des arts et de la culture

9.5. Embauche - brigadier(-ière) scolaire - Service de police

9.6. Embauche - répartiteur(-trice) - Service de police

9.7. Embauche - pompier(-ière) - Service de la sécurité incendie

9.8. Nomination - pompier(-ière) éligible - Service de la sécurité incendie

9.9. Embauche - contractuel(le) - Service du sport et du plein air

9.10. Embauche - sauveteur(-teuse), moniteur(-trice) et instructeur(-trice) aquatique - Service du sport et du plein air

9.11. Nomination - préposé(e) - Service du sport et du plein air

9.12. Embauche - technicien(ne) en informatique - Service des technologies de l'information

9.13. Embauche - technologue - Service des travaux publics

10. Commissions et comité du conseil

10.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 juillet 2023

10.2. Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 juillet 2023

10.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 juillet 2023

10.4. Commission des services techniques - procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 juillet 2023

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 21 AOÛT 2023 – 19 HEURES**

10. Commissions et comités (suite)

- 10.5.** Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 juillet 2023
- 10.6.** Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 juillet 2023
- 10.7.** Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de l'assemblée tenue le 26 juillet 2023
- 10.8.** Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 juillet 2023
- 10.9.** Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 27 juillet 2023

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

- 11.1.1.** Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024
- 11.1.2.** Deuxième addendum - vente d'immeubles - Beauward Immobilier inc.- lots 4 471 516 et 6 333 043 et acquisition d'un immeuble – Schokbeton Québec inc. - partie du lot 1 604 017 (nouvellement désignée 6 574 870)
- 11.1.3.** Ferme M.C. Dubeault inc.
 - 11.1.3.1.** Quittance et transaction
 - 11.1.3.2.** Conclusion d'un bail
 - 11.1.3.3.** Conclusion d'une entente
- 11.1.4.** Servitude - Jocelyn Lebel - partie du lot 6 380 080

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

- 11.2.1.** 100323 Canada inc. (Boutique de patins des Laurentides) - cessation d'un bail
- 11.2.2.** Demande d'aide financière - Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier – délai additionnel

11.3. Directeur du module technique

- 11.3.1.** Construction d'un réservoir d'eau potable et d'une conduite d'alimentation d'eau - déplacement des réseaux d'utilités publiques à proximité du 155, rue Daoust - abandon de la demande par Beauward Immobilier inc.
- 11.3.2.** Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - appel de projets 2024-2025 - volet Accélération
 - 11.3.2.1.** Chemin Fresnière
 - 11.3.2.2.** 25^e Avenue

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 21 AOÛT 2023 – 19 HEURES**

11. Dossiers des directeurs (suite)

11.4. Directeur général

11.4.1. McGill St-Laurent inc. et Grain St-Laurent inc. - conclusion d'une entente

12. Rapports et comptes du mois

12.1. Rapport de construction pour le mois de juillet 2023

12.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 16 juin 2023 au 4 août 2023

12.3. Comptes payés et à payer pour le mois de juillet 2023

13. Levée de la séance

/jc



Procès-verbal du conseil de la VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **21 août 2023 à 19 heures**.

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Sylvie Mallette (à partie), Daniel Goyer, Marc Lamarre (à partie), Isabel Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier et Nicole Carignan-Lefebvre (à partie), formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur François Bélanger, directeur général, et maître Isabelle Boileau, greffière.

Sont absents(-es) la conseillère Michèle Labelle et les conseillers Patrice Paquette et Yves Roy.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2023-08-421

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 août 2023, tel que présenté.

2. Adoption de procès-verbaux

Résolution 2023-08-422

2.1. Procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire respectivement tenues les 10 juillet et 17 août 2023

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire respectivement tenues les 10 juillet et 17 août 2023.

3. Usage conditionnel

Résolution 2023-08-423

3.1. 1794-UC-21 / 2023-0044 - 115, rue Fauteux - abrogation de la résolution 2023-07-374

CONSIDÉRANT la résolution 2023-07-374 ayant pour objet de permettre au 115, rue Fauteux, en vertu du *Règlement numéro 1794 relatif aux usages conditionnels*, l'usage hébergement touristique dans un établissement de résidence principale;

CONSIDÉRANT que des faits nouveaux sont survenus ayant pour effet que les conditions nécessaires pour un tel usage ne sont plus remplies;

En conséquence;

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'abroger la résolution 2023-07-374 et de refuser, au 115, rue Fauteux, l'usage hébergement touristique dans un établissement de résidence principale.

4. Législation

Résolution 2023-08-424

4.1.1. Consultation et adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-401 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-401 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de créer la zone 1-C-77 à même une partie de la zone 1-C-20 dans le but de permettre les services de réparation d'automobiles et de véhicules légers et de permettre les classes d'usages H-04 et H-05 d'un maximum de 3 étages.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme effectue une présentation et fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-401 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

4.2. Consultation et adoption d'un règlement

Résolution 2023-08-425

4.2.1. Consultation et adoption d'un règlement

Règlement numéro 1955 intitulé « Règlement portant sur les ententes relatives au financement et à l'exécution de travaux municipaux »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1955 intitulé « Règlement concernant la démolition d'immeubles » à l'effet d'assujettir la délivrance d'une autorisation de prolongement d'infrastructure ou d'un permis de construction ou d'un permis de lotissement impliquant la réalisation de travaux municipaux à la conclusion préalable d'une entente entre le requérant et la Ville, déterminer les modalités et les exigences que doivent remplir le requérant relativement à la réalisation de travaux municipaux et déterminer la participation financière du requérant, des bénéficiaires et de la Ville, le cas échéant, dans la préparation et la réalisation de travaux municipaux.

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme effectue une présentation et fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1955 intitulé « RÈGLEMENT PORTANT SUR LES ENTENTES RELATIVES AU FINANCEMENT ET À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX MUNICIPAUX », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

4.3. Adoption de règlements

Résolution 2023-08-426

4.3.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-399 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-399 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-08-427

4.3.2. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1830-015 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1830-015 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1830 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2023-08-428

4.3.3. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1957-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1957 concernant la circulation, le stationnement et le déneigement »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1957-001 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1957 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LE DÉNEIGEMENT », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

4.4. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements

Sujet :

4.4.1. Avis de motion

Règlement numéro 1675-402 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1675-402 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à permettre, dans la zone 8-H-13, la classe d'usage « H-03 : Trifamiliale » de structure jumelée et d'établir les normes qui y sont applicables.

Résolution 2023-08-429

4.4.1. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-402 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Sur proposition d'Isabel Mattioli, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-402 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 11 septembre 2023, à 19 heures.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

4.4.2. Avis de motion

Règlement numéro 1675-403 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1675-403 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à restreindre, pour les zones 7-C-05 et 8-C-05, certains usages des classes d'usage « C-02: Commerce local », « C-04: Commerce régional » et « C-07: Commerce automobile type 2 ».

Résolution 2023-08-430

4.4.2. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-403 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-403 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 11 septembre 2023, à 19 heures.

4.5. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Sujet :

4.5.1. Avis de motion

Règlement numéro 1967 intitulé « Règlement établissant le programme Rénovation Québec, volet maisons lézardées »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à établir un programme d'aide financière dans le but de venir en aide aux propriétaires de bâtiments admissibles dont les fondations présentent des lézardes à la suite de leur affaissement.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

4.6. Avis d'intention

Résolution 2023-08-431

4.6.1. Avis d'intention d'adoption d'un projet de règlement révisant le plan d'urbanisme

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix résolu de donner un avis à l'effet que la Ville de Saint-Eustache à l'intention d'adopter, à une séance du conseil ultérieure, un projet de règlement révisant le plan d'urbanisme, et ce, conformément à l'article 111 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

5. Dossiers du maire

Sujet :

5.1. Jeux mondiaux des policiers 2023

Monsieur le maire félicite l'équipe des Pats de Saint-Eustache, dont font partie plusieurs employés du Service de police de la Ville de Saint-Eustache, pour avoir remporté la médaille d'or au tournoi de balle-molle des 2 et 3 août derniers lors des jeux mondiaux des policiers et pompiers.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

5.2. Reprise du feu d'artifice de la fête nationale

Monsieur le maire informe les citoyens que les feux d'artifice qui étaient originalement prévus le 23 juin dernier sont reportés au 15 septembre prochain.

6. Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

À compter de ce moment, madame la conseillère Sylvie Mallette quitte l'assemblée.

7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)

7.1. Conseiller du district des Érables

Sujet :

7.1.1. Installation d'un pictogramme – rue du Souvenir

Monsieur le conseiller Daniel Goyer suggère que soit analysée la possibilité d'installer un panneau interdisant le dépôt de déchet sur la rue du Souvenir.

Sujet :

7.1.2. Signalisation routière – chemin de la Rivière Sud

Monsieur le conseiller Daniel Goyer suggère que soit analysée la possibilité d'installer un panneau de signalisation à l'intersection du chemin de la Rivière Sud et du boulevard Industriel, interdisant la circulation de camion sur le chemin de la Rivière Sud sauf pour livraison locale.

À compter de ce moment, madame la conseillère Sylvie Mallette reprend son siège.

7.2. Conseiller du district Clair-Matin

Sujet :

7.2.1. Jeux du Québec à Rimouski

Monsieur le conseiller Marc Lamarre souligne le succès de jeunes athlètes eustachois.es aux Jeux du Québec à Rimouski.

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Marc Lamarre quitte l'assemblée.

7.3. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

7.3.1. Vitesse dans les petites rues

Madame la conseillère Isabel Mattioli indique qu'il y aurait de l'excès de vitesse des véhicules dans les petites rues de son quartier.

Sujet :

7.3.2. Budget 2024

Madame la conseillère Isabel Mattioli discute du budget 2024.

Sujet :

7.3.3. Association des citoyens du quartier de la Seigneurie

Madame la conseillère Isabel Mattioli dresse le sommaire des activités à venir de l'Association des citoyens du quartier de la Seigneurie.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Marc Lamarre reprend son siège.

À compter de ce moment, madame la conseillère Sylvie Mallette quitte l'assemblée.

7.4. Conseillère du district des Moissons

Sujet :

7.4.1. Distribution d'arbres

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre annonce que la Ville procédera à une distribution d'arbres au mois de septembre.

À compter de ce moment, madame la conseillère Sylvie Mallette reprend son siège.

7.5. Conseiller du district des Îles

Sujet :

7.5.1. Réservoir septique – 42^e Avenue

Monsieur le conseiller Raymond Tessier s'enquiert d'informations concernant le réservoir septique de la 42^e Avenue.

Sujet :

7.5.2. Sécurisation – terrasse Lemay

Monsieur le conseiller Raymond Tessier suggère la possibilité de sécuriser davantage la terrasse Lemay.

Sujet :

7.5.3. Remerciements

Monsieur le conseiller Raymond Tessier remercie les employés, la population, les bénévoles et les élus pour leur participation aux activités de son quartier.

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

Résolution 2023-08-432

8.1.1. Fourniture d'un camion benne moyenne capacité (1,5 tonne)

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Bernier & Crépeau (1988) Itée, relativement à la fourniture d'un camion benne moyenne capacité (1,5 tonne), au prix soumis, pour un montant total de 114 414 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2023-T-P-19;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-08-433

8.1.2. Fourniture, plantation et entretien d'arbres

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Orange Paysagement inc., relativement à la fourniture, la plantation et l'entretien d'arbres (2^e plantation), aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 568 340 \$, taxes en sus, pour l'année 2023, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2023-T-P-20;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-08-434

8.1.3. Service de disposition par enfouissement de matières résiduelles

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Complexe Enviro Connexions ltée, relativement au service de disposition par enfouissement de matières résiduelles, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 1 110 480 \$, taxes en sus, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2023-T-P-13;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-08-435

8.1.4. Fourniture (achat) de bitumineux à chaud - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la troisième des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à la fourniture (achat) de bitumineux à chaud, contrat intervenu avec Pavage St-Eustache ltée, devenu Lafarge Canada inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2020-T-P-35, et de la modification de contrat autorisée par la résolution 2022-10-583;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-08-436

8.1.5. Fourniture de pierre concassée - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la troisième des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à la fourniture de pierre concassée, contrat intervenu avec Carrière St-Eustache ltée, devenu Lafarge Canada inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2020-T-P-12, et de la modification de contrat autorisée par la résolution 2022-10-584;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-08-437

8.1.6. Gestion et service à domicile pour l'entretien des bacs roulants - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition d'Isabel Mattioli, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la quatrième des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à la gestion et le service à domicile pour l'entretien des bacs roulants, contrat intervenu avec USD Global inc.;

De renouveler en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2019-T-P-42;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-08-438

8.1.7. Service d'entretien et de réparation du réseau d'éclairage routier et des feux de circulation - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la troisième des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif au service d'entretien et de réparation du réseau d'éclairage routier et des feux de circulation, contrat intervenu avec Lumidaire inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2020-T-P-32;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-08-439

8.1.8. Service d'entretien préventif des systèmes mécaniques incluant deux installations de tour de refroidissement à l'eau - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la deuxième des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif au service d'entretien préventif des systèmes mécaniques incluant deux installations de tour de refroidissement à l'eau, contrat intervenu avec Navada ltée;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-T-P-37, et de la modification de contrat autorisée par la résolution 2022-09-537;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-08-440

8.1.9. Services d'inspection, d'entretien et de réparation de divers systèmes de sécurité - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la deuxième des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif aux services d'inspection, d'entretien et de réparation de divers systèmes de sécurité, pour le lot 1, contrat intervenu avec 8160104 Canada inc. (Protect-IP Solutions Globales);

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-T-P-41;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-08-441

8.1.10. Travaux de réhabilitation par gainage des branchements d'égouts sanitaires - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la première des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif aux travaux de réhabilitation par gainage des branchements d'égouts sanitaires, contrat intervenu avec Formadrain inc.;

De renouveler en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2022-T-P-38;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-08-442

8.1.11. Aménagement paysager - servitude Gazoduc Trans Québec & Maritimes inc. (TQM) (Corporation TC Énergie) entre le chemin de la Rivière Nord et la rue du Souvenir

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Paysagiste Northland inc., relativement aux travaux d'aménagement paysager sur la servitude Gazoduc Trans Québec & Maritimes inc. (TQM) (Corporation TC Énergie) entre le chemin de la Rivière Nord et la rue du Souvenir, aux prix soumis, pour un montant total maximal de 198 398 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro P-69.01;

D'imputer la dépense au règlement 1958, selon le code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-08-443

8.1.12. Modification de l'éclairage du terrain de baseball - parc Boisé des Moissons

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Lumidaire inc., relativement aux travaux de modification de l'éclairage du terrain de baseball au parc Boisé des Moissons, aux prix soumis, pour un montant total maximal de 116 927 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro P-43.8;

D'imputer la dépense au règlement 1958, selon le code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-08-444

8.1.13. Ingénierie - plans et devis - système de pondération et d'évaluation

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'utiliser le système de pondération et d'évaluation des offres prévu à l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans les cas de soumissions relativement aux services professionnels d'ingénierie et d'approuver les critères de pondération et d'évaluation plus amplement décrits au document dont copie est déposée au dossier du conseil.

8.2. Exemption de taxes foncières

Résolution 2023-08-445

8.2.1. Révision périodique aux fins d'exemption de taxes foncières - Les Chevaliers de Colomb du conseil de St-Eustache no : 1813

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'informer la Commission municipale du Québec que la Ville n'entend pas faire de représentation à l'audience et qu'elle s'en remet à sa décision quant à la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières pour l'organisme Les Chevaliers de Colomb du conseil de St-Eustache no : 1813, en regard de l'immeuble situé au 109, rue Saint-Nicolas, selon la législation applicable;

D'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

9. Personnel

Résolution 2023-08-446

9.1. Nomination et embauche - employé(e) col blanc - divers services

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Jérémy Labelle, d'entériner l'embauche de Valérie Gauthier et d'embaucher Annie Prud'homme et Alexandre Vinet, aux postes d'employé(e) col blanc pour divers services, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-08-447

9.2. Embauche - employé(e) col bleu - divers services

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Jérémy Cécile et Roxanne Labrie, aux postes d'employé(e) col bleu pour divers services, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-08-448

9.3. Embauche - contractuel(le) - Service des arts et de la culture

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Amélie Bernard, Laurie Bouchard, Jessica Charbonneau-Vaudeville, Maxime Cool-Lévesque, Joscelyne Gauthier, Marie-Claude Labelle, Catherine Laroche, Léane Mallette, Shékhina Martinez-Marcil, Aglaé Morneau, Marie-Pier Piché et Léane Roussel, aux postes de contractuel(le) au Service des arts et de la culture, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-08-449

9.4. Embauche - serveur(-euse) - Service des arts et de la culture

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Manon Béland, Nadia Coulombe, Sylvain Jacques, Cynthia Quévillon et Véronique Quévillon, aux postes de serveur(-euse) au Service des arts et de la culture, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-08-450

9.5. Embauche - brigadier(-ière) scolaire - Service de police

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Denis Baker et Céline Lauzon, aux postes de brigadier(-ière) scolaire au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-08-451

9.6. Embauche - répartiteur(-trice) - Service de police

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Francis Corbeil, Kathleen Mary Korzeniewski, Arianne Lafleur et Kiona Rotondo, aux postes de répartiteur(-trice) au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-08-452

9.7. Embauche - pompier(-ière) - Service de la sécurité incendie

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Gabriel Cerutti-Robert, au poste de pompier(-ière) au Service de la sécurité incendie, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-08-453

9.8. Nomination - pompier(-ière) éligible - Service de la sécurité incendie

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Charles Girard, au poste de pompier(-ière) éligible temps plein au Service de la sécurité incendie, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-08-454

9.9. Embauche - contractuel(le) - Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Rodrigue Bédard, Marie Ève Bernard, Mychel Brodeur, Francine-Nicole Lapalme, Sylvie Lepage-Gagnon, Emily Martinez Lee, Richard Ouellet et Caroline Toupin, aux postes de contractuel(le) au Service du sport et du plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-08-455

9.10. Embauche - sauveteur(-teuse), moniteur(-trice) et instructeur(-trice) aquatique - Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Flavie Giguère et Marc-Olivier Tremblay, aux postes de sauveteur(-teuse), moniteur(-trice) et instructeur(-trice) aquatique au Service du sport et du plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-08-456

9.11. Nomination - préposé(e) - Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Paul Grignon, au poste de préposé(e) au Service du sport et du plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-08-457

9.12. Embauche - technicien(ne) en informatique - Service des technologies de l'information

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Carlos Cervantes Pantoja, au poste de technicien(ne) en informatique au Service des technologies de l'information, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-08-458

9.13. Embauche - technologue - Service des travaux publics

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Marc-Antoine Dufresne, au poste de technologue au Service des travaux publics, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

10. Commissions et comités du conseil

Résolution 2023-08-459

10.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 juillet 2023

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéro CAPFRH-2023-07-080 à CAPFRH-2023-07-087, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 juillet 2023, telles que présentées.

Résolution 2023-08-460

10.2. Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 juillet 2023

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDE-2023-07-019 à CDE-2023-07-022, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 juillet 2023, telles que présentées.

Sujet :

10.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 juillet 2023

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 juillet 2023 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2023-08-461

10.4. Commission des services techniques - procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 juillet 2023

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CST-2023-07-005 à CST-2023-07-007, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 juillet 2023, telles que présentées.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Madame la conseillère Nicole Carignan Lefebvre mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier mentionné au point 10.5. de l'ordre du jour, et en conséquence elle s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter sur ce point. Elle quitte en conséquence l'assemblée.

Résolution 2023-08-462

10.5. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 juillet 2023

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CLCC-2023-07-115 à CLCC-2023-07-127, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 juillet 2023, telles que présentées.

Résolution 2023-08-463

10.6. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 juillet 2023

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CDAC-2023-07-016, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 juillet 2023, telle que présentée.

À compter de ce moment, madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre reprend son siège.

Résolution 2023-08-464

10.7. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de l'assemblée tenue le 26 juillet 2023

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CBSPT-2023-07-003, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 26 juillet 2023, telle que présentée.

Résolution 2023-08-465

10.8. Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 juillet 2023

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CCRC-2023-07-004, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 juillet 2023, telle que présentée.

Résolution 2023-08-466

10.9. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 27 juillet 2023

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de l'assemblée du 27 juillet 2023 du Comité consultatif d'urbanisme, de tenir une consultation le 11 septembre 2023, à 19 heures relativement aux demandes de dérogations mineures, et de publier l'avis public en conséquence.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-08-467

10.9. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 27 juillet 2023

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 27 juillet 2023:

- PIIA 2021-0136R1 (projet des Jardins Urbains - plans VSE 2023-083);
- PIIA 2023-0073R1 (465, chemin de la Grande-Côte - plans VSE 2023-077);
- PIIA 2023-0075R1 (133, rue Lemay - plans VSE 2023-076);
- PIIA 2023-0098 (186, rue Saint-Louis - plans VSE 2023-068);
- PIIA 2023-0101 (130, rue Lemay - plans VSE 2023-088);
- PIIA 2023-0107 (218-222, chemin de la Grande-Côte - plans VSE 2023-079);
- PIIA 2023-0109 (764, boulevard Arthur-Sauvé - plans VSE 2023-080);
- PIIA 2023-0111 (559, boulevard Industriel - plans VSE 2023-082);
- PIIA 2023-0112 (170, boulevard Binette - plans VSE 2023-086);
- PIIA 2023-0113 (368, rue Saint-Eustache - plans VSE 2023-087).

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2023-08-468

11.1.1. Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2024, à 19 heures, aux dates indiquées au document dont copie est déposée au dossier du conseil.

Résolution 2023-08-469

11.1.2. Deuxième addendum - vente d'immeubles - Beauward Immobilier inc.- lots 4 471 516 et 6 333 043 et acquisition d'un immeuble – Schokbeton Québec inc. - partie du lot 1 604 017 (nouvellement désignée 6 574 870)

CONSIDÉRANT QUE les parties ont signé une promesse d'achat de Beauward immobilier inc. et une promesse de vente de Schokbeton Québec inc. en date des 20 et 21 juillet 2022, autorisée aux termes de la résolution 2022-07-445;

CONSIDÉRANT que les parties désirent apporter certaines modifications à cette promesse d'achat et de vente;

En conséquence;

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de signer le deuxième addendum à la promesse d'achat de Beauward Immobilier inc. et à la promesse de vente de Schokbeton Québec inc., le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à l'addendum, dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-08-470

11.1.3.1. Ferme M.C. Dubeault inc. - quittance et transaction

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une quittance et transaction relative au dédommagement pour les frais de drainage de 2024 à 2028 avec Ferme M.C. Dubeault inc., le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'imputer cette dépense au code budgétaire 23-070-00-723 (projet ZIA);

D'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-08-471

11.1.3.2. Ferme M.C. Dubeault inc. – conclusion d'un bail

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure un bail pour l'utilisation à des fins agricoles et exclusivement pour la culture du soya, sur une partie du lot 1 367 047 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, avec Ferme M.C. Dubeault inc., le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au bail dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-08-472

11.1.3.3. Ferme M.C. Dubeault inc. – conclusion d'une entente

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente afin d'enrichir le sol et de le rendre plus fertile, sur les lots 1 367 046 et 1 367 057 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, avec Ferme M.C. Dubeault inc., le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au bail dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-08-473

11.1.4. Servitude - Jocelyn Lebel - partie du lot 6 380 080

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une servitude d'entretien, de réparation, de remplacement et d'inspection des services municipaux ainsi qu'une servitude de non-construction avec Jocelyn Lebel, sur une partie du lot 6 380 080 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions d'un projet d'acte de servitude, préparé par M^e Alexandre Lemay, notaire, dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

Madame la conseillère Nicole Carignan Lefebvre mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier mentionné au point 11.2.1. de l'ordre du jour, et en conséquence elle s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter sur ce point. Elle quitte en conséquence l'assemblée.

Résolution 2023-08-474

11.2.1. 100323 Canada inc. (Boutique de patins des Laurentides) - cessation d'un bail

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte de la lettre de cessation de bail de 100323 Canada inc. (Boutique de patins des Laurentides), datée du 1^{er} mars 2023, et de mettre fin, en date du 1^{er} septembre 2023, à l'entente relative à la location d'espaces de la boutique de sport au complexe Walter-Buswell, conclue en vertu de la résolution 2017-02-098 le tout, conformément aux dispositions de l'article 9.2 de ladite entente.

À compter de ce moment, madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre reprend son siège.

Résolution 2023-08-475

11.2.2. Demande d'aide financière - Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier – délai additionnel

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière, par la résolution numéro 2021-10-637, soumis au ministère de la Culture et des Communications, par le biais du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, en vertu des sous-volet 1 a – Restauration du patrimoine immobilier de propriété privée et 1 b – Restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale relativement aux travaux d'entretien et de restauration du patrimoine immobilier appartenant à la Ville de Saint-Eustache pour en assurer sa préservation à la mairie;

CONSIDÉRANT qu'une aide financière maximale de 1 100 000 \$ a été autorisée par le ministre de la Culture et des Communications le 4 novembre 2020 pour un montant de 300 000 \$ et le 4 mars 2022 pour un montant de 800 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est impossible que les travaux soient terminés à la date exigée par la subvention, soit avant le 31 décembre 2023;

En conséquence;

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de demander au ministère de la Culture et des Communications un délai additionnel afin que la date butoir de la subvention soit prolongée au 31 décembre 2024;

D'autoriser le directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.3. Directeur du module technique

Résolution 2023-08-476

11.3.1. Construction d'un réservoir d'eau potable et d'une conduite d'alimentation d'eau - déplacement des réseaux d'utilités publiques à proximité du 155, rue Daoust - abandon de la demande par Beauward Immobilier inc.

CONSIDÉRANT le consentement de réduction de servitude sur le lot 6 242 312 signé par Beauward Immobilier inc., le 15 juillet 2021;

CONSIDÉRANT la demande de Beauward Immobilier inc., adressée à la Ville de Saint-Eustache le 20 août 2021, d'entamer officiellement les démarches auprès d'Hydro-Québec pour le déplacement de la ligne électrique au 155, rue Daoust;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT les résolutions 2021-09-570 et 2022-07-449 relatives au déplacement des réseaux d'Hydro-Québec et de Bell Canada à proximité du 155, rue Daoust;

CONSIDÉRANT qu'en date du 29 mars 2023, Beauward Immobilier inc. informait la Ville de vouloir mettre fin au projet compte tenu des coûts et le fait que certains poteaux ne pourraient être déplacés;

En conséquence;

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser une dépense de 1 500 \$, taxes en sus, à Bell Canada, relative au paiement des frais d'analyse de la demande;

D'imputer la dépense au règlement 1953, selon le code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'annuler les engagements financiers autorisés par les résolutions 2021-09-570 et 2022-07-449;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-08-477

11.3.2.1. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - appel de projets 2024-2025 - volet Accélération – chemin Fresnière

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2021-2025 et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT que la chargée de projet de la Ville, madame Martine Massé, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

CONSIDÉRANT que la Ville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

En conséquence;

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu que le conseil de la Ville de Saint-Eustache autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale volet Accélération pour des travaux de réfection du chemin Fresnière entre la montée Laurin et la montée McMartin, soit environ 1 280 mètres;

De confirmer son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-08-478

11.3.2.2. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - appel de projets 2024-2025 - volet Accélération – 25^e Avenue

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2021-2025 et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT que la chargée de projet de la Ville, madame Martine Massé, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

CONSIDÉRANT que la Ville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

En conséquence;

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu que le conseil de la Ville de Saint-Eustache autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale volet Accélération pour des travaux de réfection d'une partie de la 25^e Avenue à l'est de la montée Saint-Charles, soit environ 1 250 mètres;

De confirmer son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.4. Directeur général

Résolution 2023-08-479

11.4.1. McGill St-Laurent inc. et Grain St-Laurent inc. - conclusion d'une entente

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente de collaboration visant à établir et mener à terme un projet-pilote de développement d'un protocole de compensation des émissions de carbone agricole pour le parc Nature et la Zone d'Innovation Agricole (ZIA) avec McGill St-Laurent inc. et Grain St-Laurent inc., le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

12. Rapports et comptes du mois

Sujet :

12.1. Rapport de construction pour le mois de juillet 2023

Le rapport de construction pour le mois de juillet 2023 est déposé au dossier du conseil.

Sujet :

12.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 16 juin 2023 au 4 août 2023

Le rapport des dépenses autorisées par délégation pour la période du 16 juin 2023 au 4 août 2023 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2023-08-480

12.3. Comptes payés et à payer pour le mois de juillet 2023

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de juillet 2023, lesquels totalisent 8 064 680,16 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

13. Levée de la séance

Résolution 2023-08-481

13. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

Procès-verbal du Conseil de la VILLE DE SAINT-EUSTACHE

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 11 SEPTEMBRE 2023 – 19 HEURES**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption d'un procès-verbal**
 - 2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 août 2023**
- 3. Consultation et décision**
 - 3.1. Dérogations mineures**
 - 3.1.1. DM 2023-0093 - 400, rue Dubois**
 - 3.1.2. DM 2023-0094 - 490, boulevard Arthur-Sauvé**
 - 3.1.3. DM 2023-0095 - 255, 25^e Avenue**
 - 3.1.4. DM 2023-0097 - 16, rue Lavigne**
 - 3.1.5. DM 2023-0106 - 465, chemin de la Grande-Côte**
 - 3.1.6. DM 2023-0116 - 186, rue Saint-Louis**
- 4. Législation**
 - 4.1. Consultation et retrait d'un projet de règlement**
 - 4.1.1. Règlement numéro 1675-402 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**
 - 4.2. Consultation et adoption d'un second projet de règlement**
 - 4.2.1. Règlement numéro 1675-403 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**
 - 4.3. Adoption de règlements**
 - 4.3.1. Règlement numéro 1675-401 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**
 - 4.3.2. Règlement numéro 1967 intitulé « Règlement établissant le programme Rénovation Québec, volet maisons lézardées »**
 - 4.4. Avis de motion et adoption de projets de règlements**
 - 4.4.1. Règlement numéro 1663-040 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme »**
 - 4.4.2. Règlement numéro 1675-404 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**
 - 4.4.3. Règlement numéro 1675-405 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**
 - 4.4.4. Règlement numéro 1795-020 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1795 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale »**

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 11 SEPTEMBRE 2023 – 19 HEURES**

4. Législation (suite)

4.5. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

- 4.5.1.** Règlement numéro 1957-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1957 concernant la circulation, le stationnement et le déneigement »

5. Dossier du maire

- 5.1.** Semaine de la municipalité

6. Période de questions

7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)

7.1. Conseillère du district du Carrefour

- 7.1.1.** Rue Cartier
7.1.2. Parc Chénier
7.1.3. Remplacement des bacs verts

7.2. Conseiller du district Clair Matin

- 7.2.1.** Décès – Khalil Mallek
7.2.2. Rue de Milan - circulation

7.3. Conseillère du district de la Seigneurie

- 7.3.1.** Rue Landry - fin des travaux
7.3.2. Processus de sélection versus budget
7.3.3. Félicitations - entreprises Seigneuroises

7.4. Conseiller du district des Îles

- 7.4.1.** Chiens au parc Solange-Beauchamp
7.4.2. Rue Saint-Laurent
7.4.3. Remerciements

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

- 8.1.1.** Achat de papeterie et de fourniture de bureau
8.1.2. Collecte, transport, élimination et recyclage des résidus domestiques dangereux - exercice d'une option de renouvellement
8.1.3. Fauchage de routes et de terrains municipaux - exercice d'une option de renouvellement
8.1.4. Fourniture (achat et livraison) de pierre concassée 3 mm nette - exercice d'une option de renouvellement
8.1.5. Fourniture, implantation et entretien d'un réseau étendu à longue portée (LORaWAN) - exercice d'une option de renouvellement

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 11 SEPTEMBRE 2023 – 19 HEURES**

8. Affaires courantes (suite)

8.1. Soumissions et contrats (suite)

- 8.1.6. Opération et gestion d'un écocentre - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.7. Réception, conditionnement et valorisation des matières organiques et des résidus verts - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.8. Réparation de bordures, trottoirs et pavage - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.9. Service d'entretien ménager pour cinq (5) bâtiments - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.10. Service d'entretien préventif et de réparation des systèmes de réfrigération, de récupération et de déshumidification des deux (2) glaces du Complexe Walter-Buswell - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.11. Service d'inspection, d'entretien et de réparation des systèmes de protection incendie - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.12. Vidange, transport et disposition des boues de fosses septiques - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.13. Remplacement d'un joint de tablier par un joint dalle sur culée au pont Saint-Laurent

8.2. Exemption de taxes foncières

- 8.2.1. Révision périodique aux fins d'exemption de taxes foncières - Maison d'hébergement accueil communautaire jeunesse des Basses-Laurentides

8.3. Obligation de construction

- 8.3.1. AP & C Revêtements et Poudres Avancées inc.

9. Personnel

- 9.1. Nomination - agent(e) de développement et de liaison interculturelle - Service du développement de la communauté
- 9.2. Embauche - brigadier(-ière) scolaire - Service de police
- 9.3. Nomination - contractuel(le) - Service de police
- 9.4. Embauche - répartiteur(-trice) - Service de police
- 9.5. Embauche - agent(e) à la prévention - Service de la sécurité incendie
- 9.6. Embauche - sauveteur(-teuse) et moniteur(-trice) - Service du sport et du plein air

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 11 SEPTEMBRE 2023 – 19 HEURES**

10. Commissions et comité du conseil

- 10.1. Nomination aux commissions et comités du conseil
- 10.2. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 août 2023
- 10.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 août 2023
- 10.4. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée tenue le 22 août 2023
- 10.5. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 août 2023
- 10.6. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de l'assemblée tenue le 30 août 2023
- 10.7. Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 août 2023
- 10.8. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 31 août 2023

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

- 11.1.1. Politique numéro POL-1040 intitulé « Politique d'occupation du domaine public pour productions de films, d'émissions de télévision ou de séances de photographies »
- 11.1.2. Vente d'un immeuble - Sogestmont inc. - lot 6 314 058 et partie du lot 6 427 151
- 11.1.3. Vente pour non-paiement de taxes

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

- 11.2.1. Administration régionale Kativik - fourniture de services informatiques pour le développement des applications de ICO Solutions - conclusion d'une entente
- 11.2.2. Club de tennis de table Smash Saint-Eustache - conclusion d'une entente
- 11.2.3. Corporation des fêtes de Saint-Eustache inc. - conclusion d'une entente
- 11.2.4. Demande d'aide financière - programme Aide aux initiatives de partenariat - ministère de la Culture et des Communications
- 11.2.5. Pierre Leblanc - conception et reproduction d'une maquette - une œuvre d'art pouvant être incorporée ou insérée au site du moulin Légaré - conclusion d'une entente
- 11.2.6. Service national des sauveteurs inc. - convention d'aide financière

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 11 SEPTEMBRE 2023 – 19 HEURES**

11. Dossiers des directeurs (suite)

11.3. Directeur général

11.3.1. Le ministre de la Sécurité publique - modalités de versement de subventions pour la participation de son corps de police au programme de formation sur la détection de la capacité de conduire affaiblie par la drogue - conclusion d'une entente

11.3.2. Tricentris, la Coop de solidarité - contribution supplémentaire 2023

12. Rapports et comptes du mois

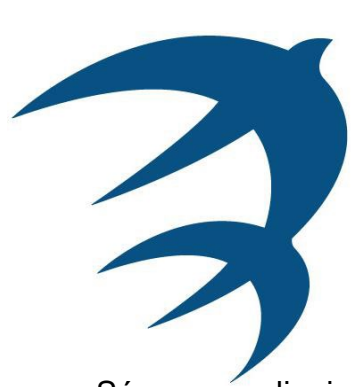
12.1. Rapport de construction pour le mois d'août 2023

12.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 5 au 25 août 2023

12.3. Comptes payés et à payer pour le mois d'août 2023

13. Levée de la séance

/jc



Procès-verbal du conseil de la VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **11 septembre 2023 à 19 heures.**

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle (à partie), Sylvie Mallette (à partie), Patrice Paquette (à partie), Daniel Goyer (à partie), Marc Lamarre, Isabel Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier (à partie), Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy (à partie), formant le conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur Bastien Morin, directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire, et maître Isabelle Boileau, greffière.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2023-09-482

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 septembre 2023, tel que présenté.

2. Adoption d'un procès-verbal

Résolution 2023-09-483

2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 août 2023

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 août 2023.

3. Consultation et décisions

3.1. Dérogations mineures

Résolution 2023-09-484

3.1.1. DM 2023-0093 - 400, rue Dubois

Monsieur le maire et la directrice du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2023-0093 soumise afin de permettre une enseigne d'une largeur de 1,87 mètre et d'une superficie de 3,46 mètres carrés, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit une largeur maximale de 1,50 mètre et une superficie maximale de 3,30 mètres carrés;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter, en partie, la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2023-0093 soumise afin de permettre une enseigne d'une largeur de 1,87 mètre, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit une largeur maximale de 1,50 mètre, aux conditions suivantes :

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

- Qu'un aménagement paysager soit prévu sur la surélévation de béton prévue pour l'installation de l'enseigne pour menus;
- Que les enseignes de type « pré-menu » existantes soient retirées du site;
- Qu'aucune enseigne de type « pré-menu » ne soit installée sur le site;

Et de refuser la partie de la demande de dérogation mineure visant à permettre afin de permettre une enseigne d'une superficie de 3,46 mètres carrés, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit une superficie maximale de 3,30 mètres carrés;

Laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2023-07-099 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 27 juillet 2023.

Résolution 2023-09-485

3.1.2. DM 2023-0094 - 490, boulevard Arthur-Sauvé

Monsieur le maire et la directrice du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2023-0094 soumise afin de permettre une enseigne d'une largeur de 1,87 mètre et d'une superficie de 3,46 mètres carrés, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit une largeur maximale de 1,50 mètre et une superficie maximale de 3,30 mètres carrés;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter, en partie, la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2023-0094 soumise afin de permettre une enseigne d'une largeur de 1,87 mètre, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit une largeur maximale de 1,50 mètre, aux conditions suivantes :

- Qu'un aménagement paysager soit prévu sur la surélévation de béton prévue pour l'installation de l'enseigne pour menus;
- Que les enseignes de type « pré-menu » existantes soient retirées du site;
- Qu'aucune enseigne de type « pré-menu » ne soit installée sur le site;

Et de refuser la partie de la demande de dérogation mineure visant à permettre afin de permettre une enseigne d'une superficie de 3,46 mètres carrés, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit une superficie maximale de 3,30 mètres carrés;

Laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2023-07-100 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 27 juillet 2023.

Résolution 2023-09-486

3.1.3. DM 2023-0095 - 255, 25^e Avenue

Monsieur le maire et la directrice du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2023-0095 soumise afin de permettre une enseigne d'une largeur de 1,87 mètre et d'une superficie de 3,46 mètres carrés, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit une largeur maximale de 1,50 mètre et une superficie maximale de 3,30 mètres carrés;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter, en partie, la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2023-0095 soumise afin de permettre une enseigne d'une largeur de 1,87 mètre, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit une largeur maximale de 1,50 mètre, aux conditions suivantes :

- Qu'un aménagement paysager soit prévu sur la surélévation de béton prévue pour l'installation de l'enseigne pour menus;
- Que les enseignes de type « pré-menu » existantes soient retirées du site;
- Qu'aucune enseigne de type « pré-menu » ne soit installée sur le site;

Et de refuser la partie de la demande de dérogation mineure visant à permettre afin de permettre une enseigne d'une superficie de 3,46 mètres carrés, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit une superficie maximale de 3,30 mètres carrés;

Laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2023-07-101 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 27 juillet 2023.

Résolution 2023-09-487

3.1.4. DM 2023-0097 - 16, rue Lavigne

Monsieur le maire et la directrice du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2023-0097 soumise afin de permettre une marge avant de 5,0 mètres pour la partie agrandie projetée, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige une marge avant minimale de 7,0 mètres, aux conditions suivantes :

- Qu'un certificat de localisation d'un arpenteur-géomètre soit réalisé à la fin des travaux et remis au Service de l'urbanisme;
- Que les arbres présents sur le terrain soient préservés à l'extérieur du périmètre de construction;
- Qu'un nombre d'arbres équivalent au nombre d'arbres présents dans le périmètre de construction qui doivent être abattus soient replantés;
- Que de ce nombre, l'ajout d'un arbre soit planté en cour avant;
- Que les revêtements extérieurs de la partie agrandie projetée soient les mêmes que les revêtements extérieurs du bâtiment existant;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

- Que le logement existant présent au sous-sol soit retiré;
- Que le pourcentage de matériaux nobles proposés aux plans VSE 2023-075 soit respecté;

Laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2023-07-102 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 27 juillet 2023.

Résolution 2023-09-488

3.1.5. DM 2023-0106 - 465, chemin de la Grande-Côte

Monsieur le maire et la directrice du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2023-0106 soumise afin de permettre l'aménagement de 27 cases de stationnement pour la construction d'une habitation multifamiliale de 16 logements, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige 29 cases de stationnement, à la condition suivante :

- Que l'aire de stationnement soit muni d'un système de drainage à l'intérieur du terrain;

Laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2023-07-103 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 27 juillet 2023.

À compter de ce moment, madame la conseillère Sylvie Mallette quitte l'assemblée.

Résolution 2023-09-489

3.1.6. DM 2023-0116 - 186, rue Saint-Louis

Monsieur le maire et la directrice du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2023-0116 soumise afin de permettre l'aménagement d'un escalier extérieur et d'une galerie à 0,47 mètre de la ligne de lot gauche, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige une distance minimale de 1,50 mètre, aux conditions suivantes :

- Que la demande de PIIA numéro 2023-0098 ait une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme et soit entérinée par le conseil;
- Qu'un mur-écran soit installé cachant l'escalier et la galerie du voisin de gauche et que ce mur soit réalisé avec les mêmes revêtements extérieurs que le mur latéral gauche du bâtiment existant et de la partie agrandie projetée;
- Qu'un arbre supplémentaire soit planté en cour arrière;

Laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2023-07-104 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 27 juillet 2023.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

4. Législation

4.1. Consultation et retrait d'un projet de règlement

Résolution 2023-09-490

4.1.1. Consultation et retrait d'un projet de règlement

Règlement numéro 1675-402 intitulé « Règlement modifiant le règlement 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT l'avis public de consultation publié le 24 août 2023;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de retirer le sujet pour la consultation et de retirer le projet de règlement numéro 1675-402 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

4.2. Consultation et adoption d'un second projet de règlement

Résolution 2023-09-491

4.2.1. Consultation et adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-403 intitulé « Règlement modifiant le règlement 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-403 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de restreindre, pour les zones 7-C-05 et 8-C-05, certains usages des classes d'usage « C-02: Commerce local », « C-04: Commerce régional » et « C-07: Commerce automobile type 2 ».

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme effectue une présentation et fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-403 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

À compter de ce moment, madame la conseillère Sylvie Mallette reprend son siège.

4.3. Adoption de règlements

Résolution 2023-09-492

4.3.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-401 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-401 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-09-493

4.3.2. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1967 intitulé « Règlement établissant le programme Rénovation Québec, volet maisons lézardées »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1967 intitulé « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC, VOLET MAISONS LÉZARDÉES », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

4.4. Avis de motion et adoption de projets de règlements

Sujet :

4.4.1. Avis de motion

Règlement numéro 1663-040 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à modifier les raccordements en façade et les documents déposés pour un usage conditionnel « Hébergement touristique ».

Résolution 2023-09-494

4.4.1. Adoption d'un projet de règlement

Règlement numéro 1663-040 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 1663-040 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme » et de fixer la séance de consultation au 10 octobre 2023, à 19 heures.

Sujet :

4.4.2. Avis de motion

Règlement numéro 1675-404 intitulé « Règlement modifiant le règlement 1675 de zonage »

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1675-404 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à permettre, pour les zones 2-H-36, 2-H-37, 2-H-39, 2-H-40, 2-H-41, 2-H-42 et 2-H-43, des alternatives à l'aménagement des terrains.

Résolution 2023-09-495

4.4.2. Adoption d'un projet de règlement

Règlement numéro 1675-404 intitulé « Règlement modifiant le règlement 1675 de zonage »

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 1675-404 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 10 octobre 2023, à 19 heures.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

4.4.3. Avis de motion

Règlement numéro 1675-405 intitulé « Règlement modifiant le règlement 1675 de zonage »

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1675-405 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à permettre l'installation de capteurs énergétiques sur tous les côtés de la toiture du bâtiment principal ou accessoire avec des dispositions particulières.

Résolution 2023-09-496

4.4.3. Adoption d'un projet de règlement

Règlement numéro 1675-405 intitulé « Règlement modifiant le règlement 1675 de zonage »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 1675-405 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 10 octobre 2023, à 19 heures.

Sujet :

4.4.4. Avis de motion

Règlement numéro 1795-020 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1795 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à insérer de nouveaux objectifs et critères concernant les enseignes.

Résolution 2023-09-497

4.4.4. Adoption d'un projet de règlement

Règlement numéro 1795-020 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1795 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 1795-020 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1795 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale » et de fixer la séance de consultation au 10 octobre 2023, à 19 heures.

4.5. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Sujet :

4.5.1. Avis de motion

Règlement numéro 1957-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1957 concernant la circulation, le stationnement et le déneigement »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à modifier l'annexe A pour une mise à jour de la signalisation en place.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

5. Dossier du maire

Sujet :

5.1. Semaine de la municipalité

Monsieur le maire indique que la semaine de la municipalité se tiendra du 10 au 16 septembre 2023 inclusivement.

6. Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)

7.1. Conseillère du district du Carrefour

Sujet :

7.1.1. Rue Cartier

Madame la conseillère Sylvie Mallette suggère d'analyser la possibilité de procéder à la réfection de la chaussée sur la rue Cartier, entre les rues Moreau et Albert.

Sujet :

7.1.2. Parc Chénier

Madame la conseillère Sylvie Mallette fait état d'une problématique de bruit au parc Chénier.

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Yves Roy quitte l'assemblée.

Sujet :

7.1.3. Remplacement des bacs verts

Madame la conseillère Sylvie Mallette suggère d'analyser la possibilité de remplacer les bacs verts afin d'en faciliter leur manipulation.

7.2. Conseiller du district Clair-Matin

Sujet :

7.2.1. Décès – Khalil Mallek

Monsieur le conseiller Marc Lamarre rend hommage à monsieur Khalil Mallek, ancien directeur technique du club de soccer Révolution FC, qui est décédé le 2 septembre dernier.

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Yves Roy reprend son siège.

Sujet :

7.2.2. Rue de Milan - circulation

Monsieur le conseiller Marc Lamarre fait état d'une problématique de vitesse sur la rue de Milan.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Patrice Paquette quitte l'assemblée.

7.3. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

7.3.1. Rue Landry - fin des travaux

Madame la conseillère Isabel Mattioli discute de la fin des travaux sur la rue Landry.

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Patrice Paquette reprend son siège.

Sujet :

7.3.2. Processus de sélection versus budget

Madame la conseillère Isabel Mattioli discute du budget.

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Daniel Goyer quitte l'assemblée.

Sujet :

7.3.3. Félicitations – entreprises Seigneuroises

Madame la conseillère Isabel Mattioli félicite certaines entreprises Seigneuroises qui célèbrent leur anniversaire.

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Daniel Goyer reprend son siège.

7.4. Conseiller du district des Îles

Sujet :

7.4.1. Chiens au parc Solange-Beauchamp

Monsieur le conseiller Raymond Tessier fait état d'une problématique concernant les chiens au parc Solange-Beauchamp.

Sujet :

7.4.2. Rue Saint-Laurent

Monsieur le conseiller Raymond Tessier indique une problématique d'asphaltage sur la rue Cousineau.

Sujet :

7.4.3. Remerciements

Monsieur le conseiller Raymond Tessier remercie les Services des arts et de la culture, de la bibliothèque et du développement de la communauté pour leur excellent travail dans l'organisation des derniers événements de la Ville (couleur automnale, les journées culturelles).

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

Résolution 2023-09-498

8.1.1. Achat de papeterie et de fourniture de bureau

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Novexco inc., relativement à l'achat de papeterie et de fournitures de bureau pour la période du 16 septembre 2023 au 15 septembre 2024, aux prix unitaires soumis, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2023-O-P-27;

D'imputer la dépense au code budgétaire applicable aux fournitures de bureau des services concernés;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-09-499

8.1.2. Collecte, transport, élimination et recyclage des résidus domestiques dangereux - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la deuxième des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à la collecte, le transport, l'élimination et le recyclage des résidus domestiques dangereux, contrat intervenu avec C.R.I. Environnement inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-T-P-32;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-09-500

8.1.3. Fauchage de routes et de terrains municipaux - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la première des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif aux travaux de fauchage de routes et de terrains municipaux, contrat intervenu avec Desjardins Excavation inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2023-T-P-05;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-09-501

8.1.4. Fourniture (achat et livraison) de pierre concassée 3 mm nette - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la troisième des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à la fourniture (achat et livraison) de pierre concassée 3 mm nette, contrat intervenu avec Uniroc inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2020-T-P-22;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-09-502

8.1.5. Fourniture, implantation et entretien d'un réseau étendu à longue portée (LORaWAN) - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la deuxième des deux (2) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à la fourniture, l'implantation et l'entretien d'un réseau étendu à longue portée (LORaWAN), contrat intervenu avec Groupe X-Telia inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 16 mars 2024 au 15 mars 2026 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2019-I-P-43, et des modifications de contrat autorisées par les résolutions 2020-03-125 et 2020-04-191;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-09-503

8.1.6. Opération et gestion d'un écocentre - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la quatrième des six (6) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à l'opération et la gestion d'un écocentre, contrat intervenu avec Vallerex inc., pour le scénario 1;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2025 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2019-T-P-52;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-09-504

8.1.7. Réception, conditionnement et valorisation des matières organiques et des résidus verts - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la deuxième des trois (3) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à la réception, conditionnement et valorisation des matières organiques et des résidus verts, contrat intervenu avec 142975 Canada Ltée (Mironor);

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-T-P-09 et selon le prix révisé conformément à l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-09-505

8.1.8. Réparation de bordures, trottoirs et pavage - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la deuxième des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif aux travaux de réparation de bordures, trottoirs et pavage, contrat intervenu avec Gilles Lavoie et Fils SENC, devenu G Lavoie & Fils inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-T-P-34;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-09-506

8.1.9. Service d'entretien ménager pour cinq (5) bâtiments - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la quatrième des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif au service d'entretien ménager pour cinq (5) bâtiments, contrat intervenu avec Entretien ménager Confiance inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2019-S-P-31;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-09-507

8.1.10. Service d'entretien préventif et de réparation des systèmes de réfrigération, de récupération et de déshumidification des deux (2) glaces du Complexe Walter-Buswell - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la deuxième des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif au service d'entretien préventif et de réparation des systèmes de réfrigération, de récupération et de déshumidification des deux (2) glaces du Complexe Walter-Buswell, contrat intervenu avec Navada ltée;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-S-P-39;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-09-508

8.1.11. Service d'inspection, d'entretien et de réparation des systèmes de protection incendie - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la deuxième des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif au service d'inspection, d'entretien et de réparation des systèmes de protection incendie, contrat intervenu avec Prévention-incendie Safety first inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 28 février 2024 au 27 février 2025 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2022-T-P-17;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-09-509

8.1.12. Vidange, transport et disposition des boues de fosses septiques - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer l'option de renouvellement, consentie à la Ville aux termes du contrat relatif à la fourniture d'un service de vidange, de transport et de disposition des boues de fosses septiques, contrat intervenu avec Beauregard Environnement ltée;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-U-P-39;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-09-510

8.1.13. Remplacement d'un joint de tablier par un joint dalle sur culée au pont Saint-Laurent

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Gelco Construction inc., relativement aux travaux de remplacement d'un joint de tablier par un joint de dalle sur culée au pont Saint-Laurent, aux prix soumis, pour un montant total maximal de 141 324,99 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro FP-7.14.1;

D'imputer la dépense au règlement 1958, selon le code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

8.2. Exemption de taxes foncières

Résolution 2023-09-511

8.2.1. Révision périodique aux fins d'exemption de taxes foncières - Maison d'hébergement accueil communautaire jeunesse des Basses-Laurentides

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'informer la Commission municipale du Québec que la Ville n'entend pas faire de représentation à l'audience et qu'elle s'en remet à sa décision quant à la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières pour l'organisme Maison d'hébergement accueil communautaire jeunesse des Basses-Laurentides, en regard de l'immeuble situé au 303-305, rue Féré, selon la législation applicable;

D'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

8.3. Obligations de construction

Résolution 2023-09-512

8.3.1. AP & C Revêtements et Poudres Avancées inc.

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à AP & C Revêtements et Poudres Avancées inc., un délai additionnel expirant le 17 mai 2024, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble sur le lot 6 286 764 et ce, moyennant une compensation de 151 669,19 \$;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

9. Personnel

Résolution 2023-09-513

9.1. Nomination - agent(e) de développement et de liaison interculturelle - Service du développement de la communauté

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Yassmina Bilali, au poste d'agent(e) de développement et de liaison interculturelle au Service du développement de la communauté, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-09-514

9.2. Embauche - brigadier(-ière) scolaire - Service de police

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Sylvie Calvé, au poste de brigadier(-ière) scolaire au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-09-515

9.3. Nomination - contractuel(le) - Service de police

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner la nomination de Gabrielle Millaire, au poste de contractuel(le) au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-09-516

9.4. Embauche - répartiteur(-trice) - Service de police

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Joanie Gauthier et Coralie Jalbert, aux postes de répartiteur(-trice) au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-09-517

9.5. Embauche - agent(e) à la prévention - Service de la sécurité incendie

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Charlene Levac, au poste d'agent(e) à la prévention au Service de la sécurité incendie, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-09-518

9.6. Embauche - sauveteur(-teuse) et moniteur(-trice) - Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Alexia Brkovic, au poste de sauveteur(-teuse) et moniteur(-trice) au Service du sport et du plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

10. Commissions et comités du conseil

Résolution 2023-09-519

10.1. Nomination aux commissions et comités du conseil

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de désigner les personnes suivantes au sein de la commission et du comité ci-après mentionnés :

Commission du développement économique	Patrice Paquette, président Michèle Labelle, vice-présidente Pierre Charron <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - François Bélanger - Céline Falardeau - Jocelyne Montreuil - Terry Pola - Valérie Toupin-Dubé <u>Membres consultatifs – externes :</u> - Christian Bellemare - Marie-Pier Côté - Alexandra Simard - Représentant de la MRC de Deux-Montagnes
Comité du développement agricole	Daniel Goyer, président Yves Roy, vice-président Patrice Paquette <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Alexandre Bernier-Guindon - Terry Pola - Valérie Toupin-Dubé <u>Membres consultatifs – externes :</u> - Représentant de l'Union des producteurs agricoles - Représentant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - Patricia Daoust - Josée Frappier Raymond - Monique Paquette

La présente résolution modifie la résolution numéro 2023-06-331 pour la commission et le comité concernés.

Résolution 2023-09-520

**10.2. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines -
procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 août 2023**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2023-08-088 à CAPFRH-2023-08-102, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 août 2023, telles que présentées.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-09-521

10.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 août 2023

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CATH-2023-08-014 à CATH-2023-08-016, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 août 2023, telles que présentées.

Résolution 2023-09-522

10.4. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée tenue le 22 août 2023

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CLCC-2023-08-128 à CLCC-2023-08-141, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 22 août 2023, telles que présentées.

Résolution 2023-09-523

10.5. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 août 2023

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CDAC-2023-08-017, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 août 2023, telle que présentée.

Sujet :

10.6. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de l'assemblée tenue le 30 août 2023

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 30 août 2023 est déposé au dossier du conseil.

Sujet :

10.7. Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 août 2023

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 août 2023 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2023-09-524

10.8. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 31 août 2023

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de l'assemblée du 31 août 2023 du Comité consultatif d'urbanisme, de tenir une consultation le 10 octobre 2023, à 19 heures relativement à la demande de dérogations mineures, et de publier l'avis public en conséquence.

Résolution 2023-09-525

10.8. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 31 août 2023

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 31 août 2023:

- PIIA 2019-0106R1 (25, chemin de la Grande-Côte - plans VSE 2023-096);
- PIIA 2023-0020R1 (181, rue Lapointe);
- PIIA 2023-0055 (104, boulevard Arthur-Sauvé - plans VSE 2023-040);

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

DE SURSEOIR pour les demandes des Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumises dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 31 août 2023:

- PIIA 2022-0072R1 (217, rue Hémond - plans VSE 2023-089);
- PIIA 2023-0125 (484, 25^e Avenue - plans VSE 2023-092);
- PIIA 2023-0126 (284, rue Saint-Eustache - plans VSE 2023-095).

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2023-09-526

11.1.1. Politique numéro POL-1040 intitulé « Politique d'occupation du domaine public pour productions de films, d'émissions de télévision ou de séances de photographies »

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter la politique POL-1040 intitulée « Politique d'occupation du domaine public pour productions de films, d'émissions de télévision ou de séances de photographies », dont copie est déposée au dossier du conseil, en remplacement de la politique antérieure POL-1028 intitulée « Politique d'occupation du domaine public pour productions de films, d'émissions de télévision ou de séances de photographies ».

Résolution 2023-09-527

11.1.2. Vente d'un immeuble - Sogestmont inc. - lot 6 314 058 et partie du lot 6 427 151

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de vendre à Sogestmont inc., le lot 6 314 058 et une partie du lot 6 427 151 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 194 100,68 \$, taxes en sus, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une promesse d'achat datée du 24 août 2023, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-09-528

11.1.3. Vente pour non-paiement de taxes

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de décréter la vente pour défaut de paiement des taxes des immeubles dont la liste apparaît au document intitulé « Liste des immeubles en vente pour non-paiement de taxes (vente qui aura lieu le 15 novembre 2023) » et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la greffière à vendre les immeubles à l'enchère publique le 15 novembre 2023 à la salle du conseil municipal, situé au 2^e étage de la mairie de Saint-Eustache, et donner les avis prescrits par la Loi;

D'autoriser la Ville à enchérir, lors de la vente pour non-paiement de taxes qui se tiendra le 15 novembre 2023, sur les immeubles qui seront mis en vente;

D'autoriser madame Jocelyne Montreuil, trésorière, ou son représentant autorisé, à enchérir et acquérir les immeubles, pour et au nom de la Ville;

D'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2023-09-529

11.2.1. Administration régionale Kativik - fourniture de services informatiques pour le développement des applications de ICO Solutions - conclusion d'une entente

Sur proposition d'Isabel Mattioli, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à la fourniture de services informatiques pour le développement des applications de ICO Solutions avec Administration régionale Kativik, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-09-530

11.2.2. Club de tennis de table Smash Saint-Eustache - conclusion d'une entente

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à l'utilisation de certains équipements municipaux et à l'organisation des activités dans le domaine du tennis de table avec le Club de tennis Smash Saint-Eustache, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Madame la conseillère Michèle Labelle et messieurs les conseillers Daniel Goyer et Raymond Tessier mentionnent la nature générale de leur intérêt dans le dossier mentionné au point 11.2.3. de l'ordre du jour, et en conséquence, ils s'abstiendront de participer aux délibérations et de voter sur ce point. Ils quittent en conséquence l'assemblée.

Résolution 2023-09-531

11.2.3. Corporation des fêtes de Saint-Eustache inc. - conclusion d'une entente

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente de partenariat visant à offrir une programmation dans le cadre des festivités de la fête nationale avec la Corporation des fêtes de Saint-Eustache inc., le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

À compter de ce moment, madame la conseillère Michèle Labelle et messieurs les conseiller Daniel Goyer et Raymond Tessier reprennent leur siège.

Résolution 2023-09-532

11.2.4. Demande d'aide financière - programme Aide aux initiatives de partenariat - ministère de la Culture et des Communications

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à soumettre une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Aide aux initiatives de partenariat », le tout selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente ainsi que tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-09-533

11.2.5. Pierre Leblanc - conception et reproduction d'une maquette - une œuvre d'art pouvant être incorporée ou insérée au site du moulin Légaré - conclusion d'une entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente avec Pierre Leblanc, relative à l'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics découlant de la convention 533533 (en lien avec la résolution 2020-11-671) intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications au sujet des travaux de restauration du moulin à scie au moulin Légaré afin de concevoir et reproduire, sous forme de maquette, une œuvre d'art pouvant être incorporée ou insérée au site du moulin Légaré, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-09-534

11.2.6. Service national des sauveteurs inc. - convention d'aide financière

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une convention d'aide financière relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la gratuité de la formation des surveillants-sauveteurs et des moniteurs aquatiques du ministère de l'Éducation avec le Service national des sauveteurs inc., le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.3. Directeur général

Résolution 2023-09-535

11.3.1. Le ministre de la Sécurité publique - modalités de versement de subventions pour la participation de son corps de police au programme de formation sur la détection de la capacité de conduire affaiblie par la drogue - conclusion d'une entente

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative aux modalités de versement de subventions pour la participation de son corps de police au programme de formation sur la détection de la capacité de conduire affaiblie par la drogue avec le ministre de la Sécurité publique, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-09-536

11.3.2. Tricentris, la Coop de solidarité - contribution supplémentaire 2023

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache est membre de Tricentris, la Coop de solidarité;

CONSIDÉRANT l'état de la situation financière de Tricentris, la Coop de solidarité;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de Tricentris, la Coop de solidarité a approuvé la modification au règlement de régie interne lui permettant d'exiger de ses membres une contribution pour couvrir en tout ou en partie ses frais d'exploitation lorsque requis;

CONSIDÉRANT la contribution supplémentaire requise pour 2023 déterminée à 12,49 \$ / porte, pour un total de 272 116,85 \$, taxes en sus;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

En conséquence;

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la contribution supplémentaire de 272 116,85 \$, taxes en sus, à verser à Tricentris, la Coop de solidarité, pour l'année 2023.

12. Rapports et comptes du mois

Sujet :

12.1. Rapport de construction pour le mois d'août 2023

Le rapport de construction pour le mois d'août 2023 est déposé au dossier du conseil.

Sujet :

12.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 5 au 25 août 2023

Le rapport des dépenses autorisées par délégation pour la période du 5 au 25 août 2023 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2023-09-537

12.3. Comptes payés et à payer pour le mois d'août 2023

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois d'août 2023, lesquels totalisent 8 799 756,98 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

13. Levée de la séance

Résolution 2023-09-538

13. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 10 OCTOBRE 2023 – 19 HEURES**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption d'un procès-verbal**
 - 2.1.** Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2023
- 3. Consultation et décision**
 - 3.1. Dérogations mineures**
 - 3.1.1.** DM 2023-0119 - 191, rue Gastineau
- 4. Législation**
 - 4.1. Consultation et adoption de règlements**
 - 4.1.1.** Règlement numéro 1663-040 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme »
 - 4.1.2.** Règlement numéro 1675-404 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.1.3.** Règlement numéro 1675-405 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.1.4.** Règlement numéro 1795-020 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1795 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale »
 - 4.2. Adoption de règlements**
 - 4.2.1.** Règlement numéro 1675-403 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2.2.** Règlement numéro 1760-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1760 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 »
 - 4.2.3.** Règlement numéro 1957-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1957 concernant la circulation, le stationnement et le déneigement »
 - 4.3. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements**
 - 4.3.1.** Règlement numéro 1675-406 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.3.2.** Règlement numéro 1794-011 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1794 relatif aux usages conditionnels »
 - 4.4. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement**
 - 4.4.1.** Règlement numéro 1658-002 intitulé « Règlement abrogeant le règlement numéro 1658 autorisant la conclusion d'une entente permettant la constitution du Conseil intermunicipal de transport des Laurentides (CITL) »

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 10 OCTOBRE 2023 – 19 HEURES**

5. Dossiers du maire

- 5.1. Cession d'immeubles aux centres de services scolaires
- 5.2. Déneigement
- 5.3. Modification à l'horaire de la ligne 90 - Réseau de transport métropolitain (EXO)

6. Période de questions

7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)

7.1. Conseiller du district des Érables

- 7.1.1. Pergola du parc Prud'homme, toiture et ameublement
- 7.1.2. Réfection du chemin de la Rivière Nord – numéros civiques 739 à 769
- 7.1.3. Plantation d'arbres

7.2. Conseillère du district de la Seigneurie

- 7.2.1. Suivi des dossiers
- 7.2.2. Sommet sur l'itinérance
- 7.2.3. Association des citoyens du quartier de la Seigneurie – Halloween dans le quartier

7.3. Conseillère du district des Moissons

- 7.3.1. Grand verdissement
- 7.3.2. Remerciements pour la distribution d'arbres

7.4. Conseiller du district des Îles

- 7.4.1. Arrêt lumineux - chemin de la Grande-Côte et 63^e Avenue
- 7.4.2. Barrage de castor - Île Yale (petite)
- 7.4.3. Demande de la Table de vigilance

7.5. Conseillère du district Plateau des Chênes

- 7.5.1. Nuit des sans-abris

7.6. Conseiller du district des Jardins

- 7.6.1. Remerciements

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

- 8.1.1. Achat regroupé - micro-ordinateur, portable, serveur, tablette
- 8.1.2. Fourniture de deux (2) châssis-cabines de camion dix (10) roues incluant la fourniture et l'installation de deux (2) bennes quatre (4) saisons
- 8.1.3. Fourniture de pompes submersibles
- 8.1.4. Remplacement de vannes et clapets à la station de pompage 640
- 8.1.5. Service de contrôle animalier
- 8.1.6. Travaux d'essouchement

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 10 OCTOBRE 2023 – 19 HEURES**

8. Affaires courantes (suite)

8.1. Soumissions et contrats (suite)

- 8.1.7.** Fourniture et gestion d'un site de dépôt de neige usée - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.8.** Recherche de fuite de conduites d'aqueduc - lot 2 - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.9.** Service d'entretien, de réparation et de nettoyage d'habits de combat - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.10.** Services professionnels d'analyse physico-chimique de l'eau - système de pondération et d'évaluation

8.2. Obligation de construction

- 8.2.1.** Gestion Vortem inc. (anciennement Techni-Rail inc.)

9. Personnel

- 9.1.** Embauche - employé(e) col blanc - divers services
- 9.2.** Embauche - employé(e) col bleu - divers services
- 9.3.** Embauche - opérateur(-trice) d'usine - Service des eaux
- 9.4.** Embauche - technicien(ne) en maintenance industrielle - Service des eaux
- 9.5.** Embauche - directeur(-trice) - Service du génie
- 9.6.** Embauche - brigadier(-ière) scolaire - Service de police
- 9.7.** Embauche - répartiteur(-trice) - Service de police – modification de la résolution 2023-09-516
- 9.8.** Nomination - directeur(-trice) adjoint(e) - Service du sport et du plein air
- 9.9.** Embauche - sauveteur(-teuse) et moniteur(-trice) - Service du sport et du plein air
- 9.10.** Embauche - surveillant(e) d'activités - Service du sport et du plein air
- 9.11.** Nomination - directeur(-trice) adjoint(e) - Service des technologies de l'information

10. Commissions et comité du conseil

- 10.1.** Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 septembre 2023
- 10.2.** Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 septembre 2023
- 10.3.** Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 septembre 2023
- 10.4.** Commission des services techniques - procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 septembre 2023

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 10 OCTOBRE 2023 – 19 HEURES**

10. Commissions et comité du conseil (suite)

- 10.5.** Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 septembre 2023
- 10.6.** Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 septembre 2023
- 10.7.** Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de l'assemblée tenue le 8 septembre 2023
- 10.8.** Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 septembre 2023
- 10.9.** Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 septembre 2023
- 10.10.** Commission jeunesse - procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 septembre 2023
- 10.11.** Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 septembre 2023

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

- 11.1.1.** Servitude - digue - partie du lot 1 604 139
- 11.1.2.** Servitude - digue - partie du lot 1 604 143
- 11.1.3.** Servitude - digue - partie du lot 1 604 393
- 11.1.4.** Servitude - digue - partie du lot 1 604 402
- 11.1.5.** Vente d'un immeuble - La crèmerie du Village inc. - partie du lot 1 697 979

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

- 11.2.1.** 4417194 Canada inc. (Cinéma St-Eustache) - conclusion d'une entente
- 11.2.2.** ABL Accès Accueil Action - conclusion d'une entente
- 11.2.3.** Demande d'aide financière - programme Aide aux projets - Culture dans le parcours éducatif
- 11.2.4.** Demande d'aide financière - Programme d'aide aux immobilisations - confirmation de la contribution financière
- 11.2.5.** Demande d'aide financière - Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) - prolongement de la piste multifonctionnelle sur la 25^e Avenue
- 11.2.6.** Demande d'aide financière - Programme d'appui aux collectivités (PAC)
- 11.2.7.** Demande d'aide financière - Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 10 OCTOBRE 2023 – 19 HEURES**

11. Dossiers des directeurs (suite)

11.2. Directeur du module administratif et communautaire (suite)

11.2.8. FestivalOpéra de Saint-Eustache - conclusion d'une entente

11.2.9. Réseau de transport métropolitain - conclusion d'une modification à l'entente

11.2.10. Société d'horticulture et d'écologie de Deux-Montagnes - conclusion d'une entente

11.3. Directeur du module technique

11.3.1. Addendum - convention d'installation de services municipaux d'infrastructures et de remise de rue - Location résidentielle Rive-Nord (auparavant Gestion Dumoulin Lespérance inc.) - portion de la rue Marie-Victorin (lot 3 544 260) - SM-302.1

11.3.2. Hydro-Québec - recherche archéologique - conclusion d'une entente

11.3.3. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet - projets particuliers d'amélioration - ministère des Transports du Québec (MTQ)

12. Rapports et comptes du mois

12.1. Rapport de construction pour le mois de septembre 2023

12.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 26 août 2023 au 15 septembre 2023

12.3. Comptes payés et à payer pour le mois de septembre 2023

13. Levée de la séance

/jc



Procès-verbal du conseil de la VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **10 octobre 2023** à **19 heures**.

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Daniel Goyer, Marc Lamarre (à partie), Isabel Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur François Bélanger, directeur général, et maître Isabelle Boileau, greffière.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2023-10-539

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 octobre 2023, tel que présenté.

2. Adoption d'un procès-verbal

Résolution 2023-10-540

2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2023

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2023.

3. Consultation et décisions

3.1. Dérogations mineures

Résolution 2023-10-541

3.1.1. DM 2023-0119 - 191, rue Gastineau

Monsieur le maire et la directrice du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition d'Isabel Mattioli, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2023-0119 soumise afin de permettre que le bâtiment principal ait une marge avant de 4,97 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige une marge avant minimale de 6,0 mètres, et permettre un empiètement de l'escalier avant de 2,51 mètres et de la galerie avant de 2,54 mètres dans la marge avant, alors que le règlement numéro 1675 de zonage permet un empiètement maximal de 1,75 mètre, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2023-08-115 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 31 août 2023.

4. Législation

4.1. Consultation et adoption de règlements

Résolution 2023-10-542

4.1.1. Consultation et adoption d'un règlement

Règlement numéro 1663-040 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1663-040 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme » à l'effet de modifier les raccordements en façade et les documents déposés pour un usage conditionnel « Hébergement touristique ».

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme effectue une présentation et fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1663-040 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1663 SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2023-10-543

4.1.2. Consultation et adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-404 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-404 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de permettre, pour les zones 2-H-36, 2-H-37, 2-H-39, 2-H-40, 2-H-41, 2-H-42 et 2-H-43, des alternatives à l'aménagement des terrains.

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme effectue une présentation et fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-404 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2023-10-544

4.1.3. Consultation et adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-405 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-405 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de permettre l'installation de capteurs énergétiques sur tous les côtés de la toiture du bâtiment principal ou accessoire avec des dispositions particulières.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme effectue une présentation et fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-405 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2023-10-545

4.1.4. Consultation et adoption d'un règlement

Règlement numéro 1795-020 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1795 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1795-020 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1795 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale » à l'effet d'insérer de nouveaux objectifs et critères concernant les enseignes.

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme effectue une présentation et fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1795-020 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1795 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

4.2. Adoption de règlements

Résolution 2023-10-546

4.2.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-403 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-403 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-10-547

4.2.2. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1760-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1760 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1760-002 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1760 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DE FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2023-10-548

4.2.3. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1957-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1957 concernant la circulation, le stationnement et le déneigement »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1957-002 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1957 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LE DÉNEIGEMENT », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

4.3. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements

Sujet :

4.3.1. Avis de motion

Règlement numéro 1675-406 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1675-406 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à permettre, dans la zone 4-H-32, des alternatives à l'aménagement des terrains, et de réviser l'espace occupé des cases de stationnement en cour avant.

Résolution 2023-10-549

4.3.1. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-406 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-406 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 13 novembre 2023, à 19 heures.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

4.3.2. Avis de motion

Règlement numéro 1794-011 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1794 relatif aux usages conditionnels »

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1794-011 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1794 relatif aux usages conditionnels ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à modifier les conditions et les documents à être déposés pour un usage conditionnel « Hébergement touristique ».

Résolution 2023-10-550

4.3.2. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1794-011 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1794 relatif aux usages conditionnels »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à la majorité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1794-011 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1794 relatif aux usages conditionnels » et de fixer la séance de consultation au 13 novembre 2023, à 19 heures.

VOTENT POUR LA PROPOSITION : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette,
Daniel Goyer, Marc Lamarre, Isabelle Lefebvre,
Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy;

VOTE CONTRE LA PROPOSITION : Isabel Mattioli.

Cette résolution est donc adoptée sur division.

4.4. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Sujet :

4.4.1. Avis de motion

Règlement numéro 1658-002 intitulé « Règlement abrogeant le règlement numéro 1658 autorisant la conclusion d'une entente permettant la constitution du Conseil intermunicipal de transport des Laurentides (CITL) »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à abroger le règlement autorisant la conclusion d'une entente permettant la constitution du Conseil intermunicipal de transport des Laurentides (CITL).

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

5. Dossiers du maire

Résolution 2023-10-551

5.1. Cession d'immeubles aux centres de services scolaires

CONSIDÉRANT qu'avec l'adoption de la « *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à la l'organisation et à la gouvernance scolaires* » (projet de loi no 40), les municipalités se sont vu imposer l'obligation de céder gratuitement aux centres de services scolaires les immeubles nécessaires à la construction ou à l'agrandissement d'écoles ou de centres de services scolaires (CSS);

CONSIDÉRANT que ce transfert de responsabilité s'est fait sans la consultation des municipalités et que le fardeau financier ne s'est pas accompagné d'un transfert des revenus issus de la taxe scolaire;

CONSIDÉRANT que l'éducation est une compétence du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités ont constaté une détérioration de la culture de partenariat avec les autorités scolaires depuis l'adoption du projet de loi no 40, qui se reflète, tant au niveau de l'accès aux équipements scolaires (ex. gymnase, piscine), qu'au niveau du partage de la planification des CSS avec les municipalités;

CONSIDÉRANT qu'un nombre croissant de municipalités sont maintenant contraintes d'assumer des coûts importants en raison de cette modification législative;

CONSIDÉRANT que dans un contexte où les pressions inflationnistes sont importantes et où les responsabilités des municipalités sont constamment à la hausse, ce fardeau financier supplémentaire devient difficilement gérable pour le milieu municipal;

CONSIDÉRANT que depuis 2020, le milieu municipal a multiplié les interventions auprès du gouvernement du Québec afin qu'il assume ses responsabilités dans l'acquisition des immeubles pour la construction et l'agrandissement d'établissements scolaires;

CONSIDÉRANT que malgré les interventions du milieu municipal demandant au gouvernement du Québec de corriger la situation, le gouvernement du Québec n'a pas exprimé la volonté de revoir les façons de faire;

En conséquence;

Sur proposition de Pierre Charron, appuyé à l'unanimité, il est résolu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache demande au gouvernement du Québec :

- D'assumer l'entièreté des coûts liés à l'acquisition d'immeubles scolaires;
- De tenir compte des planifications d'aménagement et d'urbanisme des municipalités lors de l'implantation de nouveaux établissements scolaires;
- De s'assurer que les CSS privilégient l'optimisation des immeubles qu'ils possèdent déjà conformément à la vision énoncée par la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire;
- D'offrir des modèles d'établissements scolaires compacts et innovants permettant une exemplarité de l'État en aménagement du territoire et une efficience des investissements publics;
- De s'assurer que les CSS collaborent pleinement avec les municipalités comprises sur leurs territoires respectifs.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

5.2. Déneigement

Monsieur le maire discute du déneigement de la Ville dans le cadre du budget 2024.

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Marc Lamarre prend son siège.

Résolution 2023-10-552

5.3. Modification à l'horaire de la ligne 90 - Réseau de transport métropolitain (EXO)

CONSIDÉRANT que l'offre actuelle du Réseau de transport métropolitain (EXO) ne répond plus adéquatement à l'accroissement des besoins de desserte des entreprises du secteur industriel;

En conséquence;

Sur proposition de Pierre Charron, appuyé à l'unanimité, il est résolu que la Ville de Saint-Eustache appuie Réseau de transport métropolitain (EXO) dans sa démarche, auprès de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), d'accroître la fréquence des trajets d'autobus de soir sur la ligne 90 à l'horaire actuel.

6. Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)

7.1. Conseiller du district des Érables

Sujet :

7.1.1. Pergola du parc Prud'homme, toiture et ameublement

Monsieur le conseiller Daniel Goyer discute de la toiture et de l'ameublement de la pergola au parc Prud'homme.

Sujet :

7.1.2. Réfection du chemin de la Rivière Nord – numéros civiques 739 à 769

Monsieur le conseiller Daniel Goyer suggère que soit analysé la possibilité de procéder à la réfection du chemin de la Rivière Nord entre les numéros civiques 739 à 769.

Sujet :

7.1.3. Plantation d'arbres

Monsieur le conseiller Daniel Goyer informe le citoyen qu'il y aurait plantation de 1690 arbres aux abords du carrefour de la 640 et du boulevard Arthur-Sauvé.

7.2. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

7.2.1. Suivi des dossiers

Madame la conseillère Isabel Mattioli discute du suivi de ses dossiers.

Sujet :

7.2.2. Sommet sur l'itinérance

Madame la conseillère Isabel Mattioli informe les citoyens quant au sommet sur l'itinérance.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

7.2.3. Association des citoyens du quartier de la Seigneurie – Halloween dans le quartier

Madame la conseillère Isabel Mattioli informe les citoyens que l'Association des citoyens du quartier de la Seigneurie a mis en place des mesures pour promouvoir la fête d'Halloween.

7.3. Conseillère du district des Moissons

Sujet :

7.3.1. Grand verdissement

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre dresse un bilan sur le grand verdissement.

Sujet :

7.3.2. Remerciements pour la distribution d'arbres

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre remercie la conseillère en environnement, les membres de la Commission de l'environnement et le Service des travaux publics pour avoir fait un succès de l'événement annuel de distribution d'arbres du 30 septembre dernier.

7.4. Conseiller du district des Îles

Sujet :

7.4.1. Arrêt lumineux - chemin de la Grande-Côte et 63^e Avenue

Monsieur le conseiller Raymond Tessier discute d'un arrêt lumineux à l'intersection du chemin de la Grande-Côte et de la 63^e Avenue.

Sujet :

7.4.2. Barrage de castor - Île Yale (petite)

Monsieur le conseiller Raymond Tessier discute de la présence d'un barrage de castor en-dessous du pont de la petite Île Yale.

Sujet :

7.4.3. Demande de la Table de vigilance

Monsieur le conseiller Raymond Tessier fait état d'une demande de la Table de vigilance.

7.5. Conseillère du district Plateau des Chênes

Sujet :

7.5.1. Nuit des sans-abris

Madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre rappelle aux citoyens que la nuit des sans-abris se tiendra le 20 octobre prochain.

7.6. Conseiller du district des Jardins

Sujet :

7.6.1. Remerciements

Monsieur le conseiller Yves Roy remercie les membres de la Commission de la circulation et des transports, les employés impliqués de même que les citoyens pour avoir participé en grand nombre à la consultation publique qui s'est tenue le 26 septembre dernier au sujet du parc Nature.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

Résolution 2023-10-553

8.1.1. Achat regroupé - micro-ordinateur, portable, serveur, tablette

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement d'achats pour l'acquisition de micro-ordinateurs, portables, serveurs et tablettes;

CONSIDÉRANT que la Ville entend se prévaloir des dispositions de l'article 573.3.2. de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence;

Sur proposition de Marc Lamarre appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de confirmer l'adhésion de la Ville de Saint-Eustache au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) # 2024-8080-50 pour l'acquisition de micro-ordinateurs, portables, serveurs et tablettes, pour une période maximale de trente-six (36) mois, soit un contrat initial de vingt-quatre (24) mois, du 17 février 2024 au 16 février 2026, et une période de prolongation de contrat de douze (12) mois, du 17 février 2026 au 16 février 2027, pour ses besoins estimés à environ 600 000 \$, taxes en sus;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-10-554

8.1.2. Fourniture de deux (2) châssis-cabines de camion dix (10) roues incluant la fourniture et l'installation de deux (2) bennes quatre (4) saisons

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Équipements Twin (Laval) inc., relativement à la fourniture de deux (2) châssis-cabines de camion dix (10) roues incluant la fourniture et l'installation de deux (2) bennes quatre (4) saisons, au prix soumis, pour un montant total de 560 000 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2023-T-P-21;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-10-555

8.1.3. Fourniture de pompes submersibles

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par KSB Pumps inc., relativement à la fourniture de pompes submersibles, au prix soumis, pour un montant total de 52 720 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2023-E-P-23;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-10-556

8.1.4. Remplacement de vannes et clapets à la station de pompage 640

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Nordmec Construction inc., relativement à la fourniture de vannes et clapets à la station de pompage 640, au prix soumis, pour un montant total de 120 338 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2023-E-P-22;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-10-557

8.1.5. Service de contrôle animalier

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut conclure un contrat avec un organisme à but non lucratif;

En conséquence;

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'octroyer le contrat de gré à gré à SPCA Lanaudière Basses-Laurentides (Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux), relativement au service de contrôle animalier, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 191 160 \$, taxes en sus, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, et selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police ou le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-10-558

8.1.6. Travaux d'essouchement

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par 9361-5185 Québec inc. (Vert Éco), relativement à des travaux d'essouchement, au prix unitaire soumis de 9,72 \$ par pouce, pour un montant total approximatif de 33 048 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2023-T-P-29;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-10-559

8.1.7. Fourniture et gestion d'un site de dépôt de neige usée - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la troisième des huit (8) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à la fourniture et la gestion d'un site de dépôt de neige usée, contrat intervenu avec Carrière St-Eustache Itée, devenu Lafarge Canada inc.;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2020-T-P-11;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-10-560

8.1.8. Recherche de fuite de conduites d'aqueduc - lot 2 - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer l'option de renouvellement, consentie à la Ville aux termes du contrat relatif à la fourniture d'un service de recherche de fuite de conduites d'aqueduc, pour le lot 2, contrat intervenu avec Gorl'eau inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2020-E-P-34;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-10-561

8.1.9. Service d'entretien, de réparation et de nettoyage d'habits de combat - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la deuxième des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif au service d'entretien, de réparation et de nettoyage d'habits de combat, contrat intervenu avec Sani-Gear inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 14 mars 2024 au 13 mars 2025 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2022-N-P-02;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-10-562

8.1.10. Services professionnels d'analyse physico-chimique de l'eau - système de pondération et d'évaluation

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'utiliser le système de pondération et d'évaluation des offres prévu à l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans les cas de soumissions relativement aux services professionnels d'analyse physico-chimique de l'eau (dossier 2023-E-P-28), et d'approuver les critères de pondération et d'évaluation plus amplement décrits au document dont copie est déposée au dossier du conseil.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

8.2. Obligation de construction

Résolution 2023-10-563

8.2.1. Gestion Vortem inc. (anciennement Techni-Rail inc.)

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Gestion Vortem inc. (anciennement Techni-Rail inc.), un délai additionnel expirant le 1^{er} septembre 2024, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble souscrite aux termes d'un acte de vente intervenu devant M^e France Valiquette, notaire, le 24 février 2006, le tout en considération du paiement d'une somme de 2 138,51 \$;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

9. Personnel

Résolution 2023-10-564

9.1. Embauche - employé(e) col blanc - divers services

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Lamyaa Gamra et d'embaucher Elizabeth Boucher, Sandrine Bouyaux, Amélie Deilgat, Marie-Pierre Goudreault et Lynda Saidj, aux postes d'employé(e) col blanc pour divers services, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-10-565

9.2. Embauche - employé(e) col bleu - divers services

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Jean-Sébastien Karol et d'embaucher Laurie Joly-Bernier et Serge Lespérance, aux postes d'employé(e) col bleu pour divers services, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-10-566

9.3. Embauche - opérateur(-trice) d'usine - Service des eaux

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Dalila Ait Salem, au poste d'opérateur(-trice) d'usine au Service des eaux, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-10-567

9.4. Embauche - technicien(ne) en maintenance industrielle - Service des eaux

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Donat Langevin, au poste de technicien(ne) en maintenance industrielle au Service des eaux, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-10-568

9.5. Embauche - directeur(-trice) - Service du génie

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Karine Lorrain, au poste de directeur(-trice) au Service du génie, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-10-569

9.6. Embauche - brigadier(-ière) scolaire - Service de police

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Elvira Francescato, au poste de brigadier(-ière) scolaire au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-10-570

9.7. Embauche - répartiteur(-trice) - Service de police – modification de la résolution 2023-09-516

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de modifier la résolution 2023-09-516 afin de remplacer le prénom « Joanie » par « Josiane », et par conséquent de modifier le document déposé à la résolution 2023-09-516, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-10-571

9.8. Nomination - directeur(-trice) adjoint(e) - Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Marie-Ève Tétreault et Maryse Taillefer, aux postes de directeur(-trice) adjoint(e) au Service du sport et du plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-10-572

9.9. Embauche - sauveteur(-teuse) et moniteur(-trice) - Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Marc Plamadeala et Roxanne Russo, aux postes de sauveteur(-teuse) et moniteur(-trice) au Service du sport et du plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-10-573

9.10. Embauche - surveillant(e) d'activités - Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Rayan Bensaid, Sébastien Côté, Alexia Lalancette et Mathieu Poirier, aux postes de surveillant(e) d'activités au Service du sport et du plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-10-574

9.11. Nomination - directeur(-trice) adjoint(e) - Service des technologies de l'information

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Mathieu Leblanc, au poste de directeur(-trice) adjoint(e) au Service des technologies de l'information, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

10. Commissions et comités du conseil

Résolution 2023-10-575

10.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 septembre 2023

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2023-09-103 à CAPFRH-2023-09-116, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 septembre 2023, telles que présentées.

Résolution 2023-10-576

10.2. Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 septembre 2023

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CDE-2023-09-023, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 septembre 2023, telle que présentée.

Résolution 2023-10-577

10.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 septembre 2023

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CATH-2023-09-017 à CATH-2023-09-019, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 septembre 2023, telles que présentées.

Résolution 2023-10-578

10.4. Commission des services techniques - procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 septembre 2023

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CST-2023-09-008 et CST-2023-09-009, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 septembre 2023, telles que présentées.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-10-579

10.5. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 septembre 2023

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CLCC-2023-09-142 à CLCC-2023-09-153, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 septembre 2023, telles que présentées.

Résolution 2023-10-580

10.6. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 septembre 2023

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CSP-2023-09-003, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 septembre 2023, telle que présentée.

Résolution 2023-10-581

10.7. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de l'assemblée tenue le 8 septembre 2023

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCT-2023-09-021 à CCT-2023-09-025, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 8 septembre 2023, telles que présentées.

Résolution 2023-10-582

10.8. Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 septembre 2023

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CEE-2023-09-010, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 septembre 2023, telle que présentée.

Résolution 2023-10-583

10.9. Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 septembre 2023

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CCRC-2023-09-005, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 septembre 2023, telle que présentée.

Résolution 2023-10-584

10.10. Commission jeunesse - procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 septembre 2023

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CJ-2023-09-003, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 septembre 2023, telle que présentée.

Résolution 2023-10-585

10.11. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 septembre 2023

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de l'assemblée du 20 septembre 2023 du Comité consultatif d'urbanisme.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-10-586

10.11. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 septembre 2023

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 20 septembre 2023:

- PIIA 2022-0072R1 (217, rue Hémond - plans VSE 2023-102);
- PIIA 2023-0125 (484, 25^e Avenue – plans VSE 2023-104);
- PIIA 2023-0131 (270, boulevard Arthur-Sauvé - plans VSE 2023-098).

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2023-10-587

11.1.1. Servitude - digue - partie du lot 1 604 139

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une servitude d'installation, d'entretien, de réparation, de remplacement et d'inspection d'une digue ainsi qu'une servitude de passage avec 4080467 Canada inc., sur une partie du lot 1 604 139 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions d'un projet d'acte de servitude, préparé par M^e Alexandre Lemay, notaire, dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-10-588

11.1.2. Servitude - digue - partie du lot 1 604 143

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une servitude d'installation, d'entretien, de réparation, de remplacement et d'inspection d'une digue ainsi qu'une servitude de passage avec Michel Fyfe et Jacinthe Labelle, sur une partie du lot 1 604 143 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions d'un projet d'acte de servitude, préparé par M^e Alexandre Lemay, notaire, dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-10-589

11.1.3. Servitude - digue - partie du lot 1 604 393

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une servitude d'installation, d'entretien, de réparation, de remplacement et d'inspection d'une digue, une servitude de non-construction ainsi qu'une servitude de passage avec Denis Vincelette, sur une partie du lot 1 604 393 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions d'un projet d'acte de servitude, préparé par M^e Alexandre Lemay, notaire, dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-10-590

11.1.4. Servitude - digue - partie du lot 1 604 402

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une servitude d'installation, d'entretien, de réparation, de remplacement et d'inspection d'une digue, une servitude de non-construction ainsi qu'une servitude de passage avec Nathalie Caron, sur une partie du lot 1 604 402 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions d'un projet d'acte de servitude, préparé par M^e Alexandre Lemay, notaire, dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-10-591

11.1.5. Vente d'un immeuble - La crèmerie du Village inc. - partie du lot 1 697 979

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à la majorité des voix exprimées résolu de vendre à La crèmerie du Village inc., une partie du lot 1 697 979 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 123,78 \$ le mètre carré, pour un total approximatif de 29 391,56\$, taxes en sus, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une promesse d'achat datée du 20 septembre 2023, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

VOTENT POUR LA PROPOSITION : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette,
Marc Lamarre, Isabel Mattioli, Isabelle Lefebvre,
Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy;

VOTE CONTRE LA PROPOSITION : Daniel Goyer.

Cette résolution est donc adoptée sur division.

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2023-10-592

11.2.1. 4417194 Canada inc. (Cinéma St-Eustache) – conclusion d'une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente pour donner accès gratuitement aux citoyens de la Ville au cinéma afin qu'ils assistent aux représentations du film de 10 heures, du lundi au vendredi de la semaine de relâche scolaire printanière avec 4417194 Canada inc. (Cinéma St-Eustache), le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-10-593

11.2.2. ABL Accès Accueil Action – conclusion d'une entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à l'occupation de certains espaces à la Maison du citoyen avec ABL Accès Accueil Action, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-10-594

11.2.3. Demande d'aide financière – programme Aide aux projets - Culture dans le parcours éducatif

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à soumettre une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'appel de projets en appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif 2023-2024 et à assumer une part estimée à 1 510 \$ dans la réalisation du projet, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la bibliothécaire en chef à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-10-595

11.2.4. Demande d'aide financière - Programme d'aide aux immobilisations - confirmation de la contribution financière

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à prendre en charge la portion des coûts non couverts par la subvention s'élevant à 981 170,62 \$, taxes en sus, le cas échéant, relativement à la demande d'aide financière déposée au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations, en vertu du volet 1 dédié à la restauration de bâtiments patrimoniaux pour les travaux de réfection du manoir Globensky;

D'autoriser le directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-10-596

11.2.5. Demande d'aide financière - Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) - prolongement de la piste multifonctionnelle sur la 25^e Avenue

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à soumettre une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU), relativement aux travaux de prolongement de la piste cyclable de la 25^e Avenue entre la rue Hector-Lanthier et l'autoroute 640, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-10-597

11.2.6. Demande d'aide financière - Programme d'appui aux collectivités (PAC)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la Ville de Saint-Eustache souhaitent conclure l'entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) relativement au soutien financier pour l'élaboration d'un plan d'action municipal en matière d'accueil, de rétention et de participation active des personnes issues de l'immigration dans le développement de la Ville;

En conséquence;

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Qu'une somme de 25 000 \$ soit demandée au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) pour le l'élaboration d'un Plan d'action et que la Ville de Saint-Eustache serait en mesure d'assumer un apport de 50 %, soit 25 000 \$, du montant total du projet;

Que le directeur du Service du développement de la communauté soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Eustache, la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC);

Que le maire et la greffière, soient autorisés à signer, l'entente entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la Ville de Saint-Eustache dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC);

Que le directeur du Service du développement de la communauté représente l'organisation pour l'application de l'entente et la réalisation du projet.

Résolution 2023-10-598

11.2.7. Demande d'aide financière - Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Ville de Saint-Eustache souhaitent conclure l'entente auprès du Secrétariat aux aînés du Québec relativement au soutien financier pour l'élaboration d'un plan d'action municipal qui appuiera les personnes âgées, les retraitées ainsi que leur famille afin de faciliter le développement de la Ville;

En conséquence;

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Qu'une somme de 16 000 \$ soit demandée au du Secrétariat aux aînés du Québec pour l'élaboration d'un Plan d'action et que la Ville de Saint-Eustache serait en mesure d'assumer une part égale, soit 16 000 \$, ce qui représente 50 % du montant total du projet;

Que le directeur du Service du développement de la communauté est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Eustache, la demande d'aide financière dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés;

Que le maire et la greffière, soient autorisés à signer, l'entente entre le Secrétariat aux aînés et la Ville de Saint-Eustache dans le cadre du Programme d'aide financière appuyant la démarche Municipalité amie des aînés;

Que le directeur du Service du développement de la communauté représente l'organisation pour l'application de l'entente et la réalisation du projet.

Résolution 2023-10-599

11.2.8. FestivalOpéra de Saint-Eustache - conclusion d'une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente visant à offrir des spectacles de chants lyriques avec FestivalOpéra de Saint-Eustache, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-10-600

11.2.9. Réseau de transport métropolitain - conclusion d'une modification à l'entente

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une modification à un contrat de service relatif à la vente des titres de transport et de cartes à puce conclu en vertu de la résolution 2020-09-527, modifié en vertu des résolutions 2021-06-378 et 2022-07-448, avec le Réseau de transport métropolitain, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-10-601

11.2.10. Société d'horticulture et d'écologie de Deux-Montagnes - conclusion d'une entente

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente afin d'offrir à la population des conférences sur l'horticulture et l'écologie avec la Société d'horticulture et d'écologie de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.3. Directeur du module technique

Résolution 2023-10-602

11.3.1. Addendum - convention d'installation de services municipaux d'infrastructures et de remise de rue - Location résidentielle Rive-Nord (auparavant Gestion Dumoulin Lespérance inc.) - portion de la rue Marie-Victorin (lot 3 544 260) - SM-302.1

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure un addendum à la convention d'installation de services municipaux d'infrastructures et de remise de rue visant la cession à la Ville du lot 3 544 260 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes (étant une portion de la rue Marie-Victorin) ainsi que l'acte de cession relié avec Location résidentielle Rive-Nord (auparavant Gestion Dumoulin Lespérance inc.), le tout substantiellement selon les termes et conditions d'un projet d'acte de cession, préparé par Me Nicolas Cataphard, notaire, dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-10-603

11.3.2. Hydro-Québec - recherche archéologique - conclusion d'une entente

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente et consentement – recherche archéologique - relativement au remplacement des poteaux électriques dans la zone située entre le cimetière Saint-Eustache et la rivière du Chêne avec Hydro-Québec, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-10-604

11.3.3. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet - projets particuliers d'amélioration - ministère des Transports du Québec (MTQ)

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet - projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT que travaux ou les frais inhérents ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

En conséquence;

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les dépenses d'un montant de 23 427,75 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés, soit le pavage sur la 25^e Avenue, et aux frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée.

12. Rapports et comptes du mois

Sujet :

12.1. Rapport de construction pour le mois de septembre 2023

Le rapport de construction pour le mois de septembre 2023 est déposé au dossier du conseil.

Sujet :

12.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 26 août 2023 au 15 septembre 2023

Le rapport des dépenses autorisées par délégation pour la période du 26 août 2023 au 15 septembre 2023 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2023-10-605

12.3. Comptes payés et à payer pour le mois de septembre 2023

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de septembre 2023, lesquels totalisent 9 191 113,77 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

13. Levée de la séance

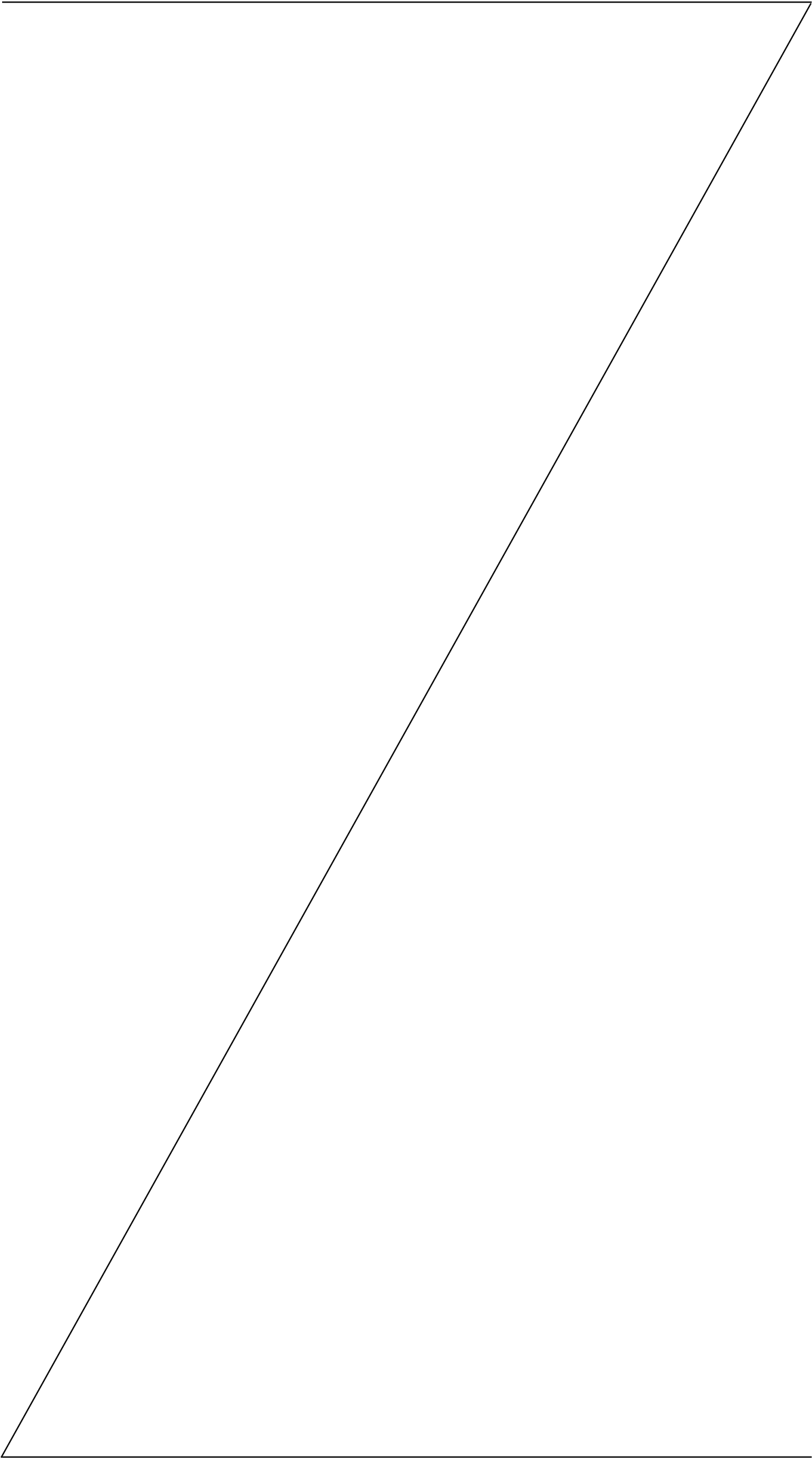
Résolution 2023-10-606

13. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 13 NOVEMBRE 2023 – 19 HEURES**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption d'un procès-verbal**
 - 2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 octobre 2023**
- 3. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**
 - 3.1. Adoption d'un premier projet de résolution**
 - 3.1.1. PPCMOI 2023-0038 - lot 2 768 046 - 794, boulevard Arthur-Sauvé**
- 4. Législation**
 - 4.1. Consultation et adoption de seconds projets de règlements**
 - 4.1.1. Règlement numéro 1675-406 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**
 - 4.1.2. Règlement numéro 1794-011 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1794 relatif aux usages conditionnels »**
 - 4.2. Adoption d'un règlement**
 - 4.2.1. Règlement numéro 1658-002 intitulé « Règlement abrogeant le règlement numéro 1658 autorisant la conclusion d'une entente permettant la constitution du Conseil intermunicipal de transport des Laurentides (CITL) »**
 - 4.3. Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement**
 - 4.3.1. Règlement numéro 1675-407 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**
 - 4.4. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement**
 - 4.4.1. Règlement numéro 1675-408 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**
 - 4.5. Avis de motion et dépôt de projets de règlements**
 - 4.5.1. Règlement numéro 1776-017 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1776 concernant la paix publique, le bon ordre et certaines nuisances »**
 - 4.5.2. Règlement numéro 1830-016 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux »**
 - 4.5.3. Règlement numéro 1957-003 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1957 concernant la circulation, le stationnement et le déneigement »**
 - 4.5.4. Règlement numéro 1968 intitulé « Règlement de contrôle intérimaire de la 25^e Avenue, entre l'autoroute 640 et le chemin de la Grande-Côte »**

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 13 NOVEMBRE 2023 – 19 HEURES**

4. Législation (suite)

4.5. Avis de motion et dépôt de projets de règlements (suite)

- 4.5.5.** Règlement numéro 1969 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 673 500 \$ pour des études, plans, devis, surveillance et travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées et de réfection des ouvrages traitement des eaux usées et de l'eau potable »
- 4.5.6.** Règlement numéro 1970 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 9 020 300 \$ pour des dépenses en immobilisation pour les honoraires professionnels, la construction et la réfection d'infrastructures municipales, de bâtiments, de chaussées, de trottoirs, de pistes cyclables, d'éclairage urbain, d'aménagement de parcs, d'équipements de parcs, d'ouvrages d'art, d'acquisition de véhicules, d'équipements informatiques et de travaux de signalétique »
- 4.5.7.** Règlement numéro 1971 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 4 200 000 \$ pour des études, plans, devis, surveillance et des travaux d'aménagement et de réfection des infrastructures municipales sur une partie du boulevard Industriel »

5. Dossiers du maire

- 5.1.** Décès - Guy Bélisle
- 5.2.** Journée de sensibilisation au cancer de la prostate
- 5.3.** Le prix de la bibliothèque francophone hors de France

6. Période de questions

7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)

7.1. Conseillère du district de la Seigneurie

- 7.1.1.** Parc Pierre-Laporte - demandes citoyennes
- 7.1.2.** Noël - achat local
- 7.1.3.** Association des citoyens du quartier de la Seigneurie

7.2. Conseillère du district des Moissons

- 7.2.1.** Remerciements - grand nettoyage des berges

7.3. Conseiller du district des Îles

- 7.3.1.** Terrain vacant (privé) - coupe de gazon
- 7.3.2.** Arbre mort - plantation 2022
- 7.3.3.** Félicitations

7.4. Conseillère du district du Carrefour

- 7.4.1.** Marquage au sol
- 7.4.2.** Arrêt obligatoire
- 7.4.3.** Remerciements – plantation d'arbres

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 13 NOVEMBRE 2023 – 19 HEURES**

8. Dépôt des états comparatifs

9. Affaires courantes

9.1. Nomination d'un maire(-esse) suppléant(e)

9.2. Soumissions et contrats

9.2.1. Achat regroupé pour l'achat d'abat-poussière

9.2.2. Remplacement d'un garde-corps au Complexe aquatique Saint-Eustache

9.2.3. Fourniture et service de liens de télécommunication - lot 5 d) - modification de contrat

9.3. Émission d'obligations

9.3.1. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 18 039 000 \$ qui sera réalisé le 27 novembre 2023

9.4. Obligation de construction

9.4.1. Transport Car-Fre ltée

10. Personnel

10.1. Embauche - agent(e) d'approvisionnement - Service de l'approvisionnement

10.2. Embauche - éclairagiste - Service des arts et de la culture

10.3. Renouvellement de contrat - employé cadre contractuel - Service du génie

10.4. Embauche - brigadier(-ière) scolaire - Service de police

10.5. Embauche - policier(-ière) temporaire - Service de police

10.6. Embauche - surveillant(e) d'activités - Service du sport et du plein air

10.7. Embauche - électricien(ne) - Service des travaux publics

10.8. Embauche - inspecteur(-trice) en bâtiments - Service de l'urbanisme

11. Commissions et comité du conseil

11.1. Nomination aux commissions et comités du conseil

11.2. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines

11.2.1. Procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 octobre 2023

11.2.2. Procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 octobre 2023

11.3. Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 octobre 2023

11.4. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 octobre 2023

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 13 NOVEMBRE 2023 – 19 HEURES**

11. Commissions et comité du conseil (suite)

- 11.5.** Commission des services techniques - procès-verbal de l'assemblée tenue le 30 octobre 2023
- 11.6.** Commission des loisirs, de la culture et du communautaire
 - 11.6.1.** Procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 octobre 2023
 - 11.6.2.** Procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 octobre 2023
- 11.7.** Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de l'assemblée tenue le 10 octobre 2023
- 11.8.** Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de l'assemblée tenue le 6 octobre 2023
- 11.9.** Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 octobre 2023
- 11.10.** Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 octobre 2023
- 11.11.** Commission de la revitalisation du Vieux-Saint-Eustache - procès-verbal de l'assemblée tenue le 23 octobre 2023
- 11.12.** Commission jeunesse - procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 octobre 2023
- 11.13.** Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 26 octobre 2023

12. Dossiers des directeurs

- 12.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques**
 - 12.1.1.** Déclaration des intérêts pécuniaires
- 12.2. Directeur du module administratif et communautaire**
 - 12.2.1.** Centre de services scolaire des Mille-Îles - mise en place et exploitation d'un réseau de fibres optiques - conclusion d'une convention de partenariat
 - 12.2.2.** Demande d'aide financière - Fonds du Canada pour la présentation des arts
 - 12.2.3.** Demande d'aide financière - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) - volet 1 - infrastructures sportives et récréatives
 - 12.2.4.** Hockey Suprématie Express inc. - conclusion d'un bail
 - 12.2.5.** L'Écluse des Laurentides - conclusion d'une entente
 - 12.2.6.** Patrimoine culturel Vieux-Saint-Eustache - conclusion d'une entente
 - 12.2.7.** Régie de police du Lac des Deux-Montagnes - programmation BeeOn (Service de police) - conclusion d'une entente
 - 12.2.8.** Symposium des patriotes - conclusion d'une entente

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 13 NOVEMBRE 2023 – 19 HEURES**

12. Dossiers des directeurs (suite)

12.3. Directeur du module technique

- 12.3.1.** Centre professionnel 91, SENC - conclusion d'un renouvellement de bail
- 12.3.2.** Construction d'un réservoir d'eau potable et d'une conduite d'alimentation d'eau - déplacement des réseaux d'utilités publiques à proximité du 155, rue Daoust - abandon de la demande par Beauward Immobilier inc. - modification de la résolution 2023-08-476
- 12.3.3.** Déclaration d'abandon de l'avis de réserve pour fins publique - lots 1 713 316, 1 713 317, 1 713 318, 1 973 852, 2 461 844 et 3 479 287
- 12.3.4.** Demande de prolongation de délai pour la concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC de Deux-Montagnes auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

12.4. Directeur général

- 12.4.1.** Autorité régionale de transport métropolitain – conclusion d'une entente
- 12.4.2.** Carrefour institutionnel - renouvellement de l'entente
- 12.4.3.** Demande d'aide financière à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) - acquisition de terrains - zone d'innovation agricole de Saint-Eustache
- 12.4.4.** Renonciation à une clause d'utilisation restreinte et mainlevée d'une clause résolutoire - ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec - partie des lots 2 109 225 et 2 109 824

13. Rapports et comptes du mois

- 13.1.** Rapport de construction pour le mois d'octobre 2023
- 13.2.** Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 16 septembre 2023 au 15 octobre 2023
- 13.3.** Comptes payés et à payer pour le mois d'octobre 2023

14. Levée de la séance

/jc

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **13 novembre 2023 à 19 heures.**

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Patrice Paquette, Daniel Goyer, Marc Lamarre, Isabel Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur François Bélanger, directeur général, et maître Isabelle Boileau, greffière.

Est absente la conseillère Sylvie Mallette.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2023-11-607

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 novembre 2023, tel que présenté.

2. Adoption d'un procès-verbal

Résolution 2023-11-608

2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 octobre 2023

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 octobre 2023.

3. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

3.1. Adoption d'un premier projet de résolution

Résolution 2023-11-609

3.1.1. Adoption d'un premier projet de résolution

Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - PPCMOI 2023-0038 - lot 2 768 046 - 794, boulevard Arthur-Sauvé

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme effectue une présentation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) portant le numéro PPCMOI 2023-0038.

Monsieur le maire mentionne que ce projet sera soumis à une consultation publique le 11 décembre prochain quant à ce projet de PPCMOI.

CONSIDÉRANT que le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) portant le numéro PPCMOI 2023-0038 vise à autoriser de multiples usages et occupation du sol de nature commerciale sur le lot 2 768 046 du cadastre du Québec et correspondant au 794, boulevard Arthur-Sauvé;

CONSIDÉRANT qu'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée, celle-ci consiste à autoriser de multiples usages et occupation du sol de nature commerciale sur le lot numéro 2 768 046 identifié au cadastre du Québec et plus amplement identifié sur les plans VSE 2023-023 soumis au soutien de la demande;

CONSIDÉRANT que cet emplacement fait partie de la zone 3-C-31 laquelle ne permet pas dans leur intégralité les usages et occupations du sol souhaités;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au règlement numéro 1698 intitulé « Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble »;

CONSIDÉRANT que la demande soumise constitue à plusieurs égards une bonification quant aux activités et quant aux aménagements prévus par rapport à la situation actuelle sur le site;

CONSIDÉRANT que le projet soumis propose le retrait d'usages nuisibles par rapport au voisinage résidentiel adjacent;

CONSIDÉRANT que le projet soumis propose l'aménagement d'une zone tampon, la plantation de nombreux arbres et le retrait d'un accès véhiculaire donnant sur le boulevard Léveillé;

CONSIDÉRANT que ces aménagements paysagers contribueront à améliorer l'esthétique du secteur en plus de contribuer à la réduction des îlots de chaleur;

CONSIDÉRANT que ce projet de PPCMOI est conforme aux affectations identifiées au règlement numéro 1674 intitulé « Règlement révisant le plan d'urbanisme »;

CONSIDÉRANT que seuls les éléments suivants sont dérogatoires à la réglementation de zonage et qu'ils sont sujets à l'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- Autoriser le code d'usage 4229 - Transport de matériaux par camion appartenant à la classe d'usage C-04 (Commerce régional);
- Autoriser que les activités de vente au détail de propane soient exercées non pas comme usage complémentaire à un usage principal, mais comme usage principal de vente au détail;
- Autoriser la présence d'un réservoir de propane devant le mur avant d'un bâtiment principal;
- Autoriser l'implantation au sol minimale d'un bâtiment de moins de 1000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que seuls les éléments suivants sont dérogatoires à la réglementation de zonage et qu'ils ne sont pas sujets à l'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- Autoriser que les activités associées au code d'usage 4229 - Transport de matériaux par camion, soit exercées sans la présence de bâtiment principal;
- Autoriser que la largeur de la zone tampon soit réduite à 2,0 mètres le long de la ligne arrière des lots 1 363 734 et 1 363 735 du cadastre du Québec;
- Autoriser que la zone tampon soit pourvue d'une haie de cèdres continue le long de la ligne arrière du lot 2 768 046 et d'un total de 10 arbres;
- Autoriser que les activités associées au code d'usage 599 - Autres activités de vente au détail appartenant à la classe d'usage C-02, soit exercées sans la présence de bâtiment principal;

CONSIDÉRANT qu'à l'exception des dispositions réglementaires visées par ce PPCMOI, le projet est conforme aux autres dispositions des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme aux critères d'évaluation édictés à l'article 11 dudit règlement numéro 1698;

CONSIDÉRANT que le plan VSE 2023-023 produits par APUR Créatif, daté du 20 septembre 2023, fait partie intégrante du projet et de cette résolution;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter, en vertu du règlement numéro 1698, un premier projet de résolution ayant pour effet d'accepter la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), portant le numéro PPCMOI 2023-0038, pour autoriser de multiples usages et occupation du sol de nature commerciale au 794, boulevard Arthur-Sauvé, sur le lot existant 2 768 046 identifié au cadastre du Québec et situé dans la zone 3-C-31, avec les conditions suivantes :

- Que la superficie du bâtiment permettant l'exploitation des activités associées à l'usage C-03 (519 – Autres activités vente en gros) soit limitée à 375 mètres carrés;
- Que l'ensemble des activités associées à l'usage C-03 (519 – Autres activités vente en gros) doivent être réalisées à l'intérieur du bâtiment principal;
- Qu'aucun entreposage extérieur ne soit autorisé sur l'ensemble du lot 2 768 046 du Cadastre du Québec, à l'exception des véhicules associés à l'usage 4229 (Transport de matériaux par camions);
- Que le nombre de véhicules associés à l'usage 4229 (Transport de matériaux par camions) soit limité à cinq (5) camions à benne basculante et à cinq (5) camions citernes;
- Qu'un seul réservoir d'une capacité maximale de 760 litres (200 gallons) soit autorisé sur le lot 2 768 046 du cadastre du Québec;
- Que la plantation d'une haie sur l'emplacement de l'ancienne entrée charretière donne sur le boulevard Léveillé;
- Que l'entrée charretière donnant sur le boulevard Léveillé soit condamnée par le retrait d'asphalte, le rehaussement de la bordure et la végétalisation de l'aire déminéralisée;
- Que l'enseigne sur poteau annonçant l'entreprise Pétrole/Propane Goyer visible du boulevard Arthur-Sauvé soit retirée;

De tenir une consultation publique le 11 décembre 2023 et de publier l'avis public en conséquence;

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

4. Législation

4.1. Consultation et adoption de seconds projets de règlements

Résolution 2023-11-610

4.1.1. Consultation et adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-406 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-406 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de permettre, dans la zone 4-H-32, des alternatives à l'aménagement des terrains, et de réviser l'espace occupé des cases de stationnement en cour avant.

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme effectue une présentation et fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-406 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

Résolution 2023-11-611

4.1.2. Consultation et adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1794-011 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1794 relatif aux usages conditionnels »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1794-011 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1794 relatif aux usages conditionnels » à l'effet de modifier les conditions et les documents à être déposés pour un usage conditionnel « Hébergement touristique ».

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme effectue une présentation et fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Une des personnes présentes formule une question ou un commentaire aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1794-011 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1794 relatif aux usages conditionnels ».

4.2. Adoption d'un règlement

Résolution 2023-11-612

4.2.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1658-002 intitulé « Règlement abrogeant le règlement numéro 1658 autorisant la conclusion d'une entente permettant la constitution du Conseil intermunicipal de transport des Laurentides (CITL) »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1658-002 intitulé « RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1658 AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE PERMETTANT LA CONSTITUTION DU CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT DES LAURENTIDES (CITL) », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

4.3. Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement

Sujet :

4.3.1. Avis de motion

Règlement numéro 1675-407 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1675-407 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à permettre que les chauffe-eau de piscine, thermopompe, appareil de climatisation ou autre équipement similaire soient à une distance minimale de 0,5 mètre des marges latérales.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-11-613

4.3.1. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-407 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-407 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 11 décembre 2023, à 19 heures.

4.4. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

Sujet :

4.4.1. Avis de motion

Règlement numéro 1675-408 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1675-408 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à permettre, pour les zones 2-H-36, 2-H-39, 2-H-41 et 2-H-43, uniquement un (1) arbre par habitation unifamiliale contiguë.

Résolution 2023-11-614

4.4.1. Adoption d'un projet de règlement

Règlement numéro 1675-408 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 1675-408 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 11 décembre 2023, à 19 heures.

4.5. Avis de motion et dépôt de projets de règlements

Sujet :

4.5.1. Avis de motion

Règlement numéro 1776-017 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1776 concernant la paix publique, le bon ordre et certaines nuisances »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à ajouter le directeur du Service des travaux publics à titre de responsable de l'application du règlement.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

4.5.2. Avis de motion

Règlement numéro 1830-016 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à modifier la tarification applicable à certains services municipaux.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

4.5.3. Avis de motion

Règlement numéro 1957-003 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1957 concernant la circulation, le stationnement et le déneigement »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à préciser les modalités afférentes à l'interdiction de stationnement et prévoir une amende en cas de contravention.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

4.5.4. Avis de motion

Règlement numéro 1968 intitulé « Règlement de contrôle intérimaire de la 25^e Avenue, entre l'autoroute 640 et le chemin de la Grande-Côte »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à restreindre la réalisation de nouveaux projets de lotissement, de construction ou de nouvelles utilisations du sol sur la 25^e Avenue dans sa portion comprise à l'intérieur du périmètre d'urbanisation lié au processus de la modification actuelle du Plan d'urbanisme de la Ville.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

4.5.5. Avis de motion

Règlement numéro 1969 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 673 500 \$ pour des études, plans, devis, surveillance et travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées et de réfection des ouvrages traitement des eaux usées et de l'eau potable »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à décréter une dépense et un emprunt de 1 673 500 \$ pour des études, plans, devis, surveillance et travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées et de réfection des ouvrages traitement des eaux usées et de l'eau potable.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

4.5.6. Avis de motion

Règlement numéro 1970 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 9 020 300 \$ pour des dépenses en immobilisation pour les honoraires professionnels, la construction et la réfection d'infrastructures municipales, de bâtiments, de chaussées, de trottoirs, de pistes cyclables, d'éclairage urbain, d'aménagement de parcs, d'équipements de parcs, d'ouvrages d'art, d'acquisition de véhicules, d'équipements informatiques et de travaux de signalétique »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à décréter une dépense et un emprunt de 9 020 300 \$ pour des dépenses en immobilisation pour les honoraires professionnels, la construction et la réfection d'infrastructures municipales, de bâtiments, de chaussées, de trottoirs, de pistes cyclables, d'éclairage urbain, d'aménagement de parcs, d'équipements de parcs, d'ouvrages d'art, d'acquisition de véhicules, d'équipements informatiques et de travaux de signalétique.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

4.5.7. Avis de motion

Règlement numéro 1971 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 4 200 000 \$ pour des études, plans, devis, surveillance et des travaux d'aménagement et de réfection des infrastructures municipales sur une partie du boulevard Industriel »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à décréter une dépense et un emprunt de 4 200 000 \$ pour des études, plans, devis, surveillance et des travaux d'aménagement et de réfection des infrastructures municipales sur une partie du boulevard Industriel.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

5. Dossiers du maire

Sujet :

5.1. Décès - Guy Bélisle

Monsieur le maire rend un dernier hommage à monsieur Guy Bélisle, ancien maire, et offre, en son nom et au nom du conseil, ses condoléances à la famille de ce dernier.

Résolution 2023-11-615

5.2. Journée de sensibilisation au cancer de la prostate

CONSIDÉRANT qu'annuellement en moyenne 6 400 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 950 mourront de cette maladie;

CONSIDÉRANT qu'en moyenne 18 Québécois par jour recevront un diagnostic de cancer de la prostate;

CONSIDÉRANT que PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis au Québec;

CONSIDÉRANT l'importance de sensibiliser la population de la Ville de Saint-Eustache au dépistage du cancer de la prostate;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre;

En conséquence;

Sur proposition de Pierre Charron, appuyé à l'unanimité, il est résolu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache déclare le 19 novembre comme la « Journée Ville de Saint-Eustache de la sensibilisation au cancer de la prostate Noeudvembre ».

Sujet :

5.3. Le prix de la bibliothèque francophone hors de France

Monsieur le maire informe les citoyens que la Ville s'est vu décerner le prix de la bibliothèque francophone hors de France dans le cadre du Gala « Le Grand prix Livres Hebdo » et remercie les employés de la bibliothèque pour leur excellent travail.

6. Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)

7.1. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

7.1.1. Parc Pierre-Laporte - demandes citoyennes

Madame la conseillère Isabel Mattioli fait état de demandes citoyennes concernant le parc Pierre-Laporte.

Sujet :

7.1.2. Noël - achat local

Madame la conseillère Isabel Mattioli invite les citoyens à favoriser l'achat local pour leurs cadeaux de Noël.

Sujet :

7.1.3. Association des citoyens du quartier de la Seigneurie

Madame la conseillère Isabel Mattioli dresse un résumé des activités passées et à venir de l'Association des citoyens du quartier de la Seigneurie.

7.2. Conseillère du district des Moissons

Sujet :

7.2.1. Remerciements - grand nettoyage des berges

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre remercie les participants du grand nettoyage des berges.

7.3. Conseiller du district des Îles

Sujet :

7.3.1. Terrain vacant (privé) - coupe de gazon

Monsieur le conseiller Raymond Tessier fait état d'une problématique de coupe de gazon sur certains terrains vacants.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

7.3.2. Arbre mort - plantation 2022

Monsieur le conseiller Raymond Tessier indique qu'il y a des arbres qui découlent de la plantation 2022.

Sujet :

7.3.3. Félicitations

Monsieur le conseiller Raymond Tessier félicite l'équipe qui a écrit le livre sur la Ville de Saint-Eustache.

7.4. Conseillère du district du Carrefour

Sujet :

7.4.1. Marquage au sol

Monsieur le maire, au nom de madame la conseillère Sylvie Mallette, suggère que soit analysée la possibilité d'effectuer du marquage au sol sur le boulevard Arthur-Sauvé en direction nord à proximité de l'autoroute 640.

Sujet :

7.4.2. Arrêt obligatoire

Monsieur le maire, au nom de madame la conseillère Sylvie Mallette, suggère que soit analysée la possibilité d'installer un arrêt obligatoire à une intersection de son quartier.

Sujet :

7.4.3. Remerciements – plantation d'arbres

Monsieur le maire, au nom de madame la conseillère Sylvie Mallette, remercie la Ville pour la plantation d'arbres dans son quartier.

8. Dépôt des états comparatifs

Résolution 2023-11-616

8. Dépôt des états comparatifs

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte du dépôt des états comparatifs et d'approuver les amendements budgétaires préparés par la trésorière de la Ville, dont copie est déposée au dossier du conseil.

9. Affaires courantes

9.1. Nomination d'un maire(-esse) suppléant(e)

Résolution 2023-11-617

9.1. Nomination d'un maire(-esse) suppléant(e)

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Isabelle Lefebvre, mairesse suppléante et substitut du maire au conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC), pour les quatre (4) prochains mois.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

9.2. Soumissions et contrats

Résolution 2023-11-618

9.2.1. Achat regroupé pour l'achat d'abat-poussière

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- Permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précise que le présent processus contractuel est assujéti au « *Règlement 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* » adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

En conséquence;

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu que la Ville de Saint-Eustache confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2024, potentiellement 2025 et 2026 et confie, à l'UMQ, le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Ville de Saint-Eustache;

Que, pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Saint-Eustache s'engage à fournir, à l'UMQ, les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant le formulaire d'inscription sur le portail à la date fixée;

Que la Ville de Saint-Eustache confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville de Saint-Eustache accepte que le produit, à commander et à livrer, sera déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

Que, si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Saint-Eustache s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la Ville de Saint-Eustache s'engage à respecter les termes de ce contrat pour sa durée; soit à la signature de celui-ci au 30 octobre 2024, avec possibilité de le prolonger deux fois, à la discrétion de l'UMQ, soit jusqu'au 30 octobre 2025 puis jusqu'au 30 octobre 2026;

Que la Ville de Saint-Eustache reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion n'excédant pas 3 % du montant facturé avant taxes à chacun des participants;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-11-619

9.2.2. Remplacement d'un garde-corps au Complexe aquatique Saint-Eustache

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Construction Hébert & Hébert inc., relativement au remplacement d'un garde-corps au Complexe aquatique Saint-Eustache, aux prix soumis, pour un montant total de 111 380 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2023-T-P-30;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-11-620

9.2.3. Fourniture et service de liens de télécommunication - lot 5 d) - modification de contrat

CONSIDÉRANT que cette modification est accessoire et nécessaire à l'exécution complète du contrat et n'en change pas la nature et ce, conformément à l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence;

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la modification du contrat pour le lot 5 d), intervenu avec Vidéotron ltée, conclu en vertu de la résolution 2020-06-292 et renouvelé aux termes de la résolution 2023-06-316, relativement à la fourniture et service de liens de télécommunication, et d'augmenter, en conséquence, la dépense d'un montant de 207 \$, taxes en sus, pour la durée restante du contrat, soit jusqu'au 31 août 2024, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

9.3. Émission d'obligations

Résolution 2023-11-621

9.3.1. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 18 039 000 \$ qui sera réalisé le 27 novembre 2023

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Eustache souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 18 039 000 \$ qui sera réalisé le 27 novembre 2023, réparti comme suit :

Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1883	272 500 \$
1894	6 800 \$
1889	84 300 \$
1888	2 250 600 \$
1888	503 800 \$
1814	108 900 \$
1806	344 100 \$
1804	1 566 200 \$
1802	158 700 \$
1798	59 400 \$
1793	1 273 600 \$
1711	1 410 100 \$
1897	704 200 \$
1899	53 000 \$
1945	107 900 \$
1945	200 000 \$
1928	1 292 200 \$
1937	1 354 000 \$
1958	223 000 \$
1958	6 065 700 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1793, 1711, 1897, 1899, 1945, 1928, 1937 et 1958, la Ville de Saint-Eustache souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence;

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 27 novembre 2023;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 27 mai et le 27 novembre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7); Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
4. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

5. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
6. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant : Caisse Desjardins de Saint-Eustache – Deux-Montagnes, 575, boulevard Arthur-Sauvé, 1^{er} étage, Saint-Eustache (Québec) J7P 4X5;
7. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Saint-Eustache, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 à 2033, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1793, 1711, 1897, 1899, 1945, 1928, 1937 et 1958 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 27 novembre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2034 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1793, 1897, 1899, 1945, 1928, 1937 et 1958 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **dix (10) ans** (à compter du 27 novembre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

9.4. Obligation de construction

Résolution 2023-11-622

9.4.1. Transport Car-Fre ltée

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Transport Car-Fre ltée, un délai additionnel expirant le 24 novembre 2024, afin de satisfaire à une obligation de construction sur le lot 2 461 845 et ce, moyennant le paiement d'une somme totale de 1 477,16 \$ dont 709,04 \$ payable par Adesa Corporation, aux termes d'une convention intervenue le 17 janvier 2005;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

10. Personnel

Résolution 2023-11-623

10.1. Embauche - agent(e) d'approvisionnement - Service de l'approvisionnement

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Isabelle Rivest, au poste d'agent(e) d'approvisionnement au Service de l'approvisionnement, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-11-624

10.2. Embauche - éclairagiste - Service des arts et de la culture

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Pierre Roussille, au poste d'éclairagiste au Service des arts et de la culture, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-11-625

10.3. Renouvellement de contrat - employé cadre contractuel - Service du génie

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de renouveler le contrat de travail intervenu avec Michel Filiatrault, employé cadre contractuel, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-11-626

10.4. Embauche - brigadier(-ière) scolaire - Service de police

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Miller Beaubrun, au poste de brigadier(-ière) scolaire au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-11-627

10.5. Embauche - policier(-ière) temporaire - Service de police

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Chloé Brousseau-Demers, au poste de policier(-ière) temporaire au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-11-628

10.6. Embauche - surveillant(e) d'activités - Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Fabrice Alexandre Brunet, Aurélie Fortin, Yasmine Haidar, Lawrence (Laurie-Anne) Harding, Marissa Lascelle, Olivia MacIntosh, Olivier Bertrand-Metcalf et Rémy Perron, aux postes de surveillant(e) d'activités au Service du sport et du plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Résolution 2023-11-629

10.7. Embauche - électricien(ne) - Service des travaux publics

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Francis Payette, au poste d'électricien(ne) au Service des travaux publics, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-11-630

10.8. Embauche - inspecteur(-trice) en bâtiments - Service de l'urbanisme

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Francis Bibeau, au poste d'inspecteur(-trice) en bâtiments au Service de l'urbanisme, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11. Commissions et comités du conseil

Résolution 2023-11-631

11.1. Nomination aux commissions et comités du conseil

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de désigner les personnes suivantes au sein de la commission ci-après mentionnée :

Commission jeunesse	Marc Lamarre, président Isabelle Lefebvre, vice-présidente <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Yassmina Bilali - Laurence Bouchard - Michel Lamontagne <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - Larissa Asnal - Wahida Boubaker - Noah Choquette-Hayes - Nouha El Mkinsi - Djenji Ena Grace Elsy Maeva - Maliha Lompo - Hugo Poitras - Élia Therrien

La présente résolution modifie la résolution numéro 2023-05-266 pour la commission concernée.

Résolution 2023-11-632

11.2.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines -
procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 octobre 2023

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2023-10-117 et CAPFRH-2023-10-118, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 octobre 2023, telles que présentées.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-11-633

**11.2.2. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines -
procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 octobre 2023**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2023-10-119 à CAPFRH-2023-10-126, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 octobre 2023, telles que présentées.

Sujet :

**11.3. Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le
17 octobre 2023**

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 octobre 2023 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2023-11-634

**11.4. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de
l'assemblée tenue le 11 octobre 2023**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CATH-2023-10-020 à CATH-2023-10-026, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 octobre 2023, telles que présentées.

Sujet :

**11.5. Commission des services techniques - procès-verbal de l'assemblée tenue le
30 octobre 2023**

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 30 octobre 2023 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2023-11-635

**11.6.1. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de
l'assemblée tenue le 16 octobre 2023**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CLCC-2023-10-154 à CLCC-2023-10-173, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 octobre 2023, telles que présentées.

Résolution 2023-11-636

**11.6.2. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de
l'assemblée tenue le 19 octobre 2023**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CLCC-2023-10-174, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 octobre 2023, telle que présentée.

Résolution 2023-11-637

**11.7. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de l'assemblée
tenue le 10 octobre 2023**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDAC-2023-10-018 à CDAC-2023-10-025, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 10 octobre 2023, telles que présentées.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-11-638

11.8. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de l'assemblée tenue le 6 octobre 2023

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCT-2023-10-026 à CCT-2023-10-031, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 6 octobre 2023, telles que présentées.

Sujet :

11.9. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 octobre 2023

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 octobre 2023 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2023-11-639

11.10. Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 octobre 2023

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CCRC-2023-10-006, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 octobre 2023, telle que présentée.

Résolution 2023-11-640

11.11. Commission de la revitalisation du Vieux-Saint-Eustache - procès-verbal de l'assemblée tenue le 23 octobre 2023

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros RVSE-2023-10-002 et RVSE-2023-10-003, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 23 octobre 2023, telles que présentées.

Résolution 2023-11-641

11.12. Commission jeunesse - procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 octobre 2023

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CJ-2023-10-004, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 octobre 2023, telle que présentée.

Résolution 2023-11-642

11.13. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 26 octobre 2023

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de l'assemblée du 26 octobre 2023 du Comité consultatif d'urbanisme, de tenir une consultation le 11 décembre 2023, à 19 heures relativement aux demandes de dérogations mineures, et de publier l'avis public en conséquence.

Résolution 2023-11-643

11.13. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 26 octobre 2023

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 26 octobre 2023:

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

- PIIA 2019-0030R2 (586, chemin de la Rivière Nord);
- PIIA 2019-0120R1 (673, rue des Asters - plans VSE 2023-0012);
- PIIA 2023-0142 (199, rue Lapointe - plans VSE 2023-106);
- PIIA 2023-0125 (484, 25^e Avenue - plans VSE 2023-104);
- PIIA 2023-0126 (284, rue Saint-Eustache - plans VSE 2023-095);
- PIIA 2023-0127 (535, rue Bibeau - plans VSE 2023-093);
- PIIA 2023-0132 (47, Terrasse Lemay - plans VSE 2023-099);
- PIIA 2023-0134 (490, boulevard Arthur-Sauvé - plans VSE 2023-101);
- PIIA 2023-0138 (211, rue Bellerive – plans VSE 2023-105);
- PIIA 2023-0143 (275, boulevard Arthur-Sauvé – plans VSE 2023-107).

12. Dossiers des directeurs

12.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Sujet :

12.1.1. Déclaration des intérêts pécuniaires

Les déclarations des intérêts pécuniaires de certains membres du conseil sont déposées au dossier du conseil.

12.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2023-11-644

12.2.1. Centre de services scolaire des Mille-Îles - mise en place et exploitation d'un réseau de fibres optiques - conclusion d'une convention de partenariat

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une convention de partenariat pour la mise en place et l'exploitation d'un réseau de fibres optiques avec le Centre de services scolaire des Mille-Îles, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-11-645

12.2.2. Demande d'aide financière - Fonds du Canada pour la présentation des arts

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à soumettre une demande d'aide financière dans le cadre du soutien à la programmation par le biais du Fonds du Canada pour la présentation des arts;

D'autoriser également la Ville à demander, le cas échéant, au gouvernement du Québec toute autorisation en rapport avec lesdites demandes d'aide financière;

D'autoriser la directrice du Service des arts et de la culture à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-11-646

12.2.3. Demande d'aide financière - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) - volet 1 - infrastructures sportives et récréatives

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à soumettre une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA), volet 1, infrastructures sportives et récréatives, relativement au projet de réfection du terrain synthétique de soccer situé au parc Clair-Matin;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'autoriser la directrice du Service du sport et du plein air à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-11-647

12.2.4. Hockey Suprématie Express inc. - conclusion d'un bail

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure un bail relatif à la location d'espaces pour l'exploitation d'une boutique de vente d'équipements sportifs au Complexe Walter-Buswell avec Hockey Suprématie Express inc., le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-11-648

12.2.5. L'Écluse des Laurentides – conclusion d'une entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente pour les services d'un travailleur de rue avec l'Écluse des Laurentides, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-11-649

12.2.6. Patrimoine culturel Vieux-Saint-Eustache - conclusion d'une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente en matière de développement touristique, patrimonial et muséal avec le Patrimoine culturel Vieux-Saint-Eustache, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-11-650

12.2.7. Régie de police du Lac des Deux-Montagnes - programmation BeeOn (Service de police) - conclusion d'une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à la fourniture de services informatiques pour le développement des applications de BeeOn avec la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-11-651

12.2.8. Symposium des patriotes - conclusion d'une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente de partenariat visant à offrir une exposition en arts visuels avec Symposium des Patriotes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

12.3. Directeur du module technique

Résolution 2023-11-652

12.3.1. Centre professionnel 91, SENC - conclusion d'un renouvellement de bail

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une convention de renouvellement de bail portant sur l'utilisation d'un terrain de stationnement adjacent au 91, rue Saint-Eustache avec Centre professionnel 91, SENC, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-11-653

12.3.2. Construction d'un réservoir d'eau potable et d'une conduite d'alimentation d'eau - déplacement des réseaux d'utilités publiques à proximité du 155, rue Daoust - abandon de la demande par Beauward Immobilier inc. - modification de la résolution 2023-08-476

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la construction d'un réservoir d'eau potable et d'une conduite d'alimentation d'eau - déplacement des réseaux d'utilités publiques à proximité du 155, rue Daoust, la dépense doit être imputé au règlements 1935;

En conséquence;

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de modifier la résolution numéro 2023-08-476 en remplaçant « D'imputer la dépense au règlement 1953 » par « D'imputer la dépense au règlement 1935 ».

Résolution 2023-11-654

12.3.3. Déclaration d'abandon de l'avis de réserve pour fins publique - lots 1 713 316, 1 713 317, 1 713 318, 1 973 852, 2 461 844 et 3 479 287

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la signification et la publication d'une déclaration d'abandon d'avis d'imposition de réserve pour fins d'utilités publiques uniquement sur les lots 1 713 316, 1 713 317, 1 713 318, 1 973 852, 2 461 844 et 3 479 287 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de convenir à l'abandon des droits résultant de l'avis de réserve pour fins publiques uniquement pour les lots 1 713 316, 1 713 317, 1 713 318, 1 973 852, 2 461 844 et 3 479 287, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Deux-Montagnes le 11 novembre 2022 sous le numéro 27 687 794 et consent à sa radiation;

D'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-11-655

12.3.4. Demande de prolongation de délai pour la concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC de Deux-Montagnes auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

CONSIDÉRANT que le 26 janvier 2022, le schéma d'aménagement de la MRC de Deux-Montagnes a été officiellement adopté et que selon l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1) actuellement en vigueur, la Ville de Saint-Eustache doit, dans un délai de deux ans suivant l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT que le Service de l'urbanisme, accompagné par la firme BC2, travaille présentement sur la révision de son plan d'urbanisme ainsi que la révision de ses règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'ampleur du travail de révisions et au manque d'effectif auquel le Service de l'urbanisme fait face, il sera impossible de terminer l'exercice de concordance et d'adopter le plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme d'ici la fin janvier 2024;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 239 du projet de loi 16 modifiant la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1), adopté le 1^{er} juin 2023, par l'Assemblée nationale, le conseil municipal peut adopter une résolution exprimant une demande de prolongation de délai pour la concordance avec le schéma révisé;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de consentir à la Ville un délai additionnel au 31 décembre 2024 pour compléter cette concordance et pour que la Ville adopte son plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme à savoir, notamment :

- La refonte du règlement de zonage;
- La refonte du règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;
- La refonte du règlement concernant le lotissement;
- La refonte du règlement sur les permis et certificats;
- La refonte du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
- La refonte du règlement concernant la démolition d'immeubles;
- La refonte du règlement sur les usages conditionnels;
- La refonte du règlement de construction;
- La refonte du règlement concernant la constitution du Comité consultatif d'urbanisme;
- La refonte du règlement concernant les dérogations mineures;

D'autoriser la directrice du Service de l'urbanisme à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

12.4. Directeur général

Résolution 2023-11-656

12.4.1. Autorité régionale de transport métropolitain – conclusion d'une entente

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à la bonification de service de transport collectif pour la ligne 90 desservant Saint-Eustache pour l'année 2024 avec l'Autorité régionale de transport métropolitain, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-11-657

12.4.2. Carrefour institutionnel - renouvellement de l'entente

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente de renouvellement de l'entente conclue aux termes de la résolution 2008-03-133, renouvelée aux termes des résolutions 2013-04-214 et 2018-11-798, et modifiée aux termes de la résolution 2019-06-381, relative au Carrefour institutionnel, et ce pour la période se terminant le 31 juillet 2026, et selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-11-658

12.4.3. Demande d'aide financière à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) - acquisition de terrains - zone d'innovation agricole de Saint-Eustache

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache a un projet d'acquisition de 2 lots dans zone d'innovation agricole de Saint-Eustache;

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Montréal met à la disposition des organismes admissibles un Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache doit satisfaire aux exigences du programme pour bénéficier de cette aide financière;

En conséquence;

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

Que la Ville de Saint-Eustache dépose à la Communauté métropolitaine de Montréal une demande de financement pour le projet indiqué ci-haut, pour les lots 1 367 046 et 1 367 047;

Que la Ville de Saint-Eustache signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à assumer sa part d'investissement au projet;

Que la Ville de Saint-Eustache signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à réaliser les activités de communication énoncées dans la demande de financement;

Que la Ville de Saint-Eustache signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à devenir propriétaire du terrain acquis en totalité ou copropriétaire indivis avec un organisme admissible;

Que la Ville de Saint-Eustache signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à assumer un suivi de conservation à des fins écologiques des espaces boisés du terrain visé par le projet par des mesures appropriées;

Que François Bélanger, directeur général soit autorisé à signer une convention entre la Ville de Saint-Eustache et la Communauté métropolitaine de Montréal et que François Bélanger, directeur général soit autorisé à agir, à titre de chargé de projet, au nom de la Ville de Saint-Eustache.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-11-659

12.4.4. Renonciation à une clause d'utilisation restreinte et mainlevée d'une clause résolutoire - ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec - partie des lots 2 109 225 et 2 109 824

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter l'offre du ministère des Transports et de la Mobilité durable de renoncer à la clause d'utilisation restreinte et de donner mainlevée de la clause résolutoire prévues à l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne, le 13 mai 1997 sous le numéro 1 140 680 relativement aux immeubles connus et désignés comme étant une partie du lot 2 109 225 (mais uniquement pour une superficie approximative de 22 994,9 m²) et le lot 2 109 824 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, en contrepartie de la somme de 2 168 750 \$, taxes en sus, et de l'établissement par la Ville d'une servitude de boisement et de non-déboisement sur une partie du lot 2 109 225, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une lettre datée du 27 septembre 2023 et à l'acceptation de l'offre dont copies sont déposées au dossier du conseil, le tout sujet à l'acceptation par le ministère des Transports et de la Mobilité durable de l'ajout de la condition suivante à l'acceptation de l'offre :

- « L'acceptation de la présente offre est conditionnelle à l'acceptation, par le ministère des Transports et de la Mobilité durable, dans les soixante (60) jours suivant la date de signature de la présente acceptation, de la condition énoncée ci-après à être reproduite dans le projet d'acte notarié à venir :

Dans l'éventualité où la Ville est forcée de céder le terrain visé gratuitement, en vertu d'une Loi, au Gouvernement du Québec pour les besoins, entre autres, d'un centre de services scolaire ou du ministère de l'Éducation, dans les dix (10) ans suivant la date de signature de l'acte notarié, alors le ministère des Transports et de la Mobilité durable s'engage à remettre à la Ville la totalité du montant de 2 168 750 \$ dans les soixante (60) jours suivant la date de signature de ladite cession forcée. »

D'autoriser la trésorière à affecter un montant de 2 168 750 \$, taxes en sus, du surplus accumulé non affecté pour financer cette renonciation;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'acceptation de l'offre déposée au dossier du conseil de même que tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

13. Rapports et comptes du mois

Sujet :

13.1. Rapport de construction pour le mois d'octobre 2023

Le rapport de construction pour le mois d'octobre 2023 est déposé au dossier du conseil.

Sujet :

13.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 16 septembre 2023 au 15 octobre 2023

Le rapport des dépenses autorisées par délégation pour la période du 16 septembre 2023 au 15 octobre 2023 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2023-11-660

13.3. Comptes payés et à payer pour le mois d'octobre 2023

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois d'octobre 2023, lesquels totalisent 10 698 978,26 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

14. Levée de la séance

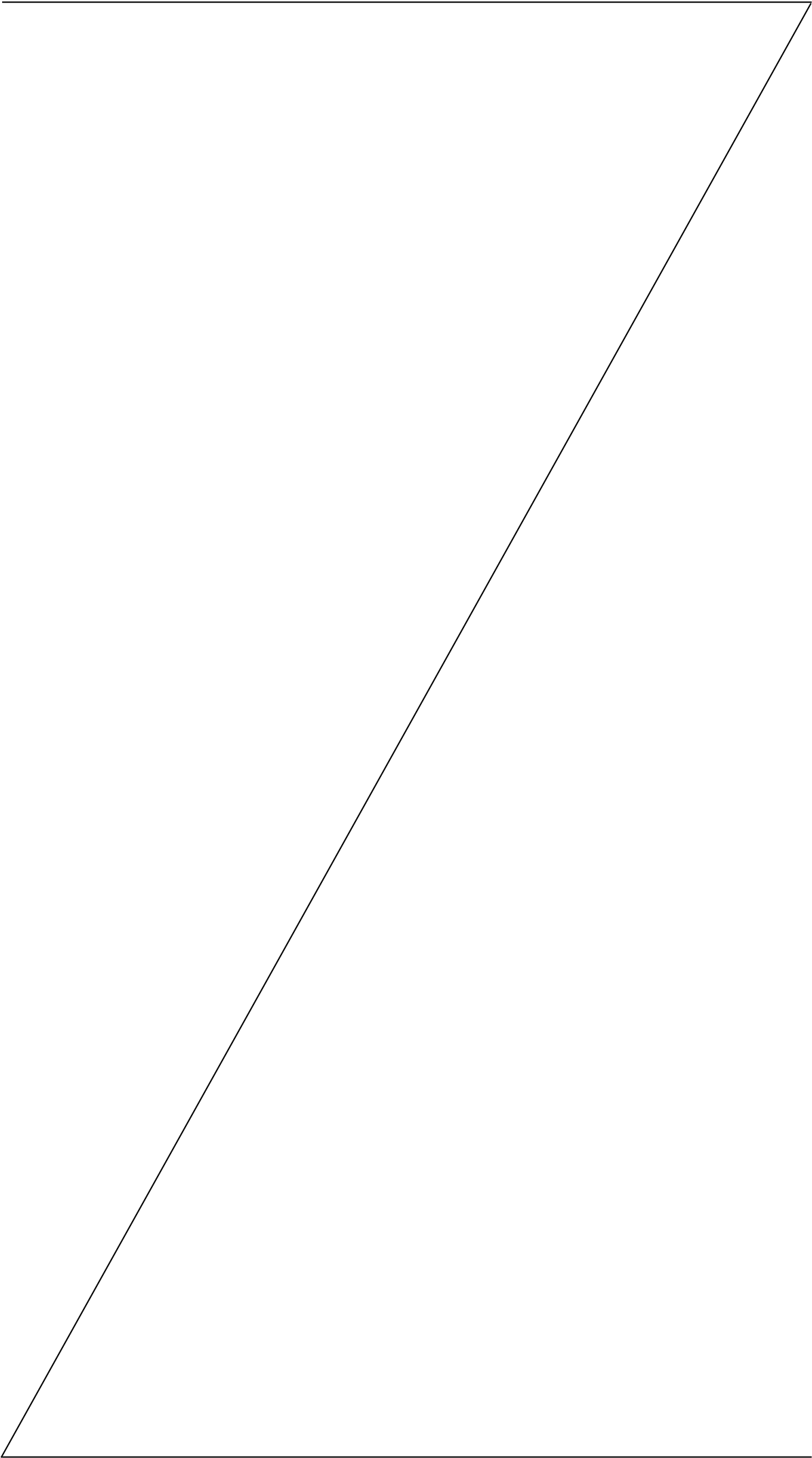
Résolution 2023-11-661

14. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 20 NOVEMBRE 2023 – 17 HEURES**

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Période de questions

3. Législation

3.1. Adoption de règlements

- 3.1.1.** Règlement numéro 1776-017 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1776 concernant la paix publique, le bon ordre et certaines nuisances »
- 3.1.2.** Règlement numéro 1830-016 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux »
- 3.1.3.** Règlement numéro 1957-003 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1957 concernant la circulation, le stationnement et le déneigement »
- 3.1.4.** Règlement numéro 1968 intitulé « Règlement de contrôle intérimaire de la 25^e Avenue, entre l'autoroute 640 et le chemin de la Grande-Côte »
- 3.1.5.** Règlement numéro 1969 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 673 500 \$ pour des études, plans, devis, surveillance et travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées et de réfection des ouvrages traitement des eaux usées et de l'eau potable »
- 3.1.6.** Règlement numéro 1970 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 9 020 300 \$ pour des dépenses en immobilisation pour les honoraires professionnels, la construction et la réfection d'infrastructures municipales, de bâtiments, de chaussées, de trottoirs, de pistes cyclables, d'éclairage urbain, d'aménagement de parcs, d'équipements de parcs, d'ouvrages d'art, d'acquisition de véhicules, d'équipements informatiques et de travaux de signalétique »
- 3.1.7.** Règlement numéro 1971 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 4 200 000 \$ pour des études, plans, devis, surveillance et des travaux d'aménagement et de réfection des infrastructures municipales sur une partie du boulevard Industriel »

4. Affaires courantes

4.1. Soumissions et contrats

- 4.1.1.** Collecte et transport des matières résiduelles

5. Commissions et comité du conseil

- 5.1.** Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 8 novembre 2023

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 20 NOVEMBRE 2023 – 17 HEURES**

6. Dossiers des directeurs

6.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

6.1.1. Politique numéro POL-1041 intitulé « Politique de confidentialité »

6.1.2. Politique numéro POL-1043 intitulé « Politique de communication »

6.2. Directeur du module administratif et communautaire

6.2.1. Accord de subvention - Fonds du Canada pour la présentation des arts

6.2.2. Service national des sauveteurs inc. - convention d'aide financière -
modification de la résolution 2023-09-534

7. Levée de la séance

/jc



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **20 novembre 2023 à 17 heures.**

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Daniel Goyer, Marc Lamarre, Isabel Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur François Bélanger, directeur général, et maître Isabelle Boileau, greffière.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2023-11-662

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 novembre 2023, tel que présenté.

2. Période de questions

Aucune question n'est formulée aux membres du conseil.

3. Législation

3.1. Adoption de règlements

Résolution 2023-11-663

3.1.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1776-017 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1776 concernant la paix publique, le bon ordre et certaines nuisances »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1776-017 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1776 CONCERNANT LA PAIX PUBLIQUE, LE BON ORDRE ET CERTAINES NUISANCES », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2023-11-664

3.1.2. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1830-016 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée. Il précise que la version proposée pour adoption est différente de celle apparaissant au projet déposé à une séance antérieure, et plus particulièrement par la modification de l'annexe J (Travaux publics) à la ligne « Collecte de branches » le montant de « 121,30 \$ » est modifié pour « 85,00 \$ ».

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1830-016 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1830 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2023-11-665

3.1.3. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1957-003 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1957 concernant la circulation, le stationnement et le déneigement »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1957-003 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1957 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LE DÉNEIGEMENT », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2023-11-666

3.1.4. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1968 intitulé « Règlement de contrôle intérimaire de la 25^e Avenue, entre l'autoroute 640 et le chemin de la Grande-Côte »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1968 intitulé « RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE DE LA 25^e AVENUE, ENTRE L'AUTOROUTE 640 ET LE CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2023-11-667

3.1.5. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1969 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 673 500 \$ pour des études, plans, devis, surveillance et travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées et de réfection des ouvrages traitement des eaux usées et de l'eau potable »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement, son coût, sa portée et son mode de financement.

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1969 intitulé « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 673 500 \$ POUR DES ÉTUDES, PLANS, DEVIS, SURVEILLANCE ET TRAVAUX D'INSTALLATION ET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES ET DE RÉFECTION DES OUVRAGES TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-11-668

3.1.6. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1970 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 9 020 300 \$ pour des dépenses en immobilisation pour les honoraires professionnels, la construction et la réfection d'infrastructures municipales, de bâtiments, de chaussées, de trottoirs, de pistes cyclables, d'éclairage urbain, d'aménagement de parcs, d'équipements de parcs, d'ouvrages d'art, d'acquisition de véhicules, d'équipements informatiques et de travaux de signalétique »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement, son coût, sa portée et son mode de financement.

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1970 intitulé « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 9 020 300 \$ POUR DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION POUR LES HONORAIRES PROFESSIONNELS, LA CONSTRUCTION ET LA RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES, DE BÂTIMENTS, DE CHAUSSÉES, DE TROTTOIRS, DE PISTES CYCLABLES, D'ÉCLAIRAGE URBAIN, D'AMÉNAGEMENT DE PARCS, D'ÉQUIPEMENTS DE PARCS, D'OUVRAGES D'ART, D'ACQUISITION DE VÉHICULES, D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET DE TRAVAUX DE SIGNALÉTIQUE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2023-11-669

3.1.7. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1971 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 4 200 000 \$ pour des études, plans, devis, surveillance et des travaux d'aménagement et de réfection des infrastructures municipales sur une partie du boulevard Industriel »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement, son coût, sa portée et son mode de financement.

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1971 intitulé « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 4 200 000 \$ POUR DES ÉTUDES, PLANS, DEVIS, SURVEILLANCE ET DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES SUR UNE PARTIE DU BOULEVARD INDUSTRIEL », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

4. Affaires courantes

4.1. Soumissions et contrats

Résolution 2023-11-670

4.1.1. Collecte et transport des matières résiduelles

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par 9386-0120 Québec inc., relativement à la collecte et au transport des matières résiduelles, blocs 1 et 2, aux prix unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 8 638 120,60 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2023-T-P-14;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

5. Commissions et comité du conseil

Résolution 2023-11-671

5.1. Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 8 novembre 2023

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCRC-2023-11-007 et CCRC-2023-11-008, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 8 novembre 2023, telles que présentées.

6. Dossiers des directeurs

6.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2023-11-672

6.1.1. Politique numéro POL-1041 intitulé « Politique de confidentialité »

CONSIDÉRANT l'importance pour la Ville d'assurer la protection des renseignements personnels qu'elle détient en toute transparence;

CONSIDÉRANT que l'article 63.4 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (la « Loi sur l'accès ») prévoit l'obligation pour les municipalités de publier sur son site internet et de diffuser par tout moyen propre à atteindre les personnes concernées une politique de confidentialité rédigée en termes simples et clairs;

CONSIDÉRANT qu'afin de s'acquitter de ses obligations en la matière, la Ville a élaboré la présente Politique de confidentialité énonçant notamment les principes applicables à la protection des renseignements personnels que la Ville recueille par un moyen technologique;

En conséquence

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter la politique POL-1041 intitulée « Politique de confidentialité », dont copie est déposée au dossier du conseil, de publier sur le site internet de la Ville et de diffuser par tout moyen propre à atteindre les personnes concernées.

Résolution 2023-11-673

6.1.2. Politique numéro POL-1043 intitulé « Politique de communication »

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter la politique POL-1043 intitulée « Politique de communication », dont copie est déposée au dossier du conseil, en remplacement de la politique antérieure au même effet.

6.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2023-11-674

6.2.1. Accord de subvention - Fonds du Canada pour la présentation des arts

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la conclusion d'une entente d'accord de subvention au Fonds du Canada, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser également la Ville à demander, le cas échéant, au gouvernement du Québec toute autorisation, dans le cadre du décret d'exclusion visant les ententes par une entité fédérale à un organisme municipal, en rapport avec ladite demande d'aide financière;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

De confirmer que le projet d'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique;

D'autoriser la directrice du Service des arts et de la culture à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-11-675

6.2.2. Service national des sauveteurs inc. – convention d'aide financière – modification de la résolution 2023-09-534

CONSIDÉRANT la recommandation CAPFRH-2023-10-118 modifiant la recommandation CAPFRH-2023-09-109 de la Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines;

En conséquence;

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de modifier la résolution numéro 2023-09-534 en remplaçant au deuxième paragraphe les mots « D'autoriser le maire et la greffière à signer » par les mots « D'autoriser le maire à signer ».

7. Levée de la séance

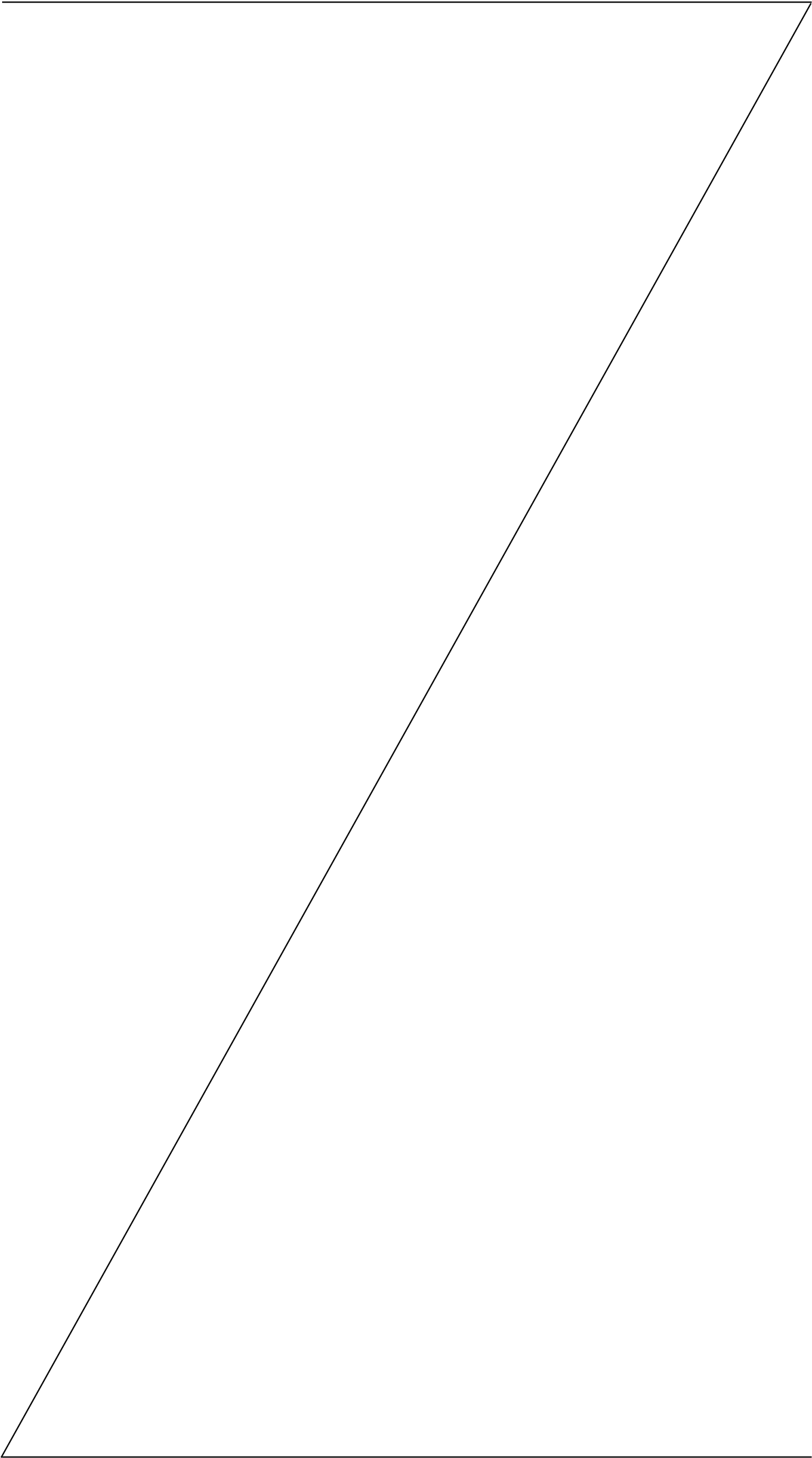
Résolution 2023-11-676

7. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 11 DÉCEMBRE 2023 – 19 HEURES**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption de procès-verbaux**
 - 2.1.** Procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire respectivement tenues les 13 et 20 novembre 2023
- 3. Consultation et décision**
 - 3.1. Dérogations mineures**
 - 3.1.1.** DM 2023-0015 - 673, rue des Asters
 - 3.1.2.** DM 2023-0129 - 535, rue Bibeau
 - 3.1.3.** DM 2023-0137 - 211, rue Bellerive
- 4. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**
 - 4.1. Consultation et adoption d'un second projet de résolution**
 - 4.1.1.** PPCMOI 2023-0038 - lot 2 768 046 - 794, boulevard Arthur-Sauvé
- 5. Législation**
 - 5.1. Consultation et adoption d'un second projet de règlement**
 - 5.1.1.** Règlement numéro 1675-407 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 5.2. Consultation et adoption d'un règlement**
 - 5.2.1.** Règlement numéro 1675-408 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 5.3. Adoption de règlements**
 - 5.3.1.** Règlement numéro 1675-406 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 5.3.2.** Règlement numéro 1794-011 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1794 relatif aux usages conditionnels »
 - 5.4. Avis de motion et dépôt de projets de règlements**
 - 5.4.1.** Règlement numéro 1878-003 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1878 sur les compteurs d'eau »
 - 5.4.2.** Règlement numéro 1931-003 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1931 concernant l'administration de l'eau potable et la gestion des eaux usées »
 - 5.4.3.** Règlement numéro 1957-004 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1957 concernant la circulation, le stationnement et le déneigement »
 - 5.4.4.** Règlement numéro 1972 intitulé « Règlement décrétant le taux de toutes les taxes, de certains frais et compensations pour l'exercice financier 2024 »

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 11 DÉCEMBRE 2023 – 19 HEURES**

6. Dossiers du maire

- 6.1. Félicitations - Daoust Design
- 6.2. Guignolée
- 6.3. Vœux de fêtes

7. Période de questions

8. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)

8.1. Conseillère du district de la Seigneurie

- 8.1.1. Demandes citoyennes - bibliothèque
- 8.1.2. Des Eustachois à l'honneur - félicitations
- 8.1.3. Association des citoyens du quartier de la Seigneurie

8.2. Conseiller du district des Îles

- 8.2.1. Réservoir septique - 42^e Avenue
- 8.2.2. Affaissement de la chaussée - face au 468, chemin de la Grande-Côte
- 8.2.3. Entreposage d'abrasifs - 25^e Avenue

8.3. Conseillère du district Plateau des Chênes

- 8.3.1. Circulation dense - intersection du boulevard Pie-XII et de la rue Saint-Eustache

8.4. Conseillère du district du Vieux-Saint-Eustache

- 8.4.1. Événement « L'entrepreneuriat au féminin de la diversité en région - L'Expo »
- 8.4.2. Marché de Noël
- 8.4.3. Félicitations - restaurant Le Géraldine

8.5. Conseiller du district Rivière-Nord

- 8.5.1. Éclairage - nouvelle passerelle
- 8.5.2. Station de réparation de vélos - rues du Souvenir et du Passage
- 8.5.3. Remerciements

9. Affaires courantes

9.1. Soumissions et contrats

- 9.1.1. Contrat d'entretien de logiciels informatiques
- 9.1.2. Contrat de migration, de mise à jour et d'entretien des postes de répartition
- 9.1.3. Fourniture de produits chimiques - traitement de l'eau 2024
- 9.1.4. Fourniture et installation de compteurs d'eau
- 9.1.5. Marquage de rues
- 9.1.6. Transport et disposition de boues sanitaires
- 9.1.7. Services professionnels pour le développement et la mise en ligne du site internet - modification de contrat
- 9.1.8. Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance - remplacement des démarreurs par des démarreurs à vitesses variables - poste de pompage du Chêne

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 11 DÉCEMBRE 2023 – 19 HEURES**

9. Affaires courantes (suite)

9.2. Obligation de construction

9.2.1. Béton Deux-Montagnes

10. Personnel

10.1. Embauche - caissier(-ière) - Service des arts et de la culture

10.2. Embauche - architecte paysagiste - Service du génie

10.3. Embauche - répartiteur(-trice) - Service de police

10.4. Nomination - chauffeur(-euse) opérateur(-trice) surfaceuse - Service du sport et du plein air

10.5. Nomination - préposé(e) - Service du sport et du plein air

10.6. Embauche - professeur(e) - Service du sport et du plein air

10.7. Embauche - superviseur(e) des activités aquatiques - Service du sport et du plein air

10.8. Embauche - surveillant(e) d'activités - Service du sport et du plein air

10.9. Embauche - concierge - Service des travaux publics

10.10. Nomination d'un représentant externe - comité de retraite des policiers

11. Commissions et comité du conseil

11.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 novembre 2023

11.2. Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 novembre 2023

11.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de l'assemblée tenue le 8 novembre 2023

11.4. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 novembre 2023

11.5. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 novembre 2023

11.6. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 novembre 2023

11.7. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de l'assemblée tenue le 6 novembre 2023

11.8. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 novembre 2023

11.9. Commission jeunesse - procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 novembre 2023

11.10. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 22 novembre 2023

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 11 DÉCEMBRE 2023 – 19 HEURES**

12. Dossiers des directeurs

12.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

- 12.1.1. Déclaration des intérêts pécuniaires
- 12.1.2. Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1969 (règlement d'emprunt de 1 673 500 \$ - études, plans, devis, surveillance, travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées et de réfection des ouvrages traitement des eaux usées et de l'eau potable)
- 12.1.3. Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1970 (règlement d'emprunt de 9 020 300 \$ - dépenses en immobilisation)
- 12.1.4. Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1971 (règlement d'emprunt de 4 200 000 \$ - études, plans, devis, surveillance, travaux d'aménagement et de réfection des infrastructures municipales sur une partie du boulevard Industriel)
- 12.1.5. Dépôt du rapport du registre des déclarations - Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Eustache
- 12.1.6. Intervention à un acte de vente - lot 3 912 197

12.2. Directeur du module administratif et communautaire

- 12.2.1. Centre d'action bénévole Les Artisans de l'aide - conclusion d'un bail
- 12.2.2. Demande d'aide financière - ministère de la Culture et des Communications - programme Appel de projets Culture et inclusion
- 12.2.3. Demande d'aide financière - ministère de la Culture et des Communications - programme Appel de projets Culture et inclusion - conclusion d'une convention d'aide financière
- 12.2.4. Demande d'aide financière - Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) - prolongement de la piste cyclable sur le boulevard Industriel
- 12.2.5. La libellule, pour les personnes vivant avec une déficience intellectuelle et le spectre de l'autisme adulte et leurs proches - conclusion d'une entente
- 12.2.6. Maison des jeunes de St-Eustache inc. - conclusion d'une entente

12.3. Directeur du module technique

- 12.3.1. Demande d'occupation du domaine hydrique de l'État - pont Corbeil
- 12.3.2. Désignation d'une ou d'un mandataire en matière de toponymie
- 12.3.3. Programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec - TECQ 2019-2024 - présentation d'une programmation des travaux - version n° 3 et remplacement de la résolution 2022-02-103
- 12.3.4. Servitude - pont Saint-Louis - ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec - partie du lot 6 265 637

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 11 DÉCEMBRE 2023 – 19 HEURES**

13. Rapports et comptes du mois

13.1. Rapport de construction pour le mois de novembre 2023

13.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 16 octobre 2023 au 15 novembre 2023

13.3. Comptes payés et à payer pour le mois de novembre 2023

14. Levée de la séance

/jc

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **11 décembre 2023 à 19 heures**.

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Daniel Goyer, Marc Lamarre, Isabel Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy (à partie), formant le conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur François Bélanger, directeur général, et maître Isabelle Boileau, greffière.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2023-12-677

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 décembre 2023, tel que présenté.

2. Adoption d'un procès-verbal

Résolution 2023-12-678

2.1. Procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire respectivement tenues les 13 et 20 novembre 2023

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire respectivement tenues les 13 et 20 novembre 2023.

3. Consultation et décision

3.1. Dérogations mineures

Résolution 2023-12-679

3.1.1. DM 2023-0015 - 673, rue des Asters

Monsieur le maire et le chef de division – permis, inspections et service aux citoyens du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2023-0015 soumise afin de permettre une marge avant de 9,0 mètres, alors que le règlement numéro 1675 autorise une marge avant d'un maximum de 8,50 mètres, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2023-10-138 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 26 octobre 2023.

Résolution 2023-12-680

3.1.2. DM 2023-0129 - 535, rue Bibeau

Monsieur le maire et le chef de division – permis, inspections et service aux citoyens du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2023-0129 soumise afin de permettre que les aires de stationnement souterraines soient au-dessus du niveau du sol naturel, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige que les aires de stationnement souterraines soient entièrement aménagées sous le niveau du sol naturel, et permettre également une pente de terrain variable allant jusqu'à 28 % à partir de l'emprise de la voie publique adjacente à l'immeuble, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige une pente maximale du terrain de 1,5 % à partir de la limite de l'emprise de toute voie publique adjacente à l'immeuble, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2023-10-139 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 26 octobre 2023.

Résolution 2023-12-681

3.1.3. DM 2023-0137 - 211, rue Bellerive

Monsieur le maire et le chef de division – permis, inspections et service aux citoyens du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2023-0137 soumise afin de permettre que l'égouttement des eaux de pluie ou le ruissellement soit dirigé vers l'arrière du terrain, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige que le terrain soit aménagé en vue d'avoir un égouttement des eaux de pluie ou de ruissellement de manière à ce que la totalité des eaux soit dirigée vers les réseaux publics prévus à cet effet, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2023-10-140 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 26 octobre 2023.

4. Projet particulier de consstruction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

4.1. Consultation et adoption d'un second projet de résolution

Résolution 2023-12-682

4.1.1. Consultation et adoption d'un second projet de résolution

Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - PPCMOI 2023-0038 – lot 2 768 046 – 794, boulevard Arthur-Sauvé

Le maire précise que la version proposée pour le premier projet de résolution adopté à une séance antérieure est différente de celle apparaissant au second projet de résolution, et plus particulièrement par l'ajout de la condition suivante : « Que tous les réservoirs souterrains de carburant inutilisés soient retirés conformément aux dispositions applicables à tous les équipements pétroliers du *Code de sécurité* (chapitre B-1.1, r.3) - *Loi sur le bâtiment* ou à toute autre loi ou règlement applicable; ».

Aucune des personnes présentes ne formule de commentaire ou de question aux membres du conseil.

CONSIDÉRANT que le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) portant le numéro PPCMOI 2023-0038 vise à autoriser de multiples usages et occupation du sol de nature commerciale sur le lot 2 768 046 du cadastre du Québec et correspondant au 794, boulevard Arthur-Sauvé;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT qu'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée, celle-ci consiste à autoriser de multiples usages et occupation du sol de nature commerciale sur le lot numéro 2 768 046 identifié au cadastre du Québec et plus amplement identifié sur les plans VSE 2023-023 soumis au soutien de la demande;

CONSIDÉRANT que cet emplacement fait partie de la zone 3-C-31 laquelle ne permet pas dans leur intégralité les usages et occupations du sol souhaités;

CONSIDÉRANT que le projet est assujetti au règlement numéro 1698 intitulé « Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble »;

CONSIDÉRANT que la demande soumise constitue à plusieurs égards une bonification quant aux activités et quant aux aménagements prévus par rapport à la situation actuelle sur le site;

CONSIDÉRANT que le projet soumis propose le retrait d'usages nuisibles par rapport au voisinage résidentiel adjacent;

CONSIDÉRANT que le projet soumis propose l'aménagement d'une zone tampon, la plantation de nombreux arbres et le retrait d'un accès véhiculaire donnant sur le boulevard Léveillé;

CONSIDÉRANT que ces aménagements paysagers contribueront à améliorer l'esthétique du secteur en plus de contribuer à la réduction des îlots de chaleur;

CONSIDÉRANT que ce projet de PPCMOI est conforme aux affectations identifiées au règlement numéro 1674 intitulé « Règlement révisant le plan d'urbanisme »;

CONSIDÉRANT que seuls les éléments suivants sont dérogatoires à la réglementation de zonage et qu'ils sont sujets à l'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- Autoriser le code d'usage 4229 - Transport de matériaux par camion appartenant à la classe d'usage C-04 (Commerce régional);
- Autoriser que les activités de vente au détail de propane soient exercées non pas comme usage complémentaire à un usage principal, mais comme usage principal de vente au détail;
- Autoriser la présence d'un réservoir de propane devant le mur avant d'un bâtiment principal;
- Autoriser l'implantation au sol minimale d'un bâtiment de moins de 1000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que seuls les éléments suivants sont dérogatoires à la réglementation de zonage et qu'ils ne sont pas sujets à l'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- Autoriser que les activités associées au code d'usage 4229 - Transport de matériaux par camion, soit exercées sans la présence de bâtiment principal;
- Autoriser que la largeur de la zone tampon soit réduite à 2,0 mètres le long de la ligne arrière des lots 1 363 734 et 1 363 735 du cadastre du Québec;
- Autoriser que la zone tampon soit pourvue d'une haie de cèdres continue le long de la ligne arrière du lot 2 768 046 et d'un total de 10 arbres;
- Autoriser que les activités associées au code d'usage 599 - Autres activités de vente au détail appartenant à la classe d'usage C-02, soit exercées sans la présence de bâtiment principal;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT qu'à l'exception des dispositions réglementaires visées par ce PPCMOI, le projet est conforme aux autres dispositions des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme aux critères d'évaluation édictés à l'article 11 dudit règlement numéro 1698;

CONSIDÉRANT que le plan VSE 2023-023 produits par APUR Créatif, daté du 20 septembre 2023, fait partie intégrante du projet et de cette résolution;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil municipal tenue le 13 novembre 2023, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de résolution numéro 2023-11-609 pour le projet particulier de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble numéro PPCMOI 2023-0038;

CONSIDÉRANT que ce projet de résolution a été soumis à une consultation publique;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter, en vertu du règlement numéro 1698, un second projet de résolution ayant pour effet d'accepter la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), portant le numéro PPCMOI 2023-0038, pour autoriser de multiples usages et occupation du sol de nature commerciale au 794, boulevard Arthur-Sauvé, sur le lot existant 2 768 046 identifié au cadastre du Québec et situé dans la zone 3-C-31, avec les conditions suivantes :

- Que la superficie du bâtiment permettant l'exploitation des activités associées à l'usage C-03 (519 – Autres activités vente en gros) soit limitée à 375 mètres carrés;
- Que l'ensemble des activités associées à l'usage C-03 (519 – Autres activités vente en gros) doivent être réalisées à l'intérieur du bâtiment principal;
- Qu'aucun entreposage extérieur ne soit autorisé sur l'ensemble du lot 2 768 046 du Cadastre du Québec, à l'exception des véhicules associés à l'usage 4229 (Transport de matériaux par camions);
- Que le nombre de véhicules associés à l'usage 4229 (Transport de matériaux par camions) soit limité à cinq (5) camions à benne basculante et à cinq (5) camions citernes;
- Qu'un seul réservoir d'une capacité maximale de 760 litres (200 gallons) soit autorisé sur le lot 2 768 046 du cadastre du Québec;
- Que la plantation d'une haie sur l'emplacement de l'ancienne entrée charretière donne sur le boulevard Léveillé;
- Que l'entrée charretière donnant sur le boulevard Léveillé soit condamnée par le retrait d'asphalte, le rehaussement de la bordure et la végétalisation de l'aire déminéralisée;
- Que l'enseigne sur poteau annonçant l'entreprise Pétrole/Propane Goyer visible du boulevard Arthur-Sauvé soit retirée;
- Que tous les réservoirs souterrains de carburant inutilisés soient retirés conformément aux dispositions applicables à tous les équipements pétroliers du *Code de sécurité* (chapitre B-1.1, r.3) – *Loi sur le bâtiment* ou à toute autre loi ou règlement applicable;

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

5. Législation

5.1. Consultation et adoption d'un second projet de règlement

Résolution 2023-12-683

5.1.1. Consultation et adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-407 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-407 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de permettre que les chauffe-eau de piscine, thermopompe, appareil de climatisation ou autre équipement similaire soient à une distance minimale de 0,5 mètre des marges latérales.

À la demande du maire, le chef de division - permis, inspections et service aux citoyens du Service de l'urbanisme effectue une présentation et fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-407 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

5.2. Consultation et adoption d'un règlement

Résolution 2023-12-684

5.2.1. Consultation et adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-408 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-408 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de permettre, pour les zones 2-H-36, 2-H-39, 2-H-41 et 2-H-43, uniquement un (1) arbre par habitation unifamiliale contiguë.

À la demande du maire, le chef de division - permis, inspections et service aux citoyens du Service de l'urbanisme effectue une présentation et fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-408 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

5.3. Adoption de règlements

Résolution 2023-12-685

5.3.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-406 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-406 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2023-12-686

5.3.2. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1794-011 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1794 relatif aux usages conditionnels »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1794-011 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1794 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

5.4. Avis de motion et dépôt de projets de règlements

Sujet :

5.4.1. Avis de motion

Règlement numéro 1878-003 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1878 sur les compteurs d'eau »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à modifier la consommation d'eau applicable d'un immeuble aux fins de compensation lorsqu'un compteur d'eau est retrouvé sans scellé.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

5.4.2. Avis de motion

Règlement numéro 1931-003 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1931 concernant l'administration de l'eau potable et la gestion des eaux usées »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à préciser que la Ville n'est pas tenue de garantir une quantité d'eau et qu'elle peut suspendre le service de l'eau.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

5.4.3. Avis de motion

Règlement numéro 1957-004 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1957 concernant la circulation, le stationnement et le déneigement »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à modifier les annexes A et B pour une mise à jour de la signalisation en place.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

5.4.4. Avis de motion

Règlement numéro 1972 intitulé « Règlement décrétant le taux de toutes les taxes, de certains frais et compensations pour l'exercice financier 2024 »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à décréter le taux de toutes les taxes, de certains frais et compensations pour l'exercice financier 2024.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

6. Dossiers du maire

Sujet :

6.1. Félicitations - Daoust Design

Monsieur le maire félicite l'entreprise Daoust Design, première firme québécoise à remporter le prix de la 26^e édition du prestigieux concours international de la Society of British & International Interior Design pour l'année 2023.

Sujet :

6.2. Guignolée

Monsieur le maire remercie tous les citoyens, bénévoles, entreprises, ainsi que tous les élus ayant participé à la guignolée qui s'est tenue récemment, laquelle a permis d'amasser une somme appréciable.

Sujet :

6.3. Vœux des fêtes

Monsieur le maire offre ses meilleurs vœux à tous les citoyens de la Ville au nom des membres du conseil de la Ville, en cette période des fêtes.

7. Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

8. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)

8.1. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

8.1.1. Demandes citoyennes - bibliothèque

Madame la conseillère Isabel Mattioli fait part de demandes citoyennes concernant la bibliothèque.

Sujet :

8.1.2. Des Eustachois à l'honneur - félicitations

Madame la conseillère Isabel Mattioli félicite certains Eustachois qui se sont démarqués dans le monde du football et de la boxe.

Sujet :

8.1.3. Association des citoyens du quartier de la Seigneurie

Madame la conseillère Isabel Mattioli dresse un résumé des activités passées et à venir de l'Association des citoyens du quartier de la Seigneurie.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

8.2. Conseiller du district des Îles

Sujet :

8.2.1. Réservoir septique - 42^e Avenue

Monsieur le conseiller Raymond Tessier informe que le dossier du réservoir septique de la 42^e Avenue avance.

Sujet :

8.2.2. Affaissement de la chaussée - face au 468, chemin de la Grande-Côte

Monsieur le conseiller Raymond Tessier remercie les employés de la Ville pour avoir réparé l'affaissement de la chaussée face au 468, chemin de la Grande-Côte.

Sujet :

8.2.3. Entreposage d'abrasifs - 25^e Avenue

Monsieur le conseiller Raymond Tessier discute de l'entreposage d'abrasifs sur la 25^e Avenue.

8.3. Conseillère du district Plateau des Chênes

Sujet :

8.3.1. Circulation dense - intersection du boulevard Pie-XII et de la rue Saint-Eustache

Madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre informe que la circulation est dense à l'intersection du boulevard Pie-XII et de la rue Saint-Eustache et suggère qu'une analyse soit effectuée afin de mettre en place des mesures d'atténuation.

8.4. Conseillère du district du Vieux-Saint-Eustache

Sujet :

8.4.1. Événement « L'entrepreneuriat au féminin de la diversité en région - L'Expo »

Madame la conseillère Michèle Labelle dresse un résumé de l'événement « L'entrepreneuriat au féminin de la diversité en région - L'Expo » qui s'est tenu le 2 décembre dernier.

Sujet :

8.4.2. Marché de Noël

Madame la conseillère Michèle Labelle indique que le marché de Noël s'est tenu du 1^{er} au 10 décembre derniers. Elle souligne le succès de cet événement.

Sujet :

8.4.3. Félicitations - restaurant Le Géraldine

Madame la conseillère Michèle Labelle félicite le restaurant Le Géraldine qui a été désigné grand gagnant de la 6^e édition du Prix restaurateur Aliments du Québec lors du gala des 85 ans de l'Association Restauration Québec.

8.5. Conseiller du district Rivière-Nord

Sujet :

8.5.1. Éclairage - nouvelle passerelle

Monsieur le conseiller Patrice Paquette suggère que soit analysée la possibilité d'éclairer la nouvelle passerelle piétonne reliant les districts Rivière-Nord et des Érables sur le chemin de la Rivière Nord de la même manière que celle située à l'intersection du boulevard Industriel et du chemin de la Rivière Nord.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

8.5.2. Station de réparation de vélos - rues du Souvenir et du Passage

Monsieur le conseiller Patrice Paquette demande de faire un suivi avec le fournisseur concerné afin que les instructions apposées sur la station de réparation de vélos aux abords du parc linéaire de la rue du Souvenir et de la rue du Passage soient en français.

Sujet :

8.5.3. Remerciements

Monsieur le conseiller Patrice Paquette remercie les citoyens ayant contribué à la collecte de denrées lors de la guignolée dans le stationnement du centre communautaire Rivière-Nord, de même que les organisateurs et bénévoles pour leur excellent travail.

9. Affaires courantes

9.1. Soumissions et contrats

Résolution 2023-12-687

9.1.1. Contrat d'entretien de logiciels informatiques

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'octroyer, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, les contrats d'entretien des logiciels informatiques intervenus avec la firme PG Solutions inc., au montant total de 182 718 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-12-688

9.1.2. Contrat de migration, de mise à jour et d'entretien des postes de répartition

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'octroyer, pour une période de trois (3) ans, le contrat de migration, de mise à jour et d'entretien des postes de répartition intervenu avec Komutel Canada, inc., au montant total de 254 272,83 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-12-689

9.1.3. Fourniture de produits chimiques - traitement de l'eau 2024

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Sodrox Chemicals Ltd, relativement à la fourniture d'hydroxyde de sodium 50 % en vrac liquide de 25 000 kg, au prix de 1,208 \$ / kg (base sèche), taxes en sus, pour la période du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-12-690

9.1.3. Fourniture de produits chimiques - traitement de l'eau 2024

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Brenntag Canada inc., relativement à la fourniture d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac de 1 000 litres, au prix de 0,584 \$ / litre, taxes en sus, pour la période du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-12-691

9.1.3. Fourniture de produits chimiques - traitement de l'eau 2024

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Brenntag Canada inc., relativement à la fourniture d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac de 15 000 litres, au prix de 0,584 \$ / litre, taxes en sus, pour la période du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-12-692

9.1.3. Fourniture de produits chimiques - traitement de l'eau 2024

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Univar Solutions Canada ltée, relativement à la fourniture de polymère de décantation – eau potable en sacs de 25 kg, au prix de 6,650 \$ / kg, taxes en sus, pour la période du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-12-693

9.1.3. Fourniture de produits chimiques - traitement de l'eau 2024

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Brenntag Canada inc., relativement à la fourniture de silicate de sodium « N » en vrac liquide de 25 000 kg, au prix de 0,474 \$ / kg-L, taxes en sus, pour la période du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-12-694

9.1.3. Fourniture de produits chimiques - traitement de l'eau 2024

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Kemira Water Solutions Canada inc., relativement à la fourniture de sulfate d'aluminium 48,8 % en vrac de 30 000 kg, au prix de 0,323 \$ / kg-L, taxes en sus, pour la période du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-12-695

9.1.3. Fourniture de produits chimiques - traitement de l'eau 2024

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Univar Solutions Canada Ltée, relativement à la fourniture de Pass 10 en baril de 205 litres, au prix de 2,850 \$ / litre, taxes en sus, pour la période du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-12-696

9.1.3. Fourniture de produits chimiques - traitement de l'eau 2024

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Univar Solutions Canada Ltée, relativement à la fourniture de polymère de décantation – eaux usées en sacs de 25 kg, au prix de 6,350 \$ / kg, taxes en sus, pour la période du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-12-697

9.1.3. Fourniture de produits chimiques - traitement de l'eau 2024

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Univar Solutions Canada Ltée, relativement à la fourniture de déshydratation des boues en sacs de 25 kg, au prix de 6,320 \$ / kg, taxes en sus, pour la période du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-12-698

9.1.3. Fourniture de produits chimiques - traitement de l'eau 2024

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Kemira Water Solutions Canada inc., relativement à la fourniture de l'alufer 10 % en vrac de 30 000 kg liquide, au prix de 0,349 \$ / kg-L, taxes en sus, pour la période du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-12-699

9.1.3. Fourniture de produits chimiques - traitement de l'eau 2024

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Graymont (Qc) inc., relativement à la fourniture de chaux vive en vrac de 30 000 kg, au prix de 0,5943 \$ / kg, taxes en sus, pour la période du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-12-700

9.1.4. Fourniture et installation de compteurs d'eau

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Plomberie Lecompte inc., relativement à la fourniture et l'installation de compteurs d'eau, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 296 385,82 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2023-E-P-31;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-12-701

9.1.5. Marquage de rues

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Lignes-Fit inc., relativement au marquage de rues, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 345 937,50 \$, taxes en sus, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2023-T-P-33;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-12-702

9.1.6. Transport et disposition de boues sanitaires

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte qu'aucune soumission n'a été déposée dans le cadre de l'appel d'offres public portant le numéro 2023-E-P-34 relativement au transport et à la disposition de boues sanitaires.

Résolution 2023-12-703

9.1.7. Services professionnels pour le développement et la mise en ligne du site internet – modification de contrat

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de modifier le contrat afin d'ajouter le développement d'un module « GED »;

CONSIDÉRANT que ces modifications sont accessoires et nécessaires à l'exécution complète du contrat et n'en change pas la nature et ce, conformément à l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence;

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la modification du contrat, intervenu avec 9254-3685 Québec inc. (Blanko Agence numérique), conclu en vertu de la résolution 2022-09-534 et modifiée en vertu de la résolution 2023-03-117, relativement aux services professionnels pour le développement et la mise en ligne du site internet, et d'augmenter, en conséquence, la dépense d'un montant de 2 800 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Yves Roy quitte l'assemblée.

Résolution 2023-12-704

9.1.8. Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance - remplacement des démarreurs par des démarreurs à vitesses variables - poste de pompage du Chêne

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte qu'aucune soumission n'a été déposée dans le cadre de l'appel d'offres public portant le numéro B-48.08 relativement aux services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre des travaux de remplacement des démarreurs par des démarreurs à vitesses variables au poste de pompage du Chêne.

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Yves Roy reprend son siège.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

9.2. Obligation de construction

Résolution 2023-12-705

9.2.1. Béton Deux-Montagnes

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Béton Deux-Montagnes, un délai additionnel expirant le 14 novembre 2024, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble sur le lot 1 604 301 du cadastre du Québec souscrite aux termes d'un acte de vente intervenu devant M^e Yvon Cataphard, notaire, le 14 novembre 1997, et ce, moyennant une compensation de 1 435,75 \$;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

10. Personnel

Résolution 2023-12-706

10.1. Embauche - caissier(-ière) - Service des arts et de la culture

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Manon Béland, Noémie Ducharme et Rollande St-Georges, aux postes de caissier(-ière) au Service des arts et de la culture, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-12-707

10.2. Embauche - architecte paysagiste - Service du génie

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Louis Champagne, au poste d'architecte paysagiste au Service du génie, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-12-708

10.3. Embauche - répartiteur(-trice) - Service de police

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Cloée Embregts, Enjy Jalbert Méthot et Stéphanie Pilon, aux postes de répartiteur(-trice) au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-12-709

10.4. Nomination - chauffeur(-euse) opérateur(-trice) surfaceuse - Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Jean-Michel Giroux, au poste de chauffeur(-euse) opérateur(-trice) surfaceuse au Service du sport et du plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-12-710

10.5. Nomination - préposé(e) - Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Junior Picard Crevier, au poste de préposé(e) au Service du sport et du plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-12-711

10.6. Embauche - professeur(e) - Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Audrey Briand, au poste de professeur(e) au Service du sport et du plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-12-712

10.7. Embauche - superviseur(e) des activités aquatiques - Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Yasmeen Kahn, au poste de superviseur(e) des activités aquatiques au Service du sport et du plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-12-713

10.8. Embauche - surveillant(e) d'activités - Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Benjamin Cloutier, au poste de surveillant(e) d'activités au Service du sport et du plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-12-714

10.9. Embauche - concierge - Service des travaux publics

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Ahmed Hourri, au poste de concierge au Service des travaux publics, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-12-715

10.10. Nomination d'un représentant externe - comité de retraite des policiers

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Pierre Thériault à titre de représentant externe au sein du comité de retraite des policiers.

11. Commissions et comités du conseil

Résolution 2023-12-716

11.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 novembre 2023

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2023-11-127 à CAPFRH-2023-11-133, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 novembre 2023, telles que présentées.

Résolution 2023-12-717

11.2. Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 novembre 2023

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDE-2023-11-024 à CDE-2023-11-026, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 novembre 2023, telles que présentées.

Résolution 2023-12-718

11.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de l'assemblée tenue le 8 novembre 2023

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CATH-2023-11-027 à CATH-2023-11-032, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 8 novembre 2023, telles que présentées.

Résolution 2023-12-719

11.4. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 novembre 2023

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CLCC-2023-11-175 à CLCC-2023-11-191, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 novembre 2023, telles que présentées.

Résolution 2023-12-720

11.5. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 novembre 2023

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDAC-2023-11-026 à CDAC-2023-11-031, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 novembre 2023, telles que présentées.

Résolution 2023-12-721

11.6. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 novembre 2023

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CSP-2023-11-004, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 novembre 2023, telle que présentée.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-12-722

11.7. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de l'assemblée tenue le 6 novembre 2023

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCT-2023-11-032 et CCT-2023-11-033, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 6 novembre 2023, telles que présentées.

Sujet :

11.8. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 novembre 2023

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 novembre 2023 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2023-12-723

11.9. Commission jeunesse - procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 novembre 2023

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CJ-2023-11-005 et CJ-2023-11-006, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 novembre 2023, telles que présentées.

Résolution 2023-12-724

11.10. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 22 novembre 2023

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de l'assemblée du 22 novembre 2023 du Comité consultatif d'urbanisme.

Résolution 2023-12-725

11.10. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 22 novembre 2023

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 22 novembre 2023:

- PIIA 2023-0125R1 (484, 25^e Avenue - plans VSE 2023-115);
- PIIA 2023-0146 (158, rue Saint-Eustache - plans VSE 2023-110);
- PIIA 2023-0147 (306, allée du Golf - plans VSE 2023-116);
- PIIA 2023-0150 (76, rue Chénier - plans VSE 2023-111);
- PIIA 2023-0151 (366, chemin de la Grande-Côte - plans VSE 2023-112);
- PIIA 2023-0153 (821, rue des Érables - plans VSE 2023-113);
- PIIA 2023-0154 (200, rue Dubois - plans VSE 2023-114);
- PIIA 2023-0155 (85, rue Saint-Louis – plans VSE 2023-117).

12. Dossiers des directeurs

12.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Sujet :

12.1.1. Déclaration des intérêts pécuniaires

Les déclarations des intérêts pécuniaires de certains membres du conseil sont déposées au dossier du conseil.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

12.1.2. Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1969 (règlement d'emprunt de 1 673 500 \$ - études, plans, devis, surveillance, travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées et de réfection des ouvrages traitement des eaux usées et de l'eau potable)

La greffière dépose le certificat prévu par la loi relativement au résultat de la procédure d'enregistrement tenue les 4, 5, 6, 7 et 8 décembre 2023 sous l'autorité du règlement numéro 1969 décrétant une dépense et un emprunt de 1 673 500 \$ pour des études, plans, devis, surveillance et travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées et de réfection des ouvrages traitement des eaux usées et de l'eau potable.

Sujet :

12.1.3. Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1970 (règlement d'emprunt de 9 020 300 \$ - dépenses en immobilisation)

La greffière dépose le certificat prévu par la loi relativement au résultat de la procédure d'enregistrement tenue les 4, 5, 6, 7 et 8 décembre 2023 sous l'autorité du règlement numéro 1970 décrétant une dépense et un emprunt de 9 020 300 \$ pour des dépenses en immobilisation pour les honoraires professionnels, la construction et la réfection d'infrastructures municipales, de bâtiments, de chaussées, de trottoirs, de pistes cyclables, d'éclairage urbain, d'aménagement de parcs, d'équipements de parcs, d'ouvrages d'art, d'acquisition de véhicules, d'équipements informatiques et de travaux de signalétique.

Sujet :

12.1.4. Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1971 (règlement d'emprunt de 4 200 000 \$ - études, plans, devis, surveillance, travaux d'aménagement et de réfection des infrastructures municipales sur une partie du boulevard Industriel)

La greffière dépose le certificat prévu par la loi relativement au résultat de la procédure d'enregistrement tenue les 4, 5, 6, 7 et 8 décembre 2023 sous l'autorité du règlement numéro 1971 décrétant une dépense et un emprunt de 4 200 000 \$ pour des études, plans, devis, surveillance et des travaux d'aménagement et de réfection des infrastructures municipales sur une partie du boulevard industriel.

Sujet :

12.1.5. Dépôt du rapport du registre des déclarations - Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Eustache

Le rapport du registre des déclarations relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Eustache est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2023-12-726

12.1.6. Intervention à un acte de vente - lot 3 912 197

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'intervenir à un acte de vente entre Cox Automotive Canada Company et Adesa Montréal Corporation du lot 3 912 197 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à un projet d'acte de vente, d'hypothèque et de quittance préparé par M^e Angelo Febbraio, notaire, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

12.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2023-12-727

12.2.1. Centre d'action bénévole Les Artisans de l'aide - conclusion d'un bail

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure un bail relatif à la location d'un emplacement à la Maison du citoyen avec Les Artisans de l'aide, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-12-728

12.2.2. Demande d'aide financière - ministère de la Culture et des Communications - programme Appel de projets Culture et inclusion

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à présenter, au ministère de la Culture et des Communications, une demande d'aide financière dans le cadre du programme Appel de projets Culture et inclusion – volet A 2023-2024, ce projet appelé « La bibliothèque humaine » vise à briser les tabous, favoriser le respect, l'acceptation et la reconnaissance des autres par des séances d'échanges entre des citoyens ayant un parcours de vie particulier et leurs concitoyens;

D'autoriser la bibliothécaire en chef à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-12-729

12.2.3. Demande d'aide financière - ministère de la Culture et des Communications - programme Appel de projets Culture et inclusion - conclusion d'une convention d'aide financière

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une convention d'aide financière relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme Appel de projets Culture et inclusion – volet A 2023-2024, du ministère de la Culture et des Communications, pour le projet appelé « La bibliothèque humaine » visant à briser les tabous, favoriser le respect, l'acceptation et la reconnaissance des autres par des séances d'échanges entre des citoyens ayant un parcours de vie particulier et leurs concitoyens, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la bibliothécaire en chef à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-12-730

12.2.4. Demande d'aide financière - Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) - prolongement de la piste cyclable sur le boulevard Industriel

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 662 700 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 331 350 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

En conséquence;

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à présenter une demande d'aide financière; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que le directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire est dûment autorisé ou autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Résolution 2023-12-731

12.2.5. La libellule, pour les personnes vivant avec une déficience intellectuelle et le spectre de l'autisme adulte et leurs proches - conclusion d'une entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative au projet pilote « Un travail pour tous » avec La libellule, pour les personnes vivant avec une déficience intellectuelle et le spectre de l'autisme adulte et leurs proches, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-12-732

12.2.6. Maison des jeunes de St-Eustache inc. - conclusion d'une entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente pour la gestion du point de service situé dans un local aménagé du Centre communautaire Rivière-Nord avec la Maison des jeunes de St-Eustache inc., le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

12.3. Directeur du module technique

Résolution 2023-12-733

12.3.1. Demande d'occupation du domaine hydrique de l'État - pont Corbeil

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure un bail d'occupation du domaine hydrique de l'État relativement au pont Corbeil, faisant partie du lit de la rivière des Mille Îles située entre le lot 2 523 494 et les lots 2 524 228, 2 524 229 et 3 174 151 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, avec le ministre de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant aux documents dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'imputer la dépense au code budgétaire 02-190-02-512;

D'autoriser le maire et la greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-12-734

12.3.2. Désignation d'une ou d'un mandataire en matière de toponymie

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 126.1 de la *Charte de la langue française*, la Ville de Saint-Eustache est tenue de transmettre à la Commission de toponymie du Québec les noms de différents lieux comme les voies de circulation, les parcs publics, les édifices et tous autres lieux municipaux;

CONSIDÉRANT qu'afin de favoriser le respect de cette obligation de même que le travail de partenariat entre la Commission et la Ville, il est de notre devoir de désigner officiellement un mandataire en matière de toponymie;

En conséquence;

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de désigner Alexandre Bernier-Guindon, chef de division - permis, inspections et service aux citoyens comme mandataire en matière de toponymie.

Résolution 2023-12-735

12.3.3. Programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec - TECQ 2019-2024 - présentation d'une programmation des travaux - version n° 3 et remplacement de la résolution 2022-02-103

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementales dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence;

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à soumettre aux instances concernées une version révisée de la programmation portant le numéro 01 transmise le 23 juillet 2020 dans le cadre du « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 »;

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

Que la municipalité approuve le contenu et entérine l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux version n°3 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Que la municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux version n° 3 comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

De remplacer la résolution 2022-02-103;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2023-12-736

12.3.4. Servitude - pont Saint-Louis - ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec - partie du lot 6 265 637

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure, en faveur du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, une servitude réelle et temporaire de travail de deux (2) ans sur une partie du lot 6 265 637 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant aux documents dont copie est déposée au dossier du conseil;

De remplacer la résolution 2022-11-688;

D'autoriser le maire et la greffière ou la directrice du Service du génie, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

13. Rapports et comptes du mois

Sujet :

13.1. Rapport de construction pour le mois de novembre 2023

Le rapport de construction pour le mois de novembre 2023 est déposé au dossier du conseil.

Sujet :

13.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 16 octobre 2023 au 15 novembre 2023

Le rapport des dépenses autorisées par délégation pour la période du 16 octobre 2023 au 15 novembre 2023 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2023-12-737

13.3. Comptes payés et à payer pour le mois de novembre 2023

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de novembre 2023, lesquels totalisent 9 157 577,08 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

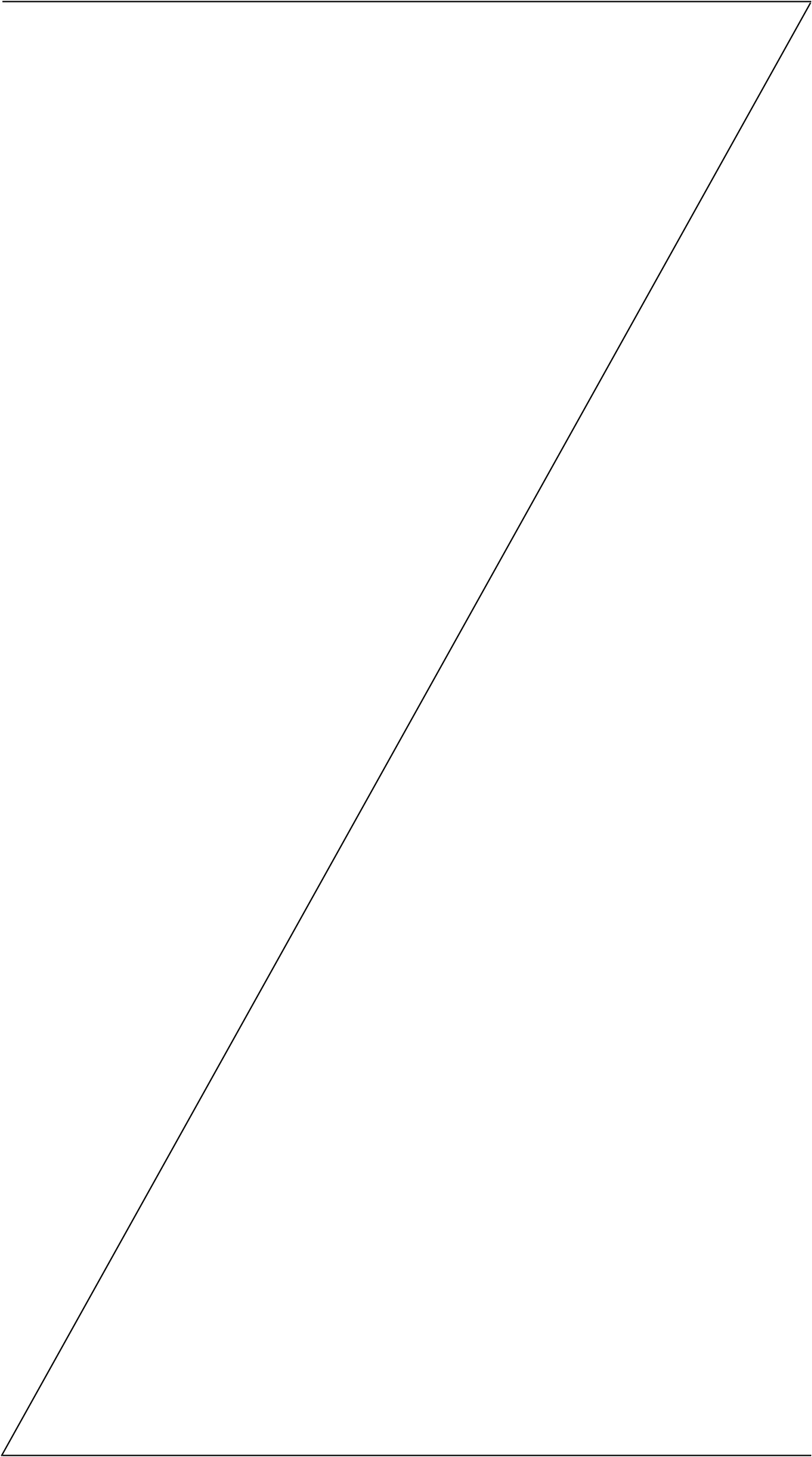
14. Levée de la séance

Résolution 2023-12-738

14. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE BUDGÉTAIRE
DU 13 DÉCEMBRE 2023 – 19 HEURES**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du budget pour l'année 2024**
- 3. Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026**
- 4. Modalité de distribution du résumé du budget et du programme triennal des immobilisations**
- 5. Période de questions**
- 6. Levée de la séance**

/jc



Séance extraordinaire budgétaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **13 décembre 2023 à 19 heures**.

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Daniel Goyer, Marc Lamarre, Isabel Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur François Bélanger, directeur général, et maître Isabelle Boileau, greffière.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2023-12-739

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire budgétaire du 13 décembre 2023, tel que présenté.

2. Adoption du budget pour l'année 2024

Sujet:

2. Adoption du budget pour l'année 2024

Monsieur le maire fait état des particularités importantes apparaissant au budget de l'exercice 2024 de même que du taux des diverses taxes et compensations qui deviendront exigibles.

Monsieur le maire fait état des principaux postes de revenus et dépenses apparaissant aux prévisions budgétaires du prochain exercice et des priorités qui ont été retenues.

Résolution 2023-12-740

2. Adoption du budget pour l'année 2024

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu que le budget pour l'exercice financier 2024, au montant de 104 910 900 \$ soit approuvé.

3. Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026

Résolution 2023-12-741

3. Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026

Monsieur le maire présente à l'assemblée le programme triennal des immobilisations pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver le programme triennal des immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026, tel que soumis.

Résolution 2023-12-742

4. Modalité de distribution du résumé du budget et du programme triennal des immobilisations

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de décréter la publication, sur le site internet de la Ville et dans le journal L'Éveil, du document explicatif du budget 2024 et du programme triennal des immobilisations des exercices 2024, 2025 et 2026, en lieu et place de sa distribution, à chaque adresse civique dans la municipalité.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

5. Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

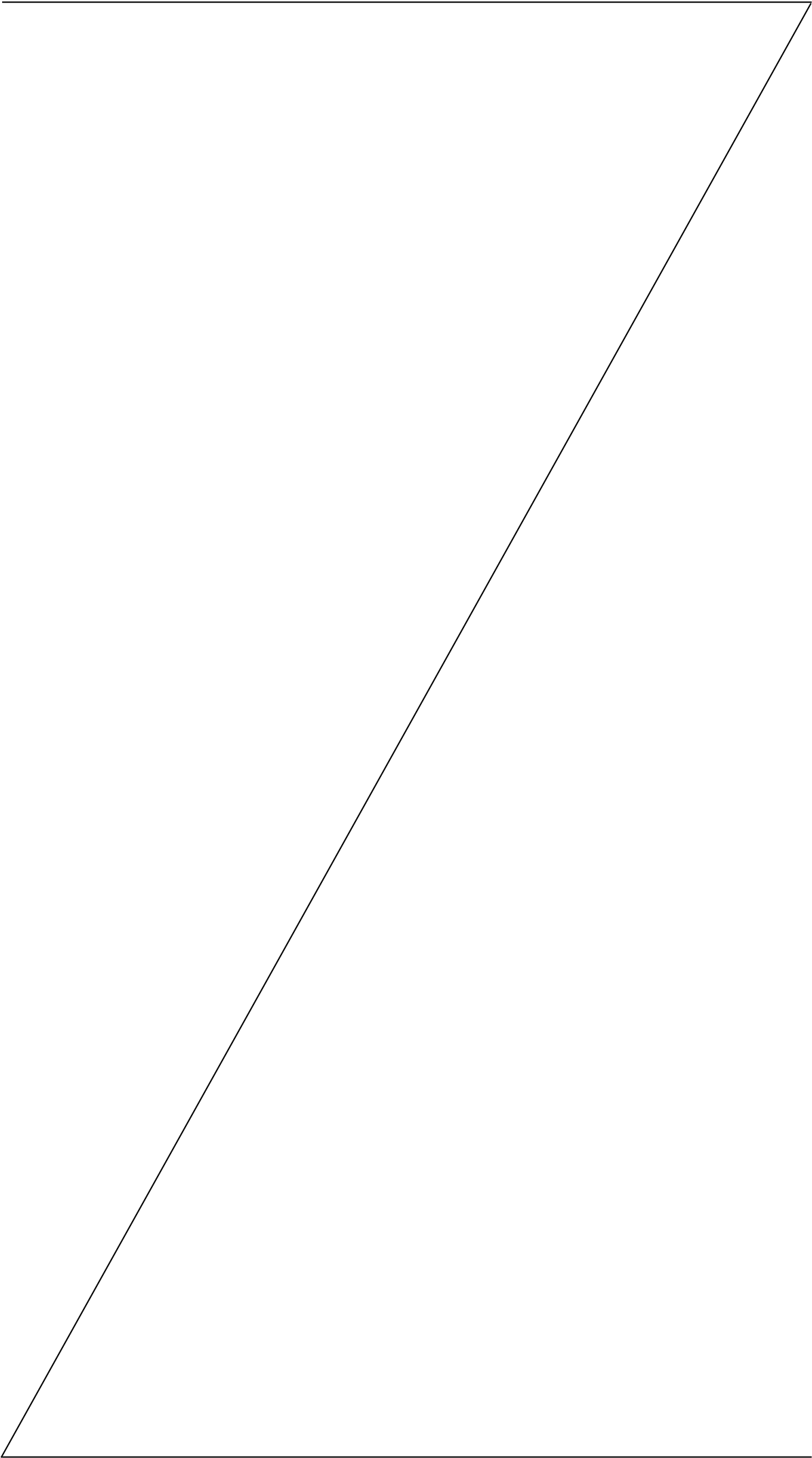
6. Levée de la séance

Résolution 2023-12-743

6. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 13 DÉCEMBRE 2023 – 19 H 30**

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Période de questions

3. Législation

3.1. Adoption de règlements

- 3.1.1.** Règlement numéro 1878-003 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1878 sur les compteurs d'eau »
- 3.1.2.** Règlement numéro 1931-003 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1931 concernant l'administration de l'eau potable et la gestion des eaux usées »
- 3.1.3.** Règlement numéro 1957-004 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1957 concernant la circulation, le stationnement et le déneigement »
- 3.1.4.** Règlement numéro 1972 intitulé « Règlement décrétant le taux de toutes les taxes, de certains frais et compensations pour l'exercice financier 2024 »

4. Personnel

- 4.1.** Nomination - contremaître(-esse) - Service des travaux publics

5. Commissions et comités du conseil

- 5.1.** Nomination aux commissions et comités du conseil

6. Levée de la séance

/jc



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **13 décembre 2023 à 19 h 30.**

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Daniel Goyer, Marc Lamarre, Isabel Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur François Bélanger, directeur général, et maître Isabelle Boileau, greffière.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2023-12-744

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 décembre 2023, tel que présenté.

2. Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

3. Législation

3.1. Adoption de règlements

Résolution 2023-12-745

3.1.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1878-003 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1878 sur les compteurs d'eau »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1878-003 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1878 SUR LES COMPTEURS D'EAU », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2023-12-746

3.1.2. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1931-003 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1931 concernant l'administration de l'eau potable et la gestion des eaux usées »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1931-003 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1931 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DE L'EAU POTABLE ET LA GESTION DES EAUX USÉES », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2023-12-747

3.1.3. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1957-004 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1957 concernant la circulation, le stationnement et le déneigement »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1957-004 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1957 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LE DÉNEIGEMENT », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2023-12-748

3.1.4. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1972 intitulé « Règlement décrétant le taux de toutes les taxes, de certains frais et compensations pour l'exercice financier 2024 »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1972 intitulé « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE TAUX DE TOUTES LES TAXES, DE CERTAINS FRAIS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

4. Personnel

Résolution 2023-12-749

4.1. Nomination - contremaître(-esse) - Service des travaux publics

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Pierre Comtois, au poste de contremaître(-esse) au Service des travaux publics, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

5. Commissions et comités du conseil

Résolution 2023-12-750

5.1. Nomination aux commissions et comités du conseil

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de désigner les personnes suivantes au sein de la commission ci-après mentionnée :

Commission de l'environnement et de l'embellissement	Isabelle Lefebvre, présidente Daniel Goyer, vice-président <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Charles Asselin - Élisabeth Bonin - Marie-Michelle Crevier - Martin Roberge <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - Jean-Félix Bouchard - Omer Demers - Caroline Favreau - Guy Lajoie - Guillaume Lalonde - Élia Therrien

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

La présente résolution modifie la résolution numéro 2023-05-266 pour la commission concernée.

6. Levée de la séance

Résolution 2023-12-751

6. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.